RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°15 – 10 - 03

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 19 OCTOBRE 2015

ISSN: 1957-4339



Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 octobre 2015, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 14 h 30

Présents à l'ouverture de la séance :

Robert Algoin, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

Assistaient également à cette réunion :

M. Thierry BLACLARD

Directeur général des services et directeur de l'administration

générale

M. Patrick BOYER Directeur des TIC et de la prospective

M. Gilles CHARRADE Directeur de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement

Mme Elisabeth CLUZEL Directrice du laboratoire départemental d'analyses

Mme Isabelle DARNAS Directrice de l'enseignement, de la culture et des sports

Mme Laetitia FAGES Directrice de l'aménagement du territoire et de l'économie

M. Louis GALTIER Directeur de la bibliothèque départementale

Mme Valérie KREMSKI-FREY Directrice de la solidarité départementale

Mme Martine PRADEILLES Directrice des finances et du budget

M. Vincent TAISSEIRE Directeur de cabinet et de la communication

M. Jean TOGUYENI Directeur des routes, transports et bâtiments accompagné de M.

PRIOLET



SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du Lundi 19 octobre 2015 - 14h30 -

COMMISSION: Infrastructures, désenclavement et mobilités

N° CD_15_1036 : Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation p. 3

de Programme 2013 "Transports : Aménagement des infrastructures

de voirie - Service des Transports"

N° CD_15_1037 : Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation p. 6

de programme 2013 "Travaux de voirie : Investissements routiers et

moyens matériels"

N° CD_15_1050: Infrastructures routières : Avis à donner sur le projet de p. 9

contournement de Langogne (RN 88)

COMMISSION: Solidarités

N° CD_15_1038: Adhésion du Département au G.I.P "Conseil départemental d'accès p. 15

aux droits"

COMMISSION: Enseignement et jeunesse

N° CD_15_1039: Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - p. 25

Exercice 2016 - Collèges publics et privés



COMMISSION: Eau, AEP, Environnement

N° CD_15_1040 : Environnement : approbation du rapport de développement durable p. 30

de la collectivité

COMMISSION: Développement des activités économiques

N° CD_15_1041: Economie : Adhésion du Département à l'association "La Foire de p. 48

Lozère"

COMMISSION: Finances et gestion de la collectivité

N° CD_15_1042: Gestion de la collectivité : rapport annuel sur la situation en matière p. 57

d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département

N° CD_15_1043: Gestion du personnel : actualisation des emplois budgétaires p. 62

départementaux

N° CD 15 1044: Gestion de la collectivité: Demande de prolongation de l'Autorisation p. 65

de programme 2013 "Batiments institutionnels" : travaux de maintenance et rénovation des bâtiments institutionnels du

Département

N° CD_15_1045: Finances: modification des autorisations de programmes antérieures p. 68

et état des autorisations de programmes 2015 votées

N° CD 15 1046: Finances: décision modificative n°3 de l'exercice 2015 p. 80

N° CD_15_1047: Orientations budgétaires de l'exercice 2016 p. 171

COMMISSION: Politiques territoriales et Europe

N° CD_15_1048: Politiques Territoriales: Contractualisations avec la Région pour p. 209

2015-2017 et l'Etat (2015-2020) : délégation à la commission

permanente

N° CD_15_1049: Politiques Territoriales : Avis à donner sur la fusion de différentes p. 212

collectivités





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de Programme 2013 "Transports : Aménagement des infrastructures de voirie - Service des Transports"

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2;



VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG12 5192 du 21 décembre 2012 votant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1011 du 27 avril 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1030 du 26 juin 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD_15_1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de Programme 2013 "Transports : Aménagement des infrastructures de voirie - Service des Transports" " en annexe :

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Décide de prolonger l'autorisation de programme 2013 « travaux service des transports » d'une année supplémentaire afin de financer la création d'un réseau d'aires de covoiturage.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Rapport n°100 "Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de Programme 2013 "Transports : Aménagement des infrastructures de voirie - Service des Transports" ", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1036 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Lors du vote du budget 2013, une autorisation de programme de 80 000 € a été ouverte pour aménager des infrastructures de voirie destinées au transport de personnes conformément au rapport voté au Conseil général du 21 décembre 2012, délibération n°12-5192.

Cette Autorisation de programme devient caduque au 31 décembre 2015.

A travers la convention signée avec l'Etat « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », le Département souhaite développer le covoiturage pour la création d'un réseau d'aires à financer dès 2016.

Je vous propose donc de prolonger l'AP 2013 « Travaux Service des transports » d'une année supplémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette prolongation.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Travaux de voirie : Investissements routiers et moyens matériels"

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2;



VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG 12 5192 du 21 décembre 2012 votant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération n°CG 14 8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1011 du 27 avril 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1030 du 26 juin 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD_15_1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Travaux de voirie : Investissements routiers et moyens matériels" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Décide de prolonger l'autorisation de programme 2013 « Travaux de Voirie » d'une année supplémentaire considérant que l'exécution de certains chantiers, dont le plus important sur la RD 901 entre Altier et le Valat de Chauberté, ne s'achèvera qu'en 2016.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL



Rapport n°101 "Infrastructures routières : demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Travaux de voirie : Investissements routiers et moyens matériels"", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1037 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Lors du vote du budget 2013, une autorisation de programme pour le financement des travaux de voirie et pour l'achat de matériel roulant a été ouverte à hauteur de 20 949 000 € conformément au rapport voté au Conseil général du 21 décembre 2012, délibération n °12-5192. Cette Autorisation de programme devient caduque au 31 décembre 2015.

L'exécution de certains chantiers dont le plus important sur la RD 901 entre Altier et le Valat de Chauberté ne s'achèvera qu'en 2016.

Je vous propose donc de prolonger l'AP 2013 « Travaux de Voirie » d'une année supplémentaire.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Infrastructures routières : Avis à donner sur le projet de contournement de Langogne (RN 88)

Commission: Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU les articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme ;

VU la période de la consultation lancée entre le 5 octobre et le 5 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°102 intitulé "Infrastructures routières : Avis à donner sur le projet de contournement de Langogne (RN 88)" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU la remise du rapport hors délai ;

ARTICLE 1

Accepte d'examiner ce dossier bien que remis hors délai afin de respecter les échéances réglementaires imposées par la procédure de consultation.

ARTICLE 2

Affirme l'intérêt départemental de ce projet et prend acte :

- de l'inscription au CPER du Languedoc Roussillon 2015/2020 de 4 M€ de crédits de l'État, permettant de financer les études restant à réaliser préalablement au lancement de l'enquête d'utilité publique, les acquisitions foncières, les fouilles archéologiques et les premiers travaux préparatoires;
- de la priorité donnée au projet de contournement de Langogne du fait du trafic constaté, et des objectifs principaux du projet en termes de sécurité routière dans la traversée de la ville, de nuisances notamment sonores pour les riverains et de fonctionnement urbain ;
- du parti pris, retenu par la DREAL du Languedoc Roussillon dans le dossier de concertation d'un contournement fonctionnel de la totalité de l'agglomération de Langogne, de l'intersection RN 88 / RD 71 côté Mende à la sortie de la ville côté Le Puy-en-Velay avec prise en compte de la desserte de la ZAE des Choisinets, en cours de réalisation;
- de l'analyse et de la présentation, dans le cadre de la concertation en cours, de plusieurs variantes de tracé, avec indication, pour chaque section, du tracé préférentiel porté par l'État, à savoir la variante «A1» pour la section «A» et la variante «B1» pour la section «B».

ARTICLE 3

Décide de laisser le soin aux collectivités territoriales et aux populations d'exprimer leur avis sur le choix précis des variantes.

ARTICLE 4

Rappelle l'intérêt essentiel de pouvoir, à terme, intégrer le contournement de Langogne dans l'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire A 75 / Le Puy-en-Velay : la variante retenue devant être compatible avec le fuseau préférentiel défini par arrêté ministériel du 27 novembre 2007.

ARTICLE 5

Précise qu'au-delà de l'aménagement de la RN 88, la RN 106 constitue aussi une liaison importante entre l'A 75 et l'A 9 en termes d'aménagement du territoire et de développement économique entre les régions PACA et Auvergne, ainsi qu'un axe de délestage en cas de problème sur l'A 75 et qu'à ce titre l'Etat devra continuer à réaliser les aménagements indispensables à sa modernisation.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL



Rapport n°102 "Infrastructures routières : Avis à donner sur le projet de contournement de Langogne (RN 88)", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1050 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

La modernisation de l'axe Toulouse-Lyon RN 88 est un enjeu majeur pour le désenclavement du sud du Massif Central. Cet axe qui met en relation les principaux pôles de développement de ce territoire, permet également d'irriguer efficacement les arrières pays, favorisant ainsi la mobilité des populations et la rapidité des échanges.

L'axe Toulouse-Lyon a également une vocation européenne ; il est en effet une liaison directe entre le nord de l'Europe et la péninsule ibérique.

La RN 88 a bénéficié depuis de nombreuses années, d'aménagements de sécurité et de mise en 2x2 voies, essentiellement aux deux extrémités de l'itinéraire. Il reste encore la moitié de la liaison à aménager. Le tronçon A75 / Le Puy-en-Velay est celui qui a le moins bénéficié de travaux de modernisation, d'où l'intérêt que le Département de la Lozère accorde aux projets de contournement de Langogne et à la rocade ouest de Mende, inscrits au nouveau CPER 2015-2020.

Depuis le 5 octobre 2015, et pour un mois, l'État a engagé une concertation publique au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sur le projet de contournement de Langogne. Celle-ci conduira au choix des variantes de tracé qui feront l'objet d'études approfondies.

Considérant les choix de l'État :

- En 2006/2007, d'un fuseau préférentiel de 300 mètres pour l'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire A75 / Le Puy-en-Velay, par arrêté ministériel du 27 novembre 2007 et la signature le 21 mars 2007 d'une charte de Développement durable par les ministres en charge des Transports et de l'Écologie d'une part, et le Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon d'autre part
- en 2009, de la réorientation du projet, avec le passage d'une déviation Langogne / Pradelles à 2x2 voies à un contournement de Langogne à une voie et le lancement de nouvelles études par décision ministérielle du 31 août 2009

L'Assemblée départementale prend acte :

- de l'inscription au CPER du Languedoc Roussillon 2015/2020 de 4 M€ de crédits de l'État, permettant de financer les études restant à réaliser préalablement au lancement de l'enquête d'utilité publique, les acquisitions foncières, les fouilles archéologiques et les premiers travaux préparatoires;
- de la priorité donnée au projet de contournement de Langogne, du fait du trafic constaté de 5 200 véhicules/jour (données 2014) dont 16 % de poids-lourds au sud de Langogne et au nord de Pradelles (la moyenne sur le réseau national étant de 7 %);
- des objectifs principaux du projet en termes :
 - de sécurité routière dans la traversée de la ville de Langogne.
 - La sécurité des piétons est un enjeu fort du projet. Ils sont nombreux à se déplacer à Langogne du fait de la densification du centre ville et des nombreux commerces présents. Dans la traversée de Langogne, les piétons côtoient des voitures mais aussi des poids-lourds en transit, dont certains transportent des matières dangereuses. Cela génère des problèmes de sécurité, compte tenu de l'exiguïté du centre-ville et de la présence de stationnement longitudinal.
 - de nuisances, notamment sonores, pour les riverains.
 - Le contournement de l'agglomération va permettre de diminuer sensiblement les nuisances sonores dues notamment au trafic poids-lourds et d'améliorer la sécurité des riverains dans leur vie quotidienne.
 - de fonctionnement urbain.



Le contournement de Langogne permettra une amélioration de l'activité commerciale et touristique pour le nord-est du département et au-delà. La ville connaît une hausse de fréquentation pendant l'été, notamment en lien avec le lac de Naussac. Son marché hebdomadaire en centre-ville est également très fréquenté.

- du parti pris, retenu par la DREAL du Languedoc Roussillon dans le dossier de concertation d'un contournement fonctionnel de la totalité de l'agglomération de Langogne, de l'intersection RN 88 / RD 71 côté Mende à la sortie de la ville côté Le Puy-en-Velay.
- de la prise en compte optimale de la desserte de la ZAE des Choisinets, en cours de réalisation, dans toutes les variantes de la section «A» proposées au Sud, en particulier dans la variante «A1».
- de l'analyse et de la présentation, dans le cadre de la concertation en cours, de plusieurs variantes de tracé (5 au sud, 3 au nord), avec indication, pour chaque section, du tracé préférentiel porté par l'État, à savoir la variante «A1» pour la section «A» et la variante «B1» pour la section «B» (descriptif de l'opération et présentation des variantes en annexe).

L'assemblée départementale laisse le soin aux collectivités territoriales et aux populations d'exprimer leur avis sur le choix précis des variantes.

L'Assemblée départementale rappelle :

- l'intérêt essentiel de pouvoir, à terme, intégrer le contournement de Langogne dans l'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire A 75 / Le Puy-en-Velay.
 - A ce titre, la variante retenue devra être largement compatible avec le fuseau préférentiel défini par arrêté ministériel du 27 novembre 2007.
- qu'au-delà de l'aménagement de la RN 88, la RN 106 constitue aussi une liaison importante entre l'A 75 et l'A 9.
 - La RN 106 est un axe majeur en termes d'aménagement du territoire et de développement économique entre les régions PACA et Auvergne, ainsi qu'un axe de délestage en cas de problème sur l'A 75. L'État doit continuer à réaliser les aménagements indispensables à sa modernisation.

Je vous demande mes chers collèques de bien vouloir délibérer sur cet avis.



🚺 DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION ET PRÉSENTATION DES VARIANTES

du contournement de Langogne Les principales caractéristiques

origine au niveau de l'intérsection entre la RD71 et la RN88 et viendra se raccorder à la Le contournement de Langogne prend son RN88 existante au niveau du Pont d'Allier.

route bidirectionnelle, c'est-à-dire qu'il y a Conformément aux référentiels techniques, une voie pour chaque sens de circulation. circulation de 3,50 mètres et d'une bande a chaussée sera composée de 2 voies de Le contournement de Langogne est une dérasée de droite de part et d'autre.

La vitesse maximale de référence sera de 13

intégrant au mieux les enjeux du territoire : Plusieurs variantes ont été élaborées, en

- le raccordement RN88/RD71 et la RD906; 5 variantes au sud (variantes A), entre
- 3 variantes au nord (variantes B), entre la RD906 et le Pont d'Allier.

Toutes les combinaisons de variantes sont possibles : chaque variante A peut se connecter à chaque variante B.

extrémités du contournement, deux carrefours sont prévus dans chaque variante proposée : En plus des points d'échanges prévus aux

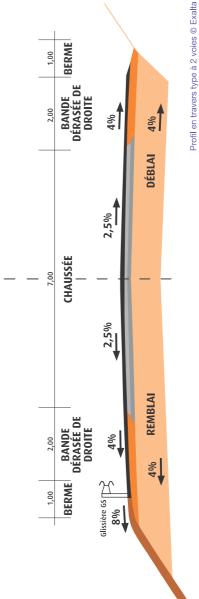
- qui constitue la jonction entre les variantes au niveau du croisement avec la RD906, nord et les variantes sud.
 - au niveau de la future zone d'activités des Choisinets.

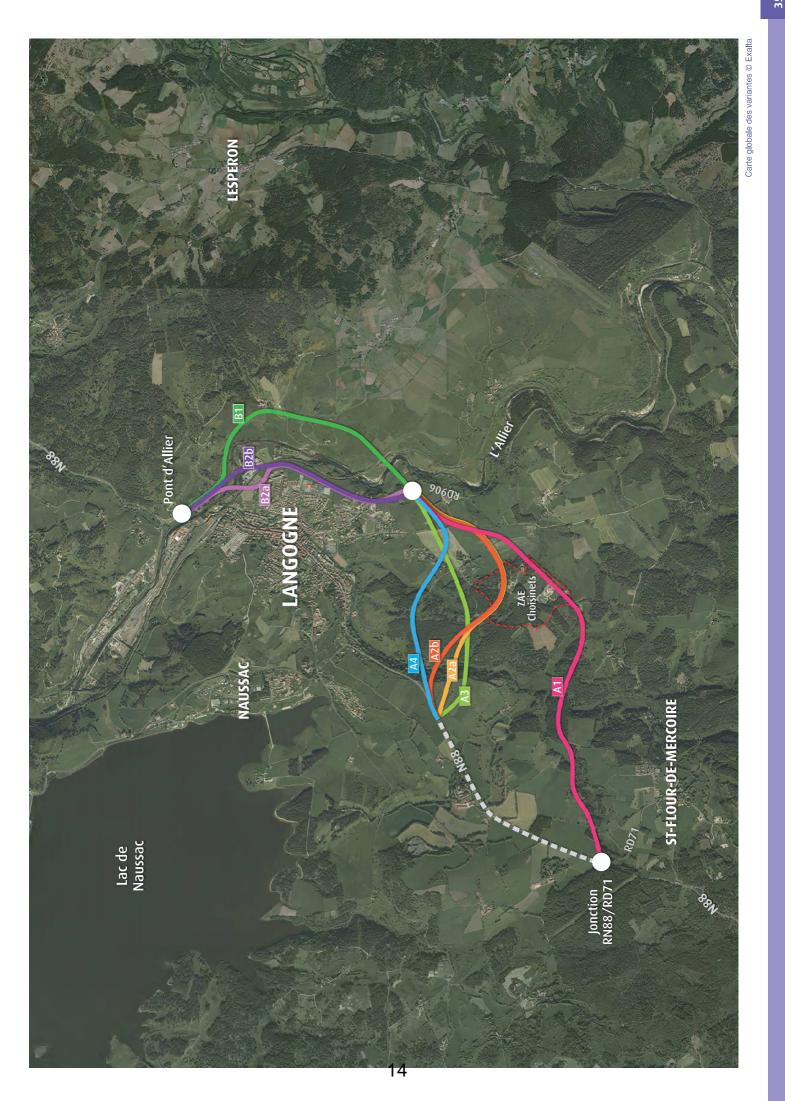
À RETENIR

🔰 Plusieurs variantes de tracé : 3 au nord et 5 au sud depuis le raccordement RN88/RD71 jusqu'au pont d'Allier

Une chaussée bidirectionnelle Vitesse maximale: 90 km/h

Une desserte de la future ZAC des Choisinets







CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Adhésion du Département au G.I.P "Conseil départemental d'accès aux

droits"

Commission: Solidarités

Dossier suivi par Solidarité Départementale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 modifiée ;

VU la circulaire du 18 avril 2012 relative aux conseils départementaux d'accès au droit ;

VU la délibération n°CG 14 8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD_15_1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°200 intitulé "Adhésion du Département au G.I.P "Conseil départemental d'accès aux droits'" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission du 13 octobre 2015;

ARTICLE 1

Donne un avis favorable à l'adhésion du Département au Groupement d'Intérêt Public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

ARTICLE 2

Individualise un crédit de 1 500,00 € pour l'année 2015 correspondant à la participation du Département au fonctionnement du groupement.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention constitutive du groupement, telle que jointe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Rapport n°200 "Adhésion du Département au G.I.P "Conseil départemental d'accès aux droits"", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1038 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, est un groupement d'intérêt public qui jou*it de la personnalité morale à compter de la publication de la décision approuvant sa convention constitutive.*

Le groupement est présidé, conformément aux dispositions du 13éme alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991, par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mende. Le département ne dispose pas encore de ce dispositif alors qu'il est prévu par la loi et doit se mettre en place dans chaque département à l'initiative du TGI.

Le CDAD a pour objet l'aide à l'accès au droit dans le Département de la Lozère. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre, et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'état préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer aux financements des actions poursuivies.

Il établi chaque année un rapport d'activité.

Dans le cadre de ses compétences, le Département participe déjà activement à l'accompagnement des usagers dans l'accès au droit. Ainsi, les travailleurs sociaux du Département réalisent une mission d'accueil, d'information et de conseil favorisant l'accès au droit et permettant l'orientation des usagers vers les différents dispositifs de défense de leur droit.

En finançant les associations, le Département leur permet la réalisation de leurs missions. Ainsi le Département finance le CIDFF pour l'action de médiation familiale qui se traduit par du conseil et de l'accompagnement juridique; l'espace rencontre de la maison d'enfant à caractère social La Providence qui accompagne des familles et l'accueil mère-enfant; ou bien encore les actions menées par l'association la Traverse dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (aide à l'accès au droit).

Le montant global des participations versées par le Département en 2014 est de 225 649€.

En tant que membre de droit du CDAD le Département de la Lozère doit apporter un financement annuel de 1 500,00 €. Cette somme sera prélevée au budget sur la ligne 935-58 article 6574.68.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose:

- de donner un avis favorable à l'adhésion du Département au GIP « Conseil départemental de l'accès au droit » sur la base des statuts joints ;
- d'autoriser la signature de la convention constitutive du GIP ;
- de procéder à l'individualisation d'un crédit de 1 500,00 € pour 2015 correspondant à la participation du Département au fonctionnement du GIP.



CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA LOZÈRE

Un groupement d'intérêt public est constitué entre :

- l'État, représenté par le préfet du département de la Lozère et par le président du tribunal de grande instance de MENDE;
- le département de la Lozère, représenté par la présidente du conseil départemental ;
- l'association départementale des maires représentée par son président ;
- l'ordre des avocats du barreau de Mende-, représenté par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lozère :
- la caisse des règlements pécuniaires des barreaux de Mende-Montpellier représentée par son président ;
- la chambre départementale des huissiers de justice de la Lozère, représentée par son président;
- la chambre départementale des notaires de la Lozère, représentée par son président;
- et l'association UDAF de la Lozère, représentée par son président.

Ce groupement est régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique modifiée, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié par le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 et par la présente convention.

Article 1^{er} –Personnalité morale

Le groupement d'intérêt public jouit de la personnalité morale à compter de la publication de la décision approuvant sa convention constitutive.

Il s'agit d'une personne morale de droit public.

Article 1^{er} bis - Dénomination

Le groupement d'intérêt public est dénommé « Conseil départemental de l'accès au droit de la Lozère ».

Article 2 : Objet du groupement

Le conseil départemental de l'accès au droit de la Lozère a pour objet l'aide à l'accès au droit_dans le département de la Lozère II est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'État préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies.

Il établit chaque année un rapport d'activité.

Article 3- Siège

Le siège du groupement est fixé au siège du tribunal de grande instance de Mende, Palais de Justice, 27, Boulevard Henri Bourrillon – 48000 – MENDE.

Article 4- Durée

Le groupement est constitué pour une durée de sept années, à compter de la publication de la décision approuvant la présente convention.

Article 5 - Adhésion, exclusion, retrait

Adhésion –En application du dernier alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998, le groupement peut associer d'autres personnes morales par décision de l'assemblée générale.

Exclusion – L'exclusion d'un membre, autre qu'un membre de droit mentionné à l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991, peut être prononcée, par l'assemblée générale, en cas d'inexécution de ses obligations ou pour faute grave. Le membre concerné est entendu au préalable. Les dispositions prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu.

Retrait – Tout membre autre que de droit peut se retirer du groupement pour motif légitime à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention trois mois avant la fin de l'exercice et que les modalités de ce retrait aient reçu l'accord de l'assemblée.

Article 6 - Capital

Le groupement est constitué sans capital.

Article 7 –Ressources du groupement d'intérêt public

Les ressources du GIP comprennent :

- les contributions financières de ses membres :
- la mise à disposition sans contrepartie financière de personnels qui continuent à être rémunérés par l'un des membres ;
- la mise à disposition de locaux ;
- la mise à disposition d'équipements et de matériel qui reste la propriété du membre ;
- les subventions ;
- toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, dont la valeur est appréciée d'un commun accord.

La nature, les modalités et les montants des contributions des membres, notamment celles versées en nature, sont définis lors de la constitution du groupement et figurent en annexe à la présente convention. Cette annexe est signée par les membres du GIP.

Ces modalités peuvent être réactualisées chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget. Les membres du groupement sont tenus des dettes de ce dernier à proportion de leur contribution qu'elle qu'en soit la forme.

Article 8 - Mise à disposition de personnels par les membres du groupement

Les personnels mis à disposition par les membres du groupement conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leurs traitements ou salaires, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement.

Ils sont placés toutefois sous l'autorité fonctionnelle du président du groupement

Ces personnels seront réintégrés dans leur corps ou organisme d'origine :

- par décision du conseil d'administration sur proposition de son président ;
- à la demande du corps ou organisme d'origine ;
- dans le cas où cet organisme se retire du groupement.

<u>Article 9 – Mise à disposition de personnels par des personnes morales de droit public non membres du groupement</u>

Des agents relevant de l'État, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, non membres du groupement peuvent exercer leurs fonctions au sein du groupement. Ils sont dans ce cas placés dans une position conforme à leur statut et aux règles de la fonction publique.

Article 10 - Recrutement direct

Le conseil d'administration, conformément à l'article 18, peut autoriser le recrutement direct de personnel propre à titre complémentaire. Les personnels sont recrutés dans le cadre de contrats de droit public.

Article 11 - Propriété des équipements

Le matériel acheté ou développé en commun appartient au groupement. En cas de dissolution du groupement, il est dévolu conformément aux règles établies à l'article 23.

Article 12 - Budget

Le budget, approuvé chaque année par le conseil d'administration, inclut les opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice et qui ne sont pas prises en charge directement par les membres du groupement.

Il fixe, d'une part, le montant des crédits destinés au fonctionnement du groupement et d'autre part, de ceux destinés, à la réalisation du programme d'actions d'aide à l'accès au droit.

Article 13– Gestion

Le groupement ne donne lieu ni à la réalisation ni au partage de bénéfices.

L'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes est reporté sur l'exercice suivant.

Article 14 - Tenue des comptes

La comptabilité du groupement est tenue et sa gestion est assurée selon les règles du droit public par un agent comptable nommé par le ministre chargé du budget. L'agent comptable assiste aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement avec voix consultative. Avant ces séances les documents transmis aux membres lui sont communiqués dans les mêmes délais.

Les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique des établissements publics nationaux à caractère administratif sont applicables.

Article 15 – Contrôle

Le groupement d'intérêt public est soumis au contrôle de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes, dans les conditions prévues par le code des juridictions financières.

Article 16 - Commissaire du Gouvernement

Le procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Mende exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil départemental de l'accès au droit de la Lozère, conformément au 14^{ème} alinéa de l'article 55 de la loi de 1991. Il assiste avec voix consultative aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement.

Il exerce sa fonction conformément aux dispositions des articles 2 et 5 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012.

Article 17 - Assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des personnes morales membres du groupement.

Chaque membre dispose d'une voix .

Chaque membre participe au fonctionnement du groupement, en nature ou en numéraire.

Outre ses membres de droit, elle comprend, éventuellement, en application du dernier alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991 précitée, des membres associés :

- la commune de Mende représentée par son maire, Place Charles de Gaulle, 48000 Mende;
- la commune de la Canourgue, représentée par son maire, Mairie , rue du Maillé, 48500 La Canourgue,
- la commune de Florac représentée par son maire, Mairie, place Louis Dides , 48400 Florac.
- la commune de Fournels représentée par son maire, Mairie, 48310 Fournels ;
- la commune de Marvejols représentée par son maire, Mairie, 9 avenue Brazza, 48100 Marvejols,
- la commune de Saint Chély, représentée par son maire, 67 rue Théophile Roussel, 48200 Saint Chély d'Apcher ;
- la communauté de communes des Hautes Terres, représentée par son président, Village, Route de la Chaldette, 48310 Fournels,
- l'association la Traverse, 7 rue du Torrent, 48000 Mende représentée par son directeur.
- l'association tutélaire de la Lozère, 1 avenue du Père Coudrin, 48000 Mende, représentée par sa présidente,
- le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles, Immeuble le Britexte, 5 boulevard Britexte, 48000 Mende.

En application de l'article 56 de la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998, les personnes physiques ou morales appelées à siéger par le président avec voix consultative :

- le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gard Lozère, représenté par son directeur,
- la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Gard Lozère, représentée par son directeur

L'assemblée générale est réunie à la demande du quart au moins des membres du groupement ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix. Elle est convoquée par le président du groupement par lettre recommandée, quinze jours au moins avant la date de la séance. La convocation indique l'ordre du jour, la date et le lieu de réunion.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président du conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'assemblée générale élit elle-même son président.

L'assemblée générale délibère sur :

- -a) l'adoption du programme annuel d'activités
- -b) l'approbation des comptes de chaque exercice ;
- -c) toute modification de la convention constitutive, notamment son renouvellement :
- -d) l'admission de nouveaux membres ;
- -e) les modalités financières et autres du retrait d'un membre associé ;
- -f) la dissolution du groupement

L'assemblée générale ne délibère valablement sur première convocation que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée dans les quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions visées au paragraphe e) sont prises à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le représentant du membre dont l'exclusion est envisagée ne délibère pas.

Les organismes professionnels des avocats, huissiers et notaires et les caisses des règlements pécuniaires des avocats forment, au sein de l'assemblée générale, un collège chargé de désigner ceux ou celles d'entre eux dont les représentants siégeront au conseil d'administration.

Les décisions du collège des organismes professionnels des professions juridiques et judiciaires et des caisses des règlements pécuniaires des avocats obligent les membres de ce collège.

Les décisions de l'assemblée générale consignées dans un procès-verbal de réunion obligent tous les membres.

Article 18 – Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, avant le 28 février pour arrêter les comptes et avant le 1^{er} décembre pour arrêter le projet de budget, et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige sur la convocation de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Outre son président, le conseil d'administration comporte

Au titre des représentants de l'État avec voix délibérative :

- le Préfet de la Lozère, ou son représentant,
- le premier président de la cour d'appel de Nîmes et le procureur général près ladite cour, représenté par un magistrat de la cour d'appel désigné par eux,
- le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gard Lozère, représenté par son directeur.
- la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Gard Lozère, représentée par son directeur,

Au titre des représentants des autres membres avec voix délibérative :

- le département de la Lozère, représenté par la présidente du conseil départemental ;
- l'association départementale des maires représentée par son président ;
- l'ordre des avocats du barreau de Mende, représenté par le Bâtonnier;
- la caisse des règlements pécuniaires du barreau de Mende- Montpellier; représentée par son président ;

- la chambre départementale des huissiers de justice de la Lozère, représentée par son président;
- la chambre départementale des notaires de la Lozère, représentée par son président;
- et l'association UDAF de la Lozère, représentée par son président.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement.

Le conseil d'administration se réunit en présence du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Mende en sa qualité de commissaire du Gouvernement du groupement.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du groupement et délibère notamment sur :

- les propositions relatives aux programmes d'actions ;
- le budget et la fixation des participations respectives,
- la convocation de l'assemblée générale, la fixation de l'ordre du jour de cette dernière et des projets de résolution ;
- le recrutement des personnels.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter.

Les décisions du conseil d'administration sont prises selon les règles de majorité simple.

Article 19 - Président du conseil d'administration et du groupement

Le groupement est présidé, conformément aux dispositions du 13^{ème} alinéa de l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991, par le président du tribunal de grande instance de Mende

Dans ses rapports avec les tiers, il engage le groupement pour tout acte entrant dans son objet. Il a le pouvoir d'ester en justice et de transiger.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement et a autorité sur son personnel.

Le président du groupement est le président du conseil d'administration.

Il exécute et met en œuvre les délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration, dont il préside les séances. S'il n'est ni présent, ni représenté, le conseil désigne lui-même le président de séance parmi les autres représentants de l'État.

Il communique aux membres du conseil d'administration l'ordre du jour du conseil, qu'il fixe, quinze jours avant sa réunion.

Article 20 – Règlement intérieur

Le conseil d'administration établit en tant que de besoin un règlement intérieur relatif au fonctionnement du groupement.

Article 21 - Dissolution

Le groupement peut être dissous dans les conditions fixées par l'article 116 de la loi du 17 mai 2011.

Article 22 - Liquidation

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'assemblée générale fixe les conditions de rémunération, les attributions et l'étendue des pouvoirs du ou des liquidateurs.

Article 23 - Dévolution des biens

En cas de dissolution, les biens, droits et dettes du groupement sont répartis entre les membres du groupement proportionnellement à leur contribution.

Article 24 - Condition suspensive

La présente convention, signée par les représentants habilités de chacun des membres, est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative, qui en assure la publicité au recueil des actes administratifs du département.

Fait à N	Mende	,	le	 	
en	exemp	olaires.			

Lu et approuvé, (tous les membres du groupement signent la convention)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice

2016 - Collèges publics et privés

Commission: Enseignement et jeunesse

Dossier suivi par Enseignement, Sports et Culture

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU les dispositions de la loi n° 83-663 en date du 22 juillet 1983 modifiée portant décentralisation du système éducatif ;

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CG 14 6103 du 24 octobre 2014 fixant la dotation 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 intitulé "Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice 2016 - Collèges publics et privés" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission du 13 octobre 2015 ;

VU la non-participation au débat et au vote des conseillers sur les dossiers concernant les différents collèges dès lors qu'ils siègent au conseil d'administration ;

ARTICLE 1

Décide de répartir la dotation départementale de fonctionnement 2016 des collèges publics d'un montant de 795 819,00 € comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2016	COLLEGES	DOTATIONS 2016
BLEYMARD	36 384,00 €	MEYRUEIS	31 835,00 €
CANOURGUE	50 286,00 €	SAINT CHÉLY D'APCHER	119 250,00 €
COLLET DE DÉZE	50 790,00 €	SAINTE ÉNIMIE	30 097,00 €
FLORAC	57 350,00 €	S AINT ÉTIENNE VALLÉE FRANCAISE	31 758,00 €
LANGOGNE	112 083,00 €	VIALAS	43 390,00 €
MARVEJOLS	87 382,00 €	VILLEFORT	32 833,00 €
MENDE	112 381,00 €		



ARTICLE 2

Fixe le forfait annuel externat des collèges privés à 447,72 €, résultant du calcul détaillé ci-après :

* Montant de la dotation 2016 des collèges publics	795 819,00 €
* Règlement de la prime d'assurance multirisque des treize collèges publics	16 656,27 €
* Dotation Habillement collèges publics	14 140,64 €
* Contrats pour le contrôle et l'entretien des extincteurs, contrôle des systèmes de sécurité incendie, vérifications périodiques, contrôles des ascenseurs, dépenses d'électricité des collèges publics	241 791,00 €
 Dotation chauffage collège de Marcel-Pierrel de Marvejols et collège Henri- Bourrillon à Mende 	43 722,00 €
TOTAL	1 112 128,91 €

1 112 128,91 € / 2484 = 447,72 €

ARTICLE 3

Montant du forfait annuel =

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la gestion de ces dotations.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Rapport n°300 "Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice 2016 - Collèges publics et privés", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1039 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Je vous rappelle que le Département doit notifier aux établissements publics locaux d'enseignement avant le 1^{er} novembre la dotation de fonctionnement dont ils pourront bénéficier pour l'année à venir.

COLLEGES PUBLICS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la proposition d'attribution de la dotation départementale de fonctionnement 2016 des collèges publics.

En 2015, nous n'avons pas augmenté la dotation de fonctionnement des établissements et je vous propose, compte tenu de nos contraintes budgétaires, de maintenir la dotation de fonctionnement des établissements au même niveau.

Pour mémoire, le Département prend en charge directement, et en accord avec les établissements, plusieurs contrâts (contrôle et entretien des extincteurs, contrôle des systèmes de sécurité incendie, vérifications périodiques pour le gaz, le fuel et l'électricité, contrôles des ascenseurs).

A compter du 1er janvier 2016, le Département prendra en charge directement les dépenses d'électricité sur la base du résultat d'un appel d'offres en cours. Les montants déduits pour le calcul de la dotation 2016 correspondent aux dépenses réelles de 2014 amputées de 5 %.

Le Département a pris également à sa charge jusqu'en octobre 2014 la fourniture de granulés pour la chaudière du collège Marcel-Pierrel de Marvejols. A la demande du principal du collège, la déduction d'un montant de 23 000 € a été répartie sur 2 années, à savoir 11 500 € en 2015 et 11 500 € en 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les dépenses de raccordement au réseau de chaleur du collège Henri-Bourrillon de Mende sont prises en charge directement par le Département.

Je vous propose donc de déduire ces montants de la dotation de chacun des établissements.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la dotation départementale de fonctionnement 2016 des collèges s'établit comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2016 (avant déductions)	CONTRATS SSI/extincteurs/ vérifications périodiques/ ascenseurs/ électricité	CHAUFFAGE fourniture granulés /réseau de chaleur	DOTATIONS 2016 DEFINITIVE
BLEYMARD	48 432 €	-12 048 €		36 384 €
CANOURGUE	71 250 €	-20 964 €		50 286 €
COLLET DE DEZE	61 926 €	-11 136 €		50 790 €
FLORAC	80 894 €	-23 544 €		57 350 €
LANGOGNE	117 106 €	-5 023 €		112 083 €
MARVEJOLS	128 401 €	-29 519 €	-11 500 €	87 382 €
MENDE	164 670 €	-20 067 €	-32 222 €	112 381 €
MEYRUEIS	45 962 €	-14 127 €		31 835 €



COLLEGES	DOTATIONS 2016 (avant déductions)	CONTRATS SSI/extincteurs/ vérifications périodiques/ ascenseurs/ électricité	CHAUFFAGE fourniture granulés /réseau de chaleur	DOTATIONS 2016 DEFINITIVE
ST CHELY D'APCHER	152 000 €	-32 750 €		119 250 €
STE ENIMIE	48 401 €	-18 304 €		30 097 €
ST ETIENNE V.F.	53 166 €	-21 408 €		31 758 €
VIALAS	61 353 €	-17 963 €		43 390 €
VILLEFORT	47 771 €	-14 938 €		32 833 €
TOTAUX	1 081 332 €	-241 791 €	-43 722 €	795 819 €

COLLEGES PRIVES

Pour les collèges privés, je vous propose de fixer le forfait annuel externat à **447,72 €**. Le montant de ce forfait résulte du calcul suivant :

*	Montant de la dotation 2016 des collèges publics	795 819,00 €
*	Règlement de la prime d'assurance multirisque des treize collèges publics	16 656,27 €
*	Dotation Habillement collèges publics	14 140,64 €
*	Contrats pour le contrôle et l'entretien des extincteurs, contrôle des systèmes de sécurité incendie, vérifications périodiques, contrôles des ascenseurs, dépenses d'électricité des collèges publics	241 791,00 €
*	Dotation chauffage collège de Marcel-Pierrel de Marvejols et collège Henri-Bourrillon à Mende	43 722,00 €
	TOTAL	1 112 128,91 €
	Montant du forfait annuel = 1 112 128,91 € = 44	47,72 €

(Effectif élèves collèges publics 2015/2016)

2484

Je vous serais obligé de bien vouloir :

- délibérer sur l'ensemble de ces propositions,
- m'autoriser à signer tout document susceptible d'intervenir.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Environnement : approbation du rapport de développement durable de

la collectivité

Commission: Eau, AEP, Environnement

Dossier suivi par Eau, Agriculture et Environnement

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dire loi grenelle ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 ;

VU la délibération n°CG 14 3101 du 28 février 2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 intitulé "Environnement : approbation du rapport de développement durable de la collectivité" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Prend acte du rapport de développement durable de la collectivité ci-joint et notamment des bilans des actions menées concernant :

- la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité :
 - réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité ;
 - candidature à l'appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte » ;
 - consommation responsable;
 - intégration des critères de développement durable dans les marchés publics ;
 - maîtrise des déchets ;
 - maîtrise de l'énergie ;
 - transports et déplacements durables ;
 - réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments.
- les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire :
 - actions sociales s'inscrivant dans une démarche de développement durable ;
 - prévention des déchets ;
 - maîtrise de l'énergie ;
 - préservation des espaces naturels et de la biodiversité ;
 - écotourisme.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Rapport n°500 "Environnement : approbation du rapport de développement durable de la collectivité", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1040 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

I. INTRODUCTION

En 1987, le rapport Brundtland a défini le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Le Sommet de Rio en 1992 puis celui de Johannesbourg en 2002, ont fait prendre conscience progressivement aux États les enjeux du développement durable et la nécessité de transformer nos fondamentaux économiques, culturels, sociaux ainsi que nos stratégies de recherche et de développement. L'ensemble des pays a ainsi été appelé à élaborer des stratégies de développement durable afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

Pour atteindre cet objectif, la France a élaboré une stratégie nationale de développement durable pour 2003-2008 (SNDD), qui a été actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la stratégie européenne (SEDD). Cette stratégie vise à faire du développement durable une composante de l'action publique, déclinable à tous les échelons de compétences.

De plus, le Grenelle de l'environnement en France et la crise économique et financière mondiale ont renforcé la nécessité de considérer le développement durable comme une priorité dans les politiques publiques.

Les objectifs fixés par le chef de l'État à l'issue des travaux du Grenelle de l'environnement et l'instauration du cadre législatif (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi grenelle) ont fait entrer la France dans une nouvelle dynamique qui s'est formalisée par la stratégie nationale 2010-2013.

Afin d'amener la collectivité à réfléchir sur ces aspects, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi grenelle demande aux collectivités territoriales dans son article 255 d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a été promulguée au Journal Officiel du 18 août 2015, qui va permettre de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France va accueillir et présider la 21□ Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) qui doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

II. FONDEMENTS JURIDIQUES DU RAPPORT

Le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 - art. 1 précise que le rapport prévu à l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport est élaboré sur la base des cinq finalités du développement durable du code de l'environnement à savoir :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;



- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il comporte:

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

III.BILAN DES ACTIONS CONDUITES

L'environnement préservé de la Lozère représente un atout essentiel pour la vie de ce territoire puisqu'il :

- permet la production de produits de terroirs de grande qualité (AOC, IGP, label rouge, bio);
- offre un fonds de commerce exceptionnel pour l'activité touristique ;
- présente une qualité de vie de plus en plus recherchée.

Conscient de ses atouts naturels, le Département souhaite maintenir un lien étroit entre l'économie du territoire, la solidarité sociale et la qualité de son environnement.

Pour cela, plusieurs actions ont été réalisées soit en direct par le Conseil départemental soit incitée grâce aux politiques de soutien votées par l'Assemblée.

A - AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

1 - Réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité

Par délibération du 27 juin 2008, le Département de la Lozère s'est engagé dans l'élaboration d'un Bilan Carbone qui a pour objectif de définir la quantité des émissions de gaz à effet de serre émise par les activités des divers services de la collectivité.

En se basant sur les données de l'année de référence 2008, le Département de la Lozère émet 15 600 tonnes équivalent CO2.

Le programme d'action a été validé par délibération du 27 juin 2011 avec les objectifs suivants :

- -3% en 2011 par rapport en 2008 sur la base des différentes initiatives d'ores et déjà engagées au sein de la collectivité
- -10% d'ici 2013 par rapport à 2008
- -15% d'ici 2015 par rapport à 2008
- -20% d'ici 2020 par rapport à 2008.

La réactualisation du Bilan Carbone devait être lancée début 2014. Il était prévu de faire appel à un stagiaire pour le suivi de cette démarche, sachant que les services avaient déjà été formés à l'utilisation de l'outil Bilan Carbone lors de la réalisation du premier bilan carbone. Faute de moyens humains, la réactualisation n'a pu être engagée.

La réactualisation du Bilan Carbone pourrait se faire dans le cadre d'un PCET (Plan Climat Énergie Territoire) deuxième génération (plus allégé en termes de méthodologie), avec un appui technique et financier de l'ADEME sur une période de 3 ans ; ceci dans un contexte de finalisation de la Loi pour



la Transition Énergétique et la Croissance Verte et d'accompagnement par l'État des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte. En Lozère, cette action pourrait démarrer en 2016.

2 - Candidature à l'appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte »

Le Département de la Lozère a déposé une candidature en novembre 2014, dans le cadre de l'Appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte », afin de construire un plan stratégique et opérationnel en faveur de la transition énergétique et pouvoir prétendre à des aides exceptionnelles de l'État au titre du Fonds de Financement de la Transition Énergétique (FFTE). La formalisation des engagements financiers se fait au travers d'une convention cadre entre le Département et l'État, signée le 29 juin 2015.

Les actions prioritaires retenues dans l'Appel à projet sont les suivantes :

- réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et espace public ;
- création d'un guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique des logements;
- modernisation de l'éclairage public ;
- audits énergétiques de bâtiments publics en vue de leur rénovation ;
- renouvellement des flottes de véhicules publics par des véhicules propres ;
- la démarche « Zéro déchet zéro gaspillage » ;
- aménagement des espaces publics pour favoriser la mobilité propre (aires de covoiturage, parcs à vélos sécurisés...) ;
- développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, solaire thermique...);
- lutte contre le gaspillage alimentaire.

3 - Consommation responsable

La collectivité a poursuivi ses efforts dans diverses actions de développement durable :

- ► la dématérialisation de documents :
 - depuis mars 2014, l'ensemble des actes administratifs (délibération, arrêté, marchés ...) soumis au contrôle de légalité est télétransmis à la Préfecture pour toutes les directions et les services du Département. Cette procédure, outre le gain de papier, a permis une plus grande souplesse et réactivité dans la transmission des actes et a sécurisé le dépôt.
 - depuis avril 2015, la mise en place d'une plate-forme dématérialisée pour les élus de l'Assemblée départementale a permis de supprimer les versions papier des rapports et autres documents envoyés. Ainsi, à titre d'exemple, pour le mois de juin 2015, la dématérialisation des rapports pour les réunions de la commission permanente et du Conseil départemental a généré une économie de 7 cartons de papier, soit 35 ramettes.
 - les candidatures et les offres dans le cadre des marchés publics.
 - en 2015, une présentation numérique des dossiers en commissions d'appels d'offres.
- ▶ la dématérialisation des échanges :
 - la création d'un outil de travail collaboratif interne pour réduire les échanges papiers;
 - le site Télé Recours assurant la gestion des télé-procédures contentieuses ;
 - le site extranet avec téléchargement des rapports d'analyses pour le Laboratoire Départemental d'Analyses ;
 - l'inscription en ligne des élèves dans le cadre du transport scolaire.



4 – Intégration des critères de développement durable dans les marchés publics

L'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics devient la règle dans toutes les prestations de fournitures, services et travaux.

Afin de faciliter cette démarche, des fiches pratiques sont à disposition sur l'intranet du Conseil général dans les diverses activités.

5 - Maîtrise des déchets

- ▶ La collectivité a mis en place depuis plusieurs années une politique de tri et de recyclage des déchets :
 - déchets des services administratifs : tri et recyclage ;
 - déchets issus de l'entretien des routes : récupération et traitement de divers déchets dans des filières de recyclage avec des prestataires locaux, mais également déchets recyclés sur site.
- ▶ Début 2015, les marchés de prestations de collecte et traitement des déchets générés par les activités des services du Conseil départemental ont été renouvelés.
- ▶ En 2014-2015, la DRTB a initié une démarche « chantier exemplaire » pour le chantier d'aménagement de la RD 901 entre Altier et le Valat de Chauberté, en cours d'exécution. Elle vise à limiter les volumes et quantités de déchets produits, à optimiser les méthodes de tri et les filières d'élimination et à assurer une traçabilité efficace des déchets. Cette démarche a été généralisée à l'ensemble des nouveaux projets d'aménagement routier.
- ▶ Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2011, la collectivité sensibilise les agents avec notamment :
 - une visite du centre départemental de traitement des déchets en 2012;
 - la formation de 30 agents de la DRTB en 2014 à la prévention et la gestion des déchets du BTP;
 - l'accompagnement des agents des collèges de Saint Chély, Langogne et du Collet de Dèze dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

6 - Maîtrise de l'énergie

► Recherche systématique d'économies d'énergie dans les bâtiments et collèges :

Dans les travaux de maintenance et de remplacement, la collectivité recherche systématiquement la mise en place d'équipements performants ayant de faibles niveaux de consommation.

Il s'agit par exemple de mettre en place des lampes basse consommation pour les luminaires, de remplacer le matériel de cuisine par du matériel moins consommateur en énergie, de rechercher un faible niveau de consommation énergétique et consommation en eau pour le matériel de nettoyage.

Dans tout projet, les maîtres d'œuvre doivent être vigilants à la maîtrise de la consommation d'énergie, d'eau potable ainsi qu'à la gestion des déchets.

À titre d'exemple, en 2015, on peut citer la réhabilitation du collège du Collet de Dèze, terminée en septembre 2015, avec un niveau du label BBC et la mise en place d'une chaufferie en bois.

▶ En 2013-2014, co-animation avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie) d'actions collectives et ludiques sur les éco-gestes en matière de consommation d'énergie et d'eau, sur les territoires, à destination du grand public (Langogne, Saint Chély, Marvejols, Florac, Mende, Villefort, Naussac, Fournels).



7 - Transports et déplacements durables

Le volet transport s'intègre également dans une démarche de développement durable avec en 2014-2015, les actions suivantes :

- la mise en place d'une ligne régulière Mende Florac en octobre 2014 ;
- le lancement d'un programme d'aménagement d'une dizaine d'aires de covoiturage, avec des premiers travaux engagés au cours de l'automne 2015 ;
- la progression du taux d'inscription en ligne des élèves.

Pour le Parc Technique Départemental, les véhicules acquis sont équipés de filtre à particules limitant le rejet de CO2. Sur une partie du parc des poids lourds de déneigement, les pneumatiques lamellisés remplacent les pneus cloutés. Le Parc poursuit également la suppression des solvants au niveau des entités atelier, laboratoire et exploitation.

8 - Réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes et des bâtiments

En 2013, la collectivité a arrêté l'utilisation de phytosanitaires. Le Plan de fauchage élaboré dans le cadre d'une démarche "Qualité de l'Entretien Routier " classifie plusieurs itinéraires sur l'ensemble du département en fonction du caractère prioritaire de la sécurité et présente les principes d'un fauchage raisonné. Tous les nouveaux agents bénéficient d'une formation. Le plan de fauchage en cours de révision doit s'orienter vers un fauchage raisonné.

Une réflexion est également engagée pour lutter contre la prolifération des plantes invasives (Renoué du Japon ...).

Pour la viabilité hivernale, un gros effort a été fait sur une consommation raisonnée pour le salage des routes :

- développement de l'usage de la saumure ;
- étalonnage et réglage des saleuses ;
- formation des agents à l'utilisation du sel et de la saumure.

B - <u>Au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en</u> œuvre sur son territoire

1 – Des actions sociales s'inscrivant dans une démarche de développement durable

La collectivité soutient des actions dans le secteur de la solidarité et la cohésion sociale :

- des actions d'insertion : l'entreprise « Le Relais », sous forme de SCOP (société coopérative et participative) qui récupère des vêtements usagés pour les trier et les revendre ;
- la plate-forme de la mobilité depuis 2012 via deux associations (ALOES et « Quoi de 9 ») afin de favoriser la mobilité des publics en insertion; action inscrite dans le Pacte Territorial d'Insertion;
- les Jardins de Cocagne : structure qui porte un chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage et qui vend des paniers de légumes Bio en circuit court.

2 - Prévention des déchets

La collectivité finance les collectivités compétentes dans la gestion des déchets pour s'engager dans des programmes locaux de prévention. A ce jour, 3 programmes de prévention des déchets sont animés sur notre territoire : l'objectif étant de couvrir l'ensemble du département en 2016.



Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2011, la collectivité organise chaque année diverses manifestations notamment à l'occasion de la semaine Européenne de Réduction des Déchets : ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles primaires, visite du centre de traitement des déchets, et organisation du salon de la Récup' en 2013 et 2014.

L'année 2014 a également été consacrée aux opérations Eco-familles et collèges engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

3 - Maîtrise de l'énergie

► Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique

Le Contrat Local d'Engagement (CLE) est une déclinaison opérationnelle du programme national « Habiter Mieux », permettant à des propriétaires occupants aux revenus modestes de financer des travaux d'amélioration de leur logement, de diminuer leurs dépenses d'énergie et ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.

Ce contrat conclu pour la période 2011-2013, a été prorogé sur 2014-2017 par avenant. Dans ce cadre, le Département finance l'animation d'un Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux », confiée à un opérateur agréé pour accompagner les propriétaires occupants dans le montage des dossiers de demande de subventions.

Par délibération du 22 novembre 2013, le Département apporte une aide forfaitaire de 500 € par dossier pour les ménages (en fonction de leurs revenus) désireux d'améliorer l'efficacité énergétique de leur logement d'au moins 25 %.

▶ Des aides du Département en matière de maîtrise de l'énergie en 2015, pour les audits énergétiques de logements anciens de particuliers.

4 - Préservation des espaces naturels et de la biodiversité

Par délibération du 27 juillet 2015, le Département a adopté le schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) de la Lozère ainsi que le dispositif financier de soutien à la préservation et à la valorisation des ENS.

17 sites prioritaires ont été identifiés, répartis sur l'ensemble du territoire départemental et concernant divers milieux naturels avec une prédominance des zones humides, des forêts et des cours d'eau.

Par ailleurs, le Département continue à soutenir la mission d'assistance technique désignée SAGNE 48, sur le bassin Adour-Garonne de la Lozère, pour la préservation des zones humides.

5 - Écotourisme

La collectivité apporte un soutien financier annuel auprès de structures dont l'objectif est de promouvoir des démarches de développement durable auprès de prestataires touristiques. On peut citer l'association « Cévennes Écotourisme » dont les objectifs sont de promouvoir l'écotourisme en Cévennes et de mettre en œuvre les principes du tourisme durable tel que définis dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport sachant, qu'afin d'agir en cohérence avec les principes qu'il contient et considérant que pour les défendre au mieux, ils doivent commencer par les appliquer, les élus du Conseil départemental se sont engagés dans une démarche d'éco-exemplarité qu'ils entendent à l'avenir amplifier (dématérialisation des données, co-voiturage, etc.)



ANNEXES

Au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1 - Réalisation du Bilan Carbone « Patrimoine et services » de la Collectivité

Pour rappel, avant l'entrée en vigueur de l'obligation réglementaire aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, le Département de la Lozère avait souhaité réaliser son Bilan Carbone.

En se basant sur les données de l'année de référence 2008, le Département de la Lozère émet 15 600 tonnes équivalent CO2 (TeqCO2). Les postes les plus émetteurs sont les déplacements (les agents via les trajets domicile travail et les trajets professionnels, les transports scolaires, les déplacements des élus) pour près de 40%, les intrants (achats de matériaux et matériels pour les activités départementales) pour 25% et l'énergie (gaz, fioul, électricité) pour 13%.

Sur la base de ce constat, un programme général d'action a été proposé aux élus et validé en Conseil général du 27 juin 2011 avec les objectifs suivants :

- -3% en 2011 par rapport en 2008 sur la base des différentes initiatives d'ores et déjà engagées au sein de la collectivité
- -10% d'ici 2013 par rapport à 2008
- -15% d'ici 2015 par rapport à 2008
- -20% d'ici 2020 par rapport à 2008

Par ailleurs, selon le protocole du Bilan Carbone, une actualisation doit être faite tous les 3 ans.

La réactualisation du Bilan Carbone devait être lancée début 2014. Il était prévu de faire appel à un stagiaire pour le suivi de cette démarche, sachant que les services avaient déjà été formés à l'utilisation de l'outil Bilan Carbone lors de la réalisation du premier bilan carbone. Faute de moyens humains, la réactualisation n'a pu être engagée.

2 - Consommation responsable

La participation aux actions de développement durable de la collectivité sur 2014-2015, s'est poursuivie notamment dans la dématérialisation de documents et dans la réduction de la consommation de papiers.

Depuis mars 2014, l'ensemble des actes administratifs (délibération, arrêté, marchés ...) soumis au contrôle de légalité est télétransmis à la Préfecture pour toutes les directions et les services du Département. Cette procédure, outre le gain de papier, a permis une plus grande souplesse et réactivité dans la transmission des actes et a sécurisé le dépôt.

Depuis avril 2015, la mise en place d'une plate-forme dématérialisée pour les élus de l'Assemblée départementale a permis de supprimer les versions papier des rapports et autres documents envoyés. Ainsi, à titre d'exemple, pour le mois de juin 2015, la dématérialisation des rapports pour les réunions de la commission permanente et du Conseil départemental a généré une économie de 7 cartons de papier, soit 35 ramettes.

Concernant les marchés publics, depuis l'obligation faite aux acheteurs publics, à compter du 1er janvier 2012, d'accepter toutes les candidatures et offres par voie dématérialisée, le Département, à de rares exceptions, dématérialise toutes ses procédures en offrant dès 15 000 € HT la possibilité aux entreprises de dématérialiser leur offre et en mettant en ligne toutes les pièces des dossiers de consultations des entreprises.

Enfin, dans un souci permanent de promouvoir la dématérialisation des échanges, le service des marchés publics et du contentieux a développé en lien avec le Service informatique et téléphonie un outil de travail collaboratif interne visant à réduire les échanges papier. De plus, systématiquement les dossiers de consultations des entreprises et les marchés notifiés sont transmis aux services par voie dématérialisée et non plus par voie papier sauf demande expresse.

En 2015, le service des marchés publics poursuit ses efforts en matière de réduction de consommation de papier, avec notamment une présentation numérique des dossiers en commissions d'appel d'offres.

Dans la même optique, le service des marchés publics s'est inscrit, dès son ouverture, sur le site TéléRecours assurant la gestion des télé-procédures contentieuses ouvert par le Conseil d'État.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses a ouvert à la clientèle un site Extranet avec téléchargement de rapports d'analyses au format PDF en lieu et place d'un rapport papier (réduction considérable des impressions donc de la consommation de papier, de cartouches d'encre pour imprimante).

3 - Intégration des critères de développement durable dans les marchés publics

Afin de faciliter l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics, des fiches pratiques sont à disposition sur l'intranet du Conseil général : achat de papier, achat de produits d'entretien, achat de textile, étude de faisabilité, fournitures de bureau, marchés de travaux, matériel bureautique, mobilier de bureau, liste des labels officiels de gestion durable des forêts, liste de 14 cibles HQE, liste des principaux types de référentiels susceptibles d'être utilisés par les acheteurs publics (Écolabels), contrainte développement durable dans le cadre des marchés de prestations d'études.

L'intégration des critères de développement durable dans les marchés de la collectivité devient la règle.

À titre d'exemples, on peut citer :

- ► Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère
 Les aspects de développement durable sont systématiquement pris en compte lors de la
 présentation des offres. En effet, un des critères de jugement des offres est l'âge du véhicule, dont
 découle un barème de notation attribuant les meilleures notes aux véhicules les plus récents.
 Durant l'année 2015, plus de 130 marchés de transports scolaires ont été renouvelés.
 Cela a donc été l'occasion dans un nombre important de marchés pour le Département de
 valoriser les clauses relatives au développement durable.
- ▶ Restauration de documents d'archives : archives privées, compoix, archives anciennes et modernes + minutes notariales et registre de l'enregistrement + registres de notaires et de l'enregistrement

Dans le cadre de ces consultations, il a été demandé aux candidats de fournir leur savoir-faire en matière de protection de l'environnement et de décrire les modalités de prise en compte des objectifs de développement durable dans l'exécution de leur marché concernant le traitement des déchets produits par les substances chimiques, ainsi la provenance des papiers de forêts gérées durablement (PEFC).

- ► <u>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération éco-familles et collèges engagés</u>
 Le Département a souhaité que le titulaire du marché fasse connaître son savoir-faire en matière de protection de l'environnement à travers la dématérialisation de certains outils de communication.
- ► Fourniture de micro-ordinateurs portables et fixes

Le Département a souhaité réaliser un achat éco-responsable. Aussi dans le cadre de cette consultation, plusieurs éléments ont été valorisés au niveau du jugement des offres. En effet, le prestataire a dû fournir des données permettant d'apprécier les économies d'énergie à travers la consommation en mode veille (en watt), la consommation normale (en watt) et à travers les références aux normes ou labels environnementaux.

► <u>Hydrocurage et assainissement des routes départementales</u>

Dans le cadre de cette consultation, les candidats devaient remettre un mémoire technique comportant notamment « les modalités de gestion des déchets et les modalités de ravitaillement en eau ».

Cet élément a été valorisé dans le cadre du jugement des offres, au titre de la valeur technique.

► Collecte et transport d'échantillons destinés au dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles

Les entreprises doivent faire état dans leur candidature de leur savoir faire en matière de protection de l'environnement (mesures de protections environnementales pour la préservation de l'environnement et notamment des mesures prises pour éviter toutes pollutions accidentelles ou rejets dans le milieu naturel).

Par ailleurs, les prestations de ce marché sont réservées, en vertu de l'article 15 du Code des marchés publics, aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13 ; L. 5213-18 à 19 ; L. 5213-22 ; R. 5213-65 ; R. 5213-68 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

4 - Maîtrise des déchets

4.1. Tri et recyclage des déchets

La Collectivité a mis en place depuis plusieurs années une politique de tri des déchets qui se matérialise par :

- Déchets des services administratifs : tri du papier et des magazines, recyclage des cartouches d'encre et des piles usagées.
- Déchets issus de l'entretien des routes par le Parc Technique Départemental : bac supplémentaire pour le stockage des emballages souillés, mise en place d'une signalétique spécifique au niveau de sa déchetterie avec l'aide du service communication.

Le Parc trie et récupère dans le cadre de marchés publics avec CHIMIREC Massif Central et Environnement 48 : la ferraille et les métaux non ferreux issus des activités glissières, les gravats et résidus inertes des essais du laboratoire, les flexibles usagés, les liquides de refroidissement, les aérosols, les résidus de peinture, les solvants chlorés usagés, les éléments de filtration, les chiffons souillés, les batteries et piles, les huiles usagées de notre activité et d'une partie des CTCG, les cartons issus des livraisons, les déchets banals.

Les autres déchets issus de l'entretien des routes sont acheminés sur des déchetteries locales ou sont recyclés sur site : terres issues de l'entretien des fossés, végétaux, déblais-remblais (quelques expériences de réutilisation des déblais en remblais ou chez des particuliers en remodelage de terrain).

La collectivité s'oriente également vers le recyclage sélectif de tous les déchets : déchets biologiques (incinération), déchets chimiques, cartons, papiers, verre, piles, cartouches imprimantes.

4.2. Marché de prestations de collecte et traitement des déchets

Par ailleurs, en 2015, suite à un travail transversal des diverses directions sous le pilotage du service des Moyens Généraux, ont été renouvelés les marchés de prestations de collecte et traitement des déchets générés par les activités des services du Conseil départemental (déchets dangereux : huiles de vidange, déchets chimiques - déchets non dangereux : papier, carton, verre,

ferraille - déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : déchets organiques, médicaux).

4.3. <u>Démarche « chantier exemplaire »</u>

En 2014-2015, la DRTB a initié une démarche « chantier exemplaire » pour le marché d'aménagement de la RD 901entre Altier et le Valat de Chauberté, marché en cours d'exécution. Elle vise à limiter les volumes et quantités de déchets produits, à optimiser les méthodes de tri et les filières d'élimination et à assurer une traçabilité efficace des déchets.

Les dispositions retenues en terme de gestion des déchets sont explicitées dans un schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier (SOSED) et ont été prises en compte dans le jugement des offres.

Afin de limiter le volume des déchets, le titulaire est en outre invité à valoriser sur le chantier les matériaux de déblai en les réutilisant après concassage pour la réalisation de la couche de forme et des couches constitutives du corps de chaussée.

La maîtrise d'œuvre opérationnelle a été sensibilisée à la démarche et veille à l'application rigoureuse des engagements pris dans le SOSED.

Cette démarche a été généralisée à l'ensemble des nouveaux projets d'aménagement routier.

4.4. Plan départemental de prévention des déchets

Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2011, la collectivité sensibilise les agents de la collectivité avec notamment :

- une visite du centre départemental de traitement des déchets en 2012, qui sera renouvelée en novembre 2015 à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets ;
- la formation de 30 agents de la DRTB en 2014 à la prévention et la gestion des déchets du BTP, en partenariat avec le service des Ressources humaines et la Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics ;
- les salons de la Récup' 2013 et 2014 ont pu être réalisés grâce à la participation d'une dizaine d'agents du Département tant à l'organisation, la mise en place et l'animation d'ateliers à destination du grand public ;
- l'accompagnement des agents des collèges de Saint Chély, Langogne et du Collet de Dèze dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce projet d'établissement a été mené durant toute l'année scolaire 2014-2015 avec l'ensemble des acteurs du collège (vie scolaire, intendance, équipe de cuisine, parents d'élèves et la direction). Les premiers résultats issus de cet accompagnement ont été présentés en juin 2015 à l'ensemble des collèges du département grâce à l'implication des chefs de cuisine des 3 collèges concernés.

5 - Recherche systématique d'économies d'énergie dans les bâtiments et collèges

<u>Dans les travaux de maintenance et de remplacement</u>, la recherche et la mise en place d'équipements performants ayant de faibles niveaux de consommation est systématique :

- pour les luminaires avec la mise en place de lampes basse consommation, le remplacement des luminaires en place par des luminaires à tube fluorescent de dernière génération. Ces travaux ont permis par exemple de réduire les consommations électriques au collège de Saint Chély d'Apcher et de souscrire un tarif jaune au lieu d'un tarif vert ;
- pour les matériels de cuisine, le remplacement est fait avec du matériel le moins consommateur en énergie et le plus adapté en capacité qu'il s'agisse des fours, des marmites, des friteuses (Unité de Production Culinaire du collège de Florac), des armoires de froid positif ou négatif (UPC du collège de Langogne), machines à laver avec recherche des appareils ayant des niveaux de consommation d'eau et de produits lessiviels réduits (remplacement du lave-vaisselle de l'UPC de Saint Chély d'Apcher);

• pour le matériel de nettoyage, recherche d'un faible niveau de consommation énergétique et consommation d'eau. Le remplacement des sols par des matériaux traités en usine permet de réduire les besoins en produits de traitement ultérieur.

<u>Dans tout projet</u>, il est demandé systématiquement aux maîtres d'œuvre d'être particulièrement attentifs à la maîtrise de la consommation d'énergie, d'eau potable, ainsi qu'à la gestion des déchets. On peut citer les exemples suivants en 2014 :

- le remplacement nécessaire des menuiseries du bâtiment Lucien Arnault a été réalisé avec des ensembles très performants et des vitrages faiblement émissifs. C'est plus de confort pour les occupants en hiver comme en été, une diminution de la consommation de fuel et d'électricité (chauffage d'appoint et ventilation), donc une diminution des gaz à effet de serre.
- le raccordement au réseau de chaleur de nouveaux bâtiments sur Mende (archives départementales, IUFM, collège Bourrillon) va participer à l'amélioration du bilan carbone du Département, non seulement au titre de la consommation directe, mais aussi au titre des consommations induites par les livraisons. De plus, avec la neutralisation des cuves, les risques de pollution accidentelle sont réduits.
- la mise en place d'une chaudière au granulé de bois au centre technique du Bleymard, qui s'accompagne d'une remise à niveau partielle du bâtiment comprenant entre autre l'isolation des parois extérieures et la mise en place de menuiseries isolantes.
- la rénovation des espaces extérieurs de l'aire de la Lozère a également intégré un objectif de développement durable avec d'une part la mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales afin d'alimenter les sanitaires du bâtiment, d'autre part la mise en place d'éclairages à diodes électroluminescentes (LED) pour réduire la consommation d'électricité, et enfin l'entretien raisonné et adapté des espaces boisés pour assurer un biotope varié ainsi que la conservation du patrimoine boisé.
- la construction d'un nouveau centre technique d'exploitation de la route au Malzieu, pour lequel le niveau du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) énergie a été exigé du maître d'œuvre. Un système de récupération des eaux pluviales est mis en place. L'eau ainsi collectée sera utilisée dans la préparation de la saumure pour le traitement des routes en hiver. Le chauffage sera assuré par une chaudière au granulé de bois afin de réduire l'impact sur le bilan carbone (suppression de la chaudière de l'ancien bâtiment). La recherche maximale d'éclairage naturel des locaux a également été faite afin de réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage. Cette construction va améliorer le confort des agents.

Et en 2015:

- les travaux de réhabilitation du collège du Collet de Dèze, terminés en septembre 2015, avec un niveau du label BBC et la mise en place d'une chaufferie en bois.
- la consultation des entreprises en novembre-décembre 2015 pour un démarrage des travaux courant 1^{er} semestre 2016, pour la réhabilitation thermique du collège Haut Gévaudan de Saint Chély d'Apcher.

6 - Transports et déplacements durables

Le volet transport s'intègre également dans une démarche de développement durable. Les actions principales sont les suivantes :

- le développement du transport à la demande avec un bon taux de remplissage des véhicules. Un budget de 36 000 € par an y est consacré et ce type de transport est délégué aux communautés de communes pour répondre finement à la demande.
- la dématérialisation des procédures ; la promotion de l'inscription en ligne des élèves a permis de limiter l'émission de CO2 dédiée à la fabrication et au transport des formulaires en papier. Le taux d'inscription était de 76,50 % en 2013/2014 pour 83 % en 2014/2015.
- le Département soutient financièrement l'association Voisine (9 000€/an) dont le but est le

développement du covoiturage sur le département de la Lozère.

- le lancement d'un programme d'aménagement d'une dizaine d'aires de covoiturage sur le Département. Les premiers travaux doivent être engagés au cours de l'automne 2015.
- l'âge des véhicules est un critère de sélection des candidats lors de l'attribution des marchés publics de transport, pour raison de sécurité et de normes de pollution. Un véhicule de moins de 10 places doit avoir moins de 10 ans et un véhicule de plus de 22 places doit avoir moins de 18 ans.
- la mise en place d'une ligne régulière Mende Florac au 1/10/2014 visant les déplacements domicile-travail.

7 - Une approche de développement durable sur le Parc Technique Départemental

► La poursuite de la suppression des solvants

Le Parc mène une action à long terme sur la suppression des solvants au sein de son établissement et notamment au niveau des entités atelier, laboratoire et exploitation. Les actions sont les suivantes :

- l'abandon de la peinture solvantée dans les travaux de signalisation horizontale et le passage à la peinture à l'eau ;
- la suppression de la fontaine de dégraissage au solvant et son remplacement par une fontaine biologique sur les sites de l'atelier de Mende, Florac, le nouveau centre du Malzieu, ainsi que l'acquisition de lave-freins sans solvants ;
- l'acquisition et la mise en service pour la fin d'année 2013 d'une machine pour désenrobage automatique pour limiter et recycler les solvants utilisés pour les essais du laboratoire du Parc. De plus, ce projet comporte l'acquisition d'un refroidisseur pour limiter notre consommation en eau au cours de ces essais.

▶ L'intégration dans l'acquisition des VL et VU d'une note environnementale

Depuis quelques années, une note sur le rejet de CO2 en cycle mixte est intégrée dans les critères de notation pour l'achat des VL et VU. De plus, les véhicules livrés sont équipés de filtre à particules (FAP).

La législation impose au 1/01/2014 la nouvelle norme anti-pollution Euro 6 pour les moteurs de camions ; les deux derniers camions commandés en 2013 étant conformes à Euro 6. Cette norme implique l'utilisation d'un réservoir additionnel rempli d'une solution d'AUS32 (marque AdBlue®), mélange d'urée et de l'eau afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote (Nox) des poids lourds.

► <u>Autres projets en cours ou à développer</u>

- nouvelle action 2015 : la mise à disposition d'un dégoudronnant bio (sans solvant) pour l'activité PATA (camion pour gravillonnage) et enduits ;
- pour 2016, l'utilisation des pneumatiques lamellisés en remplacement du cloutage des pneumatiques sur une partie du parc des poids lourds de déneigement et ceci pour favoriser les prestations de rechapage des carcasses de pneumatique (un pneu clouté ne peut pas être rechapé contrairement à un pneu lamellisé);
- pour 2016, l'étude d'une démarche éco-conduite sur les VL ;
- dès 2016, projet à terme de réduire le cloutage sur les pneumatiques des camions pour la viabilité hivernale, pour favoriser le rechappage des pneumatiques, et ceci au moins 1 fois dans la vie du pneumatique ;
- mise en place d'une gestion optimisée de nos pneumatiques PL avec 2 à 3 tournées dans les Centres Techniques pour préparer et planifier des travaux de permutation, recreusage (marché

8 - Réduction de l'impact environnemental pour l'entretien des routes

- ► Arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires en 2013.
- ► Fauchage et gestion des dépendances vertes

Le « plan de fauchage » classifie plusieurs itinéraires sur l'ensemble du département. Cette classification induit des dates d'intervention ainsi que des objectifs à atteindre. Les itinéraires sont les suivants :

- itinéraire prioritaire à fort trafic : prise en compte prioritaire de la sécurité, prise en compte du degré de maturation de la végétation ;
- itinéraire touristique : fauchage soigné et sécurité ;
- itinéraire pour contrainte de sécurité : pas de contrainte de date mais hauteur d'herbe ;
- itinéraire ordinaire ;
- itinéraire écologique : la végétation présente un intérêt du point de vue écologique ou paysager (itinéraires non fauchés).

Tous les nouveaux agents bénéficient d'une formation pour les sensibiliser au respect de l'environnement dans leurs pratiques quotidiennes, notamment lors du fauchage et du débroussaillage, avec l'intervention de l'ALEPE et la société Hermabessière pour la présentation des principes de fauchage raisonné.

De plus, pour une meilleure sécurité, des arbres ont été abattus en bord de route sur des secteurs dangereux : intérieur de virage, arbre à moins de 50 cm du bord de la chaussée, en courbes....

Des poubelles sont mises en place progressivement en bordure de certaines RD de catégorie 1A & 1B (fabrication en régie).

Le Plan de fauchage en cours de révision doit s'orienter vers un fauchage raisonné.

▶ Viabilité hivernale

Un gros effort a été fait sur le salage des routes depuis 2006 pour atteindre une consommation raisonnée jusqu'en 2012.

D'autres actions réalisées visant à réduire l'impact environnemental :

- étalonnage et réglage des saleuses, recours plus systématique à l'utilisation de la saumure,
- pas de pouzzolane sur le givre sur le réseau N4 (1), utilisation stricte du sel au seul niveau N3, pas de salage sur le réseau N4 hormis quelques points très particuliers sur lesquels il existe un vrai problème de sécurité.
- avec l'accord des propriétaires, abattage d'arbres sur propriété riveraine à l'origine de zones à l'ombre, génératrices de verglas.
- mise en place plus fréquente de barrières à neige pour limiter la formation de congères et le recours aux fraises à neige.

(1) N1 à N4 : ordre de priorité de traitement du réseau routier départemental, N1 étant le réseau prioritaire traité 24h/24h.

- ▶ Mutualisation de matériel et de moyens humains pour réduire les transports
- ▶ <u>Développement des techniques à froid</u> sur le réseau secondaire et une partie du réseau principal pour l'entretien des chaussées et les travaux nouveaux ; proposition issue du groupe de travail chaussées et dépendances bleues.

Au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire

1 - Des actions sociales s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Quatre actions prioritaires dans le domaine social réalisées en 2013 s'inscrivant dans une démarche de développement durable :

► Le Relais

Le Conseil départemental (Service du Lien Social) finance l'entreprise d'insertion le Relais par le biais d'une convention d'insertion des bénéficiaires du RSA (7 postes en 2015). Cette SCOP (société coopérative et participative) récupère des vêtements usagés pour les trier et les revendre en France ou à l'étranger, ou les transformer en isolant ou en serpillière.

Le Relais a un centre de stockage sur Saint Alban sur Limagnole, avec une collecte des vêtements sur la Lozère, l'Aveyron, la Haute-Loire ou le Cantal.

En 2014, la structure emploie 10 salariés en insertion ; elle s'inscrit dans le secteur de la solidarité et de la cohésion sociale.

► La plate-forme de la mobilité

Depuis 2012, le Conseil départemental finance les associations ALOES et "Quoi de 9" pour favoriser la mobilité des publics en insertion. Depuis 2013, ces deux associations avec la Maison de l'emploi et de la cohésion sociale travaillent en lien avec l'association Voisine à la mise en place d' une plate-forme mobilité en Lozère. Cette plate-forme a vocation sur la Lozère à trouver des réponses concrètes aux problèmes de mobilité rencontrés par des personnes en insertion, travailleurs modestes, jeunes en formation. Les solutions peuvent relever du co-voiturage, de l'accompagnement dans un déplacement ponctuel, du prêt de véhicule, Dans tous les cas, un diagnostic est réalisé avec l'usager pour co-construire une solution adaptée qui lui permette d'être rapidement autonome.

L'action mobilité a été inscrite dans le Pacte Territorial d'Insertion qui définit les modalités de coordination des actions menées par les divers acteurs, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics, et en particulier les bénéficiaires du RSA. Il permet de mettre en œuvre le Programme Départemental d'Insertion.

▶ <u>Les Jardins de Cocagne</u> : structure créée en novembre 2013, qui porte un chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage et qui vend des paniers de légumes Bio en circuit court. En 2015, elle compte 10 salariés en insertion.

2 - Prévention des déchets

Le Département propose un appui technique et financier aux collectivités compétentes dans la gestion des déchets pour s'engager dans des programmes locaux de prévention, avec pour objectif que 80 % de la population départementale soit couverte en 5 ans, par un programme local de prévention.

Aujourd'hui, 3 programmes de prévention des déchets sont animés sur notre territoire, l'objectif étant de couvrir l'ensemble du département en 2016.

Bilan des animations réalisées en 2014 à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets :

- Animations pédagogiques autour de la prévention des déchets pour près de 300 enfants des écoles primaires du département;
- le 2e salon de la Récup' accueillant plus de **1000 visiteurs** s'est déroulé le vendredi 14 novembre 2014 à Mende grâce à l'implication de **20 partenaires** (dont les agents du Département). Diverses animations ont été réalisées comme :

- 11 ateliers à destination du grand public,
- une grande braderie avec 4 associations,
- o un espace don de jouets pour les Restos du cœur,
- une animation musicale.
- une soupe gratuite réalisée grâce au don des invendus de fruits et légumes de l'Hyper
- une exposition artistique
- le lancement de l'opération Eco-familles.

Les années 2014 et 2015 ont également été consacrées au suivi des actions Eco-familles. et Collèges engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Bilan Eco-familles. : accompagnement de familles dans la réduction des déchets à la source

- 86 participants (45 adultes et 41 enfants) qui choisissent de mettre en place des gestes de réduction des déchets ;
- un accompagnement « serré » est réalisé grâce à notre prestataire et les animatrices des programmes locaux de prévention des déchets ;
- après 3 mois, on observe une baisse moyenne de 33 % des déchets produits par les familles au quotidien, avec pour certaines jusqu'à 75 % de baisse;
- une expérience satisfaisante pour les familles et des gestes adoptés durablement.

Bilan « Collèges engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire »

Alors que 30 % de la nourriture est gaspillée dans le monde, 3 collèges du département se sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire avec un suivi concret (pesée des déchets issus du gaspillage alimentaire) et un accompagnement de l'équipe projet constituée au sein de l'établissement. Les résultats des pesées sont dans la moyenne nationale (environ 100 g par convive et par repas), de 15 à 20 % des denrées préparées sont jetées, principalement générées par le plat principal, avec de grandes variations en fonction du menu, du nombre d'élèves...

Il n'y a pas d'action miracle pour réduire le gaspillage mais une multitude d'actions en passant par la sensibilisation des élèves, les conditions du temps de repas (convivialité, temps disponible), la préparation des repas (menus, quantités), la présentation,

Les résultats des dernières pesées seront diffusés fin 2015.

3 - Maîtrise de l'énergie

Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique

Le programme « habiter mieux » permet à des propriétaires occupants aux revenus modestes de financer des travaux d'amélioration de leur logement, de diminuer leurs dépenses d'énergie et ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.

Le Contrat Local d'Engagement (CLE) constitue la déclinaison opérationnelle du programme national « Habiter Mieux ». Ce contrat local d'engagement était conclu pour la période 2011-2013. Sa prorogation, sur la période 2014-2017, était conditionnée à la réalisation d'une évaluation des résultats obtenus sur le plan national et local.

Au niveau national, l'État a souhaité poursuivre ses engagements. De plus, il s'avère que les premiers résultats sont encourageants puisqu'en Lozère, ce sont près de 200 propriétaires occupants aux ressources modestes qui ont pu bénéficier de ce dispositif et voir ainsi leurs conditions de vie s'améliorer. De plus, les travaux d'économie d'énergie réalisés majoritairement par des entreprises lozériennes se sont élevés à plus de 5 millions d'euros contribuant ainsi au maintien d'emplois sur notre département.

Lors de la commission permanente du 22 novembre 2013 le Département, déjà fortement impliqué dans la politique d'économie d'énergie, a décidé de poursuivre son engagement:

- en signant l'avenant au CLE sur la période 2014-2017 ;
- en apportant une aide forfaitaire de 500 € par dossier comme lors du précédent C.L.E.,

• en continuant de financer l'animation d'un Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » confiée à un opérateur agréé pour accompagner les propriétaires occupants dans le montage des dossiers de demande de subventions dans le cadre du CLE.

4 - Préservation de la biodiversité et des espaces naturels

Par délibération du 27 juillet 2015, le département a adopté le schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) de la Lozère ainsi que le dispositif financier de soutien à la préservation et à la valorisation des ENS.

Le schéma présente la stratégie globale et le programme opérationnel sur les 5 ans ainsi que la liste des 17 sites prioritaires où sera appliquée la politique de préservation, de gestion et d'ouverture au public des sites. Les sites sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental et concernent divers milieux naturels avec une prédominance des zones humides, des forêts et des cours d'eau.

La stratégie repose sur les axes suivants :

- améliorer la connaissance : inventaire sur des espèces ou milieux ;
- favoriser les opérations de protection et de mise en valeur par l'action foncière ou par des actions de gestion ;
- faire découvrir le patrimoine nature au public : travaux de valorisation, actions d'éducation à l'environnement, manifestations diverses.

5 - Écotourisme

Le Département apporte un soutien financier annuel auprès de structures dont l'objectif est de promouvoir des démarches de développement durable auprès de prestataires touristiques et notamment l'association « Cévennes Écotourisme » dont les objectifs sont les suivants :

- promouvoir l'écotourisme en Cévennes ;
- mettre en œuvre les principes du tourisme durable tel que définis dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés.

L'accompagnement du Département s'inscrit pleinement dans les orientations du schéma départemental du tourisme 2010-2016.

L'association « Cévennes Écotourisme » mène 4 grandes missions :

- accompagnement des entreprises dans la démarche d'agrément pour la signature de la charte (CETD) : sensibilisation à la démarche, réalisation d'un audit de tourisme durable, aide à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions, suivi des entreprises engagées, évaluation des réalisations ; 120 entreprises ont été accompagnées depuis 2003 ;
- accompagnement des entreprises dans leur démarche de progrès : mise en place de formations, conception d'outils à destination des membres du réseau, animation du réseau de professionnels....
- sensibilisation et éducation à l'environnement ;
- mise en œuvre de démarches partenariales.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Economie : Adhésion du Département à l'association "La Foire de

Lozère"

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Direction générale des services départementaux

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU les articles L 3121-23 et L3213-3 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 intitulé "Economie : Adhésion du Département à l'association "La Foire de Lozère" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve, l'adhésion du Département à l'association « La Foire de Lozère » en qualité de membre fondateur, sur la base des statuts ci-annexés, et la désignation de Laurent SUAU, en qualité de membre actif de l'association.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Rapport n°600 "Economie : Adhésion du Département à l'association "La Foire de Lozère"", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1041 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Afin de réaliser la promotion du territoire et d'optimiser le développement local, les organismes ciaprès ont souhaité constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée « La Foire de Lozère » dont le siège social est prévu 6 rue Gutenberg à Mende.

Composition:

Seraient membres fondateurs, représentés par leur président :

- Le Département de la Lozère
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre d'Agriculture
- La CGPME de Lozère
- L'Union Patronale Interprofessionnelle de Lozère
- L'Union Professionnelle Artisanale de Lozère
- La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- La Fédération du BTP

Il appartient à chaque membre fondateur de désigner un membre actif.

Objet - ressources

Cette association aura pour mission d'optimiser le développement local, d'organiser des manifestations (foires, salons...), de faire la promotion du territoire et de collecter et gérer les fonds publics ou privés ainsi que les subventions mises à sa disposition.

Les ressources de l'association se composeront des apports, dons ou renonciations à remboursement, des subventions publiques ou privées, des remboursement, recettes et financements en raison de services rendus ou des prises en charges effectuées, des ressources exceptionnelles (kermesse, tombolas ...) et de toute ressource autorisée et non interdite par la loi.

Administration

L'association sera administrée par une assemblée générale composée des membres fondateurs et des membres actifs. Elle désignera un bureau qui assurera la gestion courante composé des membres actifs qui désigneront à leur tour un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire, un(e) trésorier(ière), un(e) vice-trésorier(ière).

Compte-tenu de l'intérêt départemental de cette association, je vous propose :

- d'autoriser le Département de la Lozère à adhérer à cette association, dont les projets de statuts sont joints en annexe, en qualité de membre fondateur ;
- d'approuver la désignation, en qualité de membre actif, de Laurent SUAU.



STATUTS DE L'ASSOCIATION « LA FOIRE DE LOZERE »

Article 1 : Constitution et Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, ayant pour titre Association « La Foire de Lozère ».

Article 2 : Objets

L'Association « La Foire de Lozère » a pour buts :

- D'optimiser le développement local
- D'organiser des manifestations telles que foires, salons, ...
- De faire la promotion du territoire
- De collecter et gérer les fonds publics ou privés ainsi que les subventions mises à sa disposition

Article 3 : Siège social et durée

Le siège de l'association est 6 rue Gutenberg à Mende (LOZERE). La durée de l'Association « La Foire de Lozère » est illimitée.

Son exercice comptable et d'activité commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre. Le premier exercice débutera le 28 septembre 2015 et se terminera le 31 décembre 2016.

Article 4: Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des apports, dons ou renonciations à remboursements ;
- des subventions publiques ou privées ;
- des remboursements, des recettes et financements en raison des services rendus ou des prises en charge effectuées ;
- des ressources crées à titre exceptionnel : quêtes, kermesses, tombolas et manifestations diverses autorisées ;
- et d'une manière générale toutes ressources autorisées ou non-interdites par la loi et les règlements.

Article 5 - Composition

L'Association se compose de :

Membres fondateurs, représentés par son Président :

- -Conseil départemental
- -Chambre de Commerce et d'Industrie
- -Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- -Chambre d'Agriculture
- -CGPME
- -UPIL
- -UPA
- -FDSEA
- -FFB

1/5

Membres actifs:

Chaque membre fondateur désigne un membre actif, personne physique qui sera obligatoirement chef d'entreprise de tous secteurs confondus (industrie, artisanat commerce, agriculture)

Pour le Conseil Départemental, il s'agira d'un élu en lien avec le développement économique.

Membres Bienfaiteurs (qui donnent des moyens humains, matériels ou financiers) :

Toutes personnes physiques, société, association, commune, collectivité, ...

<u>Article 6 – Adhésion et radiation</u>

1. Adhésion

Toute adhésion se fera sur un bulletin de demande d'adhésion qui devra obligatoirement être validé ou invalidé par le bureau.

Toute validation ou invalidation peut être revue lors de l'AG la plus proche.

2. Radiation

La qualité de membre de l'Association se perd :

- Par démission notifiée par lettre recommandée au président de l'Association. La démission prendra effet le jour de la réception de la lettre recommandée par l'association.
- Par l'exclusion pour motifs graves, le membre adhérent ayant été appelé à fournir des explications devant l'Assemblée Générale. Cette dernière décide ou non de la radiation du membre concernée par la procédure à la majorité des suffrages exprimés.
- Pour décès.

Le membre démissionnaire ou radié ne peut prétendre à aucun droit sur le patrimoine de l'association. Il doit restituer à l'association les documents appartenant à l'association ou à l'un ou plusieurs de ses établissements ou services dont il pourrait être le dépositaire. Le membre fondateur s'engage alors à redésigner un membre actif.

Le décès, la démission ou la radiation d'un membre ne peuvent jamais mettre fin à l'association.

<u>Article 7 – Administration</u>

7.1 – Assemblée Générale

L'association est administrée par l'Assemblée Générale.

Elle est composée des membres fondateurs et des membres actifs.

Elle se réunit au moins une fois par an, pour statuer d'une part sur le budget prévisionnel et d'autre part pour examiner les comptes annuels de l'association, et aussi souvent que nécessaire au cours de l'exercice.

Elle est convoquée par le Président de l'association.

2/5

En cas de carence ou de nécessité, elle est obligatoirement convoquée par le Président ou un membre de bureau si la moitié plus un des membres actifs le demandent par écrit. Cette procédure pourra être précisée dans ses modalités au Règlement Intérieur.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toute question posée par écrit au président et reçue au moins sept jours avant la plus prochaine assemblée générale à se tenir, figurera à l'ordre du jour.

Le président de séance pourra écarter une question si cette dernière n'est pas prévue dans l'ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée est assurée par le Président de l'Association, à défaut encore l'Assemblée désigne son Président de séance en début de réunion.

L'Assemblée Générale, dans sa forme ordinaire, et comme organe délibérant, peut siéger valablement si un tiers des membres est présent ou représenté. Si tel n'est pas le cas, sur première convocation, une deuxième convocation est adressée dans le délai prévu au règlement intérieur

Les décisions se prennent ordinairement à main levée.

Une décision est acquise si elle recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Les mandats sont décomptés dans les votes.

En cas d'absence, un membre peut donner pouvoir à un autre membre. Le nombre de mandat qu'un membre peut détenir en sus de sa voix propre est limité à un.

Seul organe délibérant, l'Assemblée Générale dispose de toutes les prérogatives en matière d'organisation et de décision, tant en matière patrimoniale que de gestion, sous réserve des prérogatives dévolues au Bureau de l'Association et à ses membres.

L'Assemblée désigne, sans limitation statutaire de durée, un bureau composé des membres actifs.

Ceux-ci désignent :

- un(e) Président(e);
- un vice-président(e);
- un(e) Secrétaire:
- un(e) Trésorier(ière);
- un trésorier(ière) adjoint(e)

Lors de chaque Assemblée Générale, le Président ou en cas d'empêchement une personne qu'il a nominativement désignée rend compte à l'Assemblée Générale de l'activité de l'association depuis la dernière réunion avec les faits marquants et les dossiers importants en cours.

La décision d'ester en justice en demandeur est de la compétence de l'Assemblée Générale. En cas d'urgence, le Président de l'association est autorisé à engager une procédure tant en demandeur qu'en défendeur devant la juridiction compétente, à charge pour lui d'en informer et rendre compte lors de la plus prochaine Assemblée Générale ou en cas de nécessité d'en convoquer une spécialement.

L'Assemblée Générale peut nommer un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant.

Article 7.2 - Le Bureau

Le Bureau dans sa forme collégiale assure la gestion courante de l'association.

Statuts FDL – Septembre 2015

3/5

Il est compétent pour agir, gérer et décider pour tout ce qui n'est pas de la compétence exclusive des assemblés générales ou de chacun de ses membres.

Il peut donc notamment :

Définir les modalités de contrôle, d'audit interne et de compte rendu de l'ensemble de l'activité de l'association ;

Etre associé dans les procédures d'embauche sous réserve des pouvoirs propre du président de l'association et du respect des délégations qu'il pourra avoir donné ;

Elaborer ou valider les rapports devant être soumis à l'Assemblé Générale ;

Initier, soutenir, accompagner toute action ou projet conforme aux buts de l'association et les soumettre à l'Assemblée Générale ;

Assister chaque membre dans l'exercice de sa mission spécifique ;

Etre consulté par le Président sur toute question concernant l'Association.

Article 7.2.1 - Le Président

Le président anime l'association, contrôle l'application conforme des statuts, préside les réunions de tous ordres et représente en toutes circonstances l'Association.

Le Président représente l'association en justice, tant en demandeur qu'en défendeur avec l'autorisation de l'Assemblée Générale. En cas de représentation en justice, il peut déléguer ce pouvoir à un autre membre du Bureau. Il peut solliciter l'assistance d'un avocat.

Le président peut engager contractuellement l'association, notamment vis à vis des usagers, bénéficiaires et personnes prises en charge. Il peut déléguer cette prérogative.

Il détient de droit la signature sur tous les comptes ouverts au nom ou pour les besoins de l'association et il peut donner délégation de signature au trésorier ou au secrétaire. Il délègue signature au Trésorier sur les comptes que celui-ci est amené à suivre et gérer. IL peut donner toute délégation aux personnels de direction de l'association, avec ou sans limitation d'objet ou de montant. Autant que de besoin, il rend compte devant l'Assemblée Générale.

Le Président peut déléguer certaines de ses prérogatives à un autre membre du bureau. Chaque délégation fera l'objet d'un document spécifique.

Article 7.2.2 - Le secrétaire

Assure et contrôle la conservation des documents concernant l'association et son fonctionnement. Il est garant de la tenue des registres. Il peut pour cela utiliser les services des professionnels de l'association.

Il s'assure de la rédaction et de la diffusion des procès-verbaux des différentes réunions institutionnelles.

Il est chargé de veiller au respect de la procédure d'adhésion et de son renouvellement annuel. A ce titre il tient à jour le fichier des membres, des adhésions et des renouvellements annuels. Il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions.

Article 7.2.3 – Le trésorier

Il participe à l'élaboration du budget de l'association. Il contrôle la comptabilité de l'association. La comptabilité de l'association est placée sous la responsabilité de l'expert-comptable. Le Trésorier assure la supervision de l'ensemble. Il peut déléguer tout ou partie de ses fonctions.

Article 8– Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts, prononcer la dissolution de l'association et statuer sur la dévolution de ses biens, décider de sa fusion avec d'autres associations.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les deux tiers au moins des membres actifs sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau, avec le même ordre du jour, dans un délai de 15 jours, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des délégués des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet, désigne un ou plusieurs commissaires chargés des opérations de liquidation des biens de l'union départementale. Lors de la clôture de la liquidation, l'assemblée générale extraordinaire se prononce sur la dévolution de l'actif net, à un ou plusieurs organismes poursuivant des buts sociaux.

<u>Article 9 – Règlement intérieur</u>

Un règlement intérieur approuvé par l'assemblée générale arrêtera les conditions nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts.

Ce règlement intérieur, au même titre que les statuts, régira les rapports entre l'association et ses membres.

Fait à Mende le 28 septembre 2015 en 2 exemplaires originaux.

Le Président Le Secrétaire Le Trésorier

Composition des membres de l'association "Foire de Lozère"

Structure représentative	Membre fondateur	Membres actifs : chef d'entreprise désigné par la structure représentative
CCI	Thierry JULIER, Président	Eric MIALANES
CMA	Pierre MURCIA, Président	Christian PLANCHON
C. Agriculture	Christine VALENTIN, Présidente	Mickael MEYRUEIX
UPIL	Francis PEYRE, Président	Mathieu TURIERE
UPA	Jean-Michel MARQUES, Président	André ORLHAC
CGPME	André CORRIGES, Président	Bernard MOURET
FDSEA	Olivier BOULAT, Président	Chantal DELRIEU
FFB	Jean-Charles VIDAL, Président	Gérald RODIER
Conseil Départemental	Sophie PANTEL, Présidente	Laurent SUAU



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Gestion de la collectivité : rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Administration Générale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

VU les articles L. 3311-3 et D. 3311-9. - I du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret - n°2015-761 du 24 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Gestion de la collectivité : rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Prend acte du rapport annuel, présenté en annexe, sur la situation en matière d'égalité hommesfemmes au sein du Département ainsi que des mesures qui s'appliquent aux contrats de commande publique étant précisé que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sera prise en compte dans l'organisation départementale, d'une part, et dans les futurs dispositifs de la collectivité, en fonction des compétences qu'elle pourra exercer directement ou indirectement, d'autre part.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Rapport n°700 "Gestion de la collectivité : rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1042 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Les dispositions de l'article D. 3311-9. - I du Code général des collectivités territoriales indiquent qu'en en application de l'article L. 3311-3, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département. Ce rapport doit faire état de la politique de ressources humaines du département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Progressivement, une représentation de 40% de personnes de chaque sexe dans les CAP, les jurys de concours et les emplois supérieurs des trois fonctions publiques devra être respectée. Limitée à certaines fonctions, cette exigence expose les employeurs à une pénalisation financière.

Il convient de préciser que le dispositif s'applique aux nouvelles nominations et non aux agents déjà nommés. Les emplois concernés sont fixés par décret du 30 avril 2012. Cette liste d'emploi est composée des emplois relevant de statuts d'emplois ou d'échelons fonctionnels. Une déclaration annuelle doit être réalisée et transmise en Préfecture.

Les emplois fonctionnels au sein du Département de la Lozère sont représentés, au titre de l'année 2014 et 2015 comme suit :

Emploie fonctionnels	Agente en neete	Représentation		
Emplois fonctionnels	Agents en poste	Homme	Femme	
Directeur Général des Services	1	1		
Directeur Général Adjoint des Services	2	1	1	
Emploi fonctionnel créé en application de l'article 6-1 de la loi n°84-53	0	0	0	

Les postes de direction au sein du Département de la Lozère sont repartis ainsi :

Direction des Routes, Transports et bâtiments	1 directeur 1 directeur adjoint	Direction des Solidarités	1 directrice 1 directrice adjointe
Archives départementales	1 directeur	Direction de l'enseignement, des sports et de la culture	1 directrice
Bibliothèque départementale	1 directeur	Direction de l'aménagement du Territoire et de l'Economie	1 directrice
Direction des TIC	1 directeur	Laboratoire départemental d'Analyse	1 directrice
Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement	1 directeur	Direction des Finances et du Budget	1 directrice
Direction de l'administration générale	1 directeur		
Direction de la communication	1 directeur		



La représentation, au sein des commissions administratives paritaires s'établit ainsi :

Catégorie		présentation de la Représentation du collectivité personnel				
(Titulaires et suppléants)	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total hommes	Total femmes
А	3	5	7	1	10	6
В	3	5	4	4	7	9
С	4	6	5	5	9	11

La répartition de l'effectif total (titulaires et non titulaires) par catégorie d'emplois est la suivante :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Α	33	50	83
В	120	50	170
С	147	242	389
Sans filière (assistants familiaux)	29	9	38
	329	351	680

Le rapport à soumettre à notre Assemblée doit décrire également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles.

Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

La parité sera un des éléments d'analyse qui s'intègre dans le cadre d'une réflexion plus large concernant la politique départementale de gestion du personnel (adaptation de l'organisation de notre administration, plan de formation, gestion prévisionnelle des emplois et compétences...)

La commande publique

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en son article 16 a instauré trois nouvelles interdictions d'accès aux contrats de commande publique.

En effet peuvent être écartés les personnes ayant été condamnées depuis moins de cinq ans :

- pour discrimination fondée sur le sexe (infraction prévue à l'article 225-1 du Code pénal punie de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende, la condamnation doit être définitive);
- pour méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (infraction prévue à l'article L.1146-1 du Code du travail punie d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros, la condamnation est inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire); il s'agit là de discrimination à l'embauche, à l'occasion du renouvellement d'un contrat ou d'une mutation, de discrimination sur la rémunération, la formation, l'affectation, la promotion, tout cela en considération du sexe.

Seront aussi écartées les personnes qui n'auront pas respecté leur obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes si elles ne l'ont pas fait avant le 31 décembre de l'année précédant la procédure de passation du marché et si, à la date à laquelle elles soumissionnent, elles n'ont pas réalisé ou engagé de régularisation. Seules les entreprises où sont présentes une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives sont concernées par cette obligation.



Ces mesures s'appliquent aux marchés relevant du Code des marchés publics, et à ceux régis par l'ordonnance du 6 juin 2005. Par ailleurs la loi du 4 août 2014 a harmonisé les exclusions pour les contrats de partenariats (CP) et les délégations de service public (DSP).

Dans ces conditions, le service des marchés publics et du contentieux veille à l'application de ces dispositions pour l'ensemble des contrats qu'il passe.

De la même manière, un bilan doit faire état des politiques menées par le département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier ne pourra être réalisé qu'à partir d'une analyse approfondie de la situation économique et sociale du département fondé sur nos possibles interventions relevant de la compétence départementale et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sera un élément de réflexion à prendre en compte dans nos futurs dispositifs, en fonction des compétences que notre collectivité pourra exercer directement ou indirectement.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Gestion du personnel : actualisation des emplois budgétaires

départementaux

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Administration Générale

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CG_14_8155 du 19 décembre 2014 approuvant le tableau des effectifs 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1010 du 27 avril 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1025 du 26 juin 2015 modifiant le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Gestion du personnel : actualisation des emplois budgétaires départementaux" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE 1

Approuve les créations et les transformations de postes ci-après à compter du 1^{er} novembre 2015 afin de tenir compte des mobilités internes et externes :

Directions concernées	Postes supprimés	Postes créés	
Direction des routes, transports et bâtiments	1 Adjoint technique principal de 2ème classe	1 Adjoint technique 2ème classe	
Direction des routes, transports et bâtiments	2 Agents de maîtrise	2 Adjoints techniques de 2ème classe	
Direction de la Solidarité départementale	1 Rédacteur territorial	1 Attaché territorial	
Direction de la Solidarité départementale	I	1 Assistant socio-éducatif	
Direction de l'Enseignement, des Sports et de la Culture	1	1 Agent de maîtrise principal	

ARTICLE 2

Rappelle que la création d'un nouveau poste est nécessaire pour recruter le remplaçant de tout agent parti en détachement mais qu'un seul poste est réellement pourvu et donc financé.

ARTICLE 3

Précise que le tableau des effectifs sera modifié pour tenir compte de ces évolutions.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Rapport n°701 "Gestion du personnel : actualisation des emplois budgétaires départementaux", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1043 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Afin de tenir compte des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires. L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

<u>Créations / Transformations de postes :</u>

Afin de tenir compte des recrutements à réaliser il a été décidé de modifier / créer les postes cidessous à compter du 1^{er} novembre 2015 :

Directions concernées	Postes supprimés	Postes créés	Commentaires	
DRTB	1 Adjoint technique principal de 2ème classe	1 Adjoint technique 2ème classe	Suite au départ à la retraite d'un agent	
DRTB	2 Agents de maîtrise	2 Adjoints techniques de 2ème classe	En fonction du grade détenu par les personnes recrutées.	
DSD	1 Rédacteur territorial	1 Attaché territorial	En fonction du grade détenu par la personne recrutée.	
DSD	1	1 Assistant socio-éducatif	Pour le recrutement d'un agent en remplacement d'un autre agent parti en détachement*	
DESC	1	1 Agent de maîtrise principal	Pour le recrutement d'un agent en détachement en remplacement d'un agent parti en détachement*	

^{*} A noter : Pour les agents partis en détachement, la collectivité doit conserver leur poste, c'est le principe de la double carrière. Il est donc nécessaire d'en créer un autre pour recruter leur remplaçant. Cependant, en terme purement budgétaire, un seul poste est réellement pourvu et donc financé.

Le tableau des effectifs est modifié pour tenir compte des évolutions ci-dessus. Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose donc d'approuver les transformations / créations de postes tels que proposées ci-dessus.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Gestion de la collectivité : Demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Batiments institutionnels" : travaux de maintenance et rénovation des bâtiments institutionnels du Département

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2;



VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG 12 5192 du 21 décembre 2012 votant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération n°CG 14 8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1011 du 27 avril 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1030 du 26 juin 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD_15_1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Gestion de la collectivité : Demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Batiments institutionnels" : travaux de maintenance et rénovation des bâtiments institutionnels du Département" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Donne un avis favorable à la prolongation de l'autorisation de programme 2013 « Bâtiments institutionnels : travaux de maintenant et de rénovation » d'un montant de 1 385 267,48 € afin de terminer certaines opérations qui ne pourront être pas être réalisées et mandatées en totalité au 31 décembre 2015, notamment l'opération de rénovation de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Rapport n°702 "Gestion de la collectivité : Demande de prolongation de l'Autorisation de programme 2013 "Batiments institutionnels" : travaux de maintenance et rénovation des bâtiments institutionnels du Département", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1044 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Lors du vote du budget 2013, une autorisation de programme pour les travaux de maintenance et de rénovation dans les bâtiments institutionnels du Département a été ouverte à hauteur de 1 385 267,48 € conformément au rapport voté au Conseil général du 21 décembre 2012, délibération n °12-5192.

Cette Autorisation de programme devient caduque au 31 décembre 2015.

Cependant, certaines opérations ne pourront être réalisées et mandatées en totalité au 31 décembre 2015, notamment l'opération de rénovation de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Je vous propose donc de prolonger l'AP 2013 « Rénovation des Bâtiments institutionnels » d'une année supplémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette prolongation.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Finances : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2015 votées

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU les articles L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales :

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG 14 8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1011 du 27 avril 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1030 du 26 juin 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD 15 1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°703 intitulé "Finances : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2015 votées" en annexe :

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE 1

Décide de procéder aux mouvements budgétaires sur le budget principal tels que détaillés en annexe, modifiant les autorisations de programmes comme suit :

Mouvements de crédits sur AP 2010 : -4506,91 €Mouvements de crédits sur AP 2011 : -174524,24 €Mouvements de crédits sur AP 2012 : -157008,99 €Mouvements de crédits sur AP 2013 : -183474,83 €Mouvements de crédits sur AP 2014 : -243676,97 €Mouvements de crédits sur AP 2015 : 9225579,02 €Total des mouvements 8462387,08 €



ARTICLE 2

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, sur le budget principal, à la suite de ces modifications, porte les besoins en crédits de paiement comme suit :

Année	Soldes des autorisations de programme après DM	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018 et plus
2010	174 832,02 €	64 931,22 €	109 900,80 €		
2011	3 002 244,32 €	1 481 154,32 €	332 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €
2012	10 910 284,64 €	6 065 547,03 €	2 943 171,27 €	800 495,34 €	1 101 071,00 €
2013	18 909 728,87 €	10 838 729,84 €	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	544 535,00 €
2014	35 873 197,80 €	13 661 849,21 €	14 267 670,60 €	5 030 996,99 €	2 912 681,00 €
2015	46 240 456,03 €	6 856 268,10 €	12 247 022,44 €	11 285 633,44 €	15 851 532,05 €
	115 110 743,68 €	38 968 479,32 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	21 466 691,05 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Rapport n°703 "Finances : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2015 votées", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1045 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Préalablement au vote de la décision modificative n°3 de 2015, il convient de procéder à la régularisation des AP antérieures et 2015 sur le budget principal. En effet, l'article 2 du règlement financier adopté par le Conseil général le 21 décembre 2012 prévoit que la modification des autorisations de programmes ne peut intervenir que lors d'une assemblée du Conseil départemental.

Le rapport ci-joint récapitule par millésime d'autorisations de programme les mouvements les affectant. Vous trouverez par ailleurs en annexe le détail avant et après décision modificative par autorisations de programme.

Si vous en êtes d'accord, à l'issue de ces régularisations à inscrire lors de la décision modificative, le montant du solde des autorisations de programmes, sur le budget principal portera les besoins en crédits de paiement comme suit :

Année	Soldes des autorisations de programme après DM	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018 et plus
2010	174 832,02 €	64 931,22 €	109 900,80 €		
2011	3 002 244,32 €	1 481 154,32 €	332 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €
2012	10 910 284,64 €	6 065 547,03 €	2 943 171,27 €	800 495,34 €	1 101 071,00 €
2013	18 909 728,87 €	10 838 729,44 €	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	544 535,00 €
2014	35 873 197,80 €	13 661 849,21 €	14 267 670,60 €	5 030 996,99€	2 912 681,00 €
2015	46 240 456,03 €	6 856 268,10 €	12 247 022,44 €	11 285 633,44 €	15 851 532,05 €
Total	115 110 743,68 €	38 968 479,32 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	21 466 691,05 €

Je vous propose d'approuver la régularisation des autorisations de programme 2015 et antérieures telles que proposées.



1/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2010

le montant du solde sur AP 2010 avant la DM est de : 179 338,93 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2010 est de : -4 506,91 €

le montant du solde des AP 2010 après modification est de : 174 832,02 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2010 AVANT DM	179 338,93 €	179 338,93 €	0,00€	0,00€	0,00€
MONTANT MOUVEMENTS	-4 506,91 €	-114 407,71 €	109 900,80 €	0,00€	0,00€
MONTANT AP 2010 APRES DM	174 832,02 €	64 931,22 €	109 900,80 €	0,00€	0,00€

2/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2011

le montant du solde sur AP 2011 avant la DM est de : 3 176 768,56 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2011 est de : -174 524,24 €

le montant du solde des AP 2011 après modification est de : 3 002 244,32 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2011 AVANT DM	3 176 768,56 €	1 855 678,56 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-174 524,24 €	-374 524,24 €	200 000,00 €	0,00€	0,00€
MONTANT AP 2011 APRES DM	3 002 244,32 €	1 481 154,32 €	332 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €

3/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2012

le montant du solde sur AP 2012 avant la DM est de : 11 067 293,63 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2012 est de : -157 008,99 €

le montant du solde des AP 2012 après modification est de : 10 910 284,64 \in

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2012 AVANT DM	11 067 293,63 €	6 421 016,68 €	3 116 196,44 €	429 009,51 €	1 101 071,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-157 008,99 €	-355 469,65 €	-173 025,17 €	371 485,83 €	0,00€
MONTANT AP 2012 APRES DM	10 910 284,64 €	6 065 547,03 €	2 943 171,27 €	800 495,34 €	1 101 071,00 €

4/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2013

le montant du solde sur AP 2013 avant la DM est de : 19 093 203,70 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2013 est de : -183 474,83 €

le montant du solde des AP 2013 après modification est de : 18 909 728,87 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2013 AVANT DM	19 093 203,70 €	11 148 789,61 €	4 900 425,09 €	2 499 454,00 €	544 535,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-183 474,83 €	-310 060,17 €	-273 414,66 €	400 000,00 €	0,00€
MONTANT AP 2013 APRES DM	18 909 728,87 €	10 838 729,44 €	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	544 535,00 €

5/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2014

le montant du solde sur AP 2014 avant la DM est de : 36 116 874,77 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2014 est de : -243 676,97 €

le montant du solde des AP 2014 après modification est de : 35 873 197,80 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2014 AVANT DM	36 116 874,77 €	13 383 824,73 €	14 453 265,80 €	5 198 311,24 €	3 081 473,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-243 676,97 €	278 024,48 €	-185 595,20 €	-167 314,25 €	-168 792,00 €
MONTANT AP 2014 APRES DM	35 873 197,80 €	13 661 849,21 €	14 267 670,60 €	5 030 996,99 €	2 912 681,00 €

Le bilan des mouvements pour les AP 2014 et antérieures du Budget Principal se décompose ainsi :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
BILAN AP AVANT DM	69 633 479,59 €	32 988 648,51 €	22 601 996,33 €	8 258 883,75 €	5 783 951,00 €
BILAN MOUVEMENTS	-763 191,94 €	-876 437,29 €	-322 134,23 €	604 171,58 €	-168 792,00 €
BILAN AP APRES DM	68 870 287,65 €	32 112 211,22 €	22 279 862,10 €	8 863 055,33 €	5 615 159,00 €

6/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2015

le montant du solde sur AP 2015 avant la DM est de : 37 014 877,01 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2015 est de : 9 225 579,02 €Liés à la contractualisation et à des ajustements

le montant du solde des AP 2015 après modification est de : 46 240 456,03 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2015 AVANT DM	37 014 877,01 €	6 941 733,74 €	11 557 119,59 €	8 970 117,68 €	9 545 906,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	9 225 579,02 €	-85 465,64 €	689 902,85 €	2 315 515,76 €	6 305 626,05 €
MONTANT AP 2015 APRES DM	46 240 456,03 €	6 856 268,10 €	12 247 022,44 €	11 285 633,44 €	15 851 532,05 €

BILAN AP AVANT INTEGRATION DM	106 648 356,60 €	39 930 382,25 €	34 159 115,92 €	17 229 001,43 €	15 329 857,00 €
BILAN MOUVEMENTS	8 462 387,08 €	-961 902,93 €	367 768,62 €	2 919 687,34 €	6 136 834,05 €
BILAN AP APRES INTEGRATION DM	115 110 743,68 €	38 968 479,32 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	21 466 691,05 €

PHASAGE AP DM 3 - 2015

AP 2010

AVANT DM										
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM					
AMENAGEMENT DE VILLAGE	23 667,00 €				23 667,00 €					
ENTREPRISES TOURISTIQUES	11 000,00 €				11 000,00 €					
LOGEMENT	22 016,91 €				22 016,91 €					
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	122 655,02 €				122 655,02 €					
Total DATE	179 338,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 338,93 €					
TOTAL AP 2011	179 338,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 338,93 €					

APRES DM										
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM					
23 667,00 €				23 667,00 €	0,00					
10 825,09 €				10 825,09 €	-174,91					
22 016,91 €				22 016,91 €	0,00					
8 422,22 €	109 900,80 €			118 323,02 €	-4 332,00					
64 931,22 €	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	174 832,02 €	-4 506,91					
64 931,22 €	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	174 832,02 €	-4 506,91					
-114 407,71 €	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	-4 506,91 €						

	າ		

	AVANT [M			
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AEP ASSAINISSEMENT	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €
Total DEAE	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €
AMENAGEMENT DE VILLAGE	1 064 317,00 €				1 064 317,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	41 625,84 €				41 625,84 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES	24 141,94 €				24 141,94 €
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	5 032,00 €				5 032,00 €
LOGEMENT	25 379,71 €				25 379,71 €
PATRIMOINE	43 737,00 €				43 737,00 €
PED INVESTISSEMENT	65 850,00 €				65 850,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	442 763,39 €				442 763,39 €
MAISONS MEDICALES					0,00 €
Total DATE	1 712 846,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 712 846,88 €
TRAVAUX TOUS BATIMENTS					0,00 €
Total DRTB Bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	10 722,68 €				10 722,68 €
Total DSD	10 722,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 722,68 €
INTERNET					0,00 €
Total SI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2011	1 855 678,56 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	3 176 768,56 €

		APRES D	М		
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	EVOLUTION TOTALE DM
132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €	0,00
132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €	0,00
706 783,00 €	200 000,00 €			906 783,00 €	-157 534,00
41 625,84 €				41 625,84 €	0,00
24 097,78 €				24 097,78 €	-44,16
5 032,00 €				5 032,00 €	0,00
24 879,71 €				24 879,71 €	-500,00
27 991,00 €				27 991,00 €	-15 746,00
65 149,92 €				65 149,92 €	-700,08
442 763,39 €				442 763,39 €	0,00
				0,00€	0,00
1 338 322,64 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 538 322,64 €	-174 524,24
				0,00€	0,00
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
10 722,68 €				10 722,68 €	0,00
10 722,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 722,68 €	0,00
				0,00€	0,00
0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00
1 481 154,32 €		132 109,00 €	1 056 872,00 €		-174 524,24
-374 524,24 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-174 524,24 €	

AP 2012

	AVANT D	M			
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AEP ASSAINISSEMENT	197 339,59 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 543 092,59
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES					0,00
MAÎTRISE DES DÉCHETS					0,00
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE					0,00
REPRISE DES LIGNES HORS AP/DEAE					0,00
CRÉDITS RMC	85 908,30 €				85 908,30
ENERGIE					0,00
Total DEAE	283 247,89 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 629 000,89
AMENAGEMENT DE VILLAGE	497 034,38 €	451 900,00 €			948 934,38
BOIS ENERGIE	13 670,00 €				13 670,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 637,28 €				9 637,28
ECOLES PRIMAIRES	48 310,00 €	29 925,00 €			78 235,00
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	16 909,00 €				16 909,00
HABITER MIEUX	7 000,00 €				7 000,00
ENTREPRISES TOURISTIQUES	95 844,81 €				95 844,81
LOGEMENT	1 385,68 €				1 385,68
WAISONS MEDICALES	0,00 €	92 000,00 €			92 000,00
PATRIMOINE	78 417,00 €	117 303,00 €			195 720,00
PED INVESTISSEMENT	105 011,10 €	68 727,44 €			173 738,54
PER 1ERE VAGUE	38 100,00 €	0,00 €			38 100,00
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE	19 023,34 €				19 023,34
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	357 239,01 €	400 000,00 €			757 239,01
FIE INVESTISSEMENT	2 165,60 €				2 165,60
REPRISE DES LIGNES DATE	11 758,44 €				11 758,44
Total DATE	1 301 505,64 €	1 159 855,44 €	0,00 €	0,00 €	2 461 361,08
FRAVAUX TOUS BATIMENTS	209 811,50 €				209 811,50
COLLEGE DU COLLET DE DEZE	3 525 222,08 €	1 050 000,00 €	0,00 €		4 575 222,08
Total DRTB Bâtiments	3 735 033,58 €	1 050 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 785 033,58
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €		2 024 046,74
Total DSD	933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 024 046,74
REPRISE DES LIGNES HORS AP/BDP					0,00
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TRAVAUX DE VOIRIE	167 851,34 €				167 851,34
Total DRTB Routes	167 851,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	167 851,34
TOTAL AP 2012	6 421 016,68 €	3 116 196,44 €	429 009,51 €	1 101 071,00 €	11 067 293,63

		APRES D	М		
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	EVOLUTION TOTALE DM
152 581,10 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071.00 €	1 498 334,10 €	-44 758.49 €
	,,,,	,,,,	,]	0,00€	0,00€
				0,00€	0,00€
				0,00€	0,00€
				0,00€	0,00€
85 908,30 €				85 908,30 €	0,00€
				0,00€	0,00€
238 489,40 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 584 242,40 €	-44 758,49 €
522 034,38 €	409 335,00 €			931 369,38 €	-17 565,00 €
13 670,00 €				13 670,00 €	0,00€
9 637,28 €				9 637,28 €	0,00€
39 903,00 €	35 953,00 €			75 856,00 €	-2 379,00 €
3 535,00 €	13 374,00 €			16 909,00 €	0,00€
5 000,00 €	2 000,00 €			7 000,00 €	0,00€
92 256,60 €				92 256,60 €	-3 588,21 €
1 385,68 €				1 385,68 €	0,00€
0,00 €	92 000,00 €			92 000,00 €	0,00€
48 417,00 €	147 303,00 €			195 720,00 €	0,00€
105 011,10 €	68 727,44 €			173 738,54 €	0,00€
38 100,00 €	0,00 €			38 100,00 €	0,00€
19 023,34 €				19 023,34 €	0,00€
457 239,01 €	300 000,00 €			757 239,01 €	0,00€
2 104,64 €	2 165,60 €			4 270,24 €	2 104,64 €
43 649,64 €				43 649,64 €	31 891,20 €
1 400 966,67 €	1 070 858,04 €	0,00 €	0,00 €	2 471 824,71 €	10 463,63 €
187 097,37 €				187 097,37 €	-22 714,13 €
3 525 222,08 €	950 000,00 €	0,00 €		4 475 222,08 €	-100 000,00 €
3 712 319,45 €	950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 662 319,45 €	-122 714,13 €
545 920,17 €	799 972,23 €	678 154,34 €		2 024 046,74 €	0,00€
545 920,17 €	799 972,23 €	678 154,34 €	0,00 €	2 024 046,74 €	0,00 €
				0,00€	0,00€
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
167 851,34 €				167 851,34 €	0,00€
167 851,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	167 851,34 €	0,00 €
6 065 547,03 €	2 943 171,27 €	800 495,34 €	1 101 071,00 €	10 910 284,64 €	-157 008,99 €
-355 469,65 €	-173 025,17 €	371 485,83 €	0,00 €	-157 008,99 €	, , ,

AP 2013

	AVANT [IVI			
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AEP ASSAINISSEMENT	223 979,40 €	323 120,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 146 088,40
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES	111 555,65 €	20 000,00 €			131 555,65
CIRQUE DES BAUMES	38 287,32 €	,			38 287,32
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	159 328,20 €	5 000,00 €			164 328,20
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE	43 576,71 €	,			43 576,71
EQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES	400.00 €				400.00
EQUIPEMENTS AGRICOLES	67 134,87 €				67 134,87
SUBVENTIONS ENVIRONNEMENT	7 762,00 €				7 762.00
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	53 357,70 €				53 357,70
Total DEAE		348 120.00 €	54 454.00 €	544 535,00 €	1 652 490.85
***				344 333,00 €	2 455 238,00
AMENAGEMENT DE VILLAGE	1 010 812,00 €	1 104 426,00 €	340 000,00 €		
BOIS ENERGIE	8 663,00 €				8 663,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	156 704,14 €	161 011,95 €			317 716,09
ECOLES PRIMAIRES	31 992,00 €	11 000,00 €			42 992,00
FIE INVESTISSEMENT	56 801,39 €	29 236,20 €			86 037,59
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	20 000,00 €	43 000,00 €			63 000,00
HABITER MIEUX	12 000,00 €	3 000,00 €			15 000,00
ENTREPRISES TOURISTIQUES	407 282,35 €				407 282,35
OGEMENT	6 759,18 €	0,00 €			6 759,18
MATERIEL SIG					0,00
PATRIMOINE	155 302,00 €	131 422,00 €	50 000,00 €		336 724,00
PED INVESTISSEMENT	273 960,17 €	147 899,88 €	35 000,00 €		456 860,05
PER	94 685,16 €	50 000,00 €	0,00 €		144 685,16
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE	99 750,87 €	58 100,00 €	0,00 C		157 850,87
NFRASTRUCTURES SDEE	0.00 €	30 100,00 €			0.00
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	.,	200 200 00 0	65 000.00 €		
	554 923,79 €	399 209,06 €		0.00.0	1 019 132,85
Total DATE		2 138 305,09 €	490 000,00 €	0,00 €	5 517 941,14
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	273 776,65 €	90 000,00 €			363 776,65
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	215 303,67 €				215 303,67
BATIMENTS ROUTES	236 966,16 €	40 000,00 €			276 966,16
COLLEGE SAINT-CHELY RENOVATION THERMIQUE	90 115,14 €	1 400 000,00 €	1 955 000,00 €		3 445 115,14
OSP LES BOUVIERS STE LUCIE	204 594,90 €				204 594,90
EGLISE SAINT-FLOUR DU POMPIDOU RENOVATION	189 898,65 €	699 000,00 €			888 898,65
Total DRTB Bâtiments	1 210 655,17 €	2 229 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	5 394 655,17
CRÈCHES CRÉATION ET INV. COURANT	139 555.09 €	125 000,00 €	·		264 555.09
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	0.00 €	60 000,00 €			60 000,00
Total DSD	139 555,09 €	185 000,00 €	0.00 €	0.00 €	324 555,09
FRAIS INSERTION	0,00 €	700 000,00 0	0,00 0	0,00 0	0,00
Total Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
NFORMATIQUE	135 468,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	135 468,33
RESEAU HAUT DEBIT MENDE	0,00€				0,00
SALLE INFO	286 569,99 €				286 569,99
Total Informatique	422 038,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	422 038,32
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES					0,00
Total Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES					0,00
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00
Total Moyens Généraux	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
PARTICIPATIONS	2,300	2,30 0	2,50 0	2,50 0	0.00
Total Finances	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
PATRIMOINE	10 823,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 823,00
Total DESC		0.006	0.00.6	0.00.6	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 823,00
ELEPHONIE MOBILE	51 308,37 €				51 308,37
DTICP	1 031 849,58 €				1 031 849,58
Total DTICP	1 083 157,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 083 157,95
TRAVAUX SERVICE DES TRANSPORTS	80 000,00 €				80 000,00
Total DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00
	4 607 542,18 €				4 607 542,18
TXVOIRIE	4 007 342,10 €				4 007 042,10
XVOIRIE Total DRTB Routes		0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 607 542,18

ΛI	םכ	E0	DМ	

		APRES D	M		
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	EVOLUTION TOTALE DM
223 979,40 €	300 910,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 123 878,40 €	-22 210,00 €
104 668,62 €	14 578,00 €			119 246,62 €	-12 309,03 €
38 287,32 €				38 287,32 €	0,00 €
72 161,35 €	72 864,00 €			145 025,35 €	-19 302,85 €
37 056,01 €				37 056,01 €	-6 520,70 €
0,00 €				0,00€	-400,00 €
66 761,10 €				66 761,10 €	-373,77 €
6 538,00 €				6 538,00 €	-1 224,00 €
52 107,40 € 601 559,20 €	388 352.00 €	54 454,00 €	544 535.00 €	52 107,40 € 1 588 900,20 €	-1 250,30 € -63 590,65 €
1 120 812,00 €	604 629,00 €	650 000,00 €	544 555,00 €	2 375 441,00 €	-79 797,00 €
8 663,00 €	004 025,00 €	030 000,00 €		8 663,00 €	0,00
144 624,52 €	160 154,42 €			304 778,94 €	-12 937,15
0,00 €	42 992,00 €			42 992,00 €	0,00
72 897,23 €	11 035,72 €			83 932,95 €	-2 104,64
14 000.00 €	49 000.00 €			63 000.00 €	0,00
12 000,00 €	3 000,00 €			15 000,00 €	0,00
394 020,61 €				394 020,61 €	-13 261,74
6 759,18 €	0,00 €			6 759,18 €	0,00
				0,00€	0,00 €
155 302,00 €	125 458,00 €	50 000,00 €		330 760,00 €	-5 964,00 €
233 960,17 €	146 853,07 €	75 000,00 €		455 813,24 €	-1 046,81 €
94 685,16 €	48 409,00 €	0,00 €		143 094,16 €	-1 591,00 €
89 750,87 €	68 100,00 €			157 850,87 €	0,00 €
0,00 €				0,00€	0,00 €
654 923,79 €	296 027,22 €	65 000,00 €		1 015 951,01 €	-3 181,84 €
3 002 398,53 €	1 555 658,43 €	840 000,00 €	0,00 €	5 398 056,96 €	-119 884,18
273 776,65 €	90 000,00 €			363 776,65 €	0,00 €
215 303,67 €				215 303,67 €	0,00 €
236 966,16 €	40 000,00 €	0.005.000.00.0		276 966,16 €	0,00 €
40 115,14 €	1 400 000,00 €	2 005 000,00 €		3 445 115,14 €	0,00 €
204 594,90 €	646 000 00 6			204 594,90 €	0,00 €
242 898,65 € 1 213 655,17 €	646 000,00 € 2 176 000,00 €	2 005 000,00 €	0.00 €	888 898,65 € 5 394 655,17 €	0.00
139 555,09 €	125 000,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	264 555,09 €	0,00 €
0,00 €	60 000,00 €			60 000,00 €	0,00 €
139 555,09 €	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €	324 555,09 €	0,00
0,00 €	,	.,	-,	0,00€	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
135 468,33 €		·		135 468,33 €	0,00 €
0,00 €				0,00€	0,00 €
286 569,99 €				286 569,99 €	0,00 €
422 038,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	422 038,32 €	0,00
				0,00€	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
				0,00€	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
				0,00€	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
				0,00€	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
10 823,00 €	0.00.6	0.00.6	0.00 €	10 823,00 €	0,00 €
10 823,00 € 51 308,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 823,00 € 51 308,37 €	0,00 € 0,00 €
1 031 849,58 €				1 031 849,58 €	0,00
1 083 157,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 031 649,58 € 1 083 157,95 €	0,00
80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00
80 000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	80 000,00 €	0,00
4 285 542,18 €	322 000,00 €	0,00 €	5,50 €	4 607 542,18 €	0,00
4 285 542,18 €	322 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 607 542,18 €	0,00
		-,00	2,00 €	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
10 838 729,44 €	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	544 535,00 €	18 909 728,87 €	-183 474,83 €
-310 060,17 €	-273 414,66 €	400 000,00 €	0,00 €	-183 474,83 €	

BUDGET ANNEXE LDA

AP 2013

			AVANT DM		
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM
TRAVAUX D'AMELIORATION	472 963,86 €				472 963,86 €

APRES DM

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION DM
472 963,86 €				472 963,86 €	0,00€
0.00 €	0 00 €			0.00€	

AP 2014

	AVANT I	DM				APRES DM					
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION DM
POLITIQUE DE L'EAU	258 414,40 €	506 582,00 €	381 941,00 €	1 081 473,00 €	2 228 410,40 €	418 350,41 €	337 632,99 €	382 971,00 €	912 681,00 €	2 051 635,40 €	-176 775,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	0,00 €	0,00 €	•		0,00€	0,00 €	0,00 €			0,00€	0,00€
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	65 592,86 €	60 000,00 €			125 592,86 €	48 511,68 €	69 718,49 €			118 230,17 €	-7 362,69 €
ENERGIE	5 000,00 €	1 771,60 €			6 771,60 €	0,00 €	6 771,60 €			6 771.60 €	0,00€
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	45 060,49 €	71 385,19 €			116 445,68 €	42 336,80 €	74 108,88 €			116 445,68 €	0,00€
ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0,00€
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	4 048.00 €	3 000,00 €			7 048,00 €	4 048,00 €	3 000,00 €			7 048,00 €	0.00€
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	55 099,53 €	,			55 099,53 €	55 099,53 €	,			55 099,53 €	0,00€
CIRQUE DES BAUMES	8 256.00 €				8 256,00 €	8 256,00 €				8 256.00 €	0,00€
Total DEAE		642 738,79 €	381 941.00 €	1 081 473,00 €		576 602,42 €	491 231,96 €	382 971.00 €	912 681,00 €	2 363 486,38 €	-184 137.69 €
BOIS ENERGIE	0.00 €	59 000,00 €	50 000,00 €		109 000.00 €	0,00 €	59 000,00 €	50 000,00 €		109 000,00 €	0,00€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	118 503,37 €	90 000,00 €	36 321,26 €		244 824,63 €	108 503,37 €	100 000,00 €	36 321,26 €		244 824,63 €	0.00 €
ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES	30 000,00 €	65 651,00 €	23 091,00 €		118 742,00 €	20 000,00 €	65 651,00 €	33 091,00 €		118 742,00 €	0,00€
HABITAT DES JEUNES AGRICULTEURS	25 813,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €		43 813,00 €	35 813,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €		43 813,00 €	0,00€
AIDES AUX COMMUNES	735 346,60 €	1 212 968,90 €	1 947 560,00 €		3 895 875,50 €	1 230 610,60 €	843 023,90 €	1 742 072,50 €		3 815 707,00 €	
LOGEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0.00 €		100 000,00 €	
PATRIMOINE	111 437,00 €	163 142,00 €	177 823,00 €		452 402,00 €	111 437,00 €	158 174,00 €	177 823,00 €		447 434.00 €	-4 968.00 €
PED INVESTISSEMENT	541 969.15 €	531 077.39 €	400 000.00 €		1 473 046,54 €	727 965,90 €	366 039,34 €	379 003,25 €		1 473 008.49 €	
PROGRAMME EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	670 991,81 €	65 187,72 €	89 681,98 €		825 861,51 €	676 945,10 €	64 869,70 €	89 681,98 €		831 496,78 €	
INFRASTRUCTURES SDEE	150 000,00 €	100 000,00 €	03 001,30 €		250 000.00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	03 001,30 €		250 000.00 €	0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS ET OTSI	693 000,00 €	80 000,00 €	71 893,00 €		844 893,00 €	342 279,30 €	372 580,70 €	130 033,00 €		844 893,00 €	0.00 €
											0,00 €
FIE INVESTISSEMENTS	70 730,00 € 21 500,00 €	45 500,00 € 20 000,00 €	0,00 €		116 230,00 €	116 230,00 € 31 500,00 €	0,00 € 15 000,00 €	0,00 €		116 230,00 €	0,00 €
HABITER MIEUX Total DATE			10 000,00 €	2 22 5	51 500,00 €			5 000,00 €	0.00.6	51 500,00 €	
		2 490 527,01 €	2 816 370,24 €	0,00 €		3 601 284,27 €	2 197 338,64 €	2 648 025,99 €	0,00 €		-79 539,28 € 0,00 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	6 537 739,26 €	8 442 000,00 €	2 22 5	2 22 5	14 979 739,26 €	6 437 739,26 €	8 542 000,00 €	0,00 €	0.00.6	14 979 739,26 €	
Total DRTB Routes		8 442 000,00 €	0,00 €	0,00 €		6 437 739,26 €	8 542 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 € 0,00 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	102 000,00 €	218 000,00 €			320 000,00 €	102 000,00 €	218 000,00 €			320 000,00 €	
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	155 244,54 €	20 000,00 €			175 244,54 €	55 244,54 €	140 000,00 €			195 244,54 €	
BATIMENTS ROUTES	50 000,00 €	140 000,00 €			190 000,00 €	10 900,00 €	179 100,00 €			190 000,00 €	
BATIMENTS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00€	0,00€
Total DRTB Bâtiments		378 000,00 €	0,00 €	0,00 €	685 244,54 €	168 144,54 €	537 100,00 €	0,00 €	0,00 €	705 244,54 €	20 000,00 €
FRAIS D'INSERTION	3 212,00 €	2 22 5	2 22 5	2 22 5	3 212,00 €	3 212,00 €	0.00.0	0.00.0	0.00.6	3 212,00 €	0,00€
Total Marchés		0,00 €	0,00 €	0,00 €		3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE 2015	504 756,67 €	2 22 5	2 22 5	2 22 5	504 756,67 €	504 756,67 €	0.00.0	0.00.0	2.22.5	504 756,67 €	0,00€
Total Informatique		0,00 €	0,00 €	0,00 €		504 756,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	504 756,67 €	0,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	97 771,20 €	0,00 €			97 771,20 €	97 771,20 €	0,00 €			97 771,20 €	0,00 €
COLLEGES PRIVES ET LYCEE CHAPTAL	35 691,89 €				35 691,89 €	35 691,89 €				35 691,89 €	0,00€
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS					0,00 €					0,00€	0,00€
Total DESC		0,00 €	0,00 €		133 463,09 €	133 463,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 463,09 €	0,00 €
TRES HAUT DEBIT	1 957 396,96 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €		8 457 396,96 €	1 957 396,96 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 457 396,96 €	0,00€
Total DTICP		2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 457 396,96 €	1 957 396,96 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 457 396,96 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	17 250,00 €				17 250,00 €	17 250,00 €				17 250,00 €	0,00€
Total Bibliothèque	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00 €					0,00€	0,00€
Total Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
SDIS					0,00 €					0,00€	0,00€
Total SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE					0,00€					0,00€	0,00€
PARTICIPATION CAPITAL	262 000,00 €				262 000,00 €	262 000,00 €				262 000,00 €	0,00€
SUBVENTION SEM ABATTOIR					0,00 €					0,00€	0,00€
Total Finances	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	0,00 €
						 ,					0,00€
TOTAL AP 2014	13 383 824,73 €	14 453 265,80 €	5 198 311,24 €	3 081 473,00 €	36 116 874,77 €		14 267 670,60 €			35 873 197,80 €	-243 676,97 €
						278 024,48 €	-185 595,20 €	-167 314,25 €	-168 792,00 €	-243 676,97 €	

TOTAL GENERAL AP 2014 ET ANTERIEURES

				TOTAL GEN	IERAL AF Z	U14 ET ANTERIEURES						
	AVANT	DM							APRES D	M		
	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM		CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	
	32 988 648,51 €	22 601 996,33 €	8 258 883,75 €	5 783 951,00 €	69 633 479,59 €		32 112 211,22 €	22 279 862,10 €	8 863 055,33 €	5 615 159,00 €	68 870 287,65 €	
DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
DEAE	1 562 210,02 €	1 245 308,79 €	690 845,00 €	3 783 951,00 €	7 282 314,81 €		1 548 760,02 €	1 134 033,96 €	691 875,00 €	3 615 159,00 €	6 989 827,98 €	-292 486,83 €
DATE	9 302 618,43 €		3 306 370,24 €	0,00 €	18 397 676,21 €		9 407 903,33 €	5 133 755,91 €	3 488 025,99 €	0,00 €	18 029 685,23 €	-367 990,98 €
DSD	1 083 656,00 €	969 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 359 324,51 €	DSD	696 197,94 €	984 972,23 €	678 154,34 €	0,00 €	2 359 324,51 €	0,00€
DRTB Bâtiments	5 252 933,29 €	3 657 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	10 864 933,29 €	DRTB Bâtiments	5 094 119,16 €	3 663 100,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	10 762 219,16 €	-102 714,13 €
DRTB Routes	11 313 132,78 €	8 442 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 755 132,78 €	DRTB Routes	10 891 132,78 €	8 864 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 755 132,78 €	0,00 €
DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
BDP	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	BDP	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	0,00 €
Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchés	3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	Marchés	3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	0,00 €
Informatique	926 794,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926 794,99 €	Informatique	926 794,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926 794,99 €	0,00 €
Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DESC	144 286,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144 286,09 €	DESC	144 286,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144 286,09 €	0,00 €
DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	0,00 €
Finances	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	Finances	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	0,00 €
SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	32 988 648,51 €	22 601 996,33 €	8 258 883,75 €	5 783 951,00 €	69 633 479,59 €		32 112 211,22 €	22 279 862,10 €	8 863 055,33 €	5 615 159,00 €	68 870 287,65 €	-763 191,94 €
							-876 437,29 €	-322 134,23 €	604 171,58 €	-168 792,00 €	-763 191,94 €	

AP 2015

	AVANT I	DM						APRES D	M		
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION DM
SCHEMA ENS/APN	20 000,00 €	30 000,00 €			50 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €			50 000,00 €	0,00€
DIVERSIFICATION AGRICOLE	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-20 000,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	56 000,00 €	135 000,00 €	70 000,00 €		261 000,00 €	71 250,00 €	72 246,69 €	76 318,00 €		219 814,69 €	-41 185,31 €
POLITIQUE DE L'EAU			129 000,00 €	521 000,00 €	650 000,00 €			129 000,00 €	521 000,00 €	650 000,00 €	0,00€
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	14 174,00 €	18 186,00 €			32 360,00 €	18 682,00 €	15 186,00 €			33 868,00 €	1 508,00 €
ENERGIE	9 500,00 €	8 500,00 €			18 000,00 €	3 192,00 €	9 308,00 €			12 500,00 €	-5 500,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	66 000,00 €	9 000,00 €			75 000,00 €	66 000,00 €	22 000,00 €			88 000,00 €	13 000,00 €
CONTRAT	50 000,00 €	1 150 000,00 €	1 705 000,00 €	2 395 000,00 €	5 300 000,00 €	50 000,00 €	850 000,00 €	1 455 000,00 €	1 795 000,00 €	4 150 000,00 €	-1 150 000,00 €
Total DEAE	215 674,00 €	1 360 686,00 €	1 914 000,00 €	2 916 000,00 €	6 406 360,00 €	229 124,00 €	998 740,69 €	1 660 318,00 €	2 316 000,00 €	5 204 182,69 €	-1 202 177,31 €
CONTRAT	650 000,00 €	3 092 440,00 €	4 430 000,00 €	4 027 560,00 €	12 200 000,00 €	650 000,00 €	3 982 440,00 €	7 180 000,00 €	10 537 560,00 €	22 350 000,00 €	10 150 000,00 €
AUTRES DISPOSITIFS PRIVES	35 000,00 €	75 000,00 €	55 000,00 €	52 616,00 €	217 616,00 €	52 236,00 €	74 873,00 €	46 764,00 €	43 636,00 €	217 509,00 €	-107,00€
ECONOMIE ET TOURISME	738 000,00 €	900 000,00 €	892 000,00 €	2 170 000,00 €	4 700 000,00 €	828 000,00 €	830 000,00 €	833 223,00 €	2 150 000,00 €	4 641 223,00 €	-58 777,00 €
AIDES AUX COMMUNES	744 158,87 €	1 830 000,00 €	860 280,68 €	240 000,00 €	3 674 439,55 €	835 414,97 €	2 081 371,09 €	552 714,44 €	261 825,05 €	3 731 325,55 €	56 886,00 €
MATERIEL SIG	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		90 000,00 €	26 223,00 €	30 000,00 €	33 777,00 €		90 000,00 €	0,00€
Total DATE	2 197 158,87 €	5 927 440,00 €	6 267 280,68 €	6 490 176,00 €	20 882 055,55 €	2 391 873,97 €	6 998 684,09 €	8 646 478,44 €	12 993 021,05 €	31 030 057,55 €	10 148 002,00 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	2 910 000,00 €	2 780 000,00 €	·	·	5 690 000,00 €	2 730 000,00 €	2 780 000,00 €	180 000,00 €	·	5 690 000,00 €	0,00€
Total DRTB ROUTES	2 910 000,00 €	2 780 000,00 €			5 690 000,00 €	2 730 000,00 €	2 780 000,00 €	180 000,00 €		5 690 000,00 €	0,00€
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	275 876,87 €	1 009 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 171 437,46 €	225 876,87 €	1 009 993,59 €	755 837,00 €	542 511,00 €	2 534 218,46 €	362 781,00 €
CRECHES CREATION ET INVESTISSEMENT COURANT	6 000,00 €	121 000,00 €	•		127 000,00 €	6 000,00 €	94 640,00 €			100 640,00 €	-26 360,00 €
Total DSD	281 876,87 €	1 130 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 298 437,46 €	231 876,87 €	1 104 633,59 €	755 837,00 €	542 511,00 €	2 634 858,46 €	336 421,00 €
FRAIS D'INSERTION	61 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		147 300,00 €	61 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	·	147 300,00 €	0,00€
Total MARCHES PUBLICS	61 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		147 300,00 €	61 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		147 300,00 €	0,00€
INFORMATIQUE 2015	120 000,00 €	200 000,00 €	·		320 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	·		320 000,00 €	0,00€
Total INFORMATIQUE	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €	0,00€
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	30 000,00 €	100 000,00 €			130 000,00 €	23 035,93 €	106 964,07 €			130 000,00 €	0,00€
ENSEIGNEMENT	247 114,00 €				247 114,00 €	247 114,00 €				247 114,00 €	0,00€
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00 €				35 000,00 €	35 000,00 €				35 000,00 €	0,00€
Total DESC	312 114,00 €	100 000,00 €			412 114,00 €	305 149,93 €	106 964,07 €			412 114,00 €	0,00€
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	45 000,00 €	·			45 000,00 €	45 000,00 €	·			45 000,00 €	0,00€
Total ARCHIVES	45 000,00 €				45 000.00 €	45 000,00 €				45 000.00 €	0,00€
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €	0,00€
Total BDP		15 000.00 €			25 000.00 €	10 000,00 €	15 000.00 €			25 000.00 €	0,00€
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	70 610,00 €	,			70 610,00 €	70 610,00 €	,			70 610,00 €	0,00€
Total MOYENS GENERAUX	70 610,00 €				70 610,00 €	70 610,00 €				70 610,00 €	0.00€
SDIS	200 000,00 €				200 000,00 €	200 000,00 €				200 000,00 €	.,
Total SDIS					200 000.00 €	200 000,00 €				200 000.00 €	
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	518 000,00 €				518 000,00 €	461 333,33 €				461 333,33 €	-56 666.67 €
Total FINANCES					518 000,00 €	461 333,33 €				461 333,33 €	-56 666,67 €
	,				,					,	
TOTAL AP 2015	6 044 722 74 6	11 557 119.59 €	0 070 117 60 £	0.545.006.00.6	37 014 877.01 €	6 056 260 10 6	12 247 022 44 6	11 205 622 44 6	15 851 532.05 €	46 240 456 02 F	9 225 579,02 €
TOTAL AF 2013	0 941 733,74 €	11 337 119,39 €	0 970 117,00 E	9 343 900,00 €	37 014 077,01 €	0 030 200,70 €	12 247 022,44 €	11 203 033,44 €	13 031 332,03 €	40 240 430,03 €	9 225 579,02 €
						-85 465,64 €	689 902,85 €	2 315 515,76 €	6 305 626,05 €	9 225 579,02 €	
					TOTAL AP					TOTAL AP	EVOLUTION
	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	AVANT DM	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	APRES DM	TOTALE DM

39 930 382,25 € 34 159 115,92 € 17 229 001,43 € 15 329 857,00 € 106 648 356,60 € TOTAL GENERAL AVEC AP 2015

TOTAL GENERAL AVEC AP 2015

38 968 479,32 € 34 526 884,54 € 20 148 688,77 € 21 466 691,05 € 115 110 743,68 € 8 462 387,08 € -961 902,93 € 367 768,62 € 2 919 687,34 € 6 136 834,05 € 8 462 387,08 €

AVANT DM APRES DM

DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
DEAE	1 777 884,02 €	2 605 994,79 €	2 604 845,00 €	6 699 951,00 €	13 688 674,81 €	DEAE	1 777 884,02 €	2 132 774,65 €	2 352 193,00 €	5 931 159,00 €	12 194 010,67 €	-1 494 664,14 €
DATE	11 499 777,30 €	11 716 127,54 €	9 573 650,92 €	6 490 176,00 €	39 279 731,76 €	DATE	11 799 777,30 €	12 132 440,00 €	12 134 504,43 €	12 993 021,05 €	49 059 742,78 €	9 780 011,02 €
DSD	1 365 532,87 €	2 099 993,59 €	1 052 505,51 €	139 730,00 €	4 657 761,97 €	DSD	928 074,81 €	2 089 605,82 €	1 433 991,34 €	542 511,00 €	4 994 182,97 €	336 421,00 €
DRTB Bâtiments	5 252 933,29 €	3 657 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	10 864 933,29 €	DRTB Bâtiments	5 094 119,16 €	3 663 100,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	10 762 219,16 €	-102 714,13 €
DRTB Routes	14 223 132,78 €	11 222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 445 132,78 €	DRTB Routes	13 621 132,78 €	11 644 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	25 445 132,78 €	0,00 €
DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
BDP	27 250,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	42 250,00 €	BDP	27 250,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	42 250,00 €	0,00 €
Archives	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	Archives	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €
Marchés	64 512,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	150 512,00 €	Marchés	64 512,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	150 512,00 €	0,00 €
Informatique	1 046 794,99 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 246 794,99 €	Informatique	1 046 794,99 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 246 794,99 €	0,00 €
Moyens Généraux	70 610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 610,00 €	Moyens Généraux	70 610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 610,00 €	0,00 €
DESC	456 400,09 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	556 400,09 €	DESC	449 436,02 €	106 964,07 €	0,00 €	0,00 €	556 400,09 €	0,00 €
DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	0,00 €
SDIS	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	SDIS	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Finances	780 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	780 000,00 €	Finances	723 333,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	723 333,33 €	-56 666,67 €
	39 930 382,25 €	34 159 115,92 €	17 229 001,43 €	15 329 857,00 €	106 648 356,60 €		38 968 479,32 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	21 466 691,05€	115 110 743,68 €	8 462 387,08 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Finances : décision modificative n°3 de l'exercice 2015

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU le livre VI du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG 14 8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1030 du 26 juin 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1012 du 27 avril 2015 votant la décision modificative n°1 et CD 15 1031 du 26 juin 2015 votant la décision modificative n°2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°704 intitulé "Finances : décision modificative n°3 de l'exercice 2015" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission du 13 octobre 2015 ;

VU les modifications apportées en séance ;

ARTICLE 1

Vote, chapitre par chapitre, sachant que le budget principal est présenté par fonction et les budgets annexes présentés par nature, la décision modificative n°3 au budget primitif de 2015 présentée en annexe.

ARTICLE 2

Prend acte que le total des mouvements budgétaires votés s'établit en conséquence comme suit :

Budget principal : Dépenses de la section d'investissement

	Chapitre	Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM
900	Services généraux	-103 777,00	1 591 014,43
902	Enseignement	-50 000,00	3 976 870,54
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52 887,93	380 566,58
906	Réseaux et infrastructures	-573 814,13	16 968 104,19
907	Aménagement et environnement	-7 215,69	127 204,12



	Chapitre	Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM
908	Transports		80 000,00
909	Développement économique		447 059,03
910	Services généraux	185 296,67	1 614 558,69
911	Sécurité	-96 320,70	379 856,01
912	Enseignement	-120 399,00	472 708,89
913	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-43 362,00	580 000,29
915	Action sociale (hors RMI et RSA)	-437 458,06	782 519,72
916	Réseaux et infrastructures	-52 722,61	1 718 007,58
917	Aménagement et environnement	432 181,48	5 088 076,54
919	Développement économique	-167 449,82	4 986 296,71
923	Dettes et autres opérations financières		35 177 000,00
924	Opérations pour compte de tiers	20 250,00	94 136,00
925	Opérations patrimoniales	990 000,00	11 737 200,91
926	Transferts entre sections		5 083 440,67
950	Dépenses imprévues	-200 000,00	
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté		5 191 122,23
	TOTAL INVESTISSEMENT	-171 902,93	96 475 743,13

Budget principal : Dépenses de la section de fonctionnement

	Chapitre	Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM	
930	Services généraux	-52 505,03	9 840 394,97	
931	Sécurité	396 730,00	3 719 430,00	
932	Enseignement	-8 000,00	6 275 870,00	



		V V 5140	Total budgétaire 2015
	Chapitre	Voté en DM3	après DM
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-1 200,00	3 589 197,25
934	Prévention médico-sociale	-28 285,00	287 915,00
935	Action sociale (hors RMI, APA, RSA)	969 545,00	44 572 066,85
936	Réseaux et infrastructures	443 200,00	15 250 834,00
937	Aménagement et environnement	-5 636,00	1 503 521,00
938	Transports	4 550,00	7 280 227,00
939	Développement économique	137 425,70	5 489 109,06
940	Impositions directes	-14 104,00	300 321,00
943	Opérations financières	-626 886,89	1 514 563,11
944	Frais de fonct. des groupes d'élus		48 420,00
945	Dotations aux provisions		87 514,00
946	Transferts entre sections		19 281 221,00
952	Dépenses imprévues	-500 000,00	
953	Virement à la section d'investissement		1 990 189,74
	TOTAL FONCTIONNEMENT	714 833,78	121 030 793,98

Budget principal : Recettes de la section d'investissement

	Chapitre	Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM	
902	Enseignement		834 974,00	
906	Réseaux et infrastructures	-324 190,97	3 697 157,87	
917	Aménagement et environnement	738 327,27	5 738 327,27	
919	Développement économique	33 186,64	33 186,64	
922	Dotations et participations		2 856 493,00	
923	Dettes et autres opérations financières	-1 610 225,87	50 299 508,98	



Chapitre		Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM
925	Opérations patrimoniales	990 000,00	11 737 200,91
926	Transferts entre sections		19 281 221,00
951	Virement de la section de fonctionnement		1 990 189,74
954	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	7 483,72
TOTAL INVESTISSEMENT		-171 902,93	96 475 743,13

Budget principal : Recettes de la section de fonctionnement

	Chapitre	Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM
930	Services généraux	461 264,52	631 769,41
932	Enseignement	16 705,01	489 205,01
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		78 160,36
934	Prévention médico-sociale		26 500,00
935	Action sociale (hors RMI, APA, RSA)	29 061,56	6 843 079,81
936	Réseaux et infrastructures	84 242,82	683 066,82
937	Aménagement et environnement	66 559,00	274 112,82
938	Transports		600 987,20
939	Développement économique	-126 659,13	417 540,59
940	Impositions directes		29 982 031,00
941	Autres impôts et taxes	183 660,00	25 824 338,16
942	Dotations et participations		48 018 858,39
945	Dotations aux provisions		87 514,00
946	Transferts entre sections		5 083 440,67
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 990 189,74
	TOTAL FONCTIONNEMENT	714 833,78	121 030 793,98

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses

	Dépe	enses	Recettes		
	Voté en DM3 Total budgétaire 2015 après DM		Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM	
Investissement		559 963,86		808 876,80	
Fonctionnement	50 000,00	1 916 162,88	50 000,00	1 916 162,88	

Budget annexe : Aire de la Lozère

	Dépe	enses	Recettes		
	Voté en DM3 Total budgétaire 2015 après DM		Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM	
Investissement		140 041,00		1 308 518,23	
Fonctionnement	-12 771,32	881 019,16	-12 771,32	881 019,16	

Budget annexe : Domaine des Boissets

	Dépe	enses	Recettes		
	Voté en DM3 Total budgétaire 2015 après DM		Voté en DM3	Total budgétaire 2015 après DM	
Investissement		28 829,75		518 498,02	
Fonctionnement	70 576,00			70 576,00	

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Rapport n°704 "Finances : décision modificative n°3 de l'exercice 2015", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1046 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Conformément aux dispositions du livre IV du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes).

En investissement, cette DM3 se caractérise principalement par des mouvements de crédits à hauteur de − 1,161 M€, soit une baisse de notre section d'investissement de − 2,29 % par rapport au total des crédits votés. Sont concernées principalement la Direction des Routes des Transports et des Bâtiments à hauteur de - 760 K€ et la Direction de la Solidarité Départementale pour − 437 K€. En contrepartie, + 300 K€ de crédits nouveaux ont été rajoutés à la DATE.

En fonctionnement, je vous propose d'abonder les crédits 2015 à hauteur de + 715 K€ en dépenses pour ajuster notamment les crédits de la Solidarité Départementale (RSA et personnes âgées 0,940 M€) et du SDIS (0,400 M€). Ces derniers sont couverts principalement par des ajustements de recettes .

En tenant compte des mouvements décrits dans cette Décision Modificative n° 3, la situation budgétaire du Département en dépenses réelles se présente comme suit :

	Total budgétaire 2015	Projet DM 3	Total	% d'augmentation
Dépenses d'investissement	50 817 004,48 €	-1 161 902,93 €	49 655 101,55 €	-2,29
Dépenses de fonctionnement	99 044 549,46 €	714 833,78 €	99 759 383,24 €	0,72
TOTAL	149 861 553,94 €	- 447 069,15 €	149 414 484,79 €	- 0,45

Je vous rappelle les deux ratios budgétaires concernant l'épargne :

Épargne Brute	BP 2015	Total avec Projet DM 3
Montant	14 360 K€	16 187 K€
%	12,87	13,96

Épargne Nette	BP 2015	Total avec Projet DM 3
Montant	9 203 K€	11 030 K€
%	8,24	9,51

En exécution, l'épargne brute atteint fin septembre 2015 un montant de 14,2 M€, soit un taux d'épargne brute de 12,54 %.

ENDETTEMENT

1 - Emprunts:

A la fin du mois de septembre, notre encours de dette atteint un montant de 39,3 M€.

La prévision au 31 décembre 2015 de notre capacité de désendettement serait autour de 4 ans.

Notre encours de dette se décompose comme suit :



Taux fixe	65 %
Taux fixe à phase	5 %
Taux variable	21 %
Livret A	9 %

33 % de notre dette est détenu par le Crédit Agricole et 28 % par la Banque Postale.

2 - Trésorerie :

Ratio Galland

Au 15 septembre, sur 38 semaines, la ligne de trésorerie aura été mobilisée 31 semaines à hauteur en moyenne de 2,82 M€ contre 27 semaines en 2014 mais à hauteur de 2,98 M€.

3 - Emprunts garantis:

Emprunts garantis au 15 septembre 2015	25 560 K€
(en K€)
Annuité de la dette propre au 15/09/2015	4 879
Annuité de la dette garantie au 15/09/2015	1 202
Recettes réelles de fonctionnement après la DM3 2015	115 947

Depuis le début de l'année, 4 nouvelles demandes de garanties d'emprunts ont fait l'objet d'une délibération pour un montant de 781 K€. Elles concernent le logement social.

Au 15 septembre 2015, le capital restant dû pour la dette garantie s'élève à 25 560 K€.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

A - RECETTES

L'ajustement de recettes de la section d'investissement en décision modificative n°3 s'élève à -1 **161 902,93** € dont :

Dotation Globale d'Equipement 678 327,27 €

Ajustements subventions attendues - 266 170,47 €

Régularisations d'écritures (réimputation, régularisation écritures de cession..) 36 166,14 €

Ajustement emprunts - 1 610 225,87 €



5.24 %

TOTAL - 1 161 902,93 €

B – DÉPENSES

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève pour le budget principal à - 1 161 902,93 €.

Les mouvements de crédits se décomposent principalement comme suit :

Direction des Routes, des Transports et des Bâtiments :	- 760 814,13 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

- SERVICE DES BATIMENTS :

- 158 814,13 €

Opération 2012	– " Bâtiments routes "	-22 714,13 €
Opération 2013	– " Saint Flour du Pompidou "	53 000,00 €
Opération 2013	– " Collège de Saint Chély "	-50 000,00 €
Opération 2014	– " Bâtiments routes "	-39 100,00 €
Opération 2014	– " Bâtiments institutionnels "	-100 000,00 €

Ces annulations de crédits correspondent à des reliquats sur des opérations terminées (CTCG du Malzieu) et le rephasage de crédits en 2016 et 2017 (Collège de Saint Chély, CTCG de Grandrieu, Immeuble Paradis).

- SERVICE DES ROUTES :

- 602 000,00 €

Opération 2013	– " Réseau structurant "	-322 000,00 €
Opération 2014	– " Travaux de sécurisation "	-100 000,00 €
Opération 2015	– " Réseau structurant "	-180 000,00 €

La réalisation reportée des travaux implique le rephasage des crédits en 2016 et 2017 pour les opérations sur la RD901 Altier -Valat de Chauberté, RD906 Tranche 2 et RD 806 Baraque de Saltel.

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie : + 300 000,00 €

+ 300 000 € de crédits de paiement complémentaires sur l'opération 2014 d'aménagements de villages afin d'honorer des demandes de paiement en instance avant la fin de l'année.



- 437 458,06 €

Ces crédits correspondent à des ajustements et rephasages de crédits sur les opérations de réhabilitations des maisons de retraites (Aumont, Villefort, Langogne et Chanac).

Direction de l'Enseignement des Sports et de la Culture : - 6 964,07 €

Les ajustements et rephasages sur les diverses opérations conduisent à une baisse de **- 6 964,07 €** sur les crédits 2015.

Direction des Finances et du Budget : - 256 666,67 €

- 256 666,67 € au titre de diverses écritures d'ajustement pour financer les besoins de cette DM3. Une régularisation de + 990 000,00 € en dépenses et en recettes est réalisée par ailleurs sur les imputations d'ordre. Ces opérations sont neutres pour le budget.

FONCTIONNEMENT

A - RECETTES

Les recettes de la section de fonctionnement en décision modificative n°3 s'élèvent à + 714 833,78 €.

Les ajustements de recettes se décomposent comme suit :

•	Remboursement sur rémunérations et charges sociales (environ 363K€ de récupération sur les années 2010 à 2012 dans le cadre du contrat d'assurance prévoyance)	423 371,15 €
•	Ajustement du Fonds de Solidarité - Ce montant est alimenté par un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette de la taxe foncière et des droits d'enregistrement)	183 660,00 €
	Programme DIC Habiter Mieuv	66 550 00 £

Programme PIG Habiter Mieux
 Vente de matériel et véhicule
 Ajustements divers
 TOTAL
 66 559,00 €
 80 000,00 €
 714 833,78 €

B-DÉPENSES



Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à + 714 833,78 €. Elles correspondent à des dépenses nouvelles ainsi qu'à des ajustements de crédits.

Je vous propose d'inscrire en dépenses nouvelles et en ajustements de crédits les besoins par Direction suivants :

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie : - 67 838,71 €

- 64 838,71 € d'annulations de crédits concernant des opérations revues à la baisse (Subventions politiques territoriales des pays et organismes de regroupement...) et - 3 000 € transférés au service Communication pour la tournée Nouvelle Vie.

Direction de la Solidarité Départementale : + 940 060,00 €

Il convient d'ajuster les crédits de paiements concernant les services suivants :

Service PMI	- 28 285,00 €
Service Autonomie	+ 190 545,00 €
Frais de séjour en établissements et services pour personnes âgées	+ 190 545,00 e
Service du Lien Social	+ 777 800,00 €
RSA versements pour allocations forfaitaires	+ 777 800,00 €

Le montant demandé pour le RSA découle de la revalorisation des taux (2 % en septembre 2015) et le paiement des arriérés 2014.

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement	- 4 462,00 €
	-

Un ajustement de crédits de - 4 462,00 € est proposé suite à la mise à jour de différents dossiers.

Communication - Attractivité :	- 39 000,00 €

- 42 000 € de crédits sont annulés suite aux actions envisagées non réalisées. + 3 000 € de crédits transférés de la DATE pour la participation du département à l'action de communication Lozère Nouvelle Vie.

Moyens généraux :	+ 4 160,00 €
-------------------	--------------

+ 2 000 € afin de répondre à un besoin urgent de documents pour le LDA (normes AFNOR) et + 2 160 € transférés de la DSD CLIC pour le paiement des impressions.



SDIS:	+ 400 000,00 €

+ 400 000 € sur les lignes de rémunération et notamment pour couvrir l'augmentation du volume des vacations à la suite d'interventions plus soutenues durant la période estivale.

Direction des Routes, des Transports et des Bâtiments : + 164 048,33 €

Parc Technique Départemental :

Un complément de crédits à hauteur de + 150 000 € est nécessaire pour faire face aux dépenses de carburants et de pièces détachées pour la réparation des véhicules. + 8 000 € couvriront les frais de vente aux enchères du matériel sur le site Agorastore.

Service des Bâtiments :

+ 6 048,33 € sont nécessaires pour couvrir la commission à régler à OFEE suite à la comptabilisation des rétrocessions vente de certificat d'économies d'énergie (CEE).

Service Informatique :	+ 29 000,00 €
•	

Le réseau de la fibre optique n'étant toujours pas opérationnel à ce jour, un supplément de + 25 000 € est demandé pour couvrir les frais sur le budget des télécommunications. + 4 000 € sont nécessaires pour la participation au raccordement réseau R3LR RENATER pour les collèges .

Direction des Finances et du Budget :	- 711 133,84 €
---------------------------------------	----------------

+ 66 518,97 €	Un ajustement de crédit concernant les subventions d'équilibre des budgets annexes de l'Aire de la Lozère et du Laboratoire Départemental d'Analyse.
- 777 652,81 €	Diverses écritures d'ajustement pour financer les dépenses nouvelles.

VIREMENTS DE CRÉDITS INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT

Vous trouverez dans l'annexe jointe à ce rapport un état des virements de crédits effectués conformément au règlement financier en investissement par opérations et en fonctionnement par imputations budgétaires



BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Départemental d'Analyses:

I - Section de fonctionnement

Dépenses :	50 000,00 €
Recettes:	50 000,00 €

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) sur le budget du LDA, il est nécessaire d'abonder les lignes de + 50 000 €. Ce montant couvrira les frais d'analyses supplémentaires (fournitures de petits équipements pharmaceutiques et rémunération de personnel supplémentaire).

Aire de la Lozère :

I – Section fonctionnement

Dépenses :	- 12 771,32 €
Recettes:	- 12 771,32 €

En dépenses et en recettes il est proposé un ajustement de crédits de -12 771,32 € correspondant à la régularisation de diverses lignes.

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n°3 au budget primitif 2015 et des deux projets de budgets annexes sur lesquels je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

Investissement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
		001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	5 191 122,23	5 191 122,23	0,00	5 191 122,23
				Somme :		0,00	0,00	0,00	5 191 122,23	5 191 122,23	0,00	5 191 122,23

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
900	0202	2031	Frais d'études	RB	I	34 500,00	28 759,79	15 000,00	15 000,00	93 259,79	0,00	93 259,79
	0202	2031.4	Frais d'étude DSP Les Bouviers	RB	I	0,00	12 564,80	0,00	0,00	12 564,80	0,00	12 564,80
	0202	2031.5	Frais d'étude DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2033	Frais d'insertion	BMP	I	5 000,00	10 324,40	0,00	-8 324,40	7 000,00	0,00	7 000,00
	0202	2033	Frais d'insertion	RB	I	5 000,00	10 324,40	0,00	-8 324,40	7 000,00	0,00	7 000,00
	0202	2033.5	Frais d'insertion DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	ВС	I	282 000,00	123 015,36	2 500,00	-757,93	406 757,43	-3 777,00	402 980,43
	0202	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BFI	I	282 000,00	123 015,36	2 500,00	-757,93	406 757,43	0,00	406 757,43
	0202	205.11	Acquisition logiciels - SIG Divers domaines	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21311	Bâtiments administratifs	BFI	I	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	0202	2157	Matériel et outillage technique	BMG	I	38 000,00	0,00	-28 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	0202	21838	Autre matériel informatique	ВС	I	438 000,00	201 625,52	-2 500,00	-1 844,63	635 280,89	0,00	635 280,89
	0202	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	438 000,00	201 625,52	-2 500,00	-1 844,63	635 280,89	0,00	635 280,89
	0202	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	ВС	I	4 000,00	4 860,86	28 388,13	0,00	37 248,99	0,00	37 248,99
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	4 000,00	4 860,86	28 388,13	0,00	37 248,99	0,00	37 248,99
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB	I	4 000,00	4 860,86	28 388,13	0,00	37 248,99	0,00	37 248,99
	0202	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	2 610,00	2 610,00	0,00	2 610,00
	0202	231351	Bâtiments publics	RB	I	225 000,00	28 117,62	-15 388,13	30 244,54	267 974,03	-100 000,00	167 974,03
	0202	231351.4	Bâtiments publics DSP les bouviers	RB	I	0,00	192 030,10	0,00	0,00	192 030,10	0,00	192 030,10
	0202	231351.5	Bâtiments publics DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2314	Constructions sur sol d'autrui	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	RB	I	0,00	65,40	0,00	0,00	65,40	0,00	65,40
900				Somme :		1 056 500,00	601 363,85	0,00	36 927,58	1 694 791,43	-103 777,00	1 591 014,43

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
902	20	2031	Frais d'études	RB	I	500,00	0,00	2 200,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
	20	2033	Frais d'insertion	RB	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	4 000,00	0,00	-1 750,00	0,00	2 250,00	0,00	2 250,00
	20	2317312	Bâtiments scolaires	RB	I	18 000,00	0,00	-428,29	2 387,98	19 959,69	0,00	19 959,69
	21	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	2317312	Bâtiments scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2031	Frais d'études	RB	I	134 000,00	0,00	128 767,59	64 316,23	327 083,82	-50 000,00	277 083,82
	221	2033	Frais d'insertion	BMP	I	10 000,00	23 466,30	0,00	-18 466,30	15 000,00	0,00	15 000,00
	221	2033	Frais d'insertion	RB	I	10 000,00	23 466,30	0,00	-18 466,30	15 000,00	0,00	15 000,00
	221	2111	Terrains nus	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2157	Matériel et outillage technique	BMG	I	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
	221	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	0,00	0,00	0,00	4 756,67	4 756,67	0,00	4 756,67
	221	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	221 000,00	0,00	12 468,73	4 419,06	237 887,79	0,00	237 887,79
	221	23153	Réseaux divers	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2317312	Bâtiments scolaires	BMG	I	3 484 500,00	0,00	-141 258,03	57 990,60	3 401 232,57	0,00	3 401 232,57
	221	2317312	Bâtiments scolaires	RB	ı	3 484 500,00	0,00	-141 258,03	57 990,60	3 401 232,57	0,00	3 401 232,57
	221	231735.05	MAINTENANCE DES COLLEGES	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902				Somme :		3 888 000,00	23 466,30	0,00	115 404,24	4 026 870,54	-50 000,00	3 976 870,54

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
903	312	2031	Frais d'études	RB	I	20 000,00	0,00	0,00	10 575,13	30 575,13	0,00	30 575,13
	312	2033	Frais d'insertion	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	216.5	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART - PATRIMOINE COMMUNES	BD	I	92 780,00	34,68	0,00	-34,68	92 780,00	-112,07	92 667,93
	312	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	231314	Bâtiments culturels et sportifs	RB	I	1 000,00	0,00	0,00	158 323,52	159 323,52	53 000,00	212 323,52
	313	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	314	216.1	Restauration oeuvres d'art - Musée	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	314	2314.19	Réaménagement Château de St Alban	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	315	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	315	216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART - RESTAURATION	ВН	I	43 800,00	9,28	0,00	-9,28	43 800,00	0,00	43 800,00
	315	216.2	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART- ACQUISITIONS	ВН	I	1 200,00	1,80	0,00	-1,80	1 200,00	0,00	1 200,00
	315	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903				Somme :		158 780,00	45,76	0,00	168 852,89	327 678,65	52 887,93	380 566,58

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
905	50	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
906	61	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2031	Frais d'études	R	I	111 000,00	150 207,00	-3 413,83	26 172,32	283 965,49	0,00	283 965,49
	621	2031	Frais d'études	RB	I	111 000,00	150 207,00	-3 413,83	26 172,32	283 965,49	-24 676,92	259 288,57
	621	2033	Frais d'insertion	BMP	I	27 300,00	27 515,51	0,00	-12 303,51	42 512,00	0,00	42 512,00
	621	2033	Frais d'insertion	RB	I	27 300,00	27 515,51	0,00	-12 303,51	42 512,00	0,00	42 512,00
	621	2111	Terrains nus	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2115	Terrains bâtis	RB	I	0,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
	621	21318	Autres bâtiments publics	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2151	Réseaux de voirie	R	I	150 000,00	10 306,24	0,00	8 835,38	169 141,62	0,00	169 141,62
	621	2157	Matériel et outillage technique	BMG	ı	314 000,00	22 660,94	45 000,00	-10 000,00	371 660,94	0,00	371 660,94
	621	2157	Matériel et outillage technique	R	I	314 000,00	22 660,94	45 000,00	-10 000,00	371 660,94	0,00	371 660,94
	621	2157	Matériel et outillage technique	RB	ı	314 000,00	22 660,94	45 000,00	-10 000,00	371 660,94	-579,15	371 081,79
	621	2182	Matériel de transport	R	ı	268 000,00	73 656,18	103 375,17	0,00	445 031,35	0,00	445 031,35
	621	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	5 067,39	1 153,58	6 220,97	0,00	6 220,97
	621	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB	I	0,00	0,00	5 067,39	1 153,58	6 220,97	-3 188,72	3 032,25
	621	231318	Autres bâtiments publics		I	45 000,00	52 439,69	-14 153,56	142 360,42	225 646,55	0,00	225 646,55
	621	231318	Autres bâtiments publics	R	I	45 000,00	52 439,69	-14 153,56	142 360,42	225 646,55	0,00	225 646,55
	621	231318	Autres bâtiments publics	RB	I	45 000,00	52 439,69	-14 153,56	142 360,42	225 646,55	-24 033,27	201 613,28
	621	2314	Constructions sur sol d'autrui		ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	23151	Réseaux de voirie	R	I	10 405 000,00	1 634 811,05	-131 495,16	303 700,42	12 212 016,31	-602 000,00	11 610 016,31
	621	23157	Matériel et outillage technique	RB	I	0,00	174 336,07	-20 000,00	-145 000,00	9 336,07	-9 336,07	0,00
	621	2317318	Autres bâtiments publics	R	ı	4 000,00	0,00	0,00	38 038,33	42 038,33	0,00	42 038,33
	621	2317318	Autres bâtiments publics	RB	ı	4 000,00	0,00	0,00	38 038,33	42 038,33	0,00	42 038,33
	621	231757	Matériel et outilage techniques	RB	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	R	ı	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
	621	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	RB	ı	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
	621	238	Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	R	ı	0,00	0,00	131 495,16	0,00	131 495,16	0,00	131 495,16
	622	2157	Matériel et outillage technique	R	I	180 000,00	18 232,82	-12 975,17	0,00	185 257,65	0,00	185 257,65
	622	2182	Matériel de transport	R	I	610 000,00	0,00	-110 400,00	0,00	499 600,00	0,00	499 600,00
	622	23151	Réseaux de voirie	R	ı	20 00 95 0	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00

	68	2031	Frais d'études	BN	I	600 000,00	13 009,20	0,00	26 250,80	639 260,00	0,00	639 260,00
	68	204122	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
	68	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BN	I	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	68	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	2111	Terrains nus	BN	I	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	68	23153	Réseaux divers	BN	I	0,00	2 515,07	0,00	-2 515,07	0,00	0,00	0,00
	68	231753	Réseaux divers	BN	I	900 000,00	1 000 500,32	-2 000,00	215 735,56	2 114 235,88	-60 000,00	2 054 235,88
906				Somme :		13 634 300,00	3 180 190,09	0,00	727 428,23	17 541 918,32	-573 814,13	16 968 104,19

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
907	731	2031	Frais d'études	BS	I	70 020,00	5 688,00	0,00	17 474,49	93 182,49	-7 215,69	85 966,80
	738	2031	Frais d'études	BS	I	11 844,00	16 113,32	0,00	24,00	27 981,32	0,00	27 981,32
	738	208	Autres immobilisations incorporelles	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	2128	Autres agencements et aménagements	BS	I	0,00	0,00	0,00	8 256,00	8 256,00	0,00	8 256,00
	738	2157	Matériel et outillage technique	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	2157.301	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - APN	BS3	l	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
907				Somme :		86 864,00	21 801,32	0,00	25 754,49	134 419,81	-7 215,69	127 204,12

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
908	80	2031	Frais d'études	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	23151	Réseaux de voirie	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	821	2031	Frais d'études	RT	I	40 000,00	10 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	821	2152	Installations de voirie	RT	I	20 000,00	10 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	821	231752	Installations de voirie	RT	I	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	88	2128	Autres agencements et aménagements	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	2188	Autres	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908				Somme :		60 000,00	20 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
909	90	2031	Frais d'études	BN	l l	0,00	21 201,69	0,00	0,00	21 201,69	0,00	21 201,69
	90	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BN	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	2111	Terrains nus	BN	l l	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	90	231785	Matériel de téléphonie	BN	I .	0,00	30 106,68	-2 000,00	133 750,66	161 857,34	0,00	161 857,34
	91	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	921	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	l l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	261	Titres de participation	BB	I	0,00 96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						96						

	928	261.1	Titres de participation	ВВ	I	0,00	262 000,00	0,00	0,00	262 000,00	0,00	262 000,00
	928	266.1	PARTICIPATION CAPITAL SOCIAL SEM ABATTOIR	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909				Somme :		0,00	313 308,37	0,00	133 750,66	447 059,03	0,00	447 059,03

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
910	0202	204141.328	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - PED	ВС	I	358 491,85	0,00	13 373,50	-63 012,74	308 852,61	40 531,75	349 384,36
	0202	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	L	197 859,60	0,00	0,00	-5 388,00	192 471,60	40 000,00	232 471,60
	0202	204142.328	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PED	BC	I	1 013 298,57	0,00	-27 400,31	-71 987,26	913 911,00	104 764,92	1 018 675,92
	0202	2041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	L	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	L	0,00	0,00	14 026,81	0,00	14 026,81	0,00	14 026,81
910				Somme :		1 569 650,02	0,00	0,00	-140 388,00	1 429 262,02	185 296,67	1 614 558,69

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
911	12	204142.24	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DFCI	BS	I	12 500,00	33 062,83	0,00	-1 986,12	43 576,71	-6 520,70	37 056,01
	12	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	203 200,00	29 400,00	0,00	0,00	232 600,00	-89 800,00	142 800,00
	12	204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I01	I	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
	12	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I01	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
911				Somme :		215 700,00	62 462,83	0,00	198 013,88	476 176,71	-96 320,70	379 856,01

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
912	21	204121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	2 000,00	110,54	-1 000,00	-110,54	1 000,00	0,00	1 000,00
	21	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	вс	I	130 302,00	0,00	0,00	180 000,00	310 302,00	-120 399,00	189 903,00
	21	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	20421.218	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- OGEC coll.Priv.info.Péda	BD	I	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
	221	20422.63	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-OGEC collèges privés	BD	I	194 729,83	142,73	0,00	-142,73	194 729,83	0,00	194 729,83
	221	20431.206	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Collèges publics	BD	I	18 000,00	321,18	1 000,00	-321,18	19 000,00	0,00	19 000,00
	222	20432	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BD	I	7 000,00	1 076,06	0,00	0,00	8 076,06	0,00	8 076,06
	23	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	20722	DATIVILIATO ET INGTALLATIONO	ВС	1	97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

512 001,00 110 412 001,00 00 110 420,00 000 110 412 000,00 412	912	12									5	Somme :		412 0		1 650,51	0	,00	179 425,55	59	3 107,89	-120 3	99,00	472 7	/08,89)
----------------------------------------------------------------	-----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---------	--	-------	--	----------	---	-----	------------	----	----------	--------	-------	-------	--------	---

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
913	312	204122	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	вс	I	35 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
	312	204141.12	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Restau.objets mobiliers	BD	I	45 814,20	0,00	0,00	0,00	45 814,20	-6 852,00	38 962,20
	312	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	269 583,00	933,00	6 074,00	9 229,00	285 819,00	-33 356,00	252 463,00
	312	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	21 541,00	2 390,00	-1 074,00	771,00	23 628,00	-3 154,00	20 474,00
	313	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	10 000,00	24 292,98	0,00	-7 042,98	27 250,00	0,00	27 250,00
	313	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BI	I	10 000,00	24 292,98	0,00	-7 042,98	27 250,00	0,00	27 250,00
	314	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	32	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	32	20421.167	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- equipements sportifs ass	BD	I	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
	33	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BLASE	I	0,00	931,96	0,00	0,00	931,96	0,00	931,96
	33	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BL	I	101 646,98	28 459,81	5 786,02	0,00	135 892,81	0,00	135 892,81
	33	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BLASE	I	101 646,98	28 459,81	5 786,02	0,00	135 892,81	0,00	135 892,81
	33	2041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BLASE	I	0,00	2 000,00	3 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	33	204182.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BLASE	I	0,00	6 286,70	-5 786,02	0,00	500,68	0,00	500,68
	33	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	35 296,00	0,00	0,00	-10 000,00	25 296,00	0,00	25 296,00
	33	20421.2	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Crèches halte garderie	BLASE	I	6 000,00	229,64	-3 000,00	0,00	3 229,64	0,00	3 229,64
	33	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	33	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
913				Somme :		559 881,18	65 524,09	0,00	-2 042,98	623 362,29	-43 362,00	580 000,29

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service		ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
915	51	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	204182.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	53	204142.3	communes et structures intercommunales - EHPAD publiques	BL	I	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
	53	2041722.3	Centre communal d'action sociale - EHPAD publiques	BL	I	225 876,87	0,00	0,00	0,00	225 876,87	0,00	225 876,87
	53	2041782.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - EHPAD publiques	BL	I	154 414,80	3 246,53	0,00	0,00	157 661,33	-25 972,23	131 689,10
	53	204182.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BL	I	796 439,58	0,00	0,00	0,00	796 439,58	-371 485,83	424 953,75
	53	20422.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - EHPAD Privés	BL	I	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	-30 000,00	0,00
	58	2041782.1	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - AIRDIE	BL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
915				Somme :		1 216 731,25	3 246,53	0,00	0,00	1 219 977,78	-437 458,06	782 519,72

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
916	61	204141.217	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - RMC	BS	I	0,00	15 981,00	0,00	0,00	15 981,00	0,00	15 981,00
	61	204142.217	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - RMC	BS	I	0,00	69 927,30	0,00	0,00	69 927,30	0,00	69 927,30
	61	2041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	628	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	271 009,26	14 511,15	0,00	259 092,87	544 613,28	-100 000,00	444 613,28
	628	204142.14	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Inondation 2008	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	628	204142.7	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Programme urbain	ВС	I	156 923,00	0,00	0,00	0,00	156 923,00	-19 932,00	136 991,00
	628	204142.78	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PEVC	BC	I	118 879,37	5 547,25	0,00	100 000,00	224 426,62	-10 000,00	214 426,62
	628	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	750 000,00	0,00	0,00	-81 141,01	668 858,99	167 209,39	836 068,38
	628	2041782.78	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PEVC	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	204123	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	90 000,00	7 227,00	0,00	-7 227,00	90 000,00	-90 000,00	0,00
	68	204143	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	2041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	7 711,35	0,00	-7 711,35	0,00	0,00	0,00
	68	20423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
916				Somme :		1 386 811,63	120 905,05	0,00	263 013,51	1 770 730,19	-52 722,61	1 718 007,58

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
917	70	2041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						99						

71	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	120 396,59	4 096,30	0,00	1 656,82	126 149,71	0,00	126 149,7
72	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	30 000,00	27 321,82	-18 274,00	60 000,00	99 047,82	0,00	99 047,82
72	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	10 000,00	1 385,68	9 132,00	1 454,27	21 971,95	0,00	21 971,95
72	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	9 000,00	-5 808,00	3 192,00
72	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	62 000,00	5 500,00	0,00	-17 000,00	50 500,00	25 500,00	76 000,00
731	204141.216	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Déchets ménager	BS	I	4 000,00	0,00	0,00	-4 000,00	0,00	0,00	0,00
731	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	204142.216	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Déchets ménager	BS	I	57 991,00	75 637,00	0,00	-26 993,00	106 635,00	-67 864,00	38 771,00
731	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	3 000,00	12 009,00	0,00	-1 040,00	13 969,00	-9 839,20	4 129,80
731	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	3 000,00	4 776,20	0,00	-3 000,00	4 776,20	-463,65	4 312,55
731	20421.216	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Déchets ménager	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204141.30	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Ges.integrée cours eau	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204141.300	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - ENS	BS3	I	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
738	204141.31	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Act.pleine nature public	BS	I	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
738	204141.41	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Mobili.fonciere public	BS	I	8 125,00	500,00	0,00	-500,00	8 125,00	-6 500,00	1 625,00
738	204141.42	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Sub.envir.diverse public	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	31 778,00	5 000,00	0,00	0,00	36 778,00	0,00	36 778,00
738	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	l	31 778,00	5 000,00	0,00	0,00	36 778,00	0,00	36 778,00
738	204142.19	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Sylviculture	BS	I	40 000,00	481,00	0,00	-323,00	40 158,00	-2 912,00	37 246,00
738	204142.30	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Gest.intégrée cours eau public	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204142.300	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - ENS	BS3	I	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
738	204142.301	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - APN	BS3	l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204142.31	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Act.pleine nature public	BS	I	25 132,70	21 049,00	0,00	1 198,00	47 379,70	-1 250,30	46 129,40
738	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204152	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	l	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00
738	2041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	204181.10	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Circuit rando topo-guide	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

			Jeanes agricultura	Somme		3 878 970,16	262 790.79	0,00	514 134,11	4 655 895.06	432 181,48	5 088 076.5
7	74	20422.10	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Habitat jeunes agriculteurs	вс	ı	80 364,00	1 823,00	0,00	10 567,00	92 754,00	-9 374,00	83 380,0
7	74	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
7	74	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
7	74	204182.32	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Amélioration foncière pastorale	BS	I	0,00	3 936,41	0,00	-313,01	3 623,40	-508,20	3 115,2
7	74	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	4 795,00	11,66	0,00	0,00	4 806,66	0,00	4 806,
7	74	204142.83	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Aménagements de villages	вс	I	2 224 376,38	45 816,00	0,00	192 140,00	2 462 332,38	372 462,00	2 834 794,
7	74	204142.22	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Amélioration foncière pastorale	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
7	74	204142.200	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Programme exceptionnel	BS	I	360 842,00	20,00	0,00	705,00	361 567,00	0,00	361 567
7	74	204142.199	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DGE équipement rural	BS	I	393 996,00	5 238,00	-733,89	24 990,99	423 491,10	134 781,02	558 272,
7	74	204142.199	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DGE équipement rural	вс	I	393 996,00	5 238,00	-733,89	24 990,99	423 491,10	-10 000,00	413 491
7	74	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	251 810,00	11 768,94	9 142,00	270 467,38	543 188,32	0,00	543 188
7	74	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	вс	I	251 810,00	11 768,94	9 142,00	270 467,38	543 188,32	48 175,72	591 364
7	74	204141.22	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Foncières pastorales	BS	I	48 268,49	28 658,78	0,00	-9 127,74	67 799,53	-13 390,41	54 409
7	74	204141.199	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - DGE	BS	I	99 595,00	0,00	733,89	-598,60	99 730,29	-19 603,50	80 126
7	738	20422.300	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - ENS	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
7	738	20421.42	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Sub.envir.diverse privés	BS	I	0,00	7 762,00	0,00	0,00	7 762,00	-1 224,00	6 538
7	738	20421.301	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - APN	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
7	738	20421.300	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - ENS	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
7	738	20421.24	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Act.pleine nature privés	BS	I	0,00	0,00	0,00	850,00	850,00	0,00	850

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
918	821	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	RT	l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
918				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
919	90	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	0,00	0,00	7 010,64	0,00	7 010,64	0,00	7 010,64
	90	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	7 010,64	0,00	7 010,64	0,00	7 010,64
	90	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	1	57 833,90	8 593,52	3 990,00	30 762,94	101 180,36	0,00	101 180,36
	90	204142.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	BC	I	49 305,09	0,00	7 129,72	0,00	56 434,81	16 034,88	72 469,69
	90	204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	796,00	0,00	0,00	0,00	796,00	0,00	796,00
	90	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	6 001,16	0,00	0,00	0,00	6 001,16	0,00	6 001,16
	90	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	16 172,58	0,00	-6 000,00	-4 672,58	5 500,00	0,00	5 500,00
	90	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	16 172,58	0,00	-6 000,00	-4 672,58	5 500,00	-5 500,00	0,00
	90	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	1	28 388,00	0,00	7 999,36	19 409,64	55 797,00	60 000,00	115 797,00
	90	20422.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	ВС	I	61 864,00	0,00	-7 129,72	18 527,90	73 262,18	45 500,00	118 762,18
	91	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	921	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	318 500,00	0,00	0,00	0,00	318 500,00	0,00	318 500,00
	928	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204141.162	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Diversification agricole	BS	I	0,00	44,00	0,00	-44,00	0,00	0,00	0,00
	928	204141.28	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Energies renouvelables	BS	I	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00	-400,00	0,00
	928	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	18 044,00	1 800,00	0,00	0,00	19 844,00	0,00	19 844,00
	928	204142.162	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - diversification agricole	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204142.28	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Energies renouvelables	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204181.26	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Maitrise eau agriculture	BS	I	11 000,00	0,00	0,00	-5 342,40	5 657,60	-5 657,60	0,00
	928	204182.26	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Maitrise eau agriculture	BS	I	67 134,87	0,00	0,00	0,00	67 134,87	-373,77	66 761,10
	928	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	вс	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421.86	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Ident.Elect.Ovins	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421.95	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Diversification agricole	BS	I	5 000,00	0,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00
	928	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	50 000,00	2 489,00	0,00	-50 000,00	2 489,00	0,00	2 489,00
	928	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	L	50 000,00	2 489,00	0,00	-50 000,00	2 489,00	0,00	2 489,00
	928	20422.17	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Bâtiments élevage	BS	ı	64 223,73	0,00	0,00	56 875,80	121 099,53	0,00	121 099,53

928	20422.28	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Energies renouvelables	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
928	20422.95	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - diversification agricole	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
928	2748	Autres prêts	BB	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
928	2748	Autres prêts	ВС	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	204141.6	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Zones d'activité	вс	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	7 460,00	40 000,00	47 460,00	21 824,28	69 284,2
93	204142.235	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Aide au commerce rural	ВС	I	10 000,00	983,36	0,00	-3 377,68	7 605,68	0,00	7 605,6
93	204142.37	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Programme immobilier d'entreprise	ВС	I	25 000,00	0,00	0,00	-5 328,00	19 672,00	0,00	19 672,0
93	204142.45	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIIA	ВС	I	70 000,00	0,00	20 000,00	26 366,33	116 366,33	0,00	116 366,3
93	204142.6	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Zones d'activité	ВС	I	20 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	10 000,00	-10 000,00	0,0
93	20421.33	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - PME	ВС	I	138 310,87	1 309,13	-20 422,47	-27 177,62	92 019,91	0,00	92 019,
93	20422.235	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Commerce rural	ВС	I	8 716,45	0,00	20 422,47	-2 026,96	27 111,96	-12 079,62	15 032,
93	20422.31	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Opération vitrine	ВС	I	6 516,00	0,00	0,00	-6 516,00	0,00	0,00	0,
93	20422.45	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIIA	ВС	I	96 244,90	0,00	-33 000,00	-9 550,15	53 694,75	30 000,00	83 694,
93	20422.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
94	204122.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
94	204141.75	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - O.T.S.I.	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
94	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	-7 460,00	7 560,00	100,00	0,00	100,
94	204142.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Projet touristique structurant	ВС	I	1 034 352,20	122 655,35	0,00	-0,28	1 157 007,27	-12 372,80	1 144 634,
94	204142.48	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Tourisme rural communes	ВС	I	0,00	33 779,59	0,00	-10 779,59	23 000,00	0,00	23 000,
94	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	873 000,00	0,00	0,00	770 000,00	1 643 000,00	-252 580,70	1 390 419,
94	204182.15	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - SELO rénovation Bagnols	ВС	I	40 573,94	0,00	0,00	0,00	40 573,94	0,00	40 573,
94	20421.75	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - O.T.S.I.	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
94	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
94	20422.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Pôles touristiques	ВС	I	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	30 000,00	0,00	30 000,
94	20422.48	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Tourisme rural privés	вс	I	489 620,62	62 362,12	0,00	-36 713,64	515 269,10	-17 069,02	498 200,
94	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	ВС	I	0,00	6 825,00	50,00	0,00	6 875,00	0,00	6 875,
94	2111	Terrains nus	ВС	I	4 933,44	0,00	-3 638,00	0,00	1 295,44	-1 295,44	0,
94	2115	Terrains bâtis	ВС	I	0,00	0,00	3 588,00	0,00	3 588,00	33 186,64	36 774,
94	2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé	ВВ	I	0,00 103	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,

	95	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	95	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	91 000,00	91 000,00	0,00	91 000,00
	95	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	91 000,00	91 000,00	0,00	91 000,00
	95	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	427 000,00	0,00	0,00	0,00	427 000,00	-56 666,67	370 333,33
	95	2041782.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - SDEE électrification	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	95	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
919				Somme :		4 013 531,75	241 241,07	0,00	898 973,71	5 153 746,53	-167 449,82	4 986 296,71

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
923		1641	Emprunts en euros	BB	I	5 157 000,00	0,00	0,00	0,00	5 157 000,00	0,00	5 157 000,00
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt		I	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt	BB	I	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés	ВВ	I	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
		1678	Autres emprunts et dettes	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	вв	I	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
923				Somme :		35 177 000,00	0,00	0,00	0,00	35 177 000,00	0,00	35 177 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
924		454213	Remembrement lié aménagement de l'A75	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		45441.1	ANIMATIONS FONCIERES - ECHANGES AMIABLES	BS	I	29 925,00	0,00	0,00	0,00	29 925,00	0,00	29 925,00
		45441.2	ANIMATIONS FONCIERES - FRAIS D'ECHANGES AMIABLES	BS	I	32 659,20	0,00	0,00	11 301,80	43 961,00	20 250,00	64 211,00
		454412	Animations foncières - ECHANGES AMIABLES	BS	l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924				Somme :		62 584,20	0,00	0,00	11 301,80	73 886,00	20 250,00	94 136,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
925		16441	Opérations afférentes à l'emprunt		I	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
		2033	Frais d'insertion		I	0,00	0,00	0,00	7 200,91	7 200,91	0,00	7 200,91
		204411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2151	Réseaux de voirie		I	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
		2157	Matériel et outillage technique		I	109	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

925			Somme :		740 000,00	0,00	0,00	10 007 200,91	10 747 200,91	990 000,00	11 737 200,91
	248	Autres mises en affectations		1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers		I	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	231785	Matériel de téléphonie		I	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
	231753	Réseaux divers		I	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	231735	Installations générales, agencements, aménagements des const		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2317318	Autres bâtiments publics		I	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	2317312	Bâtiments scolaires		L	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	260 000,00	395 000,00
	23153	Réseaux divers		1	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	500 000,00	530 000,00
	23151	Réseaux de voirie		1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
	2314	Constructions sur sol d'autrui		1	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	231351	Bâtiments publics		1	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
	231318	Autres bâtiments publics		I	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
	231314	Bâtiments culturels et sportifs		l .	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	20 000,00	74 000,00
	231311	Bâtiments administratifs		I	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		I	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	2182	Matériel de transport		l l	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
926		13911	SUBV.INV.TRANSFEREES AU C.RETAT ET ETBS NATIONAUX		I	255 000,00	0,00	0,00	14 621,00	269 621,00	0,00	269 621,00
		13912	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION		ı	125 048,00	0,00	0,00	0,00	125 048,00	0,00	125 048,00
		13914	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R COMMUNES		I	4 555,00	0,00	0,00	-2 084,00	2 471,00	0,00	2 471,00
		13916	SUBV.INVESTIS.TRANSFEREES AU C.R AUTRES ETBS PUBLICS LOC.		I	123 000,00	0,00	0,00	5 446,00	128 446,00	0,00	128 446,00
		139172	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.RFEDER		I	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
		139178	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R FONDS EUROPEENS AUTRES		I	13 360,00	0,00	0,00	0,00	13 360,00	0,00	13 360,00
		13931	DGE		I	3 740 000,00	0,00	0,00	-46 904,33	3 693 095,67	0,00	3 693 095,67
		13932	Dotation départementale d'équipement des collèges		ı	834 974,00	0,00	0,00	0,00	834 974,00	0,00	834 974,00
		192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21311	Bâtiments administratifs		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28033	Amortissement des frais d'insertion		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280417.128	AMORTIS.SUBV.PROGR.RESOR.ZONES OMBRES T.V.		I	0.00 105	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

926			Somme :		5 105 937,00	0,00	0,00	-22 496,33	5 083 440,67	0,00	5 083 440,67
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281841.05	AMORT.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS PROG2005		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	0,00	0,00	0,00	6 425,00	6 425,00	0,00	6 425,00
	28041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
950		020	Dépenses imprévues	BB	I	779 663,98	0,00	0,00	-579 663,98	200 000,00	-200 000,00	0,00
950				Somme :		779 663,98	0,00	0,00	-579 663,98	200 000,00	-200 000,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
953		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		l	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		74 002 937,00	4 917 996,56	0,00	17 726 712,50	96 647 646,06	-171 902,93	96 475 743,13

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DN
930	0201	60623	Alimentation	BFH	F	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	-300,00	400,00
	0201	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	23 625,00	10 450,00	0,00	0,00	34 075,00	-1 000,00	33 075,00
	0201	6188	Autres frais divers	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	0201	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	BFH	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	0201	62268	Autres honoraires, conseils¿	BMP	F	28 000,00	0,00	-5 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
	0201	6227	Frais d'actes et de contentieux	BMP	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	0201	6231	Annonces et insertions	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	0201	6231	Annonces et insertions	BMP	F	50 400,00	0,00	5 000,00	0,00	55 400,00	0,00	55 400,0
	0201	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,0
	0201	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,0
	0201	6331	Versement de transport	BFH	F	9 750,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	9 750,0
	0201	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	12 202,00	0,00	0,00	0,00	12 202,00	0,00	12 202,0
	0201	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	44 403,00	0,00	0,00	3 000,00	47 403,00	0,00	47 403,0
	0201	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés(AUTRES ORG)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	0201	64111	Rémunération principale	BFH	F	2 092 358,00	0,00	0,00	-75 715,00	2 016 643,00	0,00	2 016 643,0
	0201	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	25 095,00	0,00	0,00	0,00	25 095,00	0,00	25 095,0
	0201	64113	NBI	BFH	F	16 391,00	0,00	0,00	100,00	16 491,00	0,00	16 491,0
	0201	64118	Autres indemnités	BFH	F	525 746,00	0,00	0,00	0,00	525 746,00	0,00	525 746,0
	0201	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	15 192,00	0,00	0,00	2 000,00	17 192,00	0,00	17 192,0
	0201	64131	Rémunérations	BFH	F	313 968,00	0,00	0,00	0,00	313 968,00	0,00	313 968,0
	0201	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	0201	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	447 672,00	7 0,00	0,00	-10 000,00	437 672,00	0,00	437 672,00

0201	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	714 541,00	0,00	0,00	-20 000,00	694 541,00	0,00	694 541,00
0201	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	19 784,00	0,00	0,00	0,00	19 784,00	0,00	19 784,00
0201	6455	Cotisations pour assurance du personnel	BFH	F	608 170,86	0,00	0,00	-1 200,00	606 970,86	0,00	606 970,8
0201	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	-9 680,00	5 320,00	0,00	5 320,0
0201	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,0
0201	6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	BFH	F	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,0
0201	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	98 829,14	0,00	0,00	0,00	98 829,14	0,00	98 829,1
0201	64831	Indemnités aux agents	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0201	6488	Autres charges	BFH	F	58 726,00	0,00	0,00	0,00	58 726,00	0,00	58 726,0
0202	60611	Eau et assainissement	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	60611	Eau et assainissement	RB	F	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,0
0202	60612	Energie - Electricité	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	60612	Energie - Electricité	RB	F	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	88 000,0
0202	60621	Combustibles	BMG	F	106 000,00	0,00	-800,00	0,00	105 200,00	0,00	105 200,0
0202	60621	Combustibles	RB	F	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,0
0202	60622	Carburants	BMG	F	110 000,00	0,00	-55 950,00	0,00	54 050,00	0,00	54 050,0
0202	60623	Alimentation	В	F	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	-3 411,70	1 088,3
0202	60623	Alimentation	BB	F	·					0,00	0,0
0202	60628	Autres fournitures non stockées	CAB	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,0
0202	60631	Fournitures d'entretien	BMG	F	10 000,00	0,00	3 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,0
0202	60631	Fournitures d'entretien	CAB	F	280,00	0,00	0,00	0,00	280,00	0,00	280,0
0202	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	18 000,00	0,00	11 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,0
0202	60632.1	Autres fournitures - Informatique	BFI	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,0
0202	60632.20	Acquisition petit matériel - Conseil général	CAB	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,0
0202	60636	Habillement et vêtements de travail	BMG	F	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	76 000,0
0202	6064	Fournitures administratives	BMG	F	61 000,00	0,00	-1 200,00	0,00	59 800,00	0,00	59 800,0
0202	6068	Autres matières et fournitures	CAB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	611	Contrats de prestations de services	BMG	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,0
0202	611	Contrats de prestations de services	RB	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,0
0202	6132	Locations immobilières	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6132	Locations immobilières	RB	F	353 800,00	0,00	0,00	0,00	353 800,00	0,00	353 800,0
0202	6135	Locations mobilières	BFI	F	95 000,00	0,00	-3 497,92	0,00	91 502,08	0,00	91 502,0
0202	6135	Locations mobilières	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	614	Charges locatives et de copropriété	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	614	Charges locatives et de copropriété	RB	F	52 600,00	0,00	0,00	0,00	52 600,00	0,00	52 600,0
0202	61521	Terrains (ENTRETIEN PARCS ET JARDINS)	CAB	F	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,0
0202	61521	Terrains (ENTRETIEN PARCS ET JARDINS)	RB	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,0
0202	61522	Bâtiments	RB	F	46 440 ,†0 8	0,00	-900,00	0,00	45 540,00	0,00	45 540,0
		1	1	-	טשקיייי	-,	200,00	5,55		5,55	,

0202	61558	Autres biens mobiliers	BMG	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	-300,00	200,00
0202	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
0202	61558.1	Entretien du matériel informatique	BFI	F	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
0202	6156	Maintenance	BFI	F	306 000,00	0,00	11 697,92	0,00	317 697,92	0,00	317 697,92
0202	6156	Maintenance	BMG	F	5 000,00	0,00	200,00	0,00	5 200,00	0,00	5 200,0
0202	6156	Maintenance	BN	F	53 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
0202	6156	Maintenance	RB	F	22 000,00	0,00	326,10	0,00	22 326,10	0,00	22 326,1
0202	616	Primes d'assurances	BMG	F	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,0
0202	616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG	F	32 000,00	0,00	230,00	0,00	32 230,00	0,00	32 230,0
0202	616.2	PRIMES D'ASSURANCES - ASSURANCES VEHICULES	BMG	F	170 000,00	0,00	32 000,00	0,00	202 000,00	0,00	202 000,0
0202	616.9	Assurances Responsabilité Civile	BMG	F	27 500,00	0,00	-230,00	0,00	27 270,00	0,00	27 270,0
0202	6182	Documentation générale et technique	BMG	F	48 400,00	0,00	0,00	0,00	48 400,00	2 000,00	50 400,0
0202	6182.1	Documentation générale - Informatique	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6188	Autres frais divers	BB	F	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	-30 000,00	20 000,0
0202	6188	Autres frais divers	BE	F	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,0
0202	6188	Autres frais divers	BFI	F	23 000,00	0,00	-8 200,00	0,00	14 800,00	0,00	14 800,0
0202	6188	Autres frais divers	BMG	F	6 000,00	0,00	3 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,0
0202	6188	Autres frais divers	CAB	F	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,0
0202	6188	Autres frais divers	RB	F	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	6 048,33	7 148,3
0202	6188.98	AUTRES FRAIS DIVERS - CDRC	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	900,00	0,00	900,00	0,00	900,0
0202	6231	Annonces et insertions	BMG	F	9 550,00	0,00	0,00	0,00	9 550,00	0,00	9 550,0
0202	6231	Annonces et insertions	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6231.10	Frais insertion publicité marchés	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6236	Catalogues et imprimés et publications	BMG	F	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	2 160,00	52 160,0
0202	6241	Transports de biens	BMG	F	1 950,00	0,00	-1 000,00	0,00	950,00	0,00	950,0
0202	6241.2	Frêts et transports administratifs - Informatique	BFI	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,0
0202	6247	Transports collectifs du personnel	BMG	F	50,00	0,00	-50,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6247	Transports collectifs du personnel	CAB	F	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	900,0
0202	6261	Frais d'affranchissement	BMG	F	120 000,00	0,00	8 000,00	0,00	128 000,00	0,00	128 000,0
0202	6262	Frais de télécommunications	BFI	F	250 000,00	0,00	-152,75	0,00	249 847,25	25 000,00	274 847,2
0202	6281	Concours divers (cotisations)	BB	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	-1 302,66	8 697,3
0202	6281	Concours divers (cotisations)	ВС	F	11 826,00	0,00	0,00	0,00	11 826,00	0,00	11 826,0
0202	6281	Concours divers (cotisations)	BFI	F	6 500,00	0,00	152,75	0,00	6 652,75	0,00	6 652,
0202	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG	F	280 000,00	0,00	2 000,00	0,00	282 000,00	0,00	282 000,0
0202	6288	Autres	BMG	F	1 500,00	0,00	1 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,0
0202	6288	Autres	CAB	F	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800,
0202	63512	Taxes foncières	RB	F	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,0
0202	6488	Autres charges	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
0202	6488.58	Autres charges - Parkings	BMG	F	93 000 PB 9	0,00	-1 200,00	0,00	91 800,00	0,00	91 800,0

0202	65228	AUTRES - FRAIS D'HEBERGEMENT	CAB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
0202	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
0202	6568	Autres participations	BFI	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,
0202	65734	Communes et structures intercommunales	ВВ	F	25 700,00	0,00	0,00	0,00	25 700,00	0,00	25 700
0202	65734	Communes et structures intercommunales	вс	F	26 600,00	0,00	0,00	0,00	26 600,00	-1 299,00	25 301,
0202	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	11 300,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00	11 300
0202	6574.41	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	ВВ	F	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000
0202	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	RB	F	20 000,00	0,00	-326,10	0,00	19 673,90	0,00	19 673
0202	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
0202	678	Autres charges exceptionnelles	BMG	F	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500
0202	678	Autres charges exceptionnelles	RB	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	50
021	60623	Alimentation	CAB	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 00
021	6232	Fêtes et cérémonies	CAB	F	1 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 50
021	6234	Réceptions	CAB	F	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 00
021	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	CAB	F	2 000,00	0,00	-500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 50
021	6261	Frais d'affranchissement	CAB	F	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	2
021	6281	Concours divers (cotisations)	BFH	F	6 100,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	-6 100,00	
021	6531	Indemnités	BFH	F	626 731,00	0,00	0,00	-65 000,00	561 731,00	0,00	561 73
021	6532	Frais de mission et de déplacement	BFH	F	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 00
021	6533	Cotisations de retraite	BFH	F	68 342,00	0,00	0,00	76 580,00	144 922,00	0,00	144 92
021	6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	BFH	F	182 403,00	0,00	0,00	-15 000,00	167 403,00	0,00	167 40
021	6535	Formation	BFH	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
021	65372	COTISATIONS FOND DE FINAN. ALLOC.FIN DE MANDAT	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	60632	Fournitures de petit équipement	СОМ	F	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 40
023	6135	Locations mobilières	СОМ	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 00
023	6188	Autres frais divers	BB1	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 00
023	6188	Autres frais divers	BB2	F	250 000,00	0,00	-35 000,00	2 390,00	217 390,00	-39 000,00	178 39
023	6188	Autres frais divers	ВС	F	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	-5 000,00	
023	6188	Autres frais divers	СОМ	F	25 000,00	0,00	-6 800,00	0,00	18 200,00	0,00	18 20
023	6188.112	COMMUNICATION EVENEMENTIELLE	COM	F	27 000,00	0,00	-4 000,00	12 000,00	35 000,00	0,00	35 00
023	6188.97	AUTRES FRAIS DIVERS MAGAZINE DEPARTEMENTAL	СОМ	F	191 000,00	0,00	-21 110,00	0,00	169 890,00	0,00	169 89
023	6231	Annonces et insertions	COM	F	34 830,00	0,00	24 910,00	0,00	59 740,00	0,00	59 74
023	6233	Foires et expositions	COM	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	6236	Catalogues et imprimés et publications	COM	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 00
023	6238.21	Objets promotionnels	СОМ	F	36 100 ,†p4 ()	0,00	30 000,00	0,00	66 100,00	0,00	66 10

	023	6241	Transports de biens	СОМ	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	023	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB2	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	023	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	СОМ	F	13 000,00	0,00	12 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
930				Somme :	:	9 975 975,00	10 450,00	0,00	-93 525,00	9 892 900,00	-52 505,03	9 840 394,97

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
931	12	6553	Services d'incendie	I01	F	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00	400 000,00	3 600 000,00
	12	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	ВВ	F	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	-3 270,00	46 730,00
	12	65734	Communes et structures intercommunales	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	18	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BS	F	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	2 700,00
	18	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	R	F	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
931				Somme :		3 322 700,00	0,00	0,00	0,00	3 322 700,00	396 730,00	3 719 430,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
932	20	60621	Combustibles	RB	F	25 000,00	0,00	5 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	20	60628	Autres fournitures non stockées	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	611	Contrats de prestations de services	RB	F	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	20	61522	Bâtiments	RB	F	10 500,00	0,00	-6 918,36	0,00	3 581,64	0,00	3 581,64
	20	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	500,00	0,00	-153,96	0,00	346,04	0,00	346,04
	20	6156	Maintenance	RB	F	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
	20	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	17 500,00	4 800,00	0,00	0,00	22 300,00	-2 000,00	20 300,00
	20	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	RB	F	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	20	6241	Transports de biens	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	4 791,00	0,00	1 740,00	1 000,00	7 531,00	0,00	7 531,00
	20	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6331	Versement de transport	BFH	F	1 280,00	0,00	0,00	0,00	1 280,00	0,00	1 280,00
	20	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	9 792,00	0,00	0,00	500,00	10 292,00	0,00	10 292,00
	20	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	19 320,00	0,00	0,00	1 000,00	20 320,00	0,00	20 320,00
	20	64111	Rémunération principale	BFH	F	1 756 702 ,1 0 0	1 0,00	-1 000,00	45 000,00	1 800 702,00	0,00	1 800 702,00

20	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	30 812,00	0,00	0,00	5 000,00	35 812,00	0,00	35 812,0
20	64113	NBI	BFH	F	5 755,00	0,00	0,00	100,00	5 855,00	0,00	5 855,0
20	64118	Autres indemnités	BFH	F	253 682,00	0,00	0,00	-10 000,00	243 682,00	0,00	243 682,0
20	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
20	64131	Rémunérations	BFH	F	180 855,00	0,00	-740,00	20 000,00	200 115,00	0,00	200 115,0
20	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	52 580,00	0,00	0,00	0,00	52 580,00	0,00	52 580,0
20	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	349 106,00	0,00	0,00	30 000,00	379 106,00	0,00	379 106,
20	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	638 848,00	0,00	0,00	10 000,00	648 848,00	0,00	648 848,
20	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	11 993,00	0,00	0,00	5 000,00	16 993,00	0,00	16 993,
20	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	7 680,00	0,00	0,00	0,00	7 680,00	0,00	7 680,
20	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
20	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,
20	6488	Autres charges	BFH	F	26 324,00	0,00	0,00	-10 000,00	16 324,00	0,00	16 324,
20	6568.3	Participation Frais Services Publics - C.D.D.P.	BD	F	12 000,00	0,00	3 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,
20	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	21 740,00	0,00	1 460,00	0,00	23 200,00	0,00	23 200,
21	6568.31	Participation Frais Services Publics - Ecole annexe	BD	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000
21	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	100 000,00	0,00	-19,00	0,00	99 981,00	0,00	99 981
221	60621	Combustibles	RB	F	25 000,00	0,00	5 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000
221	60628	Autres fournitures non stockées	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000
221	611	Contrats de prestations de services	RB	F	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000
221	6132	Locations immobilières	RB	F	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000
221	6135	Locations mobilières	RB	F	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500
221	61522	Bâtiments	RB	F	45 000,00	0,00	-12 048,25	0,00	32 951,75	0,00	32 951
221	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	6 000,00	0,00	4 757,86	0,00	10 757,86	0,00	10 757
221	6156	Maintenance	RB	F	61 000,00	0,00	3 161,61	0,00	64 161,61	0,00	64 161
221	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	9 161,10	0,00	9 161,10	0,00	9 161
221	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	RB	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000
221	6231	Annonces et insertions	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6241	Transports de biens	RB	F	16 000,00	0,00	-6 200,00	0,00	9 800,00	0,00	9 800
221	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	BD	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000
221	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6288	Autres	BD	F	7 766,161 2	0,00	0,00	0,00	7 766,00	0,00	7 766

221	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	64111	Rémunération principale	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
221	64118	Autres indemnités	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
221	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
221	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
221	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
221	6488	Autres charges	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
221	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
221	65511	DOTATION FONCTIONNNEMENT COLLEGES - ETBS PUBLICS	BD	F	1 027 000,00	0,00	-9 165,57	0,00	1 017 834,43	0,00	1 017 834
221	65512	DOTATION FONCTIONNEMENT COLLEGES - ETBS PRIVES	BD	F	502 000,00	0,00	5 686,52	0,00	507 686,52	0,00	507 686
221	65512.1	DOT.FONC.COLLEGES ETB PRIVES - FORFAIT EXTERNAT	BD	F	276 000,00	0,00	3 219,05	0,00	279 219,05	0,00	279 219
221	6568	Autres participations	BFI	F	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	4 000,00	40 000
221	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	32 000,00	0,00	319,00	0,00	32 319,00	0,00	32 319
221	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	28 734,00	0,00	0,00	0,00	28 734,00	0,00	28 734
221	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	RB	F	1 760,00	0,00	-1 760,00	0,00	0,00	0,00	(
221	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	-10 000,00	10 000
222	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	2 600,00	0,00	-300,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300
23	6568.2	Participation Frais Services Publics - I.U.P.	BD	F	227 960,00	0,00	0,00	0,00	227 960,00	0,00	227 96
23	6568.6	Participation Frais Services Publics - I.U.F.M.	BD	F	21 350,00	0,00	0,00	0,00	21 350,00	0,00	21 35
23	6574.40	SUBVENTION C.D.T ECHANGE GUIZHOU	BD	F	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 00
28	6513	Bourses	RT	F	47 040,00	0,00	0,00	0,00	47 040,00	0,00	47 04

	28	65738.36	Subvention voyages linguistiques	BD	F	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	28	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	16 000,00	0,00	-4 200,00	0,00	11 800,00	0,00	11 800,00
	28	6574.10	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - ASSOCIATIONS	BD	F	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
	28	6574.31	AIDE TRANSPORTS APPRENTISSAGE NATATION	BD	F	29 000,00	0,00	-2 646,00	0,00	26 354,00	0,00	26 354,00
	28	6574.36	Subvention voyages linguistiques	BD	F	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
932				Somme :		6 181 470,00	4 800,00	0,00	97 600,00	6 283 870,00	-8 000,00	6 275 870,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
933	30	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	8 750,00	1 425,00	0,00	0,00	10 175,00	0,00	10 175,00
	30	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	30	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6331	Versement de transport	BFH	F	2 523,00	0,00	0,00	0,00	2 523,00	0,00	2 523,00
	30	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	3 154,00	0,00	0,00	0,00	3 154,00	0,00	3 154,00
	30	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	6 307,00	0,00	0,00	0,00	6 307,00	0,00	6 307,00
	30	64111	Rémunération principale	BFH	F	597 013,00	0,00	-330,00	-5 000,00	591 683,00	0,00	591 683,00
	30	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	7 477,00	0,00	0,00	1 000,00	8 477,00	0,00	8 477,00
	30	64113	NBI	BFH	F	4 167,00	0,00	0,00	200,00	4 367,00	0,00	4 367,00
	30	64118	Autres indemnités	BFH	F	135 471,00	0,00	0,00	100,00	135 571,00	0,00	135 571,00
	30	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	605,00	0,00	0,00	400,00	1 005,00	0,00	1 005,00
	30	64131	Rémunérations	BFH	F	49 518,00	0,00	0,00	0,00	49 518,00	0,00	49 518,00
	30	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	113 873,00	0,00	0,00	-1 000,00	112 873,00	0,00	112 873,00
	30	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	186 833,00	0,00	0,00	300,00	187 133,00	0,00	187 133,00
	30	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	3 169,00	0,00	0,00	0,00	3 169,00	0,00	3 169,00
	30	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
	30	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	200,00	0,00	330,00	0,00	530,00	0,00	530,00
	30	6488	Autres charges	BFH	F	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00
	311	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BD	F	554 900,00	0,00	8 159,00	0,00	563 059,00	0,00	563 059,00
	311	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	36 000,00	0,00	1 500,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00

311	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	120 000,00	0,00	-55,00	0,00	119 945,00	0,00	119 945,00
311	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	535 900,00	0,00	-9 659,00	0,00	526 241,00	0,00	526 241,00
311	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	15 000,00	0,00	-90,00	0,00	14 910,00	0,00	14 910,00
312	60632	Fournitures de petit équipement	BD	F	12 000,00	0,00	3 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
312	6068	Autres matières et fournitures	BD	F	3 000,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
312	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,0
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	вс	F	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	-1 000,00	15 000,0
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
313	60623	Alimentation	ВІ	F	1 000,00	0,00	900,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00
313	60632	Fournitures de petit équipement	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	ВІ	F	90 000,00	0,00	-900,00	21 938,25	111 038,25	0,00	111 038,25
313	61558.3	ENTRETIEN DU MATERIEL - FRAIS DE RELIURE	ВІ	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
313	6156	Maintenance	ВІ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	6188	Autres frais divers	ВІ	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
313	6231	Annonces et insertions	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
313	6236	Catalogues et imprimés et publications	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
313	678	Autres charges exceptionnelles	ВІ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
314	616.10	PRIMES D'ASSURANCES - EXPOSITIONS	BMG	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	300,00	800,00
314	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	ВВ	F	72 900,00	0,00	0,00	-2 326,00	70 574,00	0,00	70 574,00
315	60623	Alimentation	ВН	F	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	1 250,0
315	61558.3	ENTRETIEN DU MATERIEL - FRAIS DE RELIURE	вн	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
315	6156	Maintenance	ВН	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,0
315	6182	Documentation générale et technique	вн	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
315	6188	Autres frais divers	ВН	F	28 950,00	0,00	0,00	10 800,00	39 750,00	0,00	39 750,00
315	6188.106	AUTRES FRAIS DIVERS -EXPO CLIMATOLOGIE ITINERANTE 2008	вн	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
315	6188.107	AUTRES FRAIS DIVERS - PUBLICATIONS OUVRAGES D'ART	вн	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
315	6241	Transports de biens	ВН	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
32	6188	Autres frais divers	BD	F	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
32	65735	Autres groupements de collectivités	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	65735	Autres groupements de collectivités	ВС	F	112 500,70 5	0,00	0,00	-12 000,00	100 500,00	-500,00	100 000,00

933				Somme :		3 574 560,00	1 425,00	0,00	14 412,25	3 590 397,25	-1 200,00	3 589 197,25
	33	6574.15	Subvention politique départementale pour la jeunesse	BD	F	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
	33	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	32	6574.45	SUBVENTIONS MANIFESTATIONS SPORTIVES	BD	F	140 000,00	0,00	4 639,00	0,00	144 639,00	0,00	144 639,00
	32	6574.20	Politique de formation des jeunes sportifs	BD	F	41 000,00	0,00	-1 639,00	0,00	39 361,00	0,00	39 361,00
	32	6574.18	EQUIPES SPORTIVES EVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL	BD	F	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
	32	6574.14	AIDE AUX COMITES SPORTIFS	BD	F	90 000,00	0,00	-3 000,00	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00
	32	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	154 000,00	0,00	0,00	0,00	154 000,00	0,00	154 000,00
	32	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	213 000,00	0,00	145,00	0,00	213 145,00	0,00	213 145,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
934	40	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6283.3	Entretien bâtiments - CMS	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	60632	Fournitures de petit équipement	BLPMI	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	41	60661	Médicaments	BLPMI	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	41	611	Contrats de prestations de services	BLPMI	F	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
	41	6184	Versements à des organismes de formation	BLPMI	F	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	41	6184.2	Formation assistantes maternelles	BLPMI	F	10 000,00	0,00	-2 800,00	0,00	7 200,00	0,00	7 200,00
	41	6188	Autres frais divers	BLPMI	F	3 000,00	0,00	50,00	0,00	3 050,00	0,00	3 050,00
	41	6188.44	Autres frais divers - Animation consultations nourissons	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	BLPMI	F	2 500,00	0,00	1 800,00	0,00	4 300,00	0,00	4 300,00

	41	6245.21	Frais de transport - Formation assistantes maternelles	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	64128	Autres indemnités	BLPMI	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	-500,00	500,00
	41	6568	Autres participations	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	65734.17	Subvention gestionnaires centres loisirs- garderies enfants	BLPMI	F	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
	41	65734.29	Subvention fonctionnement structures accueil petite enfance	BLPMI	F	22 000,00	0,00	2 000,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
	41	65735	Autres groupements de collectivités	BLPMI	F	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
	41	65736	SPIC	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	65738	Organismes publics divers	BLPMI	F	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	41	6574.17	Subvention gestionnaires centres loisirs- garderies enfants	BLPMI	F	7 000,00	0,00	-2 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	41	6574.29	Subvention fonctionnement structures accueil petite enfance	BLPMI	F	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
	41	6574.30	Subvention CAMSP	BLPMI	F	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	-12 785,00	79 215,00
	41	6574.32	SUBVENTION ASSOCIATION ALAMA	BLPMI	F	6 300,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
	41	6574.69	SUBV.FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS	BLPMI	F	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	41	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	60662	Vaccins et sérums	BLPMI	F	20 000,00	0,00	-50,00	0,00	19 950,00	-15 000,00	4 950,00
934				Somme :		316 200,00	0,00	0,00	0,00	316 200,00	-28 285,00	287 915,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
935	50	60623	Alimentation	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	50	6068	Autres matières et fournitures	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6135	Locations mobilières	BL	F	10 000,00	0,00	-500,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
	50	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	45 862,00	6 048,00	0,00	-3 000,00	48 910,00	9 200,00	58 110,00
	50	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	50	62268	Autres honoraires, conseils¿	BL	F	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
	50	6227	Frais d'actes et de contentieux	BL	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	50	6231	Annonces et insertions	BL	F	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	50	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	86 000,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
	50	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6262	Frais de télécommunications	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6331	Versement de transport	BFH	F	6 834,00	0,00	0,00	0,00	6 834,00	0,00	6 834,00
	50	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	13 878,00	0,00	0,00	0,00	13 878,00	0,00	13 878,00
	50	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	27 756 ;pq	7 0,00	0,00	0,00	27 756,00	0,00	27 756,00

50	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunératio	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
50	64111	Rémunération principale	BFH	F	2 210 982,00	0,00	0,00	40 000,00	2 250 982,00	0,00	2 250 982,0
50	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	33 115,00	0,00	0,00	2 000,00	35 115,00	0,00	35 115,0
50	64113	NBI	BFH	F	31 036,00	0,00	0,00	0,00	31 036,00	0,00	31 036,0
50	64118	Autres indemnités	BFH	F	454 697,00	0,00	0,00	0,00	454 697,00	0,00	454 697,0
50	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	5 203,00	0,00	0,00	1 500,00	6 703,00	0,00	6 703,0
50	64131	Rémunérations	BFH	F	596 031,00	0,00	0,00	-70 000,00	526 031,00	0,00	526 031,
50	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	541 603,00	0,00	0,00	0,00	541 603,00	0,00	541 603,
50	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	761 718,00	0,00	0,00	6 000,00	767 718,00	0,00	767 718,
50	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	33 748,00	0,00	0,00	0,00	33 748,00	0,00	33 748,
50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
50	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	3 725,00	0,00	0,00	0,00	3 725,00	0,00	3 725,
50	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
50	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800
50	6488	Autres charges	BFH	F	70 500,00	0,00	0,00	0,00	70 500,00	0,00	70 500
50	651128	AUTRES	BB	F	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000
50	6568	Autres participations	BL	F	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000
50	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000
50	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00	0,00	1 650
50	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	60632	Fournitures de petit équipement	BLASE	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000
51	60636	Habillement et vêtements de travail	BLASE	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000
51	60661	Médicaments	BLASE	F	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	900
51	6067	Fournitures scolaires	BLASE	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500
51	611	Contrats de prestations de services	BLASE	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000
51	611.2	Action éducative en milieu ouvert par service privé	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	611.3	FRAIS T.I.S.F.	BLASE	F	225 000,00	0,00	12 600,00	0,00	237 600,00	0,00	237 600
51	611.4	SERVICE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT PREVENTION	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	611.5	SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE	BLASE	F	13 200,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	0,00	13 200
51	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	7 000,00	0,00	0,00	-2 000,00	5 000,00	-3 000,00	2 000
51	6184	Versements à des organismes de formation	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	6188	Autres frais divers	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	BLASE	_	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000
51	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	BLASE		7 000,00 118		-4 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000

51	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,0
51	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
51	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	3 179,00	0,00	0,00	0,00	3 179,00	0,00	3 179,0
51	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	6 359,00	0,00	0,00	0,00	6 359,00	0,00	6 359,0
51	64121	Rémunération principale	BFH	F	715 454,00	0,00	0,00	66 000,00	781 454,00	0,00	781 454,0
51	64123	Indemnités d'attente	BFH	F	6 687,00	0,00	0,00	0,00	6 687,00	0,00	6 687,
51	64126	Indemnités de licenciement	BFH	F	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,
51	64128	Autres indemnités	BFH	F	152 332,00	0,00	0,00	20 000,00	172 332,00	0,00	172 332,
51	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	188 311,00	0,00	0,00	0,00	188 311,00	0,00	188 311,
51	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	26 579,00	0,00	0,00	0,00	26 579,00	0,00	26 579,
51	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	34 635,00	0,00	0,00	3 000,00	37 635,00	0,00	37 635,0
51	65111	Famille et enfance	BLASE	F	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,0
51	65111.7	ALLOCATIONS HABILLEMENT ET ARGENT DE POCHE	BLASE	F	54 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,0
51	6512	Secours d'urgence	BLASE	F	26 000,00	0,00	4 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,
51	6513.1	BOURSES- ETUDES PROFESSIONNELS SANTE	BLASE	F	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,
51	6518	Autres (primes, dots¿)	BLASE	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,
51	6518.1	AUTRES FRAIS ACTIONS EDUCATIVES	BLASE	F	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,
51	6518.2	AUTRES FRAIS ENFANTS	BLASE	F	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,
51	6521	Frais de scolarité et frais périscolaires	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	65211	Frais de scolarité	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	65212	Frais périscolaires	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	652222	Foyers de l'enfance et maisons maternelles	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	652223	Maisons d'enfants à caractère social	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	652223.1	MAISONS ENFANTS A CARACTERE SOCIAL - POUPONNIERE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	652228.2	AUTRES ETABLISSEMENTS - LIEUX DE VIE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	6523	Frais d'hospitalisation	BLASE	F	0,00	0,00	900,00	0,00	900,00	0,00	900,
51	652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	BLASE	F	250 000,00	0,00	-120 900,00	0,00	129 100,00	0,00	129 100,
51	652412	Maisons d'enfants à caractère social	BLASE	F	2 050 000,00	0,00	50 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	2 100 000,
51	652412.1	Maisons d'enfants à caractère social - Pouponnière	BLASE	F	545 000,00	0,00	-10 350,00	0,00	534 650,00	0,00	534 650,
51	652412.2	Maisons d'enfants à caractère social - Accueil d'urgence	BLASE	F	140 000,00	0,00	-6 315,00	0,00	133 685,00	0,00	133 685,
51	652412.3	Maisons d'enfants à caractère social - Visites médiatisées	BLASE	F	73 000,00	0,00	-5 240,00	0,00	67 760,00	0,00	67 760,
51	652412.4	MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL - MIE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
51	652413	Lieux de vie et d'accueil	BLASE	F	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000.

51	652415	Etablissements scolaires	BLASE	F	7 000,00	0,00	8 565,00	0,00	15 565,00	0,00	15 565,
51	652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile	BLASE	F	480 000,00	0,00	10 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,
51	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
51	65734.16	Subvention actions de prévention délinquance	BL	F	20 200,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00	0,00	20 200,
51	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	96 000,00	0,00	10 000,00	0,00	106 000,00	0,00	106 000,
51	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLASE	F	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500
52	611	Contrats de prestations de services	BL	F	10 000,00	0,00	-3 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000
52	6183.1	FRAIS DE FORMATION FAMILLE ACCUEIL (PERSONNEL EXTERIEUR COLL	BL	F	5 000,00	0,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0
52	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	2 625,00	0,00	0,00	5 000,00	7 625,00	0,00	7 625
52	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
52	6331	Versement de transport	BFH	F	983,00	0,00	0,00	0,00	983,00	0,00	98
52	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	1 228,00	0,00	0,00	0,00	1 228,00	0,00	1 22
52	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	2 456,00	0,00	0,00	0,00	2 456,00	0,00	2 45
52	64111	Rémunération principale	BFH	F	222 861,00	0,00	0,00	-7 388,00	215 473,00	0,00	215 47
52	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	1 863,00	0,00	0,00	200,00	2 063,00	0,00	2 06
52	64113	NBI	BFH	F	2 556,00	0,00	0,00	0,00	2 556,00	0,00	2 55
52	64118	Autres indemnités	BFH	F	47 371,00	0,00	0,00	-5 000,00	42 371,00	0,00	42 37
52	64131	Rémunérations	BFH	F	41 772,00	0,00	0,00	25 000,00	66 772,00	0,00	66 77
52	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
52	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	46 804,00	0,00	0,00	3 000,00	49 804,00	0,00	49 80
52	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	67 194,00	0,00	0,00	0,00	67 194,00	0,00	67 19
52	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	2 573,00	0,00	0,00	1 500,00	4 073,00	0,00	4 07
52	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	1 600,00	0,00	0,00	-1 000,00	600,00	0,00	60
52	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	10
52	6488	Autres charges	BFH	F	6 800,00	0,00	0,00	300,00	7 100,00	0,00	7 10
52	6511211	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - PLUS DE 20 ANS	BL	F	2 050 000,00	0,00	78 000,00	0,00	2 128 000,00	0,00	2 128 00
52	6511211.1	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - + 20 ANS - PRESTATAIRE	BL	F	1 150 000,00	0,00	70 000,00	0,00	1 220 000,00	0,00	1 220 00
52	6511211.2	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - + 20 ANS - MANDATAIRE	BL	F	3 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
52	6511212	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - MOINS DE 20 ANS	BL	F	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 00
52	6511212.1	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP 20 ANS - PRESTATAIRE	BL	F	6 000,00	0,00	-4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
52	6511212.2	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP 20 ANS - MANDATAIRE	BL	F	4 000,00 120	0,00	-3 500,00	0,00	500,00	0,00	50

52	651122	ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	BL	F	850 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	810 000,00	0,00	810 000,0
52	65221	En famille d'accueil	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
52	652221	Foyers occupationnels, CAT et accueil des handicapés	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
52	652221.1	ACCUEIL DE JOUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
52	652228	Autres établissements médico-sociaux	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
52	65242	Frais séjour établiss.et services pour adultes handicapés	BL	F	6 652 021,00	0,00	0,00	1 427 979,00	8 080 000,00	0,00	8 080 000,
52	65242.1	Fr.séjour établis.services adulte handicap - Accueil de jour	BL	F	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,
52	65242.2	Fr.séjour établis.services adulte handicap - PH en EHPAD	BL	F	120 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000
52	65242.3	Fr.séjour établis.services adulte handicap - Famille accueil	BL	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000
52	65242.4	FR.SEJOUR ETABLIS.SERVICES ADULTES HANDICAP-PHV EHPAD	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
52	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
52	6568.11	AUTRES PARTICIPATIONS - SAVS	BL	F	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000
52	6568.12	AUTRES PARTICIPATIONS - SAMSAH	BL	F	225 000,00	0,00	5 500,00	0,00	230 500,00	0,00	230 50
52	6568.13	AUTRES PARTICIPATIONS - GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000
52	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	-5 000,00	10 000
52	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
53	6064	Fournitures administratives	BLMAIA	F	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 00
53	6068	Autres matières et fournitures	BLMAIA	F	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 00
53	611	Contrats de prestations de services	BL	F	140 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 00
53	611	Contrats de prestations de services	BLMAIA	F	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 00
53	6135	Locations mobilières	BLMAIA	F	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 00
53	614	Charges locatives et de copropriété	BLMAIA	F	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 00
53	61551	Matériel roulant	BLMAIA	F	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 00
53	616	Primes d'assurances	BLMAIA	F	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
53	6182	Documentation générale et technique	BLMAIA	F	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 00
53	6188	Autres frais divers	BL	F	110 500,00	0,00	-110 500,00	0,00	0,00	0,00	
53	62268	Autres honoraires, conseils¿	BLMAIA	F	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 00
53	6227	Frais d'actes et de contentieux	BL	F	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	50
53	6236	Catalogues et imprimés et publications	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
53	6238	Divers	BLMAIA	F	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 00
53	6251	Voyages, déplacements et missions	BLMAIA	F	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 00
53	627	Services bancaires et assimilés	BLMAIA	F	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 00
53	62878	REMBOURSEMENT DES FRAIS A DES TIERS	BL	F	34 000,00	0,00	-2 555,00	0,00	31 445,00	0,00	31 44
53	62878.1	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS - CLIC	BL	F	^{0,00} 121	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	-2 160,00	3 34

53	652224	Etablissements pour personnes âgées	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
53	65243	Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
53	65243.1	Frais séjour établissements personnes âgées - hébergement	BL	F	2 194 500,00	0,00	22 795,00	0,00	2 217 295,00	164 420,00	2 381 715,0
53	6525	Frais d'inhumation	BL	F	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,0
53	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
53	6568	Autres participations	BL	F	18 500,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,
53	65737.3	SUBV. ACCOMPAGNEMENT P.A. EN ETBS - NTIC	BL	F	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,
53	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	29 000,00	0,00	-10,00	0,00	28 990,00	0,00	28 990,
53	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
53	6574.4	SUBV. ACCOMPAGNEMENT P.A. EN ETS - NTIC	BL	F	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0
53	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
53	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	3 000,00	0,00	11 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000
53	6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	BL	F	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0
5471	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLRMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
550	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
550	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
551	651141	APA à domicile versée au service d'aide à domicile	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
551	651141.1	APA A DOMICILE VERSEE SERVICE D'AIDE DOMICILE - PRESTATAIRE	BL	F	3 900 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 903 000,00	28 285,00	3 931 285
551	651141.2	APA A DOMICILE VERSEE SERVICE D'AIDE DOMICILE - MANDATAIRE	BL	F	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0
551	651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	BL	F	500 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000
551	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	C
553	651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
553	651144	APA versée à l'établissement	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
553	651144.1	APA versée à l'établissement - Dotation globale	BL	F	4 670 000,00	0,00	28 000,00	0,00	4 698 000,00	0,00	4 698 000
553	651144.2	APA versée à l'établissement - Hors département	BL	F	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000
561	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	159 000,00	0,00	0,00	20 000,00	179 000,00	0,00	179 000
562	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	29 000,00	0,00	-13 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000
563	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	17 000,00	0,00	-1 200,00	0,00	15 800,00	0,00	15 800
564	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	BLRSA	F	130 000,00 12 2	0,00	-130 000,00	0,00	0,00	0,00	C

56	64 6	6512	Secours d'urgence	BLRSA	F	47 500,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	0,00	47 500,00
56	64 6	65734	Communes et structures intercommunales	BLRSA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	64 6	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	580 000,00	0,00	90 000,00	0,00	670 000,00	0,00	670 000,00
56	67	65171	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BLRSA	F	4 482 850,00	0,00	12 200,00	0,00	4 495 050,00	777 800,00	5 272 850,00
56	67 6	65172	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	BLRSA	F	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	560 000,00
56	67 6	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	67 6	6565	VERSEMENTS AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR	BLRSA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	67 6	65661	CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI	BLRSA	F	170 000,00	0,00	40 000,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
56	67 6	65662	CONTRATS D'INITIATIVE-EMPLOI	BLRSA	F	10 000,00	0,00	-2 100,00	19 110,00	27 010,00	0,00	27 010,00
56	67 6	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLRSA	F	0,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00	0,00	4 100,00
56	68	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	8 6	611	Contrats de prestations de services	BL	F	15 000,00	0,00	10 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,0
58	8 6	6188.6	AUTRES -SCHEMA DPTAL	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
58	8 6	6245.1	Frais de transport - Personnes défavorisées	BL	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
58	8 6	6512	Secours d'urgence	BL	F	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,0
58	8 6	6512.4	SECOURS ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	BL	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,0
58	8 6	6513.1	BOURSES- ETUDES PROFESSIONNELS SANTE	BL	F	100 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
58	8 6	6518	Autres (primes, dots¿)	BL	F	40 000,00	0,00	0,00	-39 110,00	890,00	0,00	890,0
58	8 6	6556	Contributions à des fonds	BL	F	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,0
58	8 6	65561.2	Subvention CAF - FSL	BL	F	250 000,00	0,00	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,0
58	8 6	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	130 000,00	0,00	10,00	81 251,85	211 261,85	0,00	211 261,8
58	8 6	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	235 000,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	235 000,0
58	8 6	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
58	8 6	6574.68	SUBVENTIONS COMMISSION ACTION SOCIALE	BL	F	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,0
;				Somme :		41 996 631,00	6 048,00	0,00	1 599 842,85	43 602 521,85	969 545,00	44 572 066,8

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
936	60	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	8 750,00 1 2		0,00	0,00	10 358,00	-3 000,00	7 358,00

60	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
60	6232	Fêtes et cérémonies	R	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500
60	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000
60	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
60	6331	Versement de transport	BFH	F	1 036,00	0,00	0,00	0,00	1 036,00	0,00	1 036
60	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	1 294,00	0,00	0,00	0,00	1 294,00	0,00	1 294
60	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	2 588,00	0,00	0,00	0,00	2 588,00	0,00	2 588
60	64111	Rémunération principale	BFH	F	232 989,00	0,00	-50,00	0,00	232 939,00	0,00	232 939
60	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	2 938,00	0,00	0,00	100,00	3 038,00	0,00	3 038
60	64113	NBI	BFH	F	1 389,00	0,00	0,00	50,00	1 439,00	0,00	1 439
60	64118	Autres indemnités	BFH	F	63 411,00	0,00	0,00	0,00	63 411,00	0,00	63 41
60	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	408,00	0,00	0,00	110,00	518,00	0,00	518
60	64131	Rémunérations	BFH	F	30 210,00	0,00	0,00	15 347,00	45 557,00	0,00	45 55
60	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	50 146,00	0,00	0,00	0,00	50 146,00	0,00	50 14
60	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	69 296,00	0,00	0,00	0,00	69 296,00	0,00	69 29
60	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	1 293,00	0,00	0,00	1 000,00	2 293,00	0,00	2 29
60	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	20
60	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	50,00	0,00	150,00	0,00	15
60	6488	Autres charges	BFH	F	7 000,00	0,00	0,00	-1 260,00	5 740,00	0,00	5 74
61	60632	Fournitures de petit équipement	BS1	F	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 50
61	60632	Fournitures de petit équipement	BS2	F	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 30
61	60636	Habillement et vêtements de travail	BS1	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	20
61	60636	Habillement et vêtements de travail	BS2	F	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	60
61	61558	Autres biens mobiliers	BS1	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	20
61	61558	Autres biens mobiliers	BS2	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	20
61	617	Etudes et recherches	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61	6182	Documentation générale et technique	BS1	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	10
61	6182	Documentation générale et technique	BS2	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	20
61	6188.105	AUTRES FRAIS DIVERS - SUIVI RIVIERE INDICE PISCICOLE	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 00
61	6188.80	AUTRES FRAIS DIVERS - ANALYSES SUIVI RIVIERES	BS	F	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	9 50
61	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	BS1	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 00
61	6228.3	FRAIS ANALYSES LDA - SUIVI RIVIERES	BS	F	25 500,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00	0,00	25 50
61	6228.5	DIVERS - FRAIS D'ANALYSES LDA-GALY- AIRE DE LA LOZERE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61	6251	Voyages, déplacements et missions	BS1	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 00
61	6251	Voyages, déplacements et missions	BS2	F	^{2 200} ,00 124		0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200

61	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BS	F	2 093,00	0,00	0,00	0,00	2 093,00	0,00	2 093,
61	65733	Départements	BS	F	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	5 400,
61	65735.55	SUBVENTIONS GESTION INTEGREE COURS D'EAU	BS	F	27 000,00	4 312,00	0,00	0,00	31 312,00	0,00	31 312,
61	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	вс	F	76 068,00	0,00	0,00	0,00	76 068,00	0,00	76 068
61	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
621	60611	Eau et assainissement	RB	F	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000
621	60612	Energie - Electricité	RB	F	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000
621	60621	Combustibles	RB	F	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000
621	60622	Carburants	R	F	700 000,00	0,00	-110 000,00	0,00	590 000,00	150 000,00	740 00
621	60628	Autres fournitures non stockées	R	F	550 000,00	0,00	3 000,00	0,00	553 000,00	0,00	553 000
621	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 00
621	60632	Fournitures de petit équipement	RB	F	0,00	0,00	3 105,16	0,00	3 105,16	0,00	3 10
621	611	Contrats de prestations de services	R	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 00
621	611	Contrats de prestations de services	RB	F	6 000,00	0,00	240,00	0,00	6 240,00	0,00	6 24
621	6132	Locations immobilières	RB	F	76 100,00	0,00	0,00	0,00	76 100,00	0,00	76 10
621	6135	Locations mobilières	R	F	240 000,00	0,00	31 339,77	0,00	271 339,77	0,00	271 33
621	614	Charges locatives et de copropriété	RB	F	7 000,00	0,00	-650,00	0,00	6 350,00	0,00	6 35
621	61522	Bâtiments	RB	F	49 000,00	0,00	-5 997,68	0,00	43 002,32	0,00	43 00
621	61523	Voies et réseaux	R	F	1 045 501,00	0,00	56 660,23	0,00	1 102 161,23	0,00	1 102 16
621	61551	Matériel roulant	R	F	280 000,00	0,00	19 000,00	0,00	299 000,00	0,00	299 00
621	61558	Autres biens mobiliers	R	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 00
621	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 50
621	6156	Maintenance	RB	F	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	37 00
621	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	44 625,00	2 400,00	0,00	0,00	47 025,00	8 200,00	55 22
621	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 00
621	62268	Autres honoraires, conseils;	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	2 652,52	0,00	2 652,52	0,00	2 65
621	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 00
621	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 00
621	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	6331	Versement de transport	BFH	F	4 691,00	0,00	0,00	1 000,00	5 691,00	0,00	5 69
621	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	26 410,00	0,00	0,00	1 000,00	27 410,00	0,00	27 41
621	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	52 470,00	0,00	0,00	2 000,00	54 470,00	0,00	54 47
621	63512	Taxes foncières	RB	F	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	70
621	63513	Autres impôts locaux	RB	F	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00	0,00	65
621	6353	Impôts indirects	R	F	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 00
621	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	R	F	6 500 10 2		0,00	0,00	6 500,00	0,00	6 50

621	64111	Rémunération principale	BFH	F	5 250 000,00	0,00	-340,00	51 854,00	5 301 514,00	0,00	5 301 514,0
621	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	63 255,00	0,00	0,00	3 000,00	66 255,00	0,00	66 255,0
621	64113	NBI	BFH	F	25 000,00	0,00	0,00	-1 500,00	23 500,00	0,00	23 500,0
621	64118	Autres indemnités	BFH	F	934 776,00	0,00	0,00	0,00	934 776,00	0,00	934 776,0
621	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	500 000,00	0,00	0,00	-35 700,00	464 300,00	0,00	464 300,0
621	64131	Rémunérations	BFH	F	100 000,00	0,00	0,00	7 846,00	107 846,00	0,00	107 846,0
621	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	70 106,00	0,00	0,00	13 381,00	83 487,00	0,00	83 487,0
621	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	950 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	940 000,00	0,00	940 000,0
621	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	1 720 000,00	0,00	0,00	25 000,00	1 745 000,00	0,00	1 745 000,0
621	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	10 000,00	0,00	0,00	1 000,00	11 000,00	0,00	11 000,0
621	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	814,00	0,00	340,00	1 600,00	2 754,00	0,00	2 754,0
621	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
621	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,0
621	6488	Autres charges	BFH	F	150 000,00	0,00	0,00	-3 000,00	147 000,00	0,00	147 000,0
621	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
621	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	-10 000,00	10 000,0
622	611	Contrats de prestations de services	R	F	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,0
622	61523	Voies et réseaux	R	F	438 849,00	0,00	0,00	0,00	438 849,00	0,00	438 849,0
622	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	64111	Rémunération principale	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	64118	Autres indemnités	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6488	Autres charges	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
628	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	R	F	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,0
68	611	Contrats de prestations de services	BN	F	⁰ ብ26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

68 68	65732 6745	Régions Subvention de fonctionnement aux personnes	BN	F	173 580,00 0.00	0,00	0,00	0,00	173 580,00	0,00 290 000.00	173 580,00 290 000.00
68	65732	Régions	BN	F	173 580,00	0,00	0,00	0,00	173 580,00	0,00	173 580,00
68	6281	Concours divers (cotisations)	BN	F	2 500.00	0,00	0,00	0,00	2 500.00	0.00	2 500.00
68	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	BN	F	53 000,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	53 000,00
68	6188	Autres frais divers	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	6182	Documentation générale et technique	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
937	70	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	7 000,00	1 948,00	0,00	0,00	8 948,00	-1 000,00	7 948,00
	70	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6236	Catalogues et imprimés et publications	BS	F	18 584,00	0,00	-10 000,00	20 489,00	29 073,00	0,00	29 073,00
	70	6238	Divers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
	70	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6331	Versement de transport	BFH	F	1 615,00	0,00	0,00	50,00	1 665,00	0,00	1 665,00
	70	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	2 188,00	0,00	0,00	50,00	2 238,00	0,00	2 238,00
	70	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	4 377,00	0,00	0,00	100,00	4 477,00	0,00	4 477,00
	70	64111	Rémunération principale	BFH	F	398 914,00	0,00	0,00	-1 400,00	397 514,00	0,00	397 514,00
	70	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	7 771,00	0,00	0,00	50,00	7 821,00	0,00	7 821,00
	70	64113	NBI	BFH	F	3 056,00	0,00	0,00	50,00	3 106,00	0,00	3 106,00
	70	64118	Autres indemnités	BFH	F	163 537,00	0,00	0,00	0,00	163 537,00	0,00	163 537,00
	70	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	1 027,00	0,00	0,00	100,00	1 127,00	0,00	1 127,00
	70	64131	Rémunérations	BFH	F	51 072,00	0,00	0,00	0,00	51 072,00	0,00	51 072,00
	70	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	81 159,00	0,00	0,00	1 000,00	82 159,00	0,00	82 159,00
	70	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	129 091,00	0,00	0,00	0,00	129 091,00	0,00	129 091,00
	70	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	3 012,00	0,00	0,00	0,00	3 012,00	0,00	3 012,00
	70	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	84,00	0,00	0,00	0,00	84,00	0,00	84,00
	70	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
	70	6488	Autres charges	BFH	F	11 500,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
	70	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	71	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	86 000,00	0,00	400,00	0,00	86 400,00	0,00	86 400,00
	72	6188	Autres frais divers	ВС	F	97 445,00	0,00	0,00	0,00	97 445,00	0,00	97 445,00
	72	6188.69	AUTRES FRAIS DIVERS - OPAH	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

72	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВС	F	36 195,00	0,00	0,00	0,00	36 195,00	0,00	36 195
731	60623	Alimentation	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
731	65734	Communes et structures intercommunales	BS	F	49 968,00	0,00	0,00	0,00	49 968,00	0,00	49 968
731	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	18 500,00	0,00	0,00	3 011,00	21 511,00	0,00	21 511
738	60632	Fournitures de petit équipement	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
738	60636	Habillement et vêtements de travail	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	617	Etudes et recherches	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6188	Autres frais divers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6188.300	AUTRES FRAIS DIVERS - ENS	BS3	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6188.301	AUTRES FRAIS DIVERS - APN	BS3	F	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 20
738	6281	Concours divers (cotisations)	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BS	F	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 00
738	6568	Autres participations	BS	F	364,00	0,00	0,00	0,00	364,00	-36,00	32
738	6568.10	AUTRES PARTICIPATIONS - PLATE FORME DEVELOPPEMENT DURABLE	BS	F	2 750,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	2 75
738	65734	Communes et structures intercommunales	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	65734.300	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - ENS	BS3	F	25 000,00	0,00	-2 630,00	0,00	22 370,00	0,00	22 3
738	65734.301	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - APN	BS3	F	8 000,00	0,00	2 630,00	0,00	10 630,00	0,00	10 6
738	65734.65	SUBVENTIONS DIVERSES ENVIRONNEMENT (PUBLIC)	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 0
738	6574.300	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - ENS	BS3	F	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 00
738	6574.301	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES - APN	BS3	F	9 700,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00	0,00	9 70
738	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6574.60	SUBVENTIONS ACTIVITES PLEINE NATURE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
738	6574.65	SUBVENTIONS DIVERSES ENVIRONNEMENT (PRIVES)	BS	F	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 0
738	6574.72	SIG LR fonctionnement	ВС	F	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	19 00
738	6574.76	Subv. fonct. A.L.E.	BS	F	63 000,00	0,00	10 000,00	35 000,00	108 000,00	0,00	108 00
738	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	ВВ	F	15 000,028	0,00	-400,00	0,00	14 600,00	-4 600,00	10 00

	74	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937				Somme :		1 448 709,00	1 948,00	0,00	58 500,00	1 509 157,00	-5 636,00	1 503 521,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
938	80	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	4 638,00	0,00	0,00	0,00	4 638,00	-1 000,00	3 638,00
	80	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6247	Transports collectifs du personnel	RT	F	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
	80	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	700,00
	80	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6331	Versement de transport	BFH	F	439,00	0,00	0,00	0,00	439,00	0,00	439,00
	80	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	549,00	0,00	0,00	0,00	549,00	0,00	549,00
	80	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	1 098,00	0,00	0,00	0,00	1 098,00	0,00	1 098,00
	80	64111	Rémunération principale	BFH	F	119 851,00	0,00	0,00	-300,00	119 551,00	0,00	119 551,00
	80	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	4 287,00	0,00	0,00	0,00	4 287,00	0,00	4 287,00
	80	64118	Autres indemnités	BFH	F	27 751,00	0,00	0,00	0,00	27 751,00	0,00	27 751,00
	80	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	149,00	0,00	0,00	0,00	149,00	0,00	149,00
	80	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	18 730,00	0,00	0,00	0,00	18 730,00	0,00	18 730,00
	80	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	34 913,00	0,00	0,00	0,00	34 913,00	0,00	34 913,00
	80	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
	80	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
	80	6488	Autres charges	BFH	F	2 812,00	0,00	0,00	300,00	3 112,00	0,00	3 112,00
	81	6188	Autres frais divers	RT	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	81	6231	Annonces et insertions	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	5 557 000,00	0,00	-1 200,00	0,00	5 555 800,00	0,00	5 555 800,00
	81	6245.2	FRAIS DE TRANSPORT - PERSONNES HANDICAPEES	RT	F	316 300,00	0,00	90 000,00	0,00	406 300,00	0,00	406 300,00
	81	6245.3	Transport de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	242 500,00	0,00	0,00	0,00	242 500,00	0,00	242 500,00
	81	6245.9	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES - LIGNES REGULIERES	RT	F	569 400,00	0,00	-90 000,00	0,00	479 400,00	0,00	479 400,00
	81	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	6542	Créances éteintes	BB	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	81	65734.3	SUBV.CNES ET STRUCT.INTERCOM CNE MENDE - PART.TS - TUM	RT	F	75 000 00	9 0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00

	81	65734.44	Subvention Cne de Mende - Participation T.S.	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	RT	F	1 260,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00
	81	6574.12	Subvention Allocations journalières	RT	F	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
	81	6574.22	Subvention Allocations transports hebdomadaires	RT	F	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00
	81	65888	AUTRES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00	5 550,00
	81	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	RT	F	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
	821	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
	821	65734.1	SUBVENTIONS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES - TAD	RT	F	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
	821	65734.2	SUBV.CNES ET STRUCTURES INTERCOM. - CNE MENDE - NAVETTE	RT	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	822	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	6247	Transports collectifs du personnel	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	RT	F	9 000,00	0,00	1 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
938				Somme :		7 275 677,00	0,00	0,00	0,00	7 275 677,00	4 550,00	7 280 227,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
939	90	60612	Energie - Electricité	BN	F	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
	90	6132	Locations immobilières	BN	F	57 800,00	0,00	0,00	3 000,00	60 800,00	0,00	60 800,00
	90	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	2 625,00	0,00	0,00	0,00	2 625,00	0,00	2 625,00
	90	6188	Autres frais divers	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	90	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	6331	Versement de transport	BFH	F	681,00	0,00	0,00	150,00	831,00	0,00	831,00
	90	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	852,00	0,00	0,00	150,00	1 002,00	0,00	1 002,00
	90	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	1 703,00	0,00	0,00	250,00	1 953,00	0,00	1 953,00
	90	64111	Rémunération principale	BFH	F	180 335,00	0,00	-3 920,00	-30 000,00	146 415,00	0,00	146 415,00
	90	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	2 586,00	0,00	0,00	1 000,00	3 586,00	0,00	3 586,00
	90	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	64118	Autres indemnités	BFH	F	50 579,00	0,00	0,00	0,00	50 579,00	0,00	50 579,00
	90	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	64131	Rémunérations	BFH	F	0,1,3	0,00	3 600,00	27 000,00	30 600,00	0,00	30 600,00

90	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	29 042,00	0,00	0,00	6 000,00	35 042,00	0,00	35 042,0
90	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	54 241,00	0,00	0,00	0,00	54 241,00	0,00	54 241,0
90	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	300,00	2 000,00	2 300,00	0,00	2 300,0
90	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	42,00	0,00	20,00	150,00	212,00	0,00	212,0
90	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,0
90	6488	Autres charges	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,
90	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	ВС	F	193 000,00	0,00	-270,52	0,00	192 729,48	-36 343,26	156 386,
90	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
90	65734.90	SUBVENTION FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	ВС	F	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000
90	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	57 000,00	0,00	0,00	12 000,00	69 000,00	0,00	69 000
90	6574.52	SUBVENTIONS DIVERSES AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
90	6574.90	SUBVENTIONS FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	ВС	F	150 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	110 000,00	-1 602,00	108 398
91	6188	Autres frais divers	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
91	6231	Annonces et insertions	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
91	6561.3	Participation Syndicat Mixte RN88	ВС	F	21 000,00	0,00	535,52	0,00	21 535,52	0,00	21 53
91	65734.13	SUBV. CNES-CNTES : POLITIQUES TERRITORIALES PAYS	ВС	F	10 000,00	0,00	41 227,55	0,00	51 227,55	0,00	51 227
91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	(
91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BB3	F	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000
91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	вс	F	285 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	0,00	285 000
91	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	92 500,00	0,00	1,00	0,00	92 501,00	0,00	92 501
91	6574.43	SUBVENTIONS - POLITIQUES TERRITORIALES PAYS	ВС	F	161 500,00	0,00	-41 227,55	-10 000,00	110 272,45	-22 094,45	88 178
91	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200
91	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	ВВ	F	451 794,00	0,00	0,00	19 362,48	471 156,48	16 518,97	487 675
91	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 372,44	135 372
921	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	ВВ	F	718 750,00	0,00	0,00	23 719,88	742 469,88	50 000,00	792 469
928	62268.1	AUTRES HONORAIRES - CDAF	BS	F	300,00	0,00	0,00	500,00	800,00	0,00	800
928	6281	Concours divers (cotisations)	BS	F	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50
928	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
928	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BS	F	161 530,00 131	0,00	0,00	0,00	161 530,00	-220,00	161 310

928	6574	Subventions de fonctionnement aux	ВВ	F	34 000,00	0,00	0.00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,00
320	0374	personnes, aux association	ББ	<u>'</u>	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,00
928	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВС	F	28 500,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00	28 500,00
928	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	55 640,00	0,00	0,00	0,00	55 640,00	-37,00	55 603,00
928	6574.25	SUBV VALORISATION EMPLOI DANS AGRICULTURE	BS	F	44 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
928	6574.26	Subvention Fonds d'aide diversification agricole	BS	F	70 000,00	2 815,00	0,00	0,00	72 815,00	0,00	72 815,00
928	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,0
928	6574.67	SUBV.ANIMATION MOBILISATION FONCIERE (PRIVES)	BS	F	18 236,00	0,00	0,00	6 000,00	24 236,00	-710,00	23 526,0
928	6574.71	Subvention Fonctio. Ass De Lozère	BS	F	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,0
928	6574.74	Subv. Agriculteurs - PDE	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00
928	6574.77	SUBVENTION BGS	BS	F	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,0
928	6574.83	SUBVENTIONS DIVERSES FORESTIERES	BS	F	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	-3 459,00	541,00
928	6574.84	SUBVENTIONS FDCUMA	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,0
928	6574.85	SUBVENTIONS ANIMATION SAFER	BS	F	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,0
928	6745	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,0
928	6745.1	SUBV. DE FONCTION INSTANCE FONCIERE DPTLE	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
928	678	Autres charges exceptionnelles	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	6188	Autres frais divers	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	6188.99	AUTRES FRAIS DIVERS - ACCUEIL PORTEURS PROJETS	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	ВВ	F	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,0
93	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
93	6574.54	SUBVENTIONS PROMOTION ECONOMIQUE	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
93	6713	Dots et prix	ВВ	F	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	750,0
94	6188	Autres frais divers	вс	F	180 000,00	0,00	-700,00	0,00	179 300,00	0,00	179 300,0
94	6188.111	AUTRES FRAIS DIVERS - ETUDE SCHEMA TOURISME	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
94	6227	Frais d'actes et de contentieux	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
94	6234	Réceptions	ВС	F	0,00	0,00	700,00	0,00	700,00	0,00	700,0
94	65734	Communes et structures intercommunales	вс	F	72 800,00	0,00	0,00	0,00	72 800,00	0,00	72 800,0
94	65738	Organismes publics divers	ВС	F	99 550,00	0,00	-265,00	0,00	99 285,00	0,00	99 285,00

939				Somme :		5 292 586,00	2 815,00	0,00	56 282,36	5 351 683,36	137 425,70	5 489 109,06
	94	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	6574.73	Démarche qualité entreprise touristiques	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	ВВ	F	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	94	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	вс	F	1 638 400,00	0,00	0,00	0,00	1 638 400,00	0,00	1 638 400,00
	94	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	70 000,00	0,00	-1,00	0,00	69 999,00	0,00	69 999,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
940		73918	AUTRES REVERSEMENTS SUR IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		73926	REVERS AU TITRE FONDS PEREQUATION DES D.M.T.O.	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	314 425,00	314 425,00	-14 104,00	300 321,00
940				Somme :		0,00	0,00	0,00	314 425,00	314 425,00	-14 104,00	300 321,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
943		627	Services bancaires et assimilés	BB	F	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
		6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	BB	F	1 826 450,00	0,00	0,00	0,00	1 826 450,00	-626 886,89	1 199 563,11
		66112	INTERETS - RATTACHEMENTS DES ICNE	ВВ	F	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
		6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	ВВ	F	130 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	129 000,00	0,00	129 000,00
		6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompt	ВВ	F	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		6618	Intérêts des autres dettes	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943				Somme :		2 141 450,00	0,00	0,00	0,00	2 141 450,00	-626 886,89	1 514 563,11

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
944		65861	Frais de personnel	BFH	F	0,00	0,00	0,00	48 420,00	48 420,00	0,00	48 420,00
944				Somme :		0,00	0,00	0,00	48 420,00	48 420,00	0,00	48 420,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM	
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	---------	-------------------------	------------	---------------------------------------	-----------------	------------------------------------	--

945	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	ВВ	F	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	ВВ	F	2 514,00	0,00	0,00	0,00	2 514,00	0,00	2 514,00
945			Somme :		87 514,00	0,00	0,00	0,00	87 514,00	0,00	87 514,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
946		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en inve		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6811	Dotations aux amortissements IMMO.INCORPORELLES		F	19 465 714,72	0,00	0,00	-184 493,72	19 281 221,00	0,00	19 281 221,00
946				Somme :		19 465 714,72	0,00	0,00	-184 493,72	19 281 221,00	0,00	19 281 221,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
952		022	Dépenses imprévues	BB	F	917 042,00	0,00	0,00	-417 042,00	500 000,00	-500 000,00	0,00
952				Somme :		917 042,00	0,00	0,00	-417 042,00	500 000,00	-500 000,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	Virements de crédits	DMs votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
953		023	Virement à la section d'investissement		F	0,00	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74
953				Somme :		0,00	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74

		Somme :	116 722 714,72	35 806,00	0,00	3 557 439,48	120 315 960,20	714 833,78	121 030 793,98

BUDGET PRINCIPAL RECETTES INVESTISSEMENT

Investissement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
		001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
900	0202	1311	Etat et établissements nationaux	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	231351	BATIMENTS PUBLICS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
902	20	2317312	Bâtiments scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	2317312	Bâtiments scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	1332.10	D.D.E.C.	BB	I	834 974,00	0,00	0,00	834 974,00	0,00	834 974,00
	221	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	834 974,00	0,00	0,00	834 974,00	0,00	834 974,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
903	312	1311	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
906	621	1314	Communes et structures intercommunales	R	I	0,00	0,00	65 473,81	65 473,81	0,00	65 473,81
	621	1321.16	SUBVENTION ETAT - RD 806	R	I	1 628 000,00	0,00	0,00	1 628 000,00	-782 170,47	845 829,53
	621	1322	Régions	R	I	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	-44 000,00	436 000,00
	621	1322.09	SUBVENTION REGION - PROGRAMME 2009	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Somme :	3 128 000,00	0,00	893 348,84	4 021 348,84	-324 190,97	3 697 157,87
68	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	13178.32	PARTICIPATION EUROPE - EQUIPEMENT EN FIBRE OPTIQUE	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	13178	Autres	BN	I	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	500 000,00	2 000 000,0
68	1312.110	SUBVENTIONS REGION - TRES HAUT DEBIT	BN	I	0,00	0,00	347 198,40	347 198,40	0,00	347 198,40
68	1312	SUBVENTIONS REGIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	23151	Réseaux de voirie	R	I	0,00	0,00	0,00	0,00	2 656,13	2 656,1
621	23151	Réseaux de voirie	ВВ	I	0,00	0,00	676,63	676,63	-676,63	0,00
621	231318	Autres bâtiments publics	BB	L	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
621	2031	Frais d'études	ВВ	l .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
621	1322.18	SUBVENTION REGION - PROGRAMME 2008	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
621	1322.11	SUBVENTIONS REGION PROGRAMME 2011	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
907	74	1311	Etat et établissements nationaux	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
909	90	1311.11	SUBV.ETAT ZONE BLANCHE TELEPHONIE MOBILE PHASE 3	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	1312	SUBVENTIONS REGIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	266.1	REMBOURSEMENT PARTICIPATION	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
910	0202	2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
916	61	1312.3	SUBV REGION PROSPEC 3 SOURCES CARBO GAZ	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1316.11	PARTICIPATION AGENCE DE L'EAU RMC	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1316.20	PARTICIPATION AGENCE RMC - SCHEMA AEP ASSAINISSEMENT	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1386	Autres établissements publics locaux	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	1321	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
917	731	1381	Etat et établissements nationaux	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
	731	1381.216	SUBV ADEME - ETUDE CARACTERISATION DECHETS	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74	1331.10	DGE	BB	I	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	678 327,27	5 678 327,27
					Somme :	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	738 327,27	5 738 327,27

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
919	93	2042.235	AIDE AU COMMERCE RURAL	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	1311.12	SUBVENTION FNADT - BAGNOLS SANITAIRE TRANCHE 2 - PHASE 2	вс	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	1322.15	PARTICIPATION REGION-RENOVATION RESEAUX DIST.EAU BAGNOLS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2042.125	PROGRAMME AMENAGEMENT POLES TOURISTIQUES	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	ВС	I	0,00	0,00	0,00	0,00	33 186,64	33 186,64
	94	2111	Terrains nus	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2764	Créances sur des particuliers	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	95	204172	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	33 186,64	33 186,64

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM	
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	---------	------------	---------------------------------------	-----------------	------------------------------------	--

922	10222	F.C.T.V.A	BB	I	2 201 028,00	0,00	300 000,00	2 501 028,00	0,00	2 501 028,00
	1345	PRODUITS DES AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES	ВВ	I	355 465,00	0,00	0,00	355 465,00	0,00	355 465,00
	1348.10	AUTRES - AMENDES DE POLICE RADARS AUTOMATIQUES	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	2 556 493,00	0,00	300 000,00	2 856 493,00	0,00	2 856 493,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
923		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	BB	I	0,00	0,00	5 191 122,23	5 191 122,23	0,00	5 191 122,23
		1641.07	PRODUITS EMPRUNTS GLOBALISES 2007	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.08	PRODUITS EMPRUNTS GLOBALISES 2008	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.09	EMPRUNTS EN EUROS - 2009	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.10	EMPRUNTS EN EUROS - 2010	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.11	EMPRUNTS EN EUROS 2011	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.12	EMPRUNTS EN EUROS 2012	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.13	EMPRUNTS EN EUROS 2013	BB	I	0,00	6 562 676,99	-6 562 676,99	0,00	0,00	0,00
		1641.14	EMPRUNTS EN EUROS 2014	BB	I	0,00	7 154 529,24	-2 713 671,90	4 440 857,34	-1 610 225,87	2 830 631,47
		1641.15	EMPRUNT EN EUROS 2015	ВВ	I	12 277 755,28	0,00	0,00	12 277 755,28	0,00	12 277 755,28
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt	ВВ	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés	ВВ	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
		2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	42 277 755,28	13 717 206,23	-4 085 226,66	51 909 734,85	-1 610 225,87	50 299 508,98

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
924		454223	ETAT - REMEMBREMENT A75	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
925		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés		I	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
		2031	Frais d'études		I	534 000,00	0,00	0,00	534 000,00	790 000,00	1 324 000,00
		2033	Frais d'insertion		I	206 000,00	0,00	0,00	206 000,00	0,00	206 000,00
		21311	Bâtiments administratifs		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21314	Bâtiments culturels et sportifs		I	13 ^{0,00}	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						138					

21328	Autres bâtiments privés	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	I	0,00	0,00	7 200,91	7 200,91	0,00	7 200,91
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations c	I					200 000,00	200 000,00
		Somr	ne: 740 000,00	0,00	10 007 200,91	10 747 200,91	990 000,00	11 737 200,91

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
926		192	Réalisations postérieures au 01/01/2004		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2157	Matériel et outillage techniques		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2182	Matériel de transport		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28031	Frais d'études		I	90 000,00	0,00	14 786,30	104 786,30	0,00	104 786,30
		28031.25	AMORTIS.ETUDE FAISABILITE FUTUR HOTEL DU DPT		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28033	Frais d'insertion		I	15 000,00	0,00	-7 377,37	7 622,63	0,00	7 622,63
		28041	Subventions d'équipement aux organismes publics		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280411	Etat		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	215 619,00	0,00	0,00	215 619,00	0,00	215 619,00
		280412	régions		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	0,00	0,00	377,00	377,00	0,00	377,00
		2804122	BATIMENTS ET INSTALLATION		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804123	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL		I	36 400,00	0,00	-244,00	36 156,00	0,00	36 156,00
		280414	Communes et structures intercommunales		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	480 000,00	0,00	-34 123,00	445 877,00	0,00	445 877,00
		280414.10	AMORTIS. TRAVAUX CNES POUR NOTRE COMPTE		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.111	AMORTIS.FONDS DPTAL POUR LE LOGEMENT		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.121	AMORTIS. FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE		ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.14	AMORTISSEMENT PROG INONDATIONS 2003		ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.15	AMORTIS.SUBV.CNES AMENAGEMENT ECOLES PRIMAIRES		ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

280414.16	AMORTIS. SUBV. CNES AUTRES RESEAUX DE VOIRIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.161	AMORTIS. PROG. CNAUX POLES TOURISTIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.162	AMORTIS. FONDS DIVERSIFICATION AGRICOLE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.163	AMORTIS. PROGRAMME OTSI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.192	AMORTIS.PROG. ASSAINIS.RURAL B.V. NAUSSAC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.199	AMORTIS. DGE : EQUIPEMENT RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	9 400 000,00	0,00	-11 063,00	9 388 937,00	0,00	9 388 937,00
		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200414.213	VOYAGEURS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.216	AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.217	AMORTIS.PROG.DPTAL ASSAINISSEMENT COLLECRMC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.223	AMORTIS.TRAVAUX DE SECURITE MAISON DE RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.23	AMORTIS.SUBV CNE ST PAUL LE FROID- V.C.BISONS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.233	TERRES-M.R.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ROIVAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.239	AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE FOURNELS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.25	AMORTISSEMENT PROG. MONUMENTS HISTORIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.250	AMORTIS.CNTE CNES VLEE LONGUE- BERGES INTERNAT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.26	AMORTIS. SUBV CNE MENDE- TAXE ELECTRICITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804143	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	183,00	0,00	0,00	183,00	0,00	183,00
280414.328	AMORTIS.SUBV.CNES AU TITRE DES PMT ET PED	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.333	AMORTIS.PROG. CRECHES ET HALTES GARDERIES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.35	AMORTIS.PROGR.AMENAG.CENTRES SECOURS PAR LES CNES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.448	AMORTISSEMENT SUBV.CNES 4EME PED	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.161 280414.162 280414.163 280414.192 280414.199 280414.201 280414.215 280414.216 280414.217 280414.233 280414.233 280414.235 280414.250 280414.25 280414.250 280414.26 280414.333 280414.328 280414.333	280414.161 AMORTIS. PROG. CNAUX POLES TOURISTIQUES 280414.162 AMORTIS. FONDS DIVERSIFICATION AGRICOLE 280414.163 AMORTIS. PROGRAMME OTSI 280414.193 AMORTIS. PERIMETRES DE PROTECTION 280414.199 AMORTIS. PROG. ASSAINIS.RURAL B.V. NAUSSAC 280414.201 AMORTIS. DGE : EQUIPEMENT RURAL 280414.201 AMORTIS. SUBV. CNE ST CHELY-AMENAG. PARKING 280414.215 AMORTIS. PROGRAMME ABRIS VOYAGEURS 280414.216 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 280414.217 AMORTIS.PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 280414.223 AMORTIS.TRAVAUX DE SECURITE MAISON DE RETRAITE 280414.23 AMORTIS.SUBV CNE ST PAUL LE FROID-V.C.BISONS 280414.23 AMORTIS. SUBV. CNTE CNES HAUTES TERRES-M.R. 280414.23 AMORTIS. PROG. AIDE AU COMMERCE RURAL 280414.23 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE FOURNELS 280414.25 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.25 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.25 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.26 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.26 AMORTIS. SUBV. CNE MENDE- TAXE ELECTRICITE 280414.38 AMORTIS. SUBV CNE MENDE- TAXE ELECTRICITE 280414.38 AMORTIS. SUBV. CNES AU TITRE DES PMT ET PED 280414.33 AMORTIS. PROG. CRECHES ET HALTES GARDERIES AMORTIS. PROG. CRECHES ET HALTES AMORTIS. PROG. CRECHES ET HALTES	280414.161 AMORTIS. PROG. CNAUX POLES TOURISTIQUES 280414.162 AMORTIS. FONDS DIVERSIFICATION AGRICOLE 280414.163 AMORTIS. PROGRAMME OTSI 280414.183 AMORTIS. PROG. ASSAINIS.RURAL B.V. NAUSSAC 280414.199 AMORTIS. DGE: EQUIPEMENT RURAL 280414.291 AMORTIS. DGE: EQUIPEMENT RURAL 280414.201 AMORTIS. SUBV. CNE ST CHELY-AMENAG. PARKING 280414.215 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSAINIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET COLLECRMC 280414.217 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSAINIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET DE RETRAITE 280414.223 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET IN COLLECRMC 280414.231 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET IN COLLECRMC 280414.233 AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET IN COLLECRMC 280414.233 AMORTIS. SUBV. CNE ST PAUL LE FROID-V.C. BISONS 280414.233 AMORTIS. SUBV. CNE ST PAUL LE FROID-V.C. BISONS 280414.233 AMORTIS. SUBV. CNE ST PAUL LE FROID-V.C. BISONS 280414.235 ROMRIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.239 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.250 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.250 AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE 280414.250 AMORTIS. SUBV. CNE SVLEE LONGUE-BERGES INTERNAT 280414.26 ELECTRICITE 280414.27 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET 1 NATIONAL 280414.333 AMORTIS. SUBV. CNES AU TITRE DES PMT ET PED 280414.333 AMORTIS. PROG. CRECHES ET HALTES 1 SECOURS PAR LES CNES	280414.161 DE VOIRIE	280414.161 DE VOIRIE	280414.161 AMORTIS. PROG. CNAUX POLES 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	280414.18 DE VOIRIE	2001419 De VOIRIE COUNTRY CO

280414.47	AMORTIS. MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.48	AMORTIS.PROG.CNAUX HOTELLERIE DE PLEIN AIR	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.5	AMORTIS.SUBVENTIONS EN CAPITAL MONUMENTS HISTORIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.52	AMORTIS. PROGRAMME DPTAL AEP	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.6	AMORTIS.SUBVENTION CNES ZONES D'ACTIVITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.7	AMORTIS. PROGRAMME AMENAGEMENT URBAIN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.73	AMORTIS. PROG CONSERVATOIRE DFCI	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.78	AMORTIS. P.E.V.C.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.83	AMORTIS. PROG. AMENAGEMENT VILLAGES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.85	AMORTIS. PROG.ENVIRONNEMENT- PAYSAGE-RANDONNEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280414.90	AMORTIS. F.D.I.I.A.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280415	Autres groupements de collectivités	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	4 980,00	0,00	-2 405,00	2 575,00	0,00	2 575,00
2804152	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	24 246,00	0,00	-433,00	23 813,00	0,00	23 813,00
280417	Autres établissements publics locaux	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280417.128	AMORTIS.SUBV.PROG.RESOR.ZONES OMBRE T.V.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280417.176	AMORTIS. SUBV. TX SECURITE MAISON RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280417.20	AMORTIS. SUBV. SDEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	1 598,00	0,00	0,00	1 598,00	0,00	1 598,00
28041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	60 000,00	0,00	-3 999,00	56 001,00	0,00	56 001,00
280417.4	AMORTIS.SUBV SDEE ELECTRIFICATION RURALES CNES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280417.55	AMORTISSEMENT PROG FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804178	AUTRES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	31 899,00	0,00	0,00	31 899,00	0,00	31 899,00
28041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	1 500 000,00	0,00	164 159,00	1 664 159,00	0,00	1 664 159,00
28041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	2 186,00	0,00	-266,00	1 920,00	0,00	1 920,00
280417.912	AMORTIS. SUBV.SDEE - VOIRIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418	Organismes publics divers	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS.PART.SELO-CAPTAGES COMPL.BAGNOLS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			1 / 1					

2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	ı	45 000,00	0,00	3 882,00	48 882,00	0,00	48 882,00
280418.1	AMORTIS. MAINTENANCE CIRCUITS RANDO ONF	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS. FONDS EN FAVEUR DU LOGEMENT	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS.PROG. AMENAGEMENT POLES TOURISTIQUES	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS.PART.SELO-SECURISATION RESSOURCE EAU CHALDETTE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS.PART.SELO-EAU THERMALE LA CHALDETTE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	7 AMORTIS.PART.SELO-RENOVATION HEBERG.STE LUCIE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	76 AMORTIS. SUBV. TX MAISON DE RETRAITE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	AMORTIS.PART.SELO-RACCORDEMENT FORAGE BAGNOLS	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.1	95 AMORTIS.SUBV.FRANCE TELECOM- ENFOUIS.RESEAUX TELEPH.	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	470 000,00	0,00	2 231,00	472 231,00	0,00	472 231,00
280418.2	AMORTIS. SUBV SELO REMISE EN FORME LA CHALDETTE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.5	AMORTIS.PART.SELO-LES BOUVIERS RENOVATION ACCEUIL	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280418.6	AMORTIS.PART.SELO-TOIT CENTRE THERMAL BAGNOLS	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.1	AMORTISSEMENT COMPLEMENT PERSON.DROIT PRIVE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	1 050 000,00	0,00	5 063,09	1 055 063,09	0,00	1 055 063,09
28042.10	AMORTIS.HABITAT AUTONOME JEUNES AGRICULTEURS	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.11	5 AMORTIS. SUBV. LOGEMENTS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.12	5 AMORTIS. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.13	AMORTIS.PROG. TRX SECURITE MAISON DE RETRAITE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.14	AMORTIS.PROG.MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSES	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.15	AMORTIS.MONUM.HISTO.CLASSES OU INSCRITS PRIVE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.15	AMORTIS.PROG.LOISIRS AMENG.VILLAGES ET EQUIP.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.15	AMORTIS.PROG.HOTELLERIE DE PLEIN AIR	ı	0,00 142	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

28042.16	AMORTIS.ASS. LA DRAILLE -ESPACE CULTUREL MUTIMEDIA	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.167	AMORTIS.PROG.EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR ASS.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.174	AMORTIS. SCENES CROISEES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.175	AMORTIS.SUBV.EQUIPEMENT ADDA	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.176	AMORTIS.TRAVAUX SECURITE MAISON RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.195	AMORTIS. FRANCE TELECOM ENFOUISSEMENT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.199	AMORTIS.DGE EQUIPEMENT RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	598 061,28	0,00	400 000,00	998 061,28	0,00	998 061,28
28042.218	AMORTIS.SUBV.OGEC COLL.PRIVES- INFORM.PEDAGOGIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.234	AMORTIS.ASSAINISSEMENT AUTONOME	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.235	AMORTIS.AIDE AU COMMERCE RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	74 693,00	0,00	0,00	74 693,00	0,00	74 693,00
28042.333	AMORTIS.PROG.CRECHES ET HALTES GARDERIES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.41	AMORTISSEMENT PROG INONDATIONS EN FAVEUR ENTPS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.45	AMORTIS. FONDS IMMOBILIER INDUSTRIEL ET ARTISANAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.49	AMORTIS.PLAN DEVELOP.COM.ENTPS ARTISANALES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.52	AMORTIS. OT GORGES DU TARN ET GRANDS CAUSSES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.55	AMORTIS. FONDS DPTAL INTERVENTION ECONOMIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.63	AMORTIS.SUBV.OGEC-INVESTIS. COLLEGES PRIVES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.73	AMORTIS. PROGRAMME CONSERVATOIRE DFCI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.75	AMORTIS. PROGRAMME OTSI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.85	AMORTIS. PROG.ENVIRONNEMENT- PAYSAGE-RANDONNEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.87	AMORTIS. F.D. PME-PMI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.88	AMORTIS. PROGRAMME CHARMES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.918	AMORTIS.PLAN DE RENOVATION DES HAMEAUX	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.95	AMORTIS.FONDS AIDE A LA DIVERSIFICATION	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28042.950	AMORTIS. CENTRE DE RESSOURCES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

28043	Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	20 214,00	0,00	-155,00	20 059,00	0,00	20 059,00
280432	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	54 000,00	0,00	70,00	54 070,00	0,00	54 070,00
28043.206	AMORTIS.SUBV.COLL.PUBLICS- INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28043.336	AMORTIS.SUBV.COLL.PUBLICS-PAM	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280441	AMORTIS. SUBV.EQUIPEMENT EN NATURE- ORGANISMES PUBLICS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	6 705,00	0,00	0,00	6 705,00	0,00	6 705,00
2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	19 593,00	0,00	0,00	19 593,00	0,00	19 593,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	I	368 000,00	0,00	-72 931,45	295 068,55	0,00	295 068,55
2805.11	AMORTIS.ACQ.LOGICIELS-SIG DIVERS DOMAINES	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805.8	AMORTIS.ACQ.LOGICIELS-INVENTAIRE, AMORTISSEMENT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	I	36 045,00	0,00	0,00	36 045,00	0,00	36 045,00
281312	Bâtiments scolaires	I	47 853,00	0,00	0,00	47 853,00	0,00	47 853,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	I	30 617,00	0,00	0,00	30 617,00	0,00	30 617,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	I	64 833,00	0,00	0,00	64 833,00	0,00	64 833,00
281318	Autres bâtiments publics	I	220 000,00	0,00	-60 786,00	159 214,00	0,00	159 214,00
281351	Bâtiments publics	I	230 000,00	0,00	-135 913,00	94 087,00	0,00	94 087,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	I	101 526,00	0,00	-0,09	101 525,91	0,00	101 525,91
28152	Installations de voirie	I	151 343,00	0,00	0,00	151 343,00	0,00	151 343,00
28153	Réseaux divers	I	260 000,00	0,00	-73 581,05	186 418,95	0,00	186 418,95
28157	Matériel et outillage techniques	I	650 000,00	0,00	-115 565,65	534 434,35	0,00	534 434,35
2817	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28172	Agencements et aménagements de terrains	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281728	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	I	4 634,00	0,00	-0,62	4 633,38	0,00	4 633,38
28173	Constructions	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires	I	1 800 000,00	0,00	-123 111,87	1 676 888,13	0,00	1 676 888,13
2817314	Bâtiments culturels et sportifs	I	6 076,00	0,00	0,00	6 076,00	0,00	6 076,00
2817318	Autres bâtiments publics	I	16 000,00	0,00	-2 674,00	13 326,00	0,00	13 326,00
281735	Installations générales, agencements, aménagements des const	I	85 496,52	0,00	0,00	85 496,52	0,00	85 496,52
281753	Réseaux divers	I	300 000,00	0,00	-46 815,00	253 185,00	0,00	253 185,00
2817841.02	AMORTIS.EQUIP.MOB.COLL.PUBLICS- PROG.2002	ı	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2817841.03	AMORTIS.EQUIP.MOB.COLL.PUBLICS- PROG.2003	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281785	Matériel de téléphonie	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	I	14 200,00	0,00	102,60	14 302,60	0,00	14 302,60
28182	Matériel de transport	I	300 000,00	0,00	-25 524,41	274 475,59	0,00	274 475,59
281838	Autre matériel informatique	I	400 000,00	0,00	-53 196,25	346 803,75	0,00	346 803,75
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	I	100 000,00	0,00	5 059,66	105 059,66	0,00	105 059,66
281841.02	AMORT.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS STE ENIMIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281841.03	AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL SCOLAIRES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281841.05	AMORTIS.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS PROG2005	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281841.21	AMORTIS.ACQ.MATERIEL ET MOBILIER ECOLE ANNEXE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	I	57 000,00	0,00	-9 563,13	47 436,87	0,00	47 436,87
28185	Matériel de téléphonie	I	6 713,92	0,00	-0,30	6 713,62	0,00	6 713,62
28188	Autres	I	15 000,00	0,00	-496,18	14 503,82	0,00	14 503,82
		Somme :	19 465 714,72	0,00	-184 493,72	19 281 221,00	0,00	19 281 221,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
951		021	Virement de la section de fonctionnement		I	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74
					Somme :	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
954		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	ВВ	I	0,00	0,00	6 483,72	6 483,72	1 000,00	7 483,72
					Somme :	0,00	0,00	6 483,72	6 483,72	1 000,00	7 483,72

	Somme	:	74 002 937,00	13 717 206,23	8 927 502,83	96 647 646,06	-171 902,93	96 475 743,13

Fonctionnement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74
					Somme :	0,00	0,00	1 990 189,74	1 990 189,74	0,00	1 990 189,74

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
930	0201	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	30 000,33	0,00	0,00	30 000,33	400 000,00	430 000,33
	0201	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BMG	F	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00	30 000,00
	0201	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BFH	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	0201	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	0201	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BMG	F	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	0201	7588	Autres produits divers de gestion courante	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	129,47	129,47
	0201	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BFH	F	0,00	0,00	4 470,56	4 470,56	13 986,95	18 457,51
	0202	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	BN	F	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
	0202	70878	Par des tiers	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	752	Revenus des immeubles	BMG	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
	0202	7588	Autres produits divers de gestion courante	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	7711	Dédit et pénalités perçus	BMG	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	0202	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	681,25	681,25
	0202	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BFI	F	0,00	0,00	6 534,00	6 534,00	0,00	6 534,00
	0202	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BMG	F	30 000,00	0,00	20 000,00	50 000,00	10 000,00	60 000,00
	0202	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	25 327,37	25 327,37
	021	775	Produits des cessions d'immobilisations	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	021	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139,48	1 139,48

	Somme	109 500,33	0,00	61 004,56	170 504,89	461 264,52	631 769,41

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
932	20	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	2 000,00	0,00	10 000,00	12 000,00	8 000,00	20 000,00
	20	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BD	F	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	20	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BFH	F	15 000,00	0,00	-15 000,00	0,00	0,00	0,00
	221	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	7473.2	Participations autres Départements - Fonctionnement collèges	BD	F	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	8 705,01	168 705,01
	221	7474	Communes et structures intercommunales	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	74881	PARTIC. FAMILLES AU TITRE RESTAURATION- HEBERG.SCOLAIRES	BD	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
	221	752	Revenus des immeubles	BD	F	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00
	221	752	Revenus des immeubles	BMG	F	4 500,00	0,00	-4 500,00	0,00	0,00	0,00
	221	7711	Dédit et pénalités perçus	BD	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	221	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	462 500,00	0,00	10 000,00	472 500,00	16 705,01	489 205,01

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
933	30	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	74718.5	AUTRES - PARTICIPATION DRAC-PROG CONSERV PREV CNES	BD	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
	312	7472.32	PARTICIPATIONS REGION - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES JAVOLS	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	313	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	ВІ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	313	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BI	F	0,00	0,00	563,25	563,25	0,00	563,25
	314	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BI	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00

					11 100,00	0,00	100,00	10100,00	0,00	10 100,0
				Somme :	77 400.00	0,00	760,36	78 160,36	0,00	78 160.
32	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
32	74718	Autres	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
315	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	ВН	F	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	1 400,0
315	7711	Dédit et pénalités perçus	ВН	F	0,00	0,00	197,11	197,11	0,00	197,
315	74718.56	PARTICIPATION DRAC - EXPO COULEURS LOZERE 2009	вн	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
315	74718.28	PARTICIPATIONS ETAT - DRAC - PROG.NATIONAL NUMERISATION 2009	вн	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
315	74718	Autres	ВН	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,
315	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	ВН	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,0

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
934	40	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	40	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	752	Revenus des immeubles	BL	F	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	40	752.1	REVENUS DES IMMEUBLES - ST ALBAN	BMG	F	1 500,00	0,00	-1 500,00	0,00	0,00	0,00
	41	7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
	42	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	26 500,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	26 500,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
935	50	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
	50	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BL	F	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00
	50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BFH	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	-20 000,00	20 000,00
	50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BL	F	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	20 000,00	25 000,00
	50	747813	DOTATION VERSEE AU TITRE DES MDPH	BL	F	249 035,00	0,00	0,00	249 035,00	0,00	249 035,00
	50	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Somme :	6 796 518,15	0,00	17 500,10	6 814 018,25	29 061,56	6 843 079,8
58	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	63,00	63,0
58	7588	Autres produits divers de gestion courante	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
568	74888	AUTRES	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
568	74888	AUTRES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
567	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	816,90	816,90	40,00	856,9
567	75343	ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	BL	F	0,00	0,00	662,56	662,56	0,00	662,50
567	75342	ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	3 437,56	3 437,56
567	75342	ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BL	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
567	7518	Recouvrements sur autres redevables	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
564	74718	Autres	BL	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,0
550	7533	RECOUVREMENT DES INDUS APA	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,0
550	747811	DOTATION VERSEE AU TITRE DE L'APA	BL	F	3 206 408,00	0,00	0,00	3 206 408,00	0,00	3 206 408,0
5471	7531	RECOUVREMENT DES INDUS RMI	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
5471	74783	FONDS DE MOBILISATION DPTAL POUR L'INSERTION	BL	F	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	320 000,0
544	74771	Fonds social européen	BL	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	-579,00	149 421,0
53	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	150,00	150,00	0,00	150,0
53	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	836 031,15	0,00	0,00	836 031,15	0,00	836 031,1
53	7476	Sécurité sociale et organismes mutualistes	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
53	7475.1	AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLIC	BL	F	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,0
53	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BL	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	1 100,00	281 100,0
52	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
52	7538	Autres	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,0
52	7518	Recouvrements sur autres redevables	BL	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	20 000,00	70 000,0
52	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,0
52	747812	DOTATION VERSEE AU TITRE DE LA PCH	BL	F	949 044,00	0,00	0,00	949 044,00	0.00	949 044,0
52	70848.1	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUTRES ORGANISME - REMB MDPH	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
52	70848	aux autres organismes	BL	F	390 000,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	390 000,
51	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	370,64	370,64	0,00	370,
51	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,
51	70878	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS Par des tiers	BMP	F	3 000,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.

Chap S-Chap Article Libellé Article	Service Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
-------------------------------------	--------------	----	---------	------------	------------------------------------	-----------------	------------------------------------

936	60	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	5 000,00	0,00	50 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
	60	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	R	F	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	746,11	6 546,11
	61	7474	Communes et structures intercommunales	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	1 726,56	31 726,56
	61	7475.24	PARTICIPATION AGENCE EAU - SATESE	BS	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
	61	7475.25	PARTICIPATION AGENCE EAU - SATEP	BS	F	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	61	7475.26	PARTICIPATION AGENCE EAU - RESEAU MESURE EAU	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	621	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	621	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	371,15	371,15
	621	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	621	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	R	F	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	621	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	R	F	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
	621	7038	Autres redevances et recettes	R	F	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
	621	70878	Par des tiers	ВМР	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	R	F	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	621	7711	Dédit et pénalités perçus	R	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
	621	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	775	Produits des cessions d'immobilisations	R	F	0,00	0,00	24,00	24,00	24,00	48,00
	621	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	R	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	80 000,00	180 000,00
	622	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	1 375,00	1 375,00
	628	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	628	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	ВН	F	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
	628	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	537 800,00	0,00	61 024,00	598 824,00	84 242,82	683 066,82

c	hap S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DN	
									IIISCIIIS AVAIIL DIVI		iliscrits apres	DIVI

937	70	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	100 000,00	0,00	-30 000,00	70 000,00	-20 000,00	50 000,00
	70	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BS	F	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	20 000,00	50 000,00
	72	74718	Autres	BS	F	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	66 559,00	88 559,00
	731	7475.28	Autres grpts collect. établiss.public ademe dechets menagers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	7351	Taxe sur l'électricité	BS	F	20 000,00	0,00	65 553,82	85 553,82	0,00	85 553,82
	738	7472.34	PARTICIPATION REGION - REALISATION DU BILAN CARBONE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	142 000,00	0,00	65 553,82	207 553,82	66 559,00	274 112,82

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
938	81	7474	Communes et structures intercommunales	RT	F	420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00
	81	74888	AUTRES	RT	F	180 500,00	0,00	0,00	180 500,00	0,00	180 500,00
	81	74888.1	Autres	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	RT	F	0,00	0,00	487,20	487,20	0,00	487,20
					Somme :	600 500,00	0,00	487,20	600 987,20	0,00	600 987,20

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
939	90	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	90	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7038	Autres redevances et recettes	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7038	Autres redevances et recettes	BN	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	90	74718	Autres	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7711	Dédit et pénalités perçus	ВС	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
	90	7711	Dédit et pénalités perçus	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	262,18	262,18
	90	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Somme :	527 740,00	0,00	16 459,72	544 199,72	-126 659,13	417 540
95	7038	Autres redevances et recettes	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
94	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	C
94	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	вс	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	вс	F	22 640,00	0,00	0,00	22 640,00	0,00	22 64
94	70323.5	Redevance occupation domaine publics Ste lucie	ВС	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 00
94	70323.4	Redevance occupation domaine publics Les Bouviers	вс	F	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	1 80
94	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
928	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
928	74778	Autres	ВС	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 00
91	775	Produits des cessions d'immobilisations	BMG	F	0,00	0,00	6 459,72	6 459,72	0,00	6 45
91	752	Revenus des immeubles	ВС	F	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240,00	2 24
91	74772	PARTICIPATIONS FEDER	ВС	F	134 500,00	0,00	0,00	134 500,00	-92 258,08	42 24
91	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	ВС	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	-200 000,00	50 00
91	74718	Autres	ВС	F	53 800,00	0,00	0,00	53 800,00	-36 903,23	16 89
91	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
940		7311	Contributions directes	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	BB	F	16 461 300,00	0,00	430 273,00	16 891 573,00	0,00	16 891 573,00
		73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	BB	F	4 180 495,00	0,00	439 923,00	4 620 418,00	0,00	4 620 418,00
		73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	ВВ	F	441 914,00	0,00	26 281,00	468 195,00	0,00	468 195,00
		73121	FNGIR	BB	F	915 704,00	0,00	2 357,00	918 061,00	0,00	918 061,00
		73125	FRAIS DE GESTION DE LA TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	ВВ	F	4 212 467,00	0,00	399 854,00	4 612 321,00	0,00	4 612 321,00
		73128	AUTRES - PART ETAT TSCA	BB	F	2 471 463,00	0,00	0,00	2 471 463,00	0,00	2 471 463,00
		7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	28 683 343,00	0,00	1 298 688,00	29 982 031,00	0,00	29 982 031,00

Chap S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
-------------	---------	-----------------	---------	------	----	---------	------------	------------------------------------	-----------------	------------------------------------

941	73122	Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée	ВВ	F	238 092,00	0,00	0,00	238 092,00	0,00	238 092,00
	7321	TAXE DPTLE PUB.FONCIERE ET DROIT DPTAL ENREGIS.	ВВ	F	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
	7322	TAXE DPTLE ADDITION.A CERTAINS DROITS ENREGIS.	ВВ	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
	7324	Taxe destinée au financement des dépenses : CAUE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7326	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	BB	F	2 222 749,00	0,00	0,00	2 222 749,00	183 660,00	2 406 409,00
	7327	Taxe d'aménagement	BB	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
	7342	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	ВВ	F	10 500 000,00	0,00	252 082,16	10 752 082,16	0,00	10 752 082,16
	7342.1	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE - SDIS	ВВ	F	1 400 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
	7351	Taxe sur l'électricité	BB	F	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	7352	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE)	BL	F	2 841 122,00	0,00	0,00	2 841 122,00	0,00	2 841 122,00
	7352.1	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES COMPLEMEN	ВВ	F	2 661 659,00	0,00	0,00	2 661 659,00	0,00	2 661 659,00
	7352.2	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES RSA	BL	F	310 974,00	0,00	0,00	310 974,00	0,00	310 974,00
	7388	AUTRES	ВВ	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
				Somme :	25 388 596,00	0,00	252 082,16	25 640 678,16	183 660,00	25 824 338,16
				Gomme .		20 000 000,00	0,00	2,500 250,500 2,500 2502,100	202 000,00	202 000,10 200,10 20 000,10 100 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
942		7411	Dotation forfaitaire	ВВ	F	11 147 006,00	0,00	7 182,00	11 154 188,00	0,00	11 154 188,00
		74121	DOTATION DE FONCTIONNEMENT MINIMALE	BB	F	17 051 174,00	0,00	-1,00	17 051 173,00	0,00	17 051 173,00
		74123	DOTATION DE COMPENSATION	ВВ	F	15 869 209,00	0,00	0,00	15 869 209,00	0,00	15 869 209,00
		7461.09	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	ВВ	F	1 550 004,39	0,00	0,00	1 550 004,39	0,00	1 550 004,39
		74831	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	ВВ	F	144 394,60	0,00	-32 161,60	112 233,00	0,00	112 233,00
		74832	DCRTP	ВВ	F	1 221 963,00	0,00	-38 172,00	1 183 791,00	0,00	1 183 791,00
		74833	ETAT - COMPENSATION TITRE CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	ВВ	F	19 157,30	0,00	-2 649,30	16 508,00	0,00	16 508,00
		74834	ETAT - COMPENSATION TITRE EXO TAXE FONCIERE PROP BATIES	ВВ	F	117 070,50	0,00	-29 231,50	87 839,00	0,00	87 839,00
		74835	ETAT - DOT TRANSF COMPENSATIONS EXO FISCALITE DIRECTE LOCALE	ВВ	F	1 056 887,45	0,00	-62 974,45	993 913,00	0,00	993 913,00
		761	Produits de participations	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	48 176 866,24	0,00	-158 007,85	48 018 858,39	0,00	48 018 858,39
						153					

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
943		761	Produits de participations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		768	Autres produits financiers	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		775	Produits des cessions d'immobilisations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
945		7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionn	ВВ	F	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
		7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circula	ВВ	F	2 514,00	0,00	0,00	2 514,00	0,00	2 514,00
					Somme :	87 514,00	0,00	0,00	87 514,00	0,00	87 514,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
946		773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		775	Produits des cessions d'immobilisations		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	Quote-part des subventions investissement transférées au CR		F	5 105 937,00	0,00	-28 921,33	5 077 015,67	0,00	5 077 015,67
		7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelle		F	0,00	0,00	6 425,00	6 425,00	0,00	6 425,00
					Somme :	5 105 937,00	0,00	-22 496,33	5 083 440,67	0,00	5 083 440,67

		Somme :	116 722 714,72	0,00	3 593 245,48	120 315 960,20	714 833,78	121 030 793,98

BUDGETS ANNEXES DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Fonctionnement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	42 963,86	42 963,86	0,00	42 963,86
		60611	Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	RB		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
		60612	Energie - Electricité	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60612	Energie - Electricité	RB		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
		60621	Combustibles	ВМ		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	1 000,00	21 000,00
		60621	Combustibles	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60621	Combustibles	RB		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
		60622	Carburants	BMG		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		60623	Alimentation	ВМ		500,00	0,00	0,00	500,00	-300,00	200,00
		60632	Fournitures de petit équipement	ВМ		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	12 800,00	92 800,00
		60636	Habillement et vêtements de travail	ВМ		1 750,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00
		60636	Habillement et vêtements de travail	BMG		700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	700,00
		6064.1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES HT	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
		60668	Autres produits pharmaceutiques	ВМ		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	32 500,00	192 500,00
		611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	BMG		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00

1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	RB	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	611	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	BMG	Locations mobilières	6135	
2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	RB	TERRAINS	61521	
500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00	ВМ	Bâtiments	61522	
4 900,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00	RB	Bâtiments	61522	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	BMG	Matériel roulant	61551	
26 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	вм	Autres biens mobiliers	61558	
1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	RB	Autres biens mobiliers	61558	
26 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	BFI	Maintenance	6156	
25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	вм	Maintenance	6156	
1 600,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	RB	Maintenance	6156	
700,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00	BMG	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	616.1	
2 300,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	BMG	PRIMES D'ASSURANCES - ASSURANCES VEHICULES	616.2	
1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	BMG	ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE	616.91	
2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	BMG	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	6182.1	
2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	BFH	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	6184.1	
14 000,00	0,00	14 000,00	-4 000,00	0,00	18 000,00	BFH	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION AVEC TVA	6184.2	
48 000,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	вм	Autres frais divers	6188	
36 900,00	0,00	36 900,00	0,00	0,00	36 900,00	ВМ	Autres honoraires, conseils¿	62268	
100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	ВМ	Annonces et insertions	6231	
3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	ВМР	Annonces et insertions	6231	
4 500,00	2 000,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	BMG	Catalogues et imprimés et publications	6236	
10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	BFH	Voyages, déplacements et missions	6251	

6251.1	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	BFH	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	BMG	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	BFI	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
6281	Concours divres (cotisations)	ВМ	350,00	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	BFH	2 672,00	0,00	0,00	2 672,00	0,00	2 672,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	BFH	3 265,00	0,00	0,00	3 265,00	0,00	3 265,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	6 231,00	0,00	0,00	6 231,00	0,00	6 231,00
64111	Rémunération principale	BFH	430 595,00	0,00	-1 500,00	429 095,00	0,00	429 095,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	15 818,00	0,00	0,00	15 818,00	0,00	15 818,00
64113	NBI	BFH	9 421,00	0,00	0,00	9 421,00	0,00	9 421,00
64118	Autres indemnités	BFH	102 636,00	0,00	0,00	102 636,00	0,00	102 636,00
64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	17 948,00	0,00	1 500,00	19 448,00	2 000,00	21 448,00
64131	Rémunérations	BFH	178 348,00	0,00	0,00	178 348,00	0,00	178 348,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	124 179,00	0,00	0,00	124 179,00	0,00	124 179,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	144 129,00	0,00	0,00	144 129,00	0,00	144 129,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	11 458,00	0,00	0,00	11 458,00	0,00	11 458,00
6472	Prestations familiales directes	BFH	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	BFH	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	300,00	0,00	4 000,00	4 300,00	0,00	4 300,00
6488	AUTRES CHARGES	BFH	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
6541	Créances admises en non valeur	ВВ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	CREANCES ETEINTES	ВВ	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00

		6574.1	PARTICIPATION ETAT ESB TVA 0%	ВВ		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
		65888	AUTRES	ВВ		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	ВВ		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
		6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			165 500,00	0,00	-27 243,98	138 256,02	0,00	138 256,02
		6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	ВВ		1 341,00	0,00	0,00	1 341,00	0,00	1 341,00
_					F						
1			LABORATOIRE DPTAL ANALYSES		Somme :	1 837 443,00	0,00	28 719,88	1 866 162,88	50 000,00	1 916 162,88
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
2	AIRE DE LA LOZERE	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	RB		49 200,00	0,00	0,00	49 200,00	0,00	49 200,00
		60612	Energie - Electricité	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60612	Energie - Electricité	RB		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
		60621	COMBUSTIBLES	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60621	COMBUSTIBLES	RB		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
		60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	BMG		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		611	Contrats de prestations de services	RB		118 000,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	118 000,00
		61522	Bâtiments	RB		24 500,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	24 500,00
		61523	VOIES ET RESEAUX	RB		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
		61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		6156	Maintenance	RB		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
		616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG		300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00

		6188.1	AUTRES FRAIS DIVERS - FONCT STATION EPURATION ALBARET	BS		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
		62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6231	Annonces et insertions	ВМР		0,00	0,00	2 696,00	2 696,00	0,00	2 696,00
		6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
		63512	Taxes foncières	RB		7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	0,00	7 300,00
		63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	RB		11 200,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00	11 200,00
		6574.3	Subvention CDT - Aire de la Lozère	вс		125 000,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
		65888	AUTRES	ВВ		25 000,00	0,00	6 000,00	31 000,00	-11 940,00	19 060,00
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	ВВ		0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	-831,32	18 168,68
		675	VALEURS COMPTABLES DES IMMO. CEDEES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6761	DIF./REALISATION POSITIVES TRANSFEREES EN INVESTIS.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6811	DOTATIONS AMORTIS.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELL			348 428,00	0,00	-8 333,52	340 094,48	0,00	340 094,48
			INCOM CINETED ET COM CINETE		F						
2			AIRE DE LA LOZERE		Somme :	874 428,00	0,00	19 362,48	893 790,48	-12 771,32	881 019,16
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	вр	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	D'INVESTISSEMENT								
		60611	D'INVESTISSEMENT Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				BMG RB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement			•			·	•	
		60611 60611	Eau et assainissement Eau et assainissement	RB		800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800,00

	6068	Autres matières et fournitures	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	61522	Bâtiments	RB		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
	6262	Frais de télécommunications	BFI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
	63512	Taxes foncières	RB		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	65888	AUTRES	ВВ		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
	65888	AUTRES	RB		400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6761	DIF./REALISATINS POSITIVES TRANSFEREES EN INVESTIS.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMO.INCORPOREL.ET CORPORELLES			46 000,00	0,00	-2 326,00	43 674,00	0,00	43 674,00
				F						
3		DOMAINE DES BOISSETS		Somme :	72 902,00	0,00	-2 326,00	70 576,00	0,00	70 576,00

Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13913	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU CPTE RESULTAT		400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		2031	FRAIS D'ETUDES	RB		5 000,00	30 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
		2033	Frais d'insertion	ВМР		3 000,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00
		2033	Frais d'insertion	RB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BFI		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB		2 000,00	1 540,76	0,00	3 540,76	0,00	3 540,76
		2188	Autres	ВМ		44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
		231318	Autres bâtiments publics			33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
		231318	Autres bâtiments publics	RB		420 000,00	14 423,10	0,00	434 423,10	0,00	434 423,10
		281848	Autres matériel de bureau et mobilier			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					I						
1			LABORATOIRE DPTAL ANALYSES		Somme :	517 000,00	45 963,86	-3 000,00	559 963,86	0,00	559 963,86
1			LABORATOIRE DPTAL ANALYSES		Somme :	517 000,00	45 963,86	-3 000,00	559 963,86	0,00	559 963,86
1 Budget	Nom budget	Article	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES Libellé Article	Service	Somme :	517 000,00 BP	45 963,86 Reports	-3 000,00	559 963,86 Total crédits inscrits avant DM	0,00 Propositions	559 963,86 Total crédits inscrits après DM
	Nom budget AIRE DE LA LOZERE					·	,	,	Total crédits inscrits avant	Propositions	Total crédits
Budget			Libellé Article		Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
Budget		001	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU		Sect	BP 0,00	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM 0,00	Propositions DM 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00
Budget		001	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES		Sect	0,00 302,00	Reports 0,00 0,00	DMs Votées 0,00 0,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00	Propositions DM 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00
Budget		001 13912 13913	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R DEPARTEMENTS DIF./REALISATION D'IMMO		Sect	0,00 302,00 102 330,00	Reports 0,00 0,00 0,00	DMs Votées 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00 302,00 102 330,00	Propositions DM 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00 102 330,00
Budget		001 13912 13913 192	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R DEPARTEMENTS DIF./REALISATION D'IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04	ВВ	Sect	0,00 302,00 102 330,00 0,00	Reports 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00	Propositions DM 0,00 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00
Budget		001 13912 13913 192 2033	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R DEPARTEMENTS DIF./REALISATION D'IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04 Frais d'insertion	BB BMP	Sect	0,00 302,00 102 330,00 0,00 3 000,00	Reports 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 -2 696,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00	Propositions DM 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00
Budget		001 13912 13913 192 2033 2033	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R DEPARTEMENTS DIF./REALISATION D'IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04 Frais d'insertion Frais d'insertion AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET	BBB BMP RB	Sect	0,00 302,00 102 330,00 0,00 3 000,00	Reports 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 -2 696,00 0,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00 0,00	Propositions DM 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00 0,00
Budget		001 13912 13913 192 2033 2033 21848	Libellé Article SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R REGION SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R DEPARTEMENTS DIF./REALISATION D'IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04 Frais d'insertion Frais d'insertion AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	BBB BMP RB	Sect	0,00 302,00 102 330,00 0,00 3 000,00 0,00 3 000,00	Reports 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 -2 696,00 0,00	Total crédits inscrits avant DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00 0,00 3 000,00	Propositions DM 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Total crédits inscrits après DM 0,00 302,00 102 330,00 0,00 304,00 0,00 3 000,00

2			AIRE DE LA LOZERE		Somme :	137 632,00	5 105,00	-2 696,00	140 041,00	0,00	140 041,00
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DMs Votées	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	вв	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13911	SUBV.INV.TRANSFEREES AU C.RETAT ET ETBS NATIONAUX			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		192	DIF./REALISATION IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		231314	Bâtiments culturels et sportifs	RB		19 700,00	8 629,75	0,00	28 329,75	0,00	28 329,75
					I						
3			DOMAINE DES BOISSETS		Somme :	20 200,00	8 629,75	0,00	28 829,75	0,00	28 829,75

BUDGETS ANNEXES RECETTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Fonctionnement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYA	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7061	Taxes d'analyse	ВМ		4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00
		7061.2	Taxes d'analyses - TVA 7%	вм		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
		7061.3	Taxes d'analyse - TVA 19,6 %	ВМ		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
		7061.4	Taxes d'analyses - TVA 10 %	ВМ		229 000,00	0,00	0,00	229 000,00	0,00	229 000,00
		7061.7	Taxes d'analyses - TVA 20 %	ВМ		597 500,00	0,00	0,00	597 500,00	0,00	597 500,00
		7061.8	Taxes d'analyses ESB - TVA 20 %	ВМ		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
		7061.9	Taxes d'analyses SATESE-SATEP - TVA 20 %	ВМ		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
		74718	Autres	ВМ		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		74718.1	Participation de l'Etat (TVA 19,60 %)	ВМ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		74718.2	Participation de l'Etat - E.S.B. Equarissage	ВМ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		74718.4	Participation de l'Etat (TVA 20 %)	ВМ		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
		74718.5	PARTICIPATION ETAT E.S.B TVA 0 %	ВМ		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
		74718.6	PARTICIPATIONS ETAT AUTRES (TVA 8.5 %)	ВМ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		74718.7	Participation de l'Etat - E.S.B. Equarissage (TVA 20 %)	ВМ		230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
		74718.8	Participation de l'Etat (TVA 10 %)	ВМ	63	150,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00

		74788	PARTICIPATION ETAT ESB TVA 0%	вв		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
		75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	вм		718 750,00	0,00	23 719,88	742 469,88	50 000,00	792 469,88
		7588	Autres produits divers de gestion courante	ВВ		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
		7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	вв		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	вв		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)	вм		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	QUOTE-PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU CPTE DE RESULTAT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7811	reprise sur amortissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	вв		1 341,00	0,00	0,00	1 341,00	0,00	1 341,00
					F	1 837 443,00	0,00	28 719,88	1 866 162,88	50 000,00	1 916 162,88
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
Budget 2	Nom budget AIRE DE LA LOZERE	Article	Libellé Article RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	Service	Sect F	BP 0,00	Reports	DM 0,00	inscrits avant	Propositions DM	inscrits après
	, and the second								inscrits avant DM		inscrits après DM
	, and the second	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	ВВ		0,00	0,00	0,00	inscrits avant DM 0,00	0,00	inscrits après DM 0,00
	, and the second	002 7068	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE Autres redevances et droits Redevances versées par les fermiers et	BB BB		0,00	0,00	0,00	0,00 170 000,00	0,00	0,00 128 010,00
	, and the second	002 7068 757	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE Autres redevances et droits Redevances versées par les fermiers et concessionnaires Prise en charge du déficit du budget annexe à	BB BB		0,00 170 000,00 150 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 170 000,00 150 000,00	0,00 -41 990,00 -4 820,00	0,00 128 010,00 145 180,00 487 675,45
	, and the second	002 7068 757 75822	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE Autres redevances et droits Redevances versées par les fermiers et concessionnaires Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	BB BB BB		0,00 170 000,00 150 000,00 451 794,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 19 362,48	0,00 170 000,00 150 000,00 471 156,48	0,00 -41 990,00 -4 820,00 16 518,97	0,00 128 010,00 145 180,00 487 675,45
	, and the second	002 7068 757 75822 7588	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE Autres redevances et droits Redevances versées par les fermiers et concessionnaires Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi Autres produits divers de gestion courante MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES	BB BB BB BB		0,00 170 000,00 150 000,00 451 794,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 19 362,48 0,00	0,00 170 000,00 150 000,00 471 156,48 2,00	0,00 -41 990,00 -4 820,00 16 518,97 0,00	0,00 128 010,00 145 180,00 487 675,45 2,00 17 519,71
	, and the second	002 7068 757 75822 7588 773	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE Autres redevances et droits Redevances versées par les fermiers et concessionnaires Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi Autres produits divers de gestion courante MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISS.	BB BB BB BB		0,00 170 000,00 150 000,00 451 794,00 2,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 19 362,48 0,00 0,00	0,00 170 000,00 150 000,00 471 156,48 2,00 0,00	0,00 -41 990,00 -4 820,00 16 518,97 0,00 17 519,71	0,00 128 010,00 145 180,00

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	вв	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		752	Revenus des immeubles	вв		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	ВВ		72 900,00	0,00	-2 326,00	70 574,00	0,00	70 574,00
		7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	ВВ		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
		777	QUOTE-PART SUBV.INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					F	72 902,00	0,00	-2 326,00	70 576,00	0,00	70 576,00

Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	I	0,00	0,00	276 156,92	276 156,92	0,00	276 156,92
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	42 963,86	42 963,86	0,00	42 963,86
		1313	SUBV. EQUIPEMENT TRANSFERABLES- DEPARTEMENTS	ВВ		318 500,00	0,00	0,00	318 500,00	0,00	318 500,00
		2031	FRAIS D'ETUDES			30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
		2033	FRAIS D'INSERTION			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
		2188	Autres	ВМ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			1 000,00	0,00	-509,00	491,00	0,00	491,00
		2805	AMORTIS. CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		28051	Concessions et droits similaires			11 000,00	0,00	-7 630,00	3 370,00	0,00	3 370,00
		281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			61 200,00	0,00	-647,00	60 553,00	0,00	60 553,00
		28182	MATERIEL DE TRANSPORT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281838	AMORTIS. AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281841								0,00	0,00
		281848	AMORTIS. AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			2 300,00	0,00	-1 709,76	590,24	0,00	590,24
		28188	AMORTIS. AUTRES IMMO CORPORELLES			90 000,00	0,00	-16 748,22	73 251,78	0,00	73 251,78
					ı	517 000,00	0,00	291 876,80	808 876,80	0,00	808 876,80
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant DM	Propositions DM	Total crédits inscrits après DM
2	AIRE DE LA LOZERE	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	ı	0,00	0,00	962 423,75	962 423,75	0,00	962 423,75
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1313	SUBV. EQUIPEMENT TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS	ВВ		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2031	FRAIS D'ETUDES			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
		2033	FRAIS D'INSERTION			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
		28031	Amortissements des frais d'études			129,00	0,00	0,00	129,00	0,00	129,00
		2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS			3 333,00	0,00	0,00	3 333,00	0,00	3 333,00
		28121	Plantations d'arbres et arbustes			3 808,00	0,00	0,00	3 808,00	0,00	3 808,00
		2814	AMORTISSEMENT CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI			200 000,00	0,00	-2 036,00	197 964,00	0,00	197 964,00
		2817318	AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS			134 158,00	0,00	0,00	134 158,00	0,00	134 158,00
		281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			7 000,00	0,00	-6 297,52	702,48	0,00	702,48
					I	354 428,00	0,00	954 090,23	1 308 518,23	0,00	1 308 518,23
	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	ВР	Reports	DM	Total crédits inscrits avant	Propositions DM	Total crédits inscrits après

3	DOMAINE DES BOISSETS	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	ВВ	I	0,00	0,00	474 824,02	474 824,02	0,00	474 824,02
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS			45 000,00	0,00	-1 466,00	43 534,00	0,00	43 534,00
		281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			1 000,00	0,00	-860,00	140,00	0,00	140,00
		28188	AMORTIS. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					I	46 000,00	0,00	472 498,02	518 498,02	0,00	518 498,02

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS - DM 3 - 2015

SECTION INVESTISSEMENT

Imputation d'origine

Imputation cible

Exer.	N° virement	Chapitre (O)	Code Fonct. (O)	Article (O)	Service (O)	Année (O)	Code Enveloppe (O)	Chapitre (E)	Sous-Chapitre (E)	Article (E)	Service (E)	Année (E)	Code (E)	Libellé 1	Libellé 2	Montant	Date Modif.
2015	160	900	0202	231351	RB	2013	BATINSTITU	900	0202	2031	RB	2013	BATINSTITU	COUVERT TERRASSE COL ST ET VF		15 000,00	29/06/2015
2015	122	902	20	2317312	RB	2013	BATENSEIG	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	MATERIEL UPC COLLEGE BLEYMARD		437,63	28/05/2015
2015	124	902	221	2031	RB	2013	BATENSEIG	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	MATERIEL UPC COLLEGE BLEYMARD		9 132,41	
2015	163	902	221	2031	RB	2013	BATENSEIG	902	20	2031	RB	2013	BATENSEIG	ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS		2 200,00	
2015	130	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	Pour opération mobilier			02/06/2015
2015	162	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS		4 000,00	29/06/2015
2015	123	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	902	221	21841	RB	2013	BATENSEIG	MATERIEL UPC COLLEGE BLEYMARD		6 898,69	
2015	161	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	902	221	2031	RB	2013	BATENSEIG	ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS		100,00	29/06/2015
2015	177	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	Pour opération Travaux divers		6,01	15/07/2015
2015	182	902	221	2317312	RB	2013	BATENSEIG	902	20	2317312	RB	2013	BATENSEIG	Vrt d'accessibilité vers rénov			21/07/2015
2015	135	906	621	2031	RB	2013	BATROUTES	906	621	23181	RB	2013	BATROUTES	REGULARISATION MANDATS 2014		3 346,44	09/06/2015
2015	152	906	621	2031	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151			22/06/2015
2015	148	906	621	2157	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151			22/06/2015
2015	112	906	621	231318	RB	2012	BATIMENTS	906	621	21848	RB	2012	BATIMENTS	MOBILIER DU CTCD DU MALZIEU		5 000,00	19/05/2015
2015	136	906	621	231318	RB	2013	BATROUTES	906	621	23181	RB	2013	BATROUTES	REGULARISATION MANDATS 2014		4 153,56	09/06/2015
2015	142	906	621	231318	RB	2012	BATIMENTS	906	621	2157	RB	2012	BATIMENTS	MATERIEL CTCD DU MALZIEU		5 000,00	
2015	149	906	621	231318	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151		168 000,00	
2015	153	906	621	231318	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151		500,00	
2015	121	906	621	23151	R	2013	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2013	TXVOIRIE	De RC 2013000 vers ROA 2013000		25 000,00	20/05/2015
2015	139	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	De ROA 2014000 vers TU 2014000		400 000,00	
2015	208	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	906	621	238	R	2014	TXVOIRIE	Pour versement avance		47 495,16	
2015	157	906	621	23157	RB	2012	BATIMENTS	906	621	2157	RB	2012	BATIMENTS	COLONNES MOBILES			25/06/2015
2015	150	906	621	2317318	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151		36 500,00	
2015	151	906	621	23181	R	2014	TXVOIRIE	906	621	23151	R	2014	TXVOIRIE	Vers 23151		,	22/06/2015
2015	201	906	622	2182	R	2014	TXVOIRIE	906	621	2157	R	2014	TXVOIRIE	VIREMENT DE MTVH VERS MTEN		20 000,00	
2015	207	906	68	231753	BN	2014	TIC2	906	68	2111	BN	2014	TIC2	ACHAT TERRAIN SAINT CHELY	PYLONE WIMAX		20/08/2015
2015	155	909	90	231785	BN	2014	TIC2	909	90	2111	BN	2014	TIC2	Virement achat de terrain		,	24/06/2015
2015	197	913	313	204142	BI	2015	SUBBIB		313	204142	BI	2015	SUBBIB	virement de crédit			06/08/2015
2015	159	913	33	204182.2	BLASE	2013	CRECHES	913	33	204142.2	BLASE	2013	CRECHES	Virement de crédit	Virement de crédit	5 786,02	
2015	216	917	72	204142	BC	2015	CONTRAT	917	74	204142	BC	2015	CONTRAT	Virement de crédits classique		9 142,00	
2015	193	917	74	204142.199		2012	AEP-ASST	917	74	204141.199	BS	2012	AEP-ASST	virement n°15-1753			03/08/2015
2015	199	919	90	204142.55	BC	2012	FIE	919	90	20422.55	BC	2012	FIE	Virement de crédits classique		2 104,64	
2015	141	919	90	20422.55	BC	2013	FIE	919	90	204142.55	BC	2013	FIE	Virement de crédits classique			12/06/2015
2015	195	919	93	20422.45	BC	2013	DEVELOPECO	919	93	204142.45	BC	2013	DEVELOPECO	Virement de crédits classique		20 000,00	
2015	212	919	94	204142	BC	2015	CONTRAT	919	93	204142	BC	2015	CONTRAT	Virement de crédits classique			31/08/2015
2015	176	919	94	2111	BC	2012	REP.DATE	919	94	2051	BC	2012	REP.DATE	Virement de crédits classique		,	15/07/2015
2015	171	919	95	2041782.2	BB	0		919	921	204182	BB	0		SDEE		142 333,33	29/06/2015

SECTION FONCTIONNEMENT

Imputation d'origine

Imputation cible

Exer.	N° virement	Chapitre (O)	Code Fonct. (O)	Article (O)	Service (O)	Année (O)	Code Enveloppe (O) Chap	itre (E) Sou	us-Chapitre (E)	Article (E)	Service (E)	Année (E)	Code (E)	Libellé 1	Libellé 2	Montant	Date Modif.
2015	145	930	0202	60621	BMG	0	930	0202	2	6488.58	BMG	0		VIREMENT DU 171/06/15 PARKINGS		800,00	17/06/2015
2015	143	930	0202	6064	BMG	0	930	0202	2	60632	BMG	0		Achat revetements sols Cabinet		5 000,00	16/06/2015
2015	184	930	0202	6135	BFI	0	930	0202	2	6156	BFI	0		VIREMENT POUR M15-067		2 000,00	23/07/2015
2015	204	930	0202	6135	BFI	0	930	0202	2	6156	BFI	0		PAIEMENT FACT UGAP		1 497,92	18/08/2015
2015	205	930	0202	6188	BFI	0	930	0202	2	6156	BFI	0		PAIEMENT AXIANS		8 200,00	18/08/2015
2015	106	930	0202	6488.58	BMG	0	930	0202	2	6188	BMG	0		VIREMENT DU 11/05/15		2 000,00	11/05/2015
2015	138	930	0202	6711	RB	0	930	0202	2	6156	RB	0		Pour imputation 930-0202/6156		326,10	08/06/2015
2015	178	930	021	6245	CAB	0	930	021		6232	CAB	0		virement de crédit		500,00	17/07/2015
2015	118	930	023	6188	COM	0	930	023		6231	COM	0		AJUSTEMENT LIGNES		4 000,00	18/05/2015
2015	200	930	023	6188	СОМ	0	930	023		6231	СОМ	0		AJUSTEMENT LIGNES		2 800,00	10/08/2015
2015	173	930	023	6188.112	COM	0	930	023		6574	COM	0		Virement vers ligne Subvention		1 500,00	03/07/2015
2015	129	930	023	6188.97	COM	0	930	023		6574	COM	0		AJUSTEMENT LIGNES		500,00	01/06/2015
2015	144	930	023	6188.97	COM	0	930	023		6231	COM	0		AJUSTEMENT LIGNES		450,00	16/06/2015
2015	179	932	20	61522	RB	0	932	221		6156	RB	0		Pour imputation 932-221/6156		1 918,36	17/07/2015
2015	215	932	20	61522	RB	0	932	20		60621	RB	0		Pour imputation 932-20/60621		5 000,00	27/08/2015
2015	185	932	20	61558	RB	0	932	221		61558	RB	0		Pour imputation 932-221/61558		153,96	27/07/2015
2015	203	932	20	64131	BFH	0	932	20		6251	BFH	0		Paie aout 2015		740,00	13/08/2015

Imputation d'origine Imputation cible

er.	N° virement	Chapitre (O)	Code Fonct. (O)	Article (O)	Service (O)	Année (O)	Code Enveloppe (O)	Chapitre (E)	Sous-Chapitre (E)	Article (E)	Service (E)	Année (E)	Code (E)	Libellé 1	Libellé 2	Montant	Date Mod
015	107	932	221	61522	RB	0		932	221	61558	RB	0		Pour imputation 932-221/61558		21,10	11/05/201
015	181	932	221	61522	RB	0		932	221	6156	RB	0		Pour imputation 932-221/6156		353,25	21/07/201
2015	191	932	221	61522	RB	0		932	221	61558	RB	0		Pour imputation 932-221/61558		382,80	31/07/201
2015	210	932	221	61522	RB	0		932	221	6156	RB	0		Pour imputation 932-221/6156		890,00	25/08/20
2015	213	932	221	61522	RB	0		932	221	60621	RB	0		Pour imputation 932-221/60621		5 000,00	26/08/20
2015	217	932	221	6241	RB	0		932	221	61558	RB	0		Pour imputation 932-221/61558		1 400,00	31/08/20
2015	127	932	221	65511	BD	0		932	221	65512	BD	0		du chapitre 932-221/65511	vers chapitre 932-221/65512	4 446,52	01/06/20
2015	128	932	221	65511	BD	0		932	221	65512.1	BD	0		du chapitre 932-221/65511	vers chapitre 932-221/65512.1	2 150,05	01/06/20
2015	175	932	28	65734	BD	0		932	28	6574.31	BD	0		TRANS APPREN NATATION CNES	TRANS APPREN NATATION CNES	688,00	08/07/20
2015	133	932	28	6574	BD	0		932	20	6568.3	BD	0		VOYAGES PRIMAIRES	CANOPE	3 000,00	04/06/20
2015	134	932	28	6574	BD	0		932	20	6574	BD	0		VOYAGES PRIMAIRES	SUB FONCT ENSEIGNEMENT	1 200,00	
2015	174	932	28	6574.31	BD	0		932	28	65734	BD	0		TRANSPORTS APPREN NATATION	TRANS APPREN NATATION CNES	3 334,00	08/07/20
2015	190	933	30	64111	BFH	0		933	30	6475	BFH	0		VIREMENT DE CREDIT		30,00	31/07/2
2015	192	933	30	64111	BFH	0		933	30	6475	BFH	0		VIREMENT DE CREDIT		20,00	03/08/2
2015	120	933	311	6574	BD	0		933	311	6561	BD	0		Subvention culture	Vers EDML	6 159,00	20/05/2
2015	125	933	311	6574	BD	0		933	311	6561	BD	0		Virement de crédit	de sub cul vers EDML	2 000,00	28/05/2
2015	137	933	312	6068	BD	0		933	312	60632	BD	0		du chapitre 933-312/6068	vers 933-312/60632	334,00	
2015	243	933	312	6068	BD	0		933	312	60632	BD	0		du chapitre 933-312/6068 vers	le chapitre 933-312/60632	140,00	
2015	117	933	313	6065	BI	0		933	313	60623	BI	0		FRAIS RESTAURATION FORMATION		300,00	
2015	146	933	313	6065	BI	0		933	313	60623	BI	0		FRAIS RESTAURATION FORMATION		300,00	
2015	164	934	41	6184.2	BLPMI	0		934	41	6184	BLPMI	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	
2015	165	934	41	6184.2	BLPMI	0		934	41	62261	BLPMI	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 800,00	
2015	166	934	41	6574.17	BLPMI	0		934	41	65734.29	BLPMI	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	2 000,00	
2015	198	934	42	60662	BLPMI	0		934	41	6188	BLPMI	0		Virement de crédit	VIREWENTS DE CREDITS	50.00	
			51			0		935	51	6512		0			VIDEMENTS DE CREDITS		
2015	168	935		6245	BLASE	0					BLASE	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	4 000,00	
2015	167	935	51	65111.7	BLASE	•		935	51	652416	BLASE	-		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	10 000,00	
015	126	935	51	652411	BLASE	0		935	51	652415	BLASE	0		Virement de crédit	Virement de crédit	1 000,00	
2015	140	935	51	652411	BLASE	0		935	51	652415	BLASE	0		Virement de crédit	Virement de crédit	4 000,00	
015	170	935	51	652411	BLASE	0		935	51	652412	BLASE	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	50 000,00	
015	188	935	51	652411	BLASE	0		935	51	6574	BL	0		Virement de crédit	Virement de crédit	10 000,00	
015	239	935	51	652411	BLASE	0		935	52	6511211	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	27 500,00	01/09/
2015	240	935	51	652411	BLASE	0		935	53	65243.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	22 500,00	01/09/2
2015	108	935	51	652412.1	BLASE	0		935	51	611.3	BLASE	0		Virement de crédit	Virement de crédit	10 000,00	12/05/2
2015	109	935	51	652412.2	BLASE	0		935	51	611.3	BLASE	0		Virement de crédit	Virement de crédit	2 600,00	12/05/2
2015	158	935	51	652412.2	BLASE	0		935	51	652412.1	BLASE	0		Virement de crédit	Virement de crédit	150,00	24/06/2
2015	169	935	51	652412.2	BLASE	0		935	51	652415	BLASE	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	3 565,00	29/06/2
2015	241	935	51	652412.3	BLASE	0		935	53	65243.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	5 240,00	01/09/2
2015	225	935	52	611	BL	0		935	52	6511211	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	3 000,00	01/09/2
2015	218	935	52	6183.1	BL	0		935	52	6511211.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	5 000,00	01/09/2
2015	219	935	52	6511211.2	BL	0		935	52	6511211.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	01/09/2
015	220	935	52	6511212.1	BL	0		935	52	6511211.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	4 000,00	
015	227	935	52		BL	0		935	52	6568.12	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	3 500,00	
015	221	935	52	651122	BL	0		935	52	6511211.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	40 000,00	
2015	222	935	52	65242.2	BL	0		935	52	6511211.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	20 000,00	
2015	224	935	53	611	BL	0		935	52	6511211	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	40 000,00	
015	223	935	53	62878	BL	0		935	52	6511211	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS VIREMENTS DE CREDITS	6 500,00	
			53	65737.3	BL	0			52		BL	0					
015	228	935						935		6568.12				VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	
015	229	935	53	6574.4	BL	0		935	52	6568.12	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	
015	226	935	53	6748	BL	0		935	52	6511211	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	
015	230	935	551	651141.2	BL	U		935	553	651144.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	8 000,00	
15	233	935	551	651141.2	BL	0		935	551	651141.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	2 000,00	
)15	231	935	551	651142	BL	0		935	553	651144.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	20 000,00	
)15	232	935	551	673	BL	0		935	551	651141.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 000,00	
)15	237	935	562	6574	BLRSA	0		935	567	65171	BLRSA	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	13 000,00	
15	236	935	563	6574	BLRSA	0		935	567	65171	BLRSA	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	1 200,00	
15	234	935	564	6574	BLRSA	0		935	567	65661	BLRSA	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	40 000,00	01/09
15	235	935	567	65662	BLRSA	0		935	567	65171	BLRSA	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	8 000,00	01/09
15	238	935	58	6513.1	BL	0		935	58	611	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	10 000,00	01/09
15	242	935	58	6513.1	BL	0		935	53	65243.1	BL	0		VIREMENTS DE CREDITS	VIREMENTS DE CREDITS	10 000,00	01/09
15	189	936	60	64111	BFH	0		936	60	6475	BFH	0		VIREMENT DE CREDIT			31/07
015	194	936	621	60622	R	0		936	621	60628	R	0		VIREMENT DE 100964 VERS 100952		50 000,00	
015	245	936	621	60622	R	0		936	621	60628	R	0		DE SDG 100964 VERS 100955		10 000,00	
015	111	936	621	6135	R	0		936	621	6135	R	0		VIRT DE U2 VERS U6 (MIRABEL)	VIRT DE U2 VERS U6 (MIRABEL)	2 892,00	
015	183	936	621	614	RB	0		936	621	63513	RB	0		Pour imputation 936-621/63513	THE DE OF TELLO OF (MILADEL)		24/07/
		936			RB	0		936			RB	0		•			
015	211		621	61522		-			621	611				pour imputation 936-621/611			25/08/
015	110	936	621	61523	R	0		936	621	6135	R	0		VIREMENT DU 100959 VERS 20	\(\(IDT \(\text{IO ODO O \(\text{IDT \(\text{IO ODO \(\text{ID ODO \(\t	19 000,00	
015	116	936	621	61523	R	0		936	621	6135	R	0		VIRT U6 SDG 9 VERS SDG 17	VIRT U6 SDG 9 VERS SDG 17	7 600,00	
015	119	936	621	61523	R	0		936	621	6135	R	0		Diverse Location Vir SDG 8 à16		10 000,00	
15	156	936	621	61523	R	0		936	621	6135	R	0		VIREMENT DE 100958 VERS 20		10 000,00	22/00

Imputation d'origine Imputation cible

Exer.	N° virement	Chapitre (O)	Code Fonct. (O)	Article (O)	Service (O)	Année (O)	Code Enveloppe (O)	Chapitre (E)	Sous-Chapitre (E)	Article (E)	Service (E)	Année (E)	Code (E)	Libellé 1	Libellé 2	Montant	Date Modif.
2015	209	936	621	61523	R	0	9:	36	621	6135	R	0		VIRT SDG 9 VERS SDG 17	VIRT SDG 9 VERS SDG 17	159,77	25/08/2015
2015	113	936	621	64111	BFH	0	9:	36	621	6472	BFH	0		Paie mai 2015		320,00	13/05/2015
2015	154	936	621	64111	BFH	0	9:	36	621	6472	BFH	0		Paie de juin 2015		20,00	18/06/2015
2015	172	937	70	6236	BS	0	9:	137	738	6574.76	BS	0		virement complément ALEC		10 000,00	30/06/2015
2015	244	937	738	65734.300	BS3	0	9:	137	738	65734.301	BS3	0		virement de crédits		2 630,00	02/09/2015
2015	202	937	738	673	BB	0	9:	137	71	6574	BB	0		COMPLEMENT CAUE		400,00	12/08/2015
2015	180	938	81	6245	RT	0	9:	38	80	6247	RT	0		journée conviviaux drtb		200,00	17/07/2015
2015	186	938	81	6245.9	RT	0	9:	38	81	6245.2	RT	0		LIGNES REGULIER SUR HANDICAPES		40 000,00	27/07/2015
2015	196	938	81	6245.9	RT	0	9:	138	81	6245.2	RT	0		VRT DE LR VERS HANDI		50 000,00	05/08/2015
2015	114	939	90	64111	BFH	0	9:	139	90	64131	BFH	0		Paie mai 2015		3 500,00	13/05/2015
2015	115	939	90	64111	BFH	0	9:	139	90	6454	BFH	0		Paie mai 2015		300,00	13/05/2015
2015	147	939	90	64111	BFH	0	9:	139	90	64131	BFH	0		Paie de juin 2015		100,00	18/06/2015
2015	132	939	90	6561	BC	0	9:	139	91	6561.3	BC	0		Virement de crédits classique		270,52	02/06/2015
2015	214	939	91	6574.43	BC	0	9:	139	91	65734.13	BC	0		Virement de crédits classique		1 227,55	27/08/2015
2015	187	939	94	6188	BC	0	9:	139	94	6234	BC	0		Virement de crédits classique		700,00	28/07/2015
2015	131	939	94	65738	BC	0	9:	39	91	6561.3	BC	0		Virement de crédits classique		265,00	02/06/2015
TOTAL :																5 315 607.52	



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Orientations budgétaires de l'exercice 2016

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs: Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



Délibération n°CD_15_1047

VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG 14 7109 du 24 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°705 intitulé "Orientations budgétaires de l'exercice 2016" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE 1

Prend acte de la tenue des débats lié à la présentation par la Présidente du Conseil Départemental des orientations budgétaires de l'exercice 2015 telles que proposées en annexe.

ARTICLE 2

Précise qu'au regard des différentes hypothèses présentées, l'élaboration du budget primitif 2016 sera réalisée sur la base de l'hypothèse 2.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Délibération n°CD_15_1047

Rapport n°705 "Orientations budgétaires de l'exercice 2016", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1047 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3312-1 dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Général sur les orientations budgétaires ».

Dans cette perspective, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen un document qui, au-delà de son aspect légal, vous permettra d'arrêter les grandes lignes du budget primitif 2016.

Je vous demande de bien vouloir débattre sur ces orientations budgétaires 2016 au vu du document ci-joint.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2016



Table des matières

Р	réambule	3
۱.	- LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	5
	En matière d'infrastructures, de désenclavement et de mobilité	5
	En matière d'ingénierie de projet auprès du territoire	7
	En matière de solidarité	7
	En matière de développement des activités économiques : Agriculture, Forêt et aménagement foncier, Économie, Tourisme et Logement	
	En matière d'Eau, AEP et Environnement	11
	Tous Bâtiments	14
	- L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PRÉPARATION SUDGET 2016	
	Le contexte économique mondial	15
	a/ Le contexte Européen :	16
	b/ Le contexte national :	18
Ш	I LES FINANCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	20
	III - 1 Les recettes du Conseil Départemental	20
	III - 2 La situation actuelle en matière de recettes	21
	III - 3 Les taux d'exécution	25
I۷	/ - LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE	26
	IV -1 L'épargne Brute	26
	IV -2 L'Endettement	27
V	- LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	30
	V -1 Le cadre budgétaire	30
	V -2 Les hypothèses.	30

Préambule

Ainsi que le prévoit l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires du conseil départemental doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée départementale dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Les orientations budgétaires 2016 constitue le support de la réalisation du projet que nous portons et sur lequel nous avons été élus. Il a pour objectif essentiel le développement du territoire de la Lozère.

Les nombreux atouts de ce département constituent un fort potentiel qu'il convient de valoriser et de dynamiser dans l'intérêt de la Lozère.

La perspective que nous nous fixons est celle d'un progrès partagé pour le territoire. Nous y parviendrons en créant les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations qui y vivent et propices à l'accueil de celles qui envisagent de s'y installer.

Pour relever ce défi d'une attractivité renforcée, il convient de conserver et d'améliorer nos services publics, de soutenir et de promouvoir le développement des activités économiques, le tout en respectant l'environnement et le patrimoine ainsi qu'en veillant au rééquilibrage entre l'est et l'ouest du département.

Le Conseil départemental, en tant qu'échelon de proximité et à travers son rôle et ses missions est plus que jamais le maillon essentiel pour impulser cette dynamique.

En tant qu'échelon de proximité, il doit créer les conditions de l'écoute, du dialogue, de la coopération et de la contractualisation afin de fédérer les compétences. Le Département doit également apporter son aide en matière d'ingénierie pour mieux accompagner et apporter une cohérence.

Enfin en tant que partenaire privilégié des institutions (collectivités, chambres consulaires, associations, syndicats mixtes, etc.), il doit faciliter la recherche et la mobilisation des financements.

De plus, nous devons tenir compte, dans cette construction budgétaire 2016, des différentes lois qui modifient l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales :

A – La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions.

Elle instaure au 1^{er} janvier 2016 treize régions issues du regroupement des 22 régions métropolitaines et pour ce qui nous concerne crée la Région Languedoc-Rousillon – Midi-Pyrénées.

Une réforme de l'organisation des services de l'État en région est conduite simultanément à la réforme des régions en tenant compte des enjeux et des spécificités de chaque territoire.

B – La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

En substance, cette loi qui institue la notion de « chef de file » prévoit que le Département est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétiques
- l'autonomie des personnes
- la solidarité des territoires

C – La loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes du 16 mars 2015.

Dans le cadre d'une véritable réforme de l'organisation territoriale, les dispositions prévues offrent des perspectives aux communes qui souhaitent se regrouper, sur une base volontaire, pour unir leurs forces, mutualiser leurs moyens et être aussi mieux représentées auprès des autres collectivités et de l'État.

D – La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015.

Ce texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

Il renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. La Région sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La Région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

La gestion des collèges reste compétence du département. Les services des transports scolaires seront confiés à la région au 1^{er} septembre 2017. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transports scolaires aux départements.

En quelques mots, les départements seront compétents pour :

- la solidarité territoriale et sociale,
- le schéma départemental d'amélioration d'accessibilité des services au public,
- les collèges,
- la voirie,
- le transport des élèves handicapés,
- l'aménagement numérique du territoire,
- le laboratoire départemental,
- les espaces naturels sensibles et autres sujets environnementaux.

Le tourisme, la culture et le sport restent des compétences partagées.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Elles passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal de 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1^{er} janvier 2020.

Parallèlement au nouveau contexte réglementaire, force est de constater que les aides publiques et les modalités de leurs affectations connaissent une phase de mutation importante.

Dans un contexte de contraintes financières croissantes sur les budgets publics, la logique des appels d'offres ou des appels à projets tend à remplacer progressivement la logique de « guichets » qui prévalait à travers les subventions.

Il convient donc de relever les nouveaux axes de priorités politiques vers lesquels s'oriente le Département. Ces derniers permettront de créer les conditions économiques et sociales favorables au développement du territoire et au maintien des populations qui y vivent ; en sachant que l'année à venir sera nécessairement une année de transition avec la mise en place progressive des dispositions de la loi NOTRe, la parution des décrets d'application, l'organisation de la grande Région et le travail de la commission locale pour l'évaluation des charges et ressources transférées.

I - LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Un effort sur le fonctionnement

La réduction des dépenses de fonctionnement de structure (hors dépenses obligatoires comme les AIS) guidera notre réflexion et s'appliquera à la fois aux services du département mais aussi à tous les satellites et ceci dans tous les domaines d'activité.

Dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires qui implique la nécessaire maîtrise des dépenses publiques (particulièrement celles liées au fonctionnement), et dans une période de crise où des efforts sont demandés à tous les citoyens, les élus du Conseil départemental, animés par un souci d'éthique et de moralité, entendent agir en ce sens afin de donner l'exemple et d'être au niveau de la confiance qui leur a été accordée.

Ce devoir d'exemplarité se traduira entre autres par la recherche d'économies pouvant être réalisées au niveau des dépenses liées à leurs activités.

En matière d'infrastructures, de désenclavement et de mobilité

Infrastructures routières

Le projet politique de la majorité départementale souligne l'importance du désenclavement du territoire lozérien et le défi d'une attractivité renforcée. Les missions de nos services contribuent largement à ces deux objectifs. Par ailleurs, les investissements dans les routes doivent intégrer la volonté de rééquilibrage entre les territoires.

Un état des lieux de la qualité du réseau a été demandé.

Un schéma de priorité du secteur routier en cours d'élaboration s'appuie sur ces orientations (PPI).

Pour autant, la préservation du patrimoine existant est aussi un enjeu majeur. Les propositions d'orientations budgétaires intègrent cette dimension importante d'entretien et de sauvegarde du réseau routier dans un contexte budgétaire très contraint.

Crédits d'investissement :

Les orientations budgétaires tiennent compte d'une double contrainte, à savoir terminer les chantiers en cours, préparer les futurs et préserver le patrimoine routier, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Par ailleurs, pour les routes, l'outil de travail de la Collectivité est constitué du parc d'engins nécessaires aux interventions hivernales et à l'entretien. Ce parc nécessite un renouvellement régulier qui a été intégré dans les orientations budgétaires.

Crédits de fonctionnement :

Les crédits sont mobilisés en premier lieu sur les missions d'exploitation du réseau routier, à savoir la viabilité hivernale et le fauchage. L'entretien routier repose sur la pérennisation de l'atelier enduit, pour lequel des budgets complémentaires seront mobilisés sur l'investissement, pour notamment réaliser des travaux préparatoires.

Infrastructures numériques

Le Conseil départemental, conscient de l'importance du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique en en faisant la première des ses priorités.

Le territoire lozérien est particulièrement rural et particulièrement défavorisé. Sur 185 communes dont 11 comptent plus de 1 000 habitants, seulement 4 communes sont en zone AMII (17 % de la population départementale) concernées par un déploiement privé FTTH sur fonds propres (Orange) contre 54% en moyenne nationale et 57% en moyenne régionale

L'opérateur historique n'entretient quasiment plus le réseau cuivre, les pannes sont de plus en plus fréquentes et longues et ses équipements télécoms vieillissants.

Dans ces conditions les services internet très haut débit fixes et mobiles qui sont des services privés du secteur concurrentiel ne sont pas du tout déployés. Le département concède ainsi un retard concernant l'opticalisation et le très haut débit mobile.

Pour répondre à ces enjeux, le Département a pour ambition qu'une large majorité de sa population (Grand public, entreprises et services publics) puisse bénéficier du très haut débit pour tous. Dans ce domaine des communications électroniques l'ambition du Département va au-delà du souhait de réduire la fracture numérique. Il s'agit bien de prendre de l'avance pour être prêt à accueillir les nouveaux services qui vont se développer sur le très haut débit dans les années à venir autour des deux objectifs suivants :

Ces actions se déclinent au travers du Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique et de sa première tranche de travaux au titre du dossier pour la société numérique.

En 2010, la Lozère est un des premiers département à déposer son SDTAN, qui sera modifié en 2013 pour aboutir au 33 communes à desservir en FTTH soit 51 M€ pour passer de 17% à 66% de lozériens raccordés au THD.

En 2014, nous obtenons l'avis de principe pour un financement du FSN sur un premier dossier de 37,5 M€ pour passer de 17% à 46% de lozériens raccordés au THD. A long terme ce sera tout le territoire.

En 2015, nous décidons de nous associer au Lot et à l'Aveyron pour commercialiser un réseau supra-départemental et ainsi accroître sa rentabilité.

A court et moyen terme, il s'agit de :

Le Département, conscient des changements apportés par la société numérique, souhaite amplifier et accélérer son action sur le territoire. Au vu de l'obsolescence des réseaux cuivres, l'équipement optique de nos zones rurales doit être la priorité.

A long terme, la cible visée par le Conseil départemental est la généralisation du FTTH sur l'ensemble du département.

A la suite d'une rencontre récente avec le Premier ministre, nous savons que nous pourrons par ailleurs, initier une expérimentation nouvelle et augmenter de 20 % le programme FSN.

Mobilités

A travers son projet politique, la nouvelle majorité souhaite valoriser les ressources humaines et naturelles du département, insuffisamment exploitées, en créant les conditions favorables au maintien des populations, notamment par le levier de l'offre de services publics. Dans ce cadre, le transport scolaire et le transport collectif jouent un rôle prépondérant. Or, ce dernier a été négligé dans ce département et un retard est constaté.

C'est ainsi que va se poursuivre en 2016, une réflexion importante pour un Schéma Directeur de la Mobilité (SDM). Et même si le contexte réglementaire (Loi NOTRe) transfère la compétence « Transports » à la Région, il apparaît indispensable pour la Lozère de se doter d'une stratégie claire et cohérente en matière de mobilité. Il existe un besoin important de création de lignes régulières et/ou touristiques.

D'ores et déjà des réalisations verront le jour en 2016 pour les aires de covoiturage. L'expérimentation de la ligne Mende-Florac-Alès sera poursuivie.

Par ailleurs, notre Département n'est pas desservi par un aéroport. La navette routière d'accès aux aéroports limitrophes revêt un enjeu important.

Enfin, le Département suivra de prés l'évolution des dossiers ferroviaires si importants pour l'avenir de son territoire (TET, TER,...) et réaffirme la nécessité du maintien du statut national pour nos 2 TET.

En matière d'ingénierie de projet auprès du territoire

Les conditions seront créées, en particulier avec l'adaptation de l'organisation départementale, pour renforcer notre ingénierie de projet (technique, financière...) auprès des communes et des communautés de communes de notre département afin de leur apporter les conseils et l'assistance gu'elles attendent.

En matière de solidarité

Dans le cadre du domaine des solidarités, le département est connu et reconnu pour son chef de file qui dans le milieu rural n'est pas contesté ni partagé avec d'autres collectivités (cf la loi Notre pour les Métropoles), d' où l'importance et la nécessité à définir et porter une politique de proximité renforcée.

Ainsi, en matière de solidarités, *l'action sociale et le développement social* sont des priorités (cf loi MAPTAM) que nous mettons en œuvre à travers l'ébauche de différents projets de territoires déclinés sur les CMS qui aboutiront à la mise en place d'actions collectives répondant à un besoin de la population du territoire.

La réalisation et la signature d'un Pacte territorial pour l'insertion sur la période 2015-2017 marque le souhait du département de renforcer sa politique d'insertion. Ainsi, le département a validé le programme départemental d'insertion qui promeut des actions d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement professionnel et social, de soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité afin d'accompagner les bénéficiaires du rsa dans la construction de parcours d'insertion durable. Les actions développées s'inscrivent également dans le développement d'une économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les acteurs de l'IAE.

Nous participons également au **développement de l'autonomie des personnes** à travers tous nos dispositifs d'aides individuelles de la petite enfance, la jeunesse, la famille, les personnes en difficultés sociales, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, soit à tous les ages de la vie, lorsque c'est nécessaire.

Ainsi en ayant réalisé un schéma des solidarités complètement global et transversal, nous avons dépassé le cloisonnement des politiques publiques pour apporter des réponses à nos usagers.

Nous avons également en posant notre candidature sur l'expérimentation de *la démarche AGILLE* (amélioration de la gouvernance locale et de développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion) et en faisant partie des premiers départements retenus, poursuivi notre souhait de porter de la simplification et de la transversalité dans l'application des politiques d' accompagnement des publics en difficultés pour nous mais aussi et surtout pour les personnes que nous accompagnons. Il convient de noter sur ce point que c'est au département que le pilotage a été confié. Ainsi cette démarche nous oblige à plus de transversalité en interne comme avec les services et institutions concourants aux missions de solidarités.

Notre engagement et soutien de la MDECS et de la Mission Locale s'inscrivent également dans ce soucis de développer sur le territoire de la Lozère des réponses au plus proche et les plus ciblées possibles, la complémentarité des dispositifs en étant une preuve.

Le département soucieux d'accueillir dans de bonnes conditions les *Mineurs Étrangers Isolées* a décidé de lancer un appel à projets afin de créer un service qui veillera à fournir un accompagnement complet et adapté à ce type de public.

Par ailleurs engagé dans *l'accueil des réfugiés*, le département participera au dispositif mis en œuvre dans le cadre de ses compétences.

En matière de solidarité départementale nous avons et souhaitons développer *un dispositif MAIA* sur l'ensemble des territoires de la Lozère et nous allons renouveler notre demande d'extension auprès de la CNSA et de l'ARS afin que tous les bassins de vie puissent être couverts. Ce dispositif en lien très étroit avec notre CLIC départemental répond bien aux besoins des personnes âgées et de leur famille.

Avec la mise en place d'une MDA sur le département nous développons la transversalité de nos missions et nous optimiserons nos moyens de manières à répondre aux exigence de la proximité de nos services. En décloisonnant les dispositifs d'aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées on démultiplie la proximité et la réponse aux besoins des populations, et on enrichi l'offre de service sur le territoire. Par ailleurs le département a signé une convention avec la CNSA pour moderniser les services d'aide à domicile qui rapportera 438 000€ au département jusqu'en 2017. Cette convention prévoit entre autre le soutien aux Services d'Aide à domicile.

De plus, il convient de rappeler la politique volontariste du département dans le maintien de la qualité de l'accueil avec le programme d'aides et de subvention aux EHPAD qui va encore concerner plusieurs établissements. Ainsi tous les établissements auront profité de ce programme, soit 27M€ pour 27 établissements.

Enfin, dans le cadre d'une administration moderne, la mise en place d'une démarche qualité sur l'accueil de la population au sein du Pôle des solidarités renforce notre soucis d'amélioration continue de recherche de lisibilité et de rendu du meilleur service au citoyen. Cette démarche s'inscrit dans ce qu'on appelle désormais « le disign de politique publique » à travers l'évaluation, l'expérimentation qui favorise la créativité des réponses.

Pour autant, des économies sont à rechercher sur les postes les plus importants mais aussi sur tous les secteurs sur lesquels des propositions d'optimisation sont possibles, sachant qu'historiquement le département n'a pas développé une politique d'aide facultative dans le domaine social.

En matière de développement des activités économiques : Agriculture, Forêt et aménagement foncier, Économie, Tourisme et Logement

Agriculture et de forêt

Le Conseil Départemental sera appelé à recadrer ses politiques en faveur de l'agriculture et de la forêt au regard du nouveau cadre régional de programmation des crédits européens sur la période 2015 - 2020, lequel semble faire apparaître, sur de nombreuses mesures, une possibilité de maximaliser l'aide publique avec les seuls cofinancements Région /FEADER ou FSE (PCAE, Maîtrise de l'eau en agriculture, PACTE ...).

Ainsi, cela devrait permettre au Département de réorienter ses soutiens financiers sur d'autres dispositifs en faveur du développement local de l'agriculture et de la forêt, en recherchant des contre parties financières au titre du Leader notamment en faveur de l'installation des Hors Cadre Familial, de la diversification agricole, de la mise en place d'organisation de producteurs pour le portage d'outils collectifs de transformation et/ou de commercialisation, de la création d'associations syndicales libres de propriétaires forestiers pour mieux gérer la forêt privée.

Néanmoins, certains dispositifs seront maintenus sur 2016 notamment dans le domaine du soutien au fonctionnement :

- auprès du COPAGE, dans sa mission d'accompagnement des agriculteurs dans la maîtrise de l'eau, d'animation des AFP, AFA et GP, et d'appui à la structuration d'une cellule de brûlage dirigé sur un territoire test,
- ✓ auprès des structures favorisant la création d'emplois en Agriculture (Agriemploie , Adral),

Une réflexion sera menée en 2016 pour réorienter le soutien du Département à partir de 2017 en faveur des agriculteurs en difficulté ou fragilisés en visant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement plus global intégrant le volet économique, technique et social.

Le Département va mettre en œuvre, en maîtrise d'ouvrage directe :

le déploiement de la démarche AGRILOCAL qui va nécessiter une action forte d'animation sur deux ans, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de l'AAP TEPCV,

l'animation nécessaire pour la réorganisation du foncier forestier privé sur une deuxième zone (secteur du Chastel Nouvel) qui fera suite à la première opération située sur la bordure Nord du Causse de Sauveterre,

la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier de la châtaigneraie cévenole pour juger de son opportunité et, le cas échéant, définir un périmètre de restructuration foncière.

le suivi de son schéma de desserte des massifs forestiers

Il est proposé d'ajourner le dispositif d'échanges amiables agricoles en secteur diffus et de se concentrer, à l'avenir, exclusivement, sur des opérations d'échanges amiables sur périmètre prédéfini sur sollicitation des collectivités locales, afin d'aboutir à des restructurations foncières à plus fort impact territorial.

Laboratoire Départemental d'Analyses

Le maintien et le développement des activités du laboratoire par le biais de la cohérence des politiques publiques, la recherche de nouveaux marchés et l'implantation totale du laboratoire dans le département.

Tourisme - Économie

L'assemblée départementale souhaite créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère. Afin de renforcer cette attractivité, le soutien à l'économie et au tourisme est un des enjeux du nouvel exécutif dans le cadre des possibilités de la loi NOTRe.

Le schéma départemental du Tourisme sera redéfini en 2016. Il s'accompagnera d'un nouveau plan marketing élaboré en concertation avec les professionnels du tourisme, séminaire sur le positionnement marketing de la destination Lozère, les assisses du tourisme

En matière d'économie, les dispositifs seront déployés en fonction de la capacité du Département à pouvoir intervenir dans le cadre de la loi NOTRe. Cette dernière permet, notamment, des interventions après accord de la Région, en matière d'immobilier d'entreprise sous réserve de délégations des communes, de soutien aux structures d'accompagnement des entreprises, à l'aide aux activités de production, commercialisation, et transformation des produits agricoles et forestiers, à l'aide à l'investissement en faveur des entreprises nécessaires aux besoins de la population en milieu rural (si porté par une maitrise d'ouvrage publique).

L'année 2016 permettra avec la parution des décrets d'application, les analyses qui interviendront et la conférence territoriale, de préciser le cadre et les possibilités d'intervention.

Le Conseil départemental, au travers de son rôle et de ses missions, joue un rôle essentiel pour accompagner et développer l'attractivité du territoire. Il est proposé au travers des politiques territoriales et de leurs financements en 2016, de confirmer le rôle du Conseil départemental comme échelon de proximité, en finançant les structures locales de développement notamment les groupes d'action locale (GAL), les parcs naturels régionaux et les associations territoriales qui œuvrent en faveur de l'accueil de nouvelles populations.

Par ailleurs, en tant que partenaire privilégié de diverses institutions économiques et touristiques, il souhaite accompagner leurs actions, en veillant à structurer les projets, en accompagnant les structures à œuvrer avec efficience et à rechercher des cofinancements (réseau consulaire et associatif).

Le Département reste également un partenaire des collectivités qu'il accompagne dans le cadre de la contractualisation 2015-2017 et qu'il souhaite soutenir dans leurs projets de développement du territoire, notamment dans le cadre de réponse à des appels à projets.

S'agissant des contrats territoriaux, ils seront signés en fin d'année 2015 et prendront véritablement leur envol en 2016. Ils viendront aider les collectivités dans les domaines de :

- ✓ voirie

L'ensemble des dispositifs ci-dessus décrits permettront de mobiliser des contreparties européennes, nationales et régionales à tous les niveaux et les crédits départementaux constitueront ainsi un véritable levier pour le développement du territoire et de son économie.

En matière d'Eau, AEP et Environnement

Eau et Assainissement

Le Conseil Départemental confirme la poursuite de ses engagements dans le soutien des collectivités locales gestionnaires de l'AEP et ASST mais également dans le domaine de la gestion intégrée des cours d'eau, notamment sur les dispositifs suivants :

Le Conseil départemental poursuivra sa collaboration avec la Région qui vient en renfort sur le programme exceptionnel AEP.

- Renforcement du SATESE afin de pouvoir mieux répondre aux attentes des collectivités locales dans le domaine de l'assistance technique et de l'autosurveillance, tout en restant à participation constante du Département de part l'amélioration du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et une mise à contribution des collectivités bénéficiaires de la prestation d'autosurveillance.

Le Conseil Départemental poursuivra la mise en œuvre du réseau départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles lequel constitue un véritable outil de pilotage et dévaluation de notre politique dans le domaine de l'assainissement

Environnement et Énergie

Le Département de la Lozère a déposé une candidature en novembre 2014, dans le cadre de l'Appel à projet « Territoire Energie Positive et Croissance Verte », afin de construire un plan stratégique et opérationnel en faveur de la transition énergétique et pouvoir prétendre à des aides exceptionnelles de l'État au titre du Fonds de Financement de la Transition Énergétique (FFTE). La formalisation des engagements financiers se fait au travers d'une convention cadre entre le Département et l'État, signée le 29 juin 2015.

Les actions prioritaires retenues dans l'Appel à projet sont les suivantes :

- ¬ aménagement des espaces publics pour favoriser la mobilité propre (aires de covoiturage, parcs à vélos sécurisés...);

- ✓ lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre notre engagement, dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la loi NOTRe avec la Région, dans les démarches visant à promouvoir la prévention des déchets non dangereux, l'optimisation de leur gestion et leur valorisation, démarche qui a été initiée en 2011 en partenariat avec l'ADEME et qui pourrait être prolongée dans le cadre de notre candidature à l'Appel à Projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage, avec pour objectif notamment de couvrir la totalité du territoire Départemental de Programmes locaux de Prévention des déchets et de dégager une action forte de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Il est proposé le soutien financier à la structure Lozère Énergie pour lui permettre de renforcer ses missions en terme de conseils et d'audits thermiques du patrimoine bâti des collectivités locales d'une part et de mettre en place la plate forme de rénovation énergétique de l'habitat en faveur des ménages d'autre part et d'apporter l'ingénierie notamment pour les communes et le CEP.

Le Département assurera en maîtrise d'ouvrage directe une action de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges publics et privés sur deux ans (2016, 2017), opération qui s'inscrit dans la démarche TEPCV.

Il est également proposé de mettre en place un Plan Climat Energie Territoire (PCET) qui sera fortement soutenu par l'ADEME à la suite de quoi il sera possible de mettre en place une animation du PCET et de notre démarche Bilan carbone, financée totalement par l'ADEME sur une durée de trois ans.

De plus, le département poursuivra sa réflexion sur la filière bois énergie.

A la suite de l'adoption du schéma départemental des ENS par l'Assemblée Départementale, les premières opérations de valorisation des sites prioritaires seront engagées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI avec le soutien financier du Département.

Dans le domaine des Activités de Pleine Nature, il est prévu de pouvoir accompagner la requalification des Espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ou en vue de leur inscription mais également de sécuriser au niveau du foncier la grande itinérance ainsi que les 2 PR sélectionnés par EPCI dans le domaine de la petite randonnée.

Enseignement – Jeunesse

Le Département a toujours eu une action soutenue en direction des collèges qu'ils soient publics ou privés. Outre la dotation départementale de fonctionnement, qui est une dépense obligatoire de la collectivité, plusieurs programmes complètent les actions menées au sein des établissements : soutien financier au transport vers les équipements sportifs, dispositif Collège au cinéma, programme d'aide au matériel et aux projets pédagogiques (ateliers théâtre/cinéma, ateliers scientifiques, éducation à l'environnement, sections sportives, voyages scolaires...).Le collège du Collet de Dèze a été retenu en 2015 pour expérimenter l'usage des tablettes dans la cadre du Grand plan numérique lancé par le gouvernement. A l'issue de l'année scolaire et du bilan de l'opération, une extension de l'équipement à tous les élèves de 5ième du Département pourra être étudiée en fonction de nos capacités financières.

La création d'une équipe mobile d'intervention en 2010, composée de 5 agents, permet la réalisation de travaux d'amélioration directement pilotés par le Département. Le Département a déposé son agenda accessibilité programmé (AdAP) avec la volonté de rendre accessible l'ensemble de nos collèges d'ici 2019.

La nouvelle majorité souhaite affirmer de manière encore plus accentuée la mise en place d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire. Outre l'incitation existante de proposer un repas local par mois, l'installation de la plateforme Agrilocal en 2016 devrait faciliter les relations entre les établissements et les producteurs. Dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive », il sera fait appel à un prestataire pour assurer l'animation du projet et travailler sur la mise en place d'une logistique favorisant l'approvisionnement local.

Le soutien du Département en direction de l'enseignement supérieur afin de maintenir les antennes universitaires départementales est clairement affiché et devrait pouvoir s'insérer dans le schéma régional de l'enseignement supérieur. L'organisation d'une journée d'accueil des étudiants en Lozère pour leur première année universitaire est un moment marquant de ce soutien.

Une politique plus affirmée en direction de la jeunesse est en préfiguration pour les années à venir. De plus, la volonté politique affichée de poursuivre l'effort de rénovation des collèges intègre aux OB, la poursuite du programme de rénovation.

Culture - Sports - Patrimoine

Culture

Le Département soutient toutes les structures culturelles importantes du territoire pour leur fonctionnement mais aussi pour l'organisation des saisons culturelles et l'accueil de résidences d'artistes. Sont aidées notamment l'École départementale de Musique et la scène conventionnée départementale, Les Scènes croisées de Lozère mais aussi les théâtres comme le Théâtre de la Mauvaise Tête à Marvejols, le Ciné-Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher, l'Arentelle à Saint Flour de Mercoire ou la Genette verte à Florac. Il apporte également son aide aux festivals ainsi qu'aux compagnies lozériennes pour leurs projets de créations artistiques. Son portail culturel, via Internet, est un outil performant au service de toutes les associations culturelles et de tous les internautes qui souhaitent sortir ou pratiquer un art du spectacle.

Bibliothèque Départementale de Prêt

Dans un souci de progrès partagé et d'attractivité renforcé pour le territoire, la BDP se mobilise pour améliorer les services qu'elle peut apporter à la population lozérienne.

Ceci se traduit par la création et la modernisation des bibliothèques de son réseau. Elle conforte également leur développement en permettant aux bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 d'accéder au catalogue et portail collectifs ainsi qu'à des ressources numériques. Elle s'efforce de toucher tous les publics sur tout le territoire à travers la mise à disposition de collections diversifiées (jeux, CD, DVD, livres adulte et jeunesse, livres en gros caractères, documents numériques, etc...) pluralistes et encyclopédiques.

Le programme d'aide aux communes sera poursuivi avec les aides à l'aménagement des petites bibliothèques. La BDP réservera ces crédits aux bibliothèques qui en priorité intégreront le catalogue et portail collectifs en les aidant à s'équiper.

Archives

Les Archives départementales, d'une part par leur exposition annuelle et les manifestations organisées, et d'autre part par leur politique très active de numérisation et de mise en ligne sur leur site internet, contribuent à la mise en valeur du département, de ses ressources culturelles et patrimoniales. Via leur site internet et les fonds qui y sont présentés, les Archives départementales incitent à la (re)découverte d'un patrimoine et d'un territoire.

Sports

Le Département apporte une aide importante à la plupart des gros clubs sportifs départementaux et soutient les manifestations sportives les plus marquantes comme le Semi Marathon Marvejols-Mende, le Trèfle lozérien ou les 160km d'endurance équestre de Florac. Les résultats d'un diagnostic territorial approfondi, financé à parité avec l'État, qui seront remis à l'automne 2015, permettront, en 2016, de mener une réflexion sur les programmes sportifs actuellement en place. Ceux-ci permettent d'apporter une aide aux comités départementaux pour leur fonctionnement et leurs actions de formations, aux clubs pour leur licenciés de moins de 18 ans et pour l'acquisition de matériel sportif. Enfin, le Département favorise l'accès aux sports en finançant l'attribution de coupons sport ou en accordant une aide aux personnes en difficulté.

Patrimoine culturel

Plusieurs actions sont menées au sein de la conservation départementale du patrimoine. Outre des missions de conseil importantes en direction des communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier, le Département propose deux programmes financiers attractifs pour les communes qui souhaitent conserver et restaurer leurs œuvres d'art.

Pour la restauration les objets d'art protégés au titre des monuments historiques et pour les objets non protégés ainsi que pour aider à la mise en conservation préventive du mobilier conservé dans les églises et les temples du département, un programme intitulé « Plan Objets d'art » permet l'intervention de restaurateurs professionnels. En 2015, 50% des édifices religieux du département ont déjà bénéficié de ce plan.

Le Département soutient également le site archéologique de Javols en apportant une aide au fonctionnement de la salle d'exposition.

Tous Bâtiments

La mise en accessibilité progressive des Établissements Recevant du Public est prévue via des travaux programmés sur 9 ans, intégrés à l'AdAp et au PPI Bâtiments. Par ailleurs, les travaux de modernisation de nos bâtiments administratifs seront poursuivis.

En Fonctionnement, les Orientations budgétaires intègrent la poursuite des travaux de maintenance, de mise aux normes et de sécurité des bâtiments.

II - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PRÉPARATION DU BUDGET 2016

La crise multiple (énergétique, immobilière, financière, budgétaire, etc.) à laquelle nous sommes confrontées est structurelle.

Et parce qu'elle est structurelle, cette crise persiste : survenue il y a 40 ans en raison d'une hausse spectaculaire du prix de l'énergie pétrolière, elle a pris une autre forme en 2007 avec l'effondrement d'une partie du marché immobilier américain ("subprimes"), puis, en réplique, à l'automne 2008, avec la profonde déstabilisation du système financier mondial (disparition de la banque Lehman Brothers), impliquant une intervention renforcée de la puissance publique.

Dès lors, cette crise pèse avant tout par ses conséquences sociales et économiques, à l'échelle mondiale et européenne.

Le contexte économique mondial

L'économie mondiale a continué de progresser à un rythme modéré, estimé à +2,6 % en 2014. La reprise attendue a été entravée par de nouveaux problèmes, dont un certain nombre de chocs inattendus, tels que l'intensification des conflits géopolitiques dans différentes régions du monde.

Dans la plupart des pays, le produit intérieur brut (PIB) a diminué sensiblement par rapport aux niveaux d'avant la crise, ce qui laisse présager une faible croissance économique à long terme. Bien que des améliorations soient prévues dans les pays développés en 2015 et 2016, des risques importants subsistent, notamment dans la zone euro et au Japon.

Pour 2015-2016, l'économie mondiale devrait enregistrer un taux de croissance légèrement plus rapide, encore que modéré, la croissance du produit mondial brut étant estimée à +3,1 % et +3,3 % en 2015 et 2016 respectivement.

L'atonie de la situation macroéconomique continue à être essentiellement due à la situation de l'emploi : la croissance du PIB, qui est inférieure à ce qu'elle aurait pu être dans de nombreuses régions du monde, n'a pas permis de créer un nombre suffisant d'emplois productifs. Les taux de chômage demeurent élevés dans plusieurs pays développés, notamment dans la zone euro, tandis que les niveaux de salaire continuent d'être affectés par la crise financière.

Le taux d'inflation mondial cumulé demeure modeste, mais il recouvre des situations très différentes: l'inflation reste forte dans une douzaine de pays en développement et pays à économie en transition alors qu'un nombre croissant de pays développés d'Europe est confronté à un risque de déflation. Pour la période considérée, le taux d'inflation moyen dans le monde devrait demeurer proche du niveau observé au cours des deux dernières années, soit environ 3 %. Le taux d'inflation moyen cumulé dans les pays développés devrait augmenter légèrement jusqu'en 2016 tandis que celui des pays en développement et des pays à économie en transition devrait enregistrer une baisse.

L'année 2015 a commencé par un coup de froid inattendu hors de la zone euro, à savoir le repli de l'activité américaine, la faiblesse de la croissance britannique, et surtout, la contraction des échanges mondiaux. Pourtant, les économies avancées devraient sortir rapidement de ce trou d'air grâce à l'activité de la zone euro qui a conservé son rythme de croissance de fin d'année, accélérant même un peu plus vivement qu'attendu en France, en Espagne et en Italie (et ce malgré un infléchissement en Allemagne). Seul le ralentissement persistant des économies émergentes, notamment en Chine, au Brésil et en Russie, assombrit le tableau globalement dégagé des perspectives de croissance pour 2015-2016.

Le Fonds monétaire international a légèrement revu à la baisse pour 2015 ses prévisions de croissance pour l'ensemble de l'économie mondiale(+3,3 % au lieu de +3,5%). Cette révision modeste, de 0,2 point en 2015 touche essentiellement les pays anglo-saxons, États-Unis en tête, ainsi que le Brésil et le Mexique. Quant à la zone euro, qui est au centre des débats avec les difficultés de la Grèce et de l'afflux massif de réfugiés, elle voit ses prévisions maintenues, soit une croissance de +1,5 % cette année et de +1,7 % en 2016.

a/ Le contexte Européen :

L'économie de la zone euro est restée à l'arrêt tout au long de l'année 2014 mais semblerait sortie de récession, avec une croissance qui reste « faible, fragile et inégale ». En effet, la croissance de l'ensemble de la zone euro est restée en 2014 anémique.

La fin d'année 2014 a été marquée pour l'ensemble des pays membres de la zone euro par la chute du prix du pétrole (-40% en six mois) et la baisse de l'euro par rapport au dollar mais aussi de l'ensemble des devises étrangères. Dans un contexte de poursuite de taux d'intérêt bas, l'activité européenne devrait cependant pouvoir maintenir son niveau de croissance voire l'accélérer en 2015, même si certains risques et déséquilibres demeurent. La sortie de crise devrait continuer pour la zone euro avec une croissance modérée.

Cette dernière a d'ailleurs conservé son rythme de fin d'année au premier trimestre 2015 (+0,4 %) dépassant ainsi les Etats-Unis. Principalement tirée par la consommation des ménages (+0,5 % après +0,4.%), la croissance a bénéficié d'un contexte favorable d'amélioration des conditions de crédit, d'inflation faible, d'absence de rigueur budgétaire et ce malgré la vigueur des importations.

L'activité économique a accéléré en France (+0,6 % après 0,0 %) et en Italie (+0,3 % après 0,0%). Elle a été à nouveau très forte en Espagne (+0,9 % après +0,7 %), tandis que l'économie allemande a ralenti (+0,3 % après +0,7 %).

Cette « reprise » devrait se diffuser dans la zone euro d'ici la fin de l'année. En effet, dans les grands pays de la zone euro, le climat des affaires s'est récemment redressé, particulièrement en Italie, au plus haut depuis 2007, et en Espagne, à un niveau inégalé depuis le début des années 2000. Stimulée par la baisse du prix du pétrole, la demande intérieure devrait rester soutenue et, grâce à la dépréciation passée de l'euro, la croissance devrait se maintenir au deuxième trimestre (+0,4 %), puis s'élèverait au second semestre (+0,5 % par trimestre). Les rythmes de croissance demeureraient hétérogènes mais les divergences devraient s'estomper quelque peu : l'Espagne (+0,9 % au deuxième trimestre, puis +0,8 % par trimestre au second semestre) et l'Allemagne (+0,5 % par trimestre) demeureraient les principaux moteurs de la zone, tandis que la progression du PIB serait plus modeste en Italie (+0,2 % au deuxième trimestre, puis +0,3 % par trimestre).

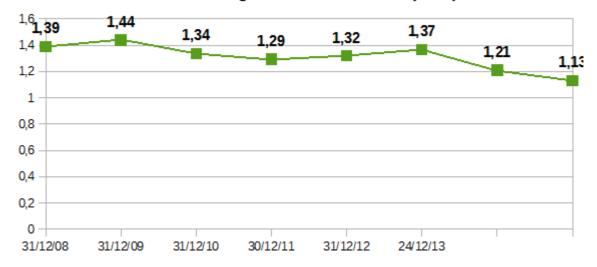
L'investissement productif accélérerait progressivement en zone euro d'ici fin 2015 (+0,9 % au deuxième trimestre, puis +1,3 % et +1,5 % au second semestre), soutenu par la reprise de l'activité et l'amélioration des conditions de financement. Dans la construction en revanche, l'investissement resterait peu dynamique en 2015 (+0,6 % après -0,2 % en 2014).

Il convient aussi de souligner la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui en janvier 2015 a pris une décision historique en décidant d'utiliser « la planche à billets » par le rachat massif de titres publics et privés.

Ses principaux objectifs sont de :

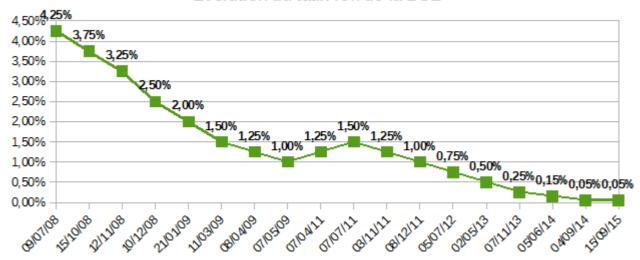
L'anticipation de ces différentes mesures de la BCE a aussi entraîné une nette dépréciation de l'Euro depuis l'été 2014 : ce dernier est passé de 1,37\$ en mai 2014 à moins de 1,10 \$ en mars 2015 (1,13\$ en septembre 2015).

Taux de change euro contre dollar (USD)



En avril 2015, la BCE a, par ailleurs, maintenu son principal taux directeur à 0,05 %, soit le plus bas niveau historique auquel il avait été amené en septembre 2014. La stabilité de l'inflation (0,2 % en août comme en juillet), ainsi que les inquiétudes des marchés quant aux perspectives de croissance de la Chine et son impact sur l'économie mondiale ne devraient pas modifier la politique "accommodante " de la BCE qui pourrait finir par prolonger d'au moins six mois après le mois de septembre 2016, son programme d'assouplissement quantitatif.

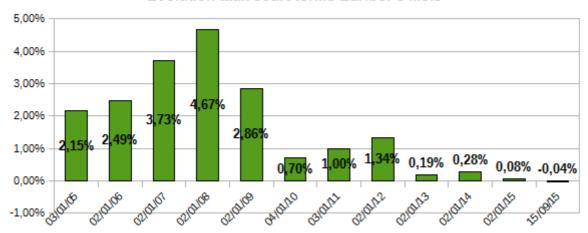
Evolution du taux refi de la BCE



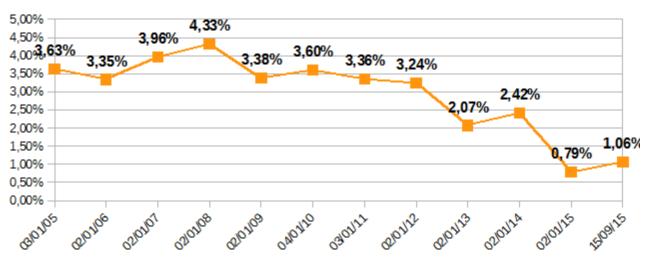
Sur les marchés financiers, les taux d'intérêts touchent de nouveau des plus bas alors que les risques internationaux se développent (sanctions contre la Russie, ralentissement en Chine, conflits Moyen-Orient, ...) le tout dans un contexte de croissance mondiale ralentie.

Autant d'éléments qui devraient maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCE aux niveaux actuels pendant une période prolongée en raison principalement des perspectives actuelles d'inflation. Les taux courts devraient durablement rester proches de 0. Les taux devraient donc se maintenir durablement à des niveaux historiquement bas.

Evolution taux court terme Euribor 3 mois



Evolution des taux à 10 ans



b/ Le contexte national :

L'économie française a subi le ralentissement de l'économie mondiale (+2,6% de croissance comme en 2013). Dans les années 2000, à l'exception des années de crise en 2008 et 2009, l'économie mondiale progressait à un rythme supérieur à 4% voire 5% par an.

En 2014, le net ralentissement de l'inflation (+0,1% en glissement annuel contre +0,7% en 2013) a permis de maintenir le pouvoir d'achat des ménages.

Les entreprises quant à elles ont bénéficié d'une amélioration de leur marge grâce à l'impact favorable du Crédit d' Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi cependant partiellement compensé par les effets de l'augmentation de TVA et par une hausse des salaires réels supérieure à celle de la productivité. Si les conditions de financement (taux d'intérêt relativement bas) continuent de soutenir l'investissement, les faibles perspectives de demande et le taux d'utilisation des capacités de production retardent une réelle reprise de l'investissement et de l'emploi. La baisse des investissements a concerné essentiellement la construction et notamment les travaux publics.

Pour l'année 2015, la baisse du cours du pétrole et de l'euro face au dollar devrait donner une impulsion favorable à la conjoncture française.

La croissance économique en France au premier trimestre 2015 a d'ailleurs signé sa plus grosse progression depuis le printemps 2013. Un résultat surtout dû à la consommation des ménages. Après avoir stagné au quatrième trimestre 2014, le PIB, selon l'INSEE, a rebondi de + 0,6 % au premier trimestre 2015. C'est le meilleur résultat depuis le printemps 2013 (où l'activité avait crû de + 0,7 %).

Toujours selon l'INSEE, la croissance du PIB resterait relativement soutenue d'ici fin 2015 (+0,3 % aux deuxième et troisième trimestres, puis +0,4 % au quatrième). Elle atteindrait +1,2 % en moyenne sur l'ensemble de l'année, et +1,6 % fin 2015 sans pour autant atteindre les niveaux de 2010 (+1,9 %) et de 2011 (+2,1 %), essentiellement du fait d'un redémarrage encore modeste de l'investissement des entreprises (+1,0 % en 2015 contre +4,0 % en moyenne en 2010 et 2011) et du fort recul de celui des ménages (-4,7 % en 2015 contre +1,5 % en 2010 et +1,0 % en 2011).

En moyenne sur le deuxième trimestre 2015, le taux de chômage atteint 10,3 % de la population active en France. En France métropolitaine, avec 2,9 millions de chômeurs, le taux de chômage s'établit à 10,0 %, comme au trimestre précédent. S'il diminue chez les jeunes et les 25-49 ans, il augmente pour les personnes âgées de 50 ans ou plus. Sur un an, le taux de chômage augmente de + 0,3 point en métropole.

Néanmoins, malgré la baisse, les moins de 25 ans restent de loin les premières victimes du chômage, avec un taux à 23,4% au deuxième trimestre 2015 (24,2 % Dom inclus). Le taux de chômage chez les 50 ans et plus, lui, s'établit à 7% (7,2% dans la France entière). Celui des 25-49 ans atteint 9,3% (9,7%).

Le taux de chômage moyen en 2015 serait finalement presque stable par rapport à 2014 (10,3 %), puis diminuerait à 10,1 % en 2016 et 9,6 % en 2017 sous l'effet d'une progression du PIB.

Enfin, devenue négative avec la baisse du prix du pétrole, la variation des prix à la consommation devrait repasser en territoire positif, tout en restant contenue d'ici la fin de l'année.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France, après trois années de croissance atone, le PIB croîtrait en moyenne annuelle de +1,2 % en 2015 puis de +1,8% en 2016 et +1,9 % en 2017. La croissance française serait soutenue par un ensemble de facteurs externes (baisse du prix du pétrole et du taux de change effectif nominal de l'euro), de facteurs communs à la zone euro (politique monétaire expansionniste), et de facteurs internes (amélioration des marges des entreprises).

III LES FINANCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

III - 1 Les recettes du Conseil Départemental

A) - Une minoration des dotations d'État :

Le montant de la participation du secteur local à l'objectif d'économies de 50 Mds d'euros dans les dépenses totales des administrations publiques a été évalué à 11 Mds d'euros sur la période 2015-2017 soit pour les collectivités territoriales :

- ⇒ 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal,
- ⇒ 1,148 milliards d'euros pour les départements,
- ⇒ 451 millions d'euros pour les régions.

Il faut rajouter à ces chiffres, les 1,5 Mds d'euros de baisse de dotations d'État en 2014 répartis de la manière suivante :

- ⇒ 840 M€ pour le bloc communal (56 %),
- ⇒ 476 M€ pour les départements (32 %),
- ⇒ 184 M€ pour les régions (12 %).

Les dotations d'État Département ont, depuis 2014, diminué de 1,624 Mds d'euros, soit pour le Département de la Lozère 3 139 K€ :

2014 ► - 539 K€

2015 ► - 1 300 K€

2016 ► - 1 300 K€

B) - La compensation des allocations individuelles de solidarité (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap et Revenu de Solidarité Active) qui se situe à deux niveaux :

- ✓ - l'affectation des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : article 26 de la LFI pour 2014. La répartition est réalisée sur la base de deux critères :
- ⇒ 70 % sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national. Le reste à charge pour notre département était en 2014 de 11,674 M€ ;
- ⇒ 30 % en fonction d'un indice synthétique calculé en intégrant trois éléments : la part des bénéficiaires de l'APA pondérée par 0,3, la part des bénéficiaires de la PCH et de l'attribution de compensation pour tierce personne, pondérée par 0,2, la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active pondéré par 0,2 et le ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département pondéré par 0,3.

Le montant notifié pour 2015 au titre des frais de gestion est de 4,6 M€. Nous prévoyons le même montant dans le cadre de nos orientations budgétaires.

Ce relèvement du plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur maximale de 4,5 % a été voté par l'Assemblée départementale le 31/01/2014. Initialement prévu pour les actes conclus à titre onéreux entre le 1er mars et le 29 février 2016, cette faculté de relèvement a été pérennisée.

Dans le même temps ont été créés un prélèvement et un reversement de solidarité (article 78 de la LFI) : cet article crée, en 2014 et pour un an, un nouveau fonds dénommé Fonds de Solidarité (article L3335-3 du CGCT).

Ce fonds est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les départements en 2015 soit pour notre département un prélèvement d'un montant de 322 K€.

Le Conseil départemental a été dans le même temps éligible au reversement à hauteur de 623 K€. Ce Fonds de Solidarité a également été pérennisé. Les mêmes bases ont été retenues pour 2016.

C) - La péréquation

Le Fonds de péréquation DMTO :

Ce fonds a été mis en place en 2011 pour compenser la perte de recettes constatée à la suite de la réforme fiscale. Les critères d'éligibilité et de répartition fixés en 2011 (potentiel financier et montant du produit DMTO) étaient assez favorables aux départements ruraux.

La modification des critères en 2013 (introduction du revenu par habitant pondéré par la population au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition) ont fortement favorisé les départements très peuplés avec un revenu par habitant faible au détriment des départements ruraux avec faible population.

Ainsi, en application des anciens critères, nous avions perçu 5,2 M€ en 2011 et 5,4 M€ en 2012. Avec la mise en place de ces nouveaux critères en 2013, le produit de ce fonds a été réduit à un montant de 1,9 M€ soit une perte de 3,5 M€.

Nous intégrons dans les Orientations budgétaires un montant identique à celui de 2014 et 2015, soit 1.9 M€.

Pour les autres recettes (fiscalité indirecte, CNSA, etc), une hypothèse d'évolution de +1 % a été retenue, soit un taux d'évolution pour 2016 correspondant à la prévision de croissance pour 2015.

III - 2 La situation actuelle en matière de recettes

Le total budget du Département atteint 132 588 K€ (dépenses réelles toutes sections confondues et hors emprunts revolving).

Alors que les dépenses réelles d'investissement sont passées de 38 192 K€ en 2010 à 37 326 K€ en 2014 (-2,3%) pour un total budgété 2014 de 46 189 K€ (soit un taux d'exécution de 81%), celles de fonctionnement ont progressé de + 11,9 % sur la même période (85 148 K€ en 2010 contre 95 262 K€ en 2014).

En 2015, le total budgété au 01/10/2015 est de 144 671 K€, 45 626 K€ en investissement pour 99 045 K€ en fonctionnement.

A) - Section de fonctionnement :

Entre 2010 et 2014, les recettes de fonctionnement ont progressé de + 10,5 % contre +11,9 % pour les dépenses de fonctionnement.

Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses, positif en 2010 et 2011, négatif en 2012 et 2013, redevient positif en 2014, les recettes de fonctionnement réelles augmentant entre 2013 et 2014 de + 3,92 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 0,41 %, soit un différentiel de 3,51 %.

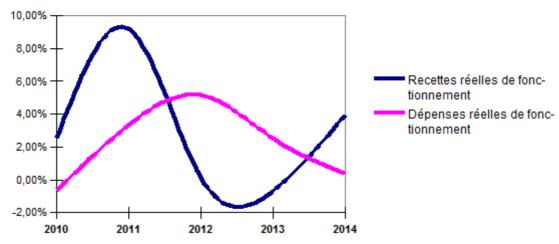
L'augmentation des recettes 2014 s'explique essentiellement par deux éléments :

Le DCP consiste à affecter aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusque-là perçus par l'État. Cette somme est venue atténuer le montant du Reste à Charge du Département qui s'élevait au 31/12/2014 à 11,7 M€.

	APA		PCH - ACTP			RSA			
Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	
3 395 524 €	9 334 698 €	5 939 174 €	939 420 €	4 369 832 €	3 430 412 €	3 481 897 €	5 785 883 €	2 303 986 €	

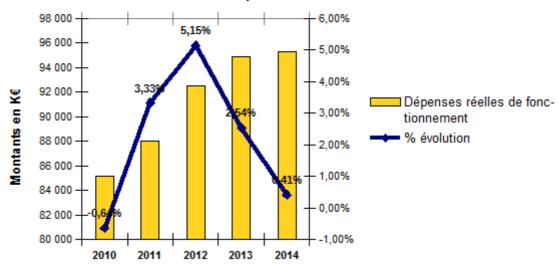
TOTAL RAC 2014					
Recettes	RAC				
7 816 841 €	19 490 413€	11 673 572 €			

Comparaison % d'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



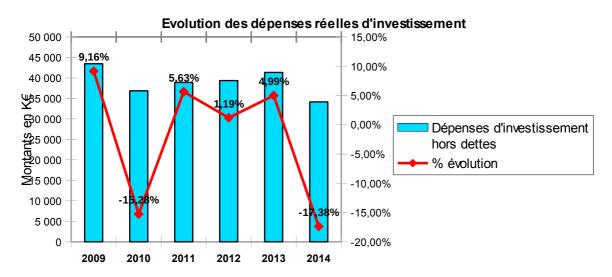
Après une légère diminution des dépenses de fonctionnement en 2010, ces dernières ont progressé de + 5,15 % en 2012, de + 2,54 % en 2013 et de + 0,41 % en 2014, soit + 2,95 % sur deux ans.

Evolution des dépenses de fonctionnement



B) - Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement (hors dettes) ont diminué quant à elles entre 2009 et 2014 de - 21,46 % (- 17,38 % entre 2013 et 2014) pour atteindre 34 138 K€.



En tenant compte des informations connues à ce jour, les recettes 2016 ont été évaluées à un montant de 112,7 M€ en Fonctionnement et à 11,5 M€ en Investissement. Ce montant prévisionnel a été calculé de la manière suivante :

Section Fonctionnement:

- diminution DGF 1,3 M€
- diminution des allocations compensatrices d'exonérations fiscales 20 % soit 243 000 € (de 1,211 M€ à 0,968 M€)
- augmentation des bases TFPB + 1,5 % soit + 254 000 € (de 16,891 M€ à 17,145 M€)
- augmentation des recettes APA-PCH-RSA + 1 % soit + 50 000 € (de 5,004 M€ à 5,054 M€ dans le même temps la dépense augmente de 3,4 %)
- augmentation recette TSCA + 1 % soit + 107 000 € (de 10,752 M€ à 10,859 M€)

Section Investissement:

Nous prévoyons le même volume de recettes qu'en 2015 soit 11,5 M€ :

Dotations Etat + FCTVA + DGE : 8,4 M€
 Subventions Europe-Etat-Région : 3,1 M€

OB 2016 - RECETTES REELLES HORS EMPRUNT

		EXECUTION	EXECUTION	APRES	ОВ
		2013	2014	DM2 2015	2016
	DOTATIONS ETAT- (DGE + DDEC) :				
	D.G.E.	5 933 335,83	5 247 917,41	5 000 000,00	5 000 000,0
Z	D.D.E.C.	834 974,00	834 974,00	834 974,00	834 974,0
뷯	F.C.T.V.A.	2 540 596,00	2 958 773,00	2 201 028,00	2 201 028,0
Ä	AMENDES RADARS	379 161,00	379 115,00	355 465,00	355 465,0
<u>33</u>	SOUS TOTAL	9 688 066,83	9 420 779,41	8 391 467,00	8 391 467,0
INVESTISSEMENT	Autres recettes dont participations Europe, État, Région, Agences de l'Eau et autres	4 110 698,03	1 536 460,83	3 155 533,00	3 155 533,0
Ź	SOUS TOTAL	4 110 698,03	1 536 460,83	3 155 533,00	3 155 533,0
	TOTAL INVESTISSEMENT	13 798 764,86	10 957 240,24	11 547 000,00	11 547 000,00
	DOTATIONS GLOBALISEES	47 461 668,39	47 016 113,01	45 624 574,39	44 324 574,3
	D.G.F.	45 911 664,00	45 380 928,00	44 074 570,00	42 774 570,0
	D.G.D.	1 550 004,39	1 635 185,01	1 550 004,39	1 550 004,3
	FISCALITE DIRECTE	24 949 704,87	26 062 131,18	26 553 501,00	26 896 975,00
	ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 860 282,00	1 579 530,00	1 210 493,00	968 394,00
	FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE :	4 938 752,01	5 490 756,45	5 210 000,00	5 262 100,0
MENT	FISCALITE INDIRECTE DE COMPENSATION :	17 635 571,00	18 319 062,66	17 965 837,16	18 145 495,5
FONCTIONNEMENT	DOTATIONS SPECIFIQUES	4 874 978,22	5 201 366,47	5 004 487,00	5 054 531,8
읃	AUTRES RECETTES	9 607 762,78	12 025 124,37	11 846 114,24	12 040 315,2
ONC	Autres recettes dont participations Europe, État, Région, Agences de l'Eau et autres	4 196 410,78	4 968 459,37	4 512 761,24	4 783 493,2
-	Fonds de soutien aux départements en difficulté	3 194 434,00	,00,	,00	,0
	Frais de gestion TF		4 377 887,00	4 612 321,00	4 612 321,0
	Fonds national de péréquation CVAE	226 961,00	223 651,00	238 092,00	238 092,0
	Fonds national de péréquation des DMTO	1 989 957,00	1 872 187,00	1 900 000,00	1 900 000,0
	Fond Solidarité (imputé sur DMTO)		582 940,00	582 940,00	506 409,0
	TOTAL FONCTIONNEMENT	109 468 437,27	114 114 554,14	112 204 513,79	112 692 386,0
	TOTAL GENERAL – INV + FONC	123 267 202,13	125 071 794,38	123 751 513,79	124 239 386,0

III - 3 Les taux d'exécution

A) Fonctionnement

Les taux d'exécution 2014 sont légèrement inférieurs à 2013 (95,56 % en 2014 contre 96,68 % en 2013).

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	85 148	87 981	92 515	94 869	95 262
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	96,30%	96,25%	95,97%	96,68%	95,56%

B) **Investissement**

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving), se situent à 80,81 % en 2014 contre 89,23 % en 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des dépenses d'investissement réelles en K€ hors ligne d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	44 040	38 192	40 398	41 097	43 614	37 326
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	81,93%	79,20%	75,87%	76,97%	89,23%	80,81%
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement hors annulations	78,16%	77,90%	74,52%	71,05%	79,85%	80,69%

Par nature d'investissements, les équipements départementaux représentent 33 % du budget total d'investissement contre 36 % pour les équipements non départementaux (programmes d'aides).

Il convient de souligner la part des opérations non ventilées liées principalement aux opérations de financement (emprunts) qui est passée de 1,7 % du budget d'investissement en 2009 à près de 31 % en 2014.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Équipements départementaux	19 103	15 512	15 043	19 944	21 019	16 144
Équipements non départementaux	24 181	21 215	23 769	19 369	20 252	17 924
Opérations non ventilées*	755	4 964	11 085	11 784	15 943	15 346
TOTAL	44 040	41 691	49 897	51 097	57 214	49 414

^{*} Dettes, emprunts, opérations patrimoniales, ...

En volume, les montants investis (hors opérations non ventilées) ont baissé de -21,29 % entre 2009 et 2014, et de − 17,45 % entre 2013 et 2014 pour atteindre un montant de 34 068 K€.

IV - LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE

Les ratios budgétaires doivent rester à des niveaux qui nous permettent de maintenir nos capacités à investir tout en restant à un endettement raisonnable afin de ne pas entraîner la collectivité dans une spirale d'endettement complexe qui mettrait, à moyen terme, le Département dans une situation financière très détériorée.

IV -1 L'épargne Brute

L'épargne brute est un des ratios les plus utilisés car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

- 1. Un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- 2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et réglementaire (l'épargne brute doit couvrir le montant des amortissements).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 prévisionnel réalisé
Recettes réelles de fonctionnement	99 964 588	102 519 982	111 937 729	112 114 430	111 328 719	115 694 084	113 242 330
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	85 576 029	84 741 723	87 339 499	91 832 805	93 993 144	94 269 562	97 058 099
Epargne de gestion	14 388 559	17 778 259	24 598 230	20 281 625	17 335 575	21 424 522	16 184 231
Lpargne de gestion	14 300 333	11 110 200	24 330 230	20 201 023	17 333 373	21 727 322	10 104 201
Intérêts de la dette	119 335	406 253	641 994	682 201	875 958	992 113	1 100 000
Epargne brute	14 269 224	17 372 006	23 956 236	19 599 424	16 459 617	20 432 409	15 084 231

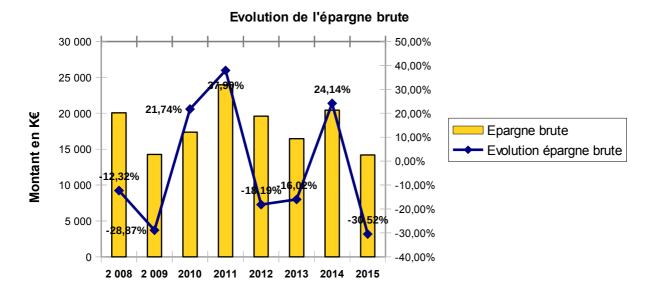
IV -2 L'Endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette au 31/12 en K€	1 736	2 648	5 071	19 902	22 650	31 910	42 375	45 500
Epargne brute	22 879	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599	16 459	20 403
Capacité de désendettement	0,08	0,13	0,36	1,15	0,95	1,63	2,57	2,23

L'encours de la dette au 31/12/2014 était de 45 500 K€ dont 30 429 K€ d'emprunts consolidés et 10 300 K€ d'emprunts revolving, pour une capacité de désendettement de 2,23 années.

Au 31/12/2015, l'endettement devrait se situer autour d'un montant prévisionnel de 51 000 K€ pour une capacité de désendettement de 3,6 années (contre 2,23 en 2014). A ce jour, notre encours de dette s'élève à 39 985 K€.

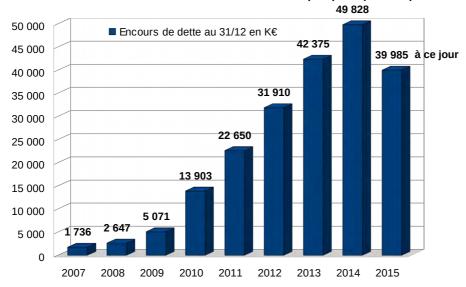


Ce ratio est surveillé avec beaucoup d'attention afin de ne pas mettre le département en situation financière excessivement difficile dès 2017-2018.

Les prospectives financières font ressortir, pour les prochaines années, sur la base d'un emprunt annuel de 11 à 14 M€, en tenant compte des engagements déjà pris par le Département, une augmentation très forte des remboursements de capital, <u>diminuant ainsi fortement la capacité du département à financer des projets nouveaux.</u>

L'évolution de l'encours de dette propre est la suivante :

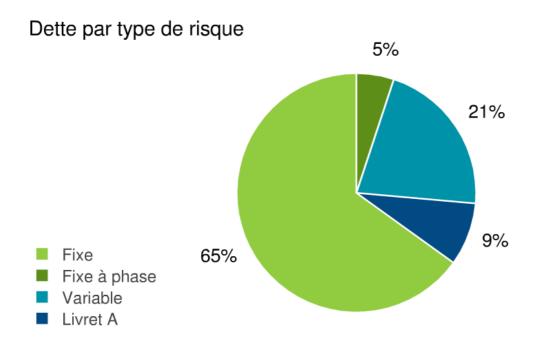
Evolution de l'encours de dette propre (en K€)



La répartition de l'encours de dette entre les partenaires financiers au 15 septembre 2015 est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
Banque Postale	11 205 357 €	28.02 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	11 114 412 €	27.80 %	15 364 755 €
SOCIETE GENERALE	4 000 000 €	10.00 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 411 392 €	8.53 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 875 000 €	7.19 %	
Autres prêteurs	7 378 992 €	18.45 %	-
Ensemble des prêteurs	39 985 153 €	100.00 %	15 364 755 €

65 % de la dette du département est à taux fixe, 5 % à phase (une première période à taux fixe suivie d'une période à taux variable), 21 % à taux variable et 9 % en livret A. La durée de vie résiduelle de cette dette est de 10 ans et 3 mois, le premier emprunt expirant en 2018 (remboursement capital : 300 000 € annuel).



Le Conseil départemental dispose par ailleurs de lignes de trésorerie à hauteur de 7 M€ pour faire face à ses besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses.

Depuis trois ans, ces lignes de trésorerie ont été utilisées très régulièrement sur toute l'année, reflétant une situation de trésorerie tendue. En moyenne, les lignes de trésorerie ont été mobilisées sur l'année 2014 à hauteur de 3,3 M€ sur 38 semaines, contre 2,6 M€ en 2013 sur 43 semaines.

Au 15 septembre 2015, sur 38 semaines, la ligne de trésorerie aura été mobilisée 32 semaines à hauteur en moyenne de 2,74 M€ contre 27 semaines en 2014 sur la même période mais à hauteur de 2,98 M€.

V - LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

V -1 Le cadre budgétaire

Les orientations budgétaires ont été élaborées en respectant le cadre budgétaire suivant :

Montant des amortissements ► 14,1M€ à 14,5 M€

Epargne brute ► 14,0M€ à 14,5 M€

Remboursement capital dette ► 5,8 M€

Capacité de désendettement prévisionnelle

inférieure à 5 ans

Construction Section Fonctionnement:

Prévisions recettes Fonctionnement ► 112,7 M€

Remboursement Intérêts Emprunts ► 1,6 M€

Epargne brute ► 14,1 M€ à 14,5 M€

Prévisions Dépenses Fonctionnement ▶ 98,2 M€ à 98,7 M€

Construction section Investissement:

Dans le respect des ratios budgétaires, la section Investissement ne peut dépasser, hors remboursement du capital de la dette qui se chiffre à 5,3 M€, un montant de 33,7 à 34,7 M€ soit au total 39 à 40 M€.

Quatre hypothèses ont été élaborées sur la base d'une prévision de recettes de fonctionnement de 112,7 M€ telle que définie précédemment .

V - 2 Les hypothèses

Hypothèse 1:

Fonctionnement

A partir des recettes énoncées ci-dessus, cette hypothèse tient compte des augmentations suivantes:

- + 3 % des dépenses de personnels (+ 846 K€)
- + 3 % des dépenses action sociale (+ 1 100 K€)

une section d'investissement à hauteur de 40 M€ pour une capacité de désendettement inférieure à 5 ans en 2016.

Recettes de fonctionnement	112,7 M€
Dépenses de fonctionnement	101,424 M€

Épargne Brute	11,275 M€
Taux épargne brute	10,00%
Montant net des amortissements prévisionnels	14,5 M€
A financer par l'augmentation d'impôts	3,22 M€ soit une augmentation de + 20,66 %

Dans cette hypothèse l'épargne brute dégagée ne permet pas de couvrir le montant des amortissements prévisionnels 2016 soit 14,5 M€. Le taux d'épargne brute de 10 % est trop bas, ce qui exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme en l'entraînant dans une spirale de surendettement.

Une augmentation du taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties apparaît dans cette hypothèse indispensable, à hauteur de 20,66 %. Le taux actuel de 19,94 % atteindrait alors 24,06 %.

Investissement

Recettes d'investissement	11,54 M€
Dépenses d'investissement	34,5 M€
Capital de la dette à rembourser	5,8M€
Total des dépenses d'investissement	40,3 M€
Recettes d'emprunts	14,3 M€
Capacité de désendettement prévisionnelle	4,7

Avec un volume d'investissement de 34,5 M€ et 5,8 M€ de remboursement de capital d'emprunt soit au total 40,3 M€, l'emprunt prévisionnel au 31/12/2016 serait de 14,3 M€. Le montant prévisionnel de l'encours de dette serait au 31/12/2016 de 67,9 M€.

Hypothèse 2:

Fonctionnement

A partir des recettes énoncées ci-dessus, cette hypothèse prévoit :

- > + 0,94 % des dépenses action sociale
- → 0,89 % des dépenses de charges de personnels (- 250 K€)
- 1,6 % des dépenses des services transversaux (- 124 K€)
- > 5,10 % des subventions et participations (enveloppes de fonctionnement des directions soit 392 K€)
- baisse du fonctionnement des directions
- une section d'investissement à 40 M€ au lieu de 45,6 M€ en 2015 (34,5 M€ hors remboursement du capital de la dette contre 40,5 M€ en 2015) pour une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans (4,7 ans).

Recettes de fonctionnement	112,7 M€
Dépenses de fonctionnement	98,2 M€
Épargne Brute	14,5 M€
Taux épargne brute	12,87%
Montant net des amortissements prévisionnels	14,5 M€

Investissement

Recettes d'investissement	11,54 M€
Dépenses d'investissement	34,5 M€
Capital de la dette à rembourser	5,8M€
Total des dépenses d'investissement	40,3 M€
Recettes d'emprunts	14,3 M€
Capacité de désendettement prévisionnelle	4,5

Avec un volume d'investissement de 34,5 M€ et 5,8 M€ de remboursement de capital d'emprunt soit au total 40,3 M€, l'emprunt prévisionnel au 31/12/2016 serait de 14,3 M€. Le montant prévisionnel de l'encours de dette serait au 31/12/2016 de 67,9 M€.

Hypothèse 3:

Fonctionnement

Toujours à partir des recettes énoncées ci-dessus, cette hypothèse prévoit :

- > + 1 % des dépenses de personnels
- > + 1,5 % des dépenses action sociale
- > 0 % pour l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement du département
- > une section d'investissement à hauteur de 40 M€ pour une capacité de désendettement inférieure à 5 ans en 2016

Recettes de fonctionnement	112,7 M€
Dépenses de fonctionnement	99,8 M€
Épargne Brute	12,9 M€
Taux épargne brute	11,40%
Montant net des amortissements prévisionnels	14,5 M€

Dans ce cas de figure, en tenant compte comme dans l'hypothèse 1 de l'augmentation des dépenses d'aides sociales (+1,5%) et de la charge de la dette, un effort pour limiter l'accroissement de la masse salariale à +1 % (contre 3,3 % en moyenne sur les trois dernières années) serait nécessaire pour maintenir les enveloppes des directions à un niveau équivalent à 2015, sauf à augmenter l'impôt.

L'épargne brute dégagée ne permet pas de couvrir le montant des amortissements 2016. Comme indiqué plus haut, un taux inférieur à 12% expose la collectivité à un risque de déséquilibre budgétaire et financier à court terme. En effet, sans un effort de réduction de la section d'investissement de - 2 à - 4 M€ par an, la capacité de désendettement devrait atteindre 6 ans dès 2018.

Investissement

Recettes d'investissement	11,54 M€
Dépenses d'investissement	34,5 M€
Capital de la dette à rembourser	5,8M€
Total des dépenses d'investissement	40,3 M€
Recettes d'emprunts	15,9 M€
Capacité de désendettement prévisionnelle	5,22

Avec un volume d'investissement de 34,5 M€ et 5,8 M€ de remboursement de capital d'emprunt soit au total 40,3 M€, l'emprunt prévisionnel au 31/12/2016 serait de 15,9 M€. Le montant prévisionnel d'encours de la dette serait au 31/12/2016 de 69,2 M€.

Hypothèse 4:

Fonctionnement

A partir des recettes énoncées ci-dessus, cette hypothèse prévoit :

- > + 0,94 % des dépenses action sociale
- → 0,89 % des dépenses de charges de personnels (- 250 K€).
- → 1,6 % des dépenses des services transversaux (- 124 K€)
- 5,10 % des subventions et participations (enveloppes de fonctionnement des directions soit – 392 K€)
- une section d'investissement en 2016 à 47,5M€ (41,7M€ hors remboursement du capital de la dette) pour une capacité de désendettement de 5,2 ans en 2016.

Recettes de fonctionnement	112,7 M€
Dépenses de fonctionnement	98,2 M€
Épargne Brute	14,5 M€
Taux épargne brute	12,87%
Montant net des amortissements prévisionnels	14,5 M€

Investissement

Recettes d'investissement	11,54 M€				
Dépenses d'investissement	34,5 M€				
Capital de la dette à rembourser	5,8M€				
Total des dépenses d'investissement	47,5 M€				
Recettes d'emprunts	21,5 M€				

Dans cette hypothèse, nous serions alors dans l'obligation de diminuer la section d'investissement de − 10 M€ en 2017 et de − 3 à 4 M€ en 2018.

Par ailleurs, l'épargne brute dégagée ne permettrait pas de couvrir le montant des amortissements en 2018, soit une situation de déséquilibre budgétaire. Le montant de l'encours de la dette serait au 31/12/2016 de 74,8 M€.

Au 31 décembre 2015, les engagements prévisionnels par le conseil départemental pris au titre des autorisations de programmes 2015 et antérieures par année et par directions sont les suivants .

Solde AP/CP

Directions	Besoin de financement (CP)								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et +	Total
DEAE DATE DESC DSD DTICP	1 777 884 11 499 777 456 400 1 365 533 3 040 555 18 140 149	2 605 995 11 716 128 100 000 2 099 994 2 500 000 19 022 116	9 573 651 1 052 506 2 000 000	2 000 000	2 387 560		433 845 433 845	2 569 571 2 569 571	39 279 732 556 400 4 657 762 9 540 555
DRTB Routes DRTB Bâtiments Service Informatique	14 223 133 5 252 933 1 046 795	11 222 000 3 657 000 200 000	1 955 000						25 445 133 10 864 933 1 246 795
AUTRES (Finances- Transports-Archives- BDP-Moyens généraux- Marchés)	1 267 372 21 790 233		1 998 000	0		0			1 368 372 38 925 233
	39 930 382	34 159 116	17 229 001	8 571 191	3 321 405	433 845	433 845	2 569 571	106 648 3

Sont prévues les opérations nouvelles suivantes :

	2016
Contractualisation aides indirectes Communes (crédits étalés sur 5 ans)	4,8 M€
Bâtiments	3,5 M€
DESC	3,5 M€
Routes	9 M€
Services Transversaux	2,1M€

Si la section Investissement ne dépasse pas un montant de 34,48 M€ soit au total 40,3 M€, elle serait financée :

- ⇒ autour de 29 % par les recettes d'investissement,
- ⇒ entre 36 % par l'épargne brute,
- ⇒ et 35 % par l'emprunt.

Pour respecter ce volume d'investissement de 34,4 M€ en dépenses réelles et prendre en compte les opérations nouvelles 2016 calculées à minima soit 4,1 M€, il est nécessaire de réaliser un rephasage des AP 2015 et Antérieures à hauteur de 3,7 M€ :

Il est important de noter que le département dispose d'un ratio de couverture des AP d'environ 4 ans ce qui signifie en théorie que les quatre prochains exercices budgétaires seront nécessaires pour financer les autorisations de programmes dans leur totalité.

Les décisions antérieures et les Autorisations de Programmes engagées contraignent de façon significative les perspectives d'engagement d'opérations nouvelles en 2016.

A ce stade de notre connaissance, il n'est prévu pour le département de la Lozère aucune recette nouvelle et aucune hausse de montant des divers fonds de péréquation.

Tels sont les éléments portés à votre connaissance pour le débat des orientations budgétaires.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Politiques Territoriales : Contractualisations avec la Région pour 2015-2017 et l'Etat (2015-2020) : délégation à la commission permanente

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



Délibération n°CD_15_1048

VU l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Politiques Territoriales : Contractualisations avec la Région pour 2015-2017 et l'Etat (2015-2020) : délégation à la commission permanente" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE UNIQUE

Donne délégation à la Commission permanente pour examiner les versions finalisées des dossiers suivants :

- la convention d'application définissant les modalités financières pour les projets retenus dans le cadre du contrat de Plan Etat Région (2015-2020);
- le contrat triennal Région/Département (2015-2017) définissant les modalités de participation financière de la Région pour les projets structurants pour la Lozère (voirie, TIC, AEP, etc).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Délibération n°CD 15 1048

Rapport n°800 "Politiques Territoriales : Contractualisations avec la Région pour 2015-2017 et l'Etat (2015-2020) : délégation à la commission permanente", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1048 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

I - Contrat de Plan Etat Région

Une nouvelle génération de contrats de plan (2015-2020), à l'échelle de chaque Région, accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le Gouvernement.

A travers leur volet territorial, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et les Régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants.

Pour répondre aux enjeux des années à venir, le Département de la Lozère a travaillé avec l'État, et la Région Languedoc-Roussillon à l'élaboration de ce contrat. La convention d'application définit les modalités financières pour les projets retenus.

La convention d'application de ce contrat étant en cours de rédaction, la version finalisée vous sera proposée ultérieurement.

II - Contrat triennal Région/Département

Le Département de la Lozère et la Région Languedoc-Roussillon élaborent un cadre contractuel au sein d'un contrat triennal 2015-2017. La Région et le Département apporteront à leurs partenaires les réflexions et orientations stratégiques qui sont contractualisées au travers de ce protocole de coopération, dans la perspective d'une convergence de l'action publique au service du développement des territoires.

Je vous informe que le contrat triennal 2015-2017 définit les modalités de participation financière de la Région pour les projets structurants pour la Lozère (voirie, TIC, AEP, etc).

La rédaction nécessitant plusieurs échanges avec la Région, la version finalisée devrait vous être proposée lors d'une séance ultérieure.

Aussi, je vous demande de bien vouloir donner délégation à la Commission permanente pour examiner ces deux dossiers prochainement.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2015

Objet : Politiques Territoriales : Avis à donner sur la fusion de différentes

collectivités

Commission: Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30

Présents: Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Denis BERTRAND ayant donné pouvoir à Guylène PANTEL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;



Délibération n°CD_15_1049

VU la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle :

VU les articles L 2112-5,L 2116-6, L 3112-1 et L 3112-2 du code général des collectivités territoriales :

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Politiques Territoriales : Avis à donner sur la fusion de différentes collectivités " en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission plénière du 13 octobre 2015 ;

ARTICLE 1

Rappelle que le Département a été saisi par le Préfet de la Lozère le 23 septembre 2015 pour donner son avis sur la fusion des communes au sein de la communauté de communes du Goulet-Mont-Lozère (comprenant Allenc, Bagnols-les-Bains, Belvezet, Chadenet, Chasseradès, Cubières, Cubierettes, Le Bleymard, Mas d'Orcières, Saint Julien du Tournels, Saint Frézal d'Albuges et Sainte Hélène) en une commune nouvelle.

ARTICLE 2

Décide d'ajourner l'examen de ce dossier, dans la mesure où il est demandé au Département de se positionner alors que l'expression même de tous les territoires concernés n'est pas encore connue.

ARTICLE 3

Donne délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur tous les projets de fusion de communes pour lesquels l'avis de notre assemblée sera requis et demande que la saisine officielle du Département par le Préfet soit réalisée à partir d'un dossier complet, constitué de toutes les délibérations des communes concernées.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental

Sophie PANTEL



Délibération n°CD 15 1049

Rapport n°801 "Politiques Territoriales : Avis à donner sur la fusion de différentes collectivités ", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1049 du Conseil départemental du 19 octobre 2015

La Loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, a été adoptée le 16 mars 2015. Lors de la réunion de la commission permanente du 28 septembre 2015, je vous informais des projets de fusion de différentes communes dans le département (Canilhac-Banassac / Naussac-Fontanes), sur lesquels nous avons donné notre avis.

Le Préfet de la Lozère vient de saisir le Département pour qu'il donne son avis sur la fusion des communes au sein de la communauté de communes du Goulet-Mont-Lozère (comprenant Allenc, Bagnols-les-Bains, Belvezet, Chadenet, Chasseradès, Cubières, Cubierettes, Le Bleymard, Mas d'Orcières, Saint Julien du Tournels, Saint Frézal d'Albuges et Sainte Hélène) en une commune nouvelle.

Je vous rappelle que la création d'une commune nouvelle peut :

- Résulter d'une demande de tous les conseils municipaux des communes de la future commune nouvelle.
- Émaner de la demande d'une majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre et représentant plus des deux tiers de la population totale de ces dernières.
- Émaner directement de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre en cas de création d'une commune nouvelle se substituant à l'ensemble de ses communes membres : dans ce cas, « la création est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes concernées dans les conditions de majorité mentionnées au 2°. A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».
- Être créée à l'initiative du représentant de l'Etat dans le département : Cette même majorité qualifiée est également requise en cas d'initiative du préfet.

Au surplus, si la demande de création n'a pas réuni l'approbation de l'intégralité des conseils municipaux concernés par le projet, ce projet doit alors faire l'objet d'une consultation des électeurs, sous forme de référendum (articles L.2113-3 et R. 2113-1 et suivants du CGCT).

Sachant que les collectivités susceptibles d'être concernées par cette procédure visent l'échéance du 31 décembre 2015 (pour bénéficier des incitations financières du dispositif), le Préfet a engagé la consultation du Département dès à présent.

L'avis du Département doit être donné dans un délai de 6 semaines à partir du 23 septembre 2015, faute de quoi il sera réputé favorable (la date butoir étant donc au 4 novembre 2015).

Dans ce contexte, j'ai décidé d'inscrire cette demande à l'ordre du jour de notre assemblée parce que l'application des règles de cette procédure impose un avis réputé favorable si le Département ne se positionne pas dans les délais, sans même que nous n'ayons délibéré.

Cependant l'examen de ce dossier semble prématuré dans la mesure où il est exigé du Département de se positionner alors que l'expression même des territoires concernés n'est pas encore connue : les seules délibérations prises étant défavorables.

C'est pourquoi je vous proposerais, si toutes les délibérations du territoire concerné par ce projet de fusion n'ont pas été prises le jour du 19 octobre 2015, d'ajourner l'examen de ce dossier et de demander la saisine officielle du Département par le Préfet uniquement à partir d'un dossier complet, constitué de toutes les délibérations des communes concernées.

Par ailleurs, je vous propose de donner délégation à la Commission permanente, qui se réunit très régulièrement, pour se prononcer sur tous les projets de fusion de communes pour lesquels l'avis de notre assemblée sera requis.

